



**HAL**  
open science

# Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique

Christian Hottin

► **To cite this version:**

Christian Hottin. Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique. LAHIC/Mission à l'ethnologie. Mission à l'Ethnologie, 179 p., 2009, Les carnets du Lahic n°4. halshs-00505575

**HAL Id: halshs-00505575**

**<https://shs.hal.science/halshs-00505575>**

Submitted on 26 Jul 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Carnets du Lahic

N°4

## Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique

Christian Hottin



### LAHIC / Mission Ethnologie

halshs-00505575, version 1 -- <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505575/fr/>

oai:halshs.archives-ouvertes.fr:halshs-00505575

Mise en ligne avec l'aimable autorisation de Christian Hottin (chef de la Mission Ethnologie, Ministère de la Culture)

Collection HAL-SHS <http://hal.archives-ouvertes.fr/MPE>

Copyright 2009

Lahic / Ministère de la culture.

Illustration de couverture : Archives en partance dans un cabinet d'architectes parisien.

Cliché Jean-Christophe Doërr, 2007.

Avec l'aimable autorisation de Stanislas Fiszer.

## Remerciements

À l'occasion de la publication en un volume de ces différents travaux, je souhaite remercier tous ceux qui ont accompagné les temps d'action, de réflexion et d'écriture de ces textes : l'équipe des Archives nationales du monde du travail à Roubaix, et plus particulièrement Valérie Poinssotte et Amable Sablon du Corail pour nos discussions sur la pratique du métier d'archiviste ; les revues et institutions pour lesquelles ont été initialement produits ces articles : l'Institut national du patrimoine, la Direction des Archives de France, l'Association des archivistes français, la revue *Histoire et sociétés*, la revue *Labyrinthe*, et tout particulièrement Jean-Michel Leniaud et les *Livraisons d'histoire de l'architecture*, pour la réalisation d'un numéro consacré à l'architecture des archives ; les membres du LAHIC (IIAC, UMR 8177), son directeur Daniel Fabre, Annick Arnaud, Claudie Voisenat et Jean-Christophe Monferran, pour leur accueil, leur disponibilité et leur enthousiasme pour la publication de cet ouvrage dans leur collection ; mes collègues de la sous-direction de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'inventaire et du système d'information à la Direction de l'architecture et du patrimoine pour les regards croisés qui depuis près de trois ans m'ont permis d'approfondir la connaissance de mon métier d'origine tout en en apprenant un nouveau ; Yann Potin et Françoise Janin qui par nos échanges incessants ont accompagné tous les moments de l'élaboration de ces travaux, depuis les premières intuitions jusqu'à l'organisation définitive du recueil.

À la mémoire de mon père

À la mémoire de Valérie Poinssotte,  
archiviste infatigable et enthousiaste

# Sommaire

1 - <i>MAKING OFF</i>	8
<b>I- DES HOMMES ET DES ARCHIVES</b>	<b>15</b>
2 - <b>« L'Archivistique est-elle une science ? »</b> <i>Réactions aux journées d'études organisées par l'École des Chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne, les 30 et 31 janvier 2003</i>	16
3 - <b>Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité</b> <i>Autour de deux fonds d'archives de femmes</i>	22
4 - <b>L'architecte face à ses archives</b> <i>Réflexions à partir de quelques expériences de collecte</i>	34
5 - <b>La collecte comme enquête</b> <i>Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique</i>	44
6 - <b>À chacun son classement</b> <i>L'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières</i>	63
7 - <b>Plaidoyer pour la recherche archivistique</b>	70
<b>ILLUSTRATIONS</b>	<b>78</b>

<b>II - DES LIEUX ET DES ARCHIVES</b>	<b>101</b>
<b>8 - Les lieux de l'archive et le lieu des archives : Deux notes critiques</b>	<b>102</b>
<b>9 - Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives</b>	<b>110</b>
<b>10 - Les bâtiments d'archives en France (1983-2003)</b>	<b>122</b>
<b>11 - Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005.</b> <i>Les trois âges du bâtiment d'archives</i>	<b>141</b>
<b>12 - Quelques visages de Janus</b> <i>Anciens couvents, anciennes usines : les archives comme institution bernard-l'hermite</i>	<b>156</b>
<b>13 - REBONDS</b>	<b>173</b>
<b>14 - Les conservateurs et la recherche</b> <i>Réactions au colloque organisé le 19 décembre 2008 par l'INP en partenariat avec le CNFPT, l'INET et l'ENSSIB</i>	<b>174</b>

## **MAKING OFF**

À travers le rassemblement de ces études en un seul ouvrage et sous un titre commun on se fixe comme objectif de proposer une réflexion sur le métier d'archiviste différente de celle qui est la plupart du temps énoncée dans les formations à cette discipline ou dans les rencontres scientifiques s'y rapportant ; concomitamment, la recherche de cette réflexion nouvelle passe par la mise en œuvre d'une écriture de l'archivistique autre que celle pratiquée ordinairement. Cet objectif est à la fois ambitieux et modeste. Ambitieux, car l'archivistique est dans notre pays une discipline qui repose sur une forte ancienneté historique et institutionnelle, qui déploie les résultats de ses travaux dans de multiples réseaux institutionnels et en de nombreuses occasions et qui dispose de relais importants pour sa diffusion et sa transmission, tant dans le monde académique que dans le secteur professionnel. Inévitablement, en prétendant en donner une vision différente de celle couramment admise on s'expose, si l'on est soi-même archiviste, à la critique, largement fondée, de l'inclusion de l'auteur dans l'objet qu'il étudie et de l'impossibilité pour lui d'en offrir une vision extérieure et distanciée. Pour autant, la modestie qui anime cette entreprise permet, au moins en partie, de se soustraire à cette critique. En effet, il ne s'agit nullement, à travers la réunion d'une série de textes, de proposer un système global de pensée, un nouveau cadre de réflexion générale pour la discipline archivistique. Précisément, c'est parce que

ces études ont été écrites en osmose avec la pratique professionnelle que l'on peut revendiquer pour elles aussi bien leur caractère concret, ancré dans le terrain, que l'affirmation d'une distanciation qui n'est en rien formelle : en les écrivant on a tenté d'appréhender avec un autre regard et d'autres outils les objets et les actions qui sont ceux de l'exercice quotidien du métier d'archiviste. On voudrait dans cette courte introduction préciser les conditions d'élaboration de ces différents travaux et les intentions de leur auteur, tout en garantissant le lecteur contre les illusions d'optique qui naissent toujours de la présentation d'un travail dans une forme livresque achevée, linéaire et comme polie, débarrassée de ses aspérités par la mise en forme qui unifie des entités produites séparément.

### **L'écriture de l'archivistique**

Ces douze textes ont été écrits au cours d'une période de cinq ans. La plupart ont été publiés, mais dans des revues liées à des disciplines différentes (archivistique, patrimoine, histoire sociale, histoire de l'architecture), tandis que certains sont inédits, soit que la publication des actes d'un colloque, longtemps reportée ait, pour finir, été abandonnée, soit que le contexte très informel de leur production les ait voués à une diffusion restreinte. Bien qu'ils se rattachent tous plus ou moins directement à une discipline, leur

rapprochement n'offrirait qu'un intérêt très limité s'il n'existait entre eux des liens plus solides. Six d'entre eux ont pour thème général la collecte et le traitement des archives, six autres l'architecture des bâtiments d'archives. Pris séparément ces deux ensembles ne se résument pas non plus à une juxtaposition d'articles, puisqu'on peut trouver au sein de chacun d'entre eux une progression et un enchaînement logique entre les textes les plus anciens et les plus récents. De même, la réunion des deux groupes de textes n'est pas purement formelle : allant de la collecte auprès des producteurs à la conservation matérielle dans les bâtiments de l'archive institutionnalisée en passant par l'étude des formes de classement, c'est une bonne part de la chaîne de traitement des documents qui se trouve saisie.

Outre une communauté d'objet, ce qui réunit ces travaux est une communauté d'approche. On a énoncé plus haut la volonté de rechercher une écriture de l'archivistique autre que celle usuellement pratiquée. Reste à savoir comment. Si l'on laisse de côté les instruments de recherches proprement dits, qui sont l'archivistique en actes, il semble que les discours qui sous-tendent ces actes relèvent de différents types d'écriture, dont les plus courantes sont d'inspiration normative, réglementaire et technique. Simple constat qui n'est porteur d'aucun jugement de valeur sur la qualité et l'utilité de ces productions. Celles-ci revêtent souvent une forme administrative et peuvent présenter un caractère juridique marqué. Tout autres sont les écritures de l'archivistique qui empruntent à l'histoire – discipline que presque tous les archivistes pratiquent ou ont pratiqué au cours de leurs études –

sa grammaire, ses méthodes et ses objectifs. Même si l'histoire des archives en France n'a fait l'objet d'aucun travail de synthèse, une part importante de la production archivistique relève quant à elle de l'histoire de la discipline. Enfin, soit dans le cadre de recueils collectifs, soit à l'occasion de publications individuelles, nombreux sont les archivistes qui pratiquent l'écriture du témoignage sur tel ou tel aspect de leur activité, l'essai étant alors la version amplifiée – mais non toujours distanciée – du témoignage.

Concrètement – mais sans que cela ait constitué un postulat méthodologique – on a tenté dans ces différents travaux de saisir les objets qui sont ceux de l'archivistique (la collecte, le classement, les locaux) en mobilisant les ressources et les outils d'autres disciplines, qu'il s'agisse de l'ethnologie (en appréhendant la situation de collecte comme une situation de terrain) ou de l'histoire de l'architecture. Dans un cas comme dans l'autre, au-delà de la référence et des emprunts fait à d'autres savoirs, il s'est agi de rompre avec une posture normative, qui, pour être parfaitement fondée, n'en présente pas moins l'inconvénient de considérer les divers objets de l'archivistique comme offrant avant tout matière à prescription, plutôt que de les considérer comme des phénomènes à observer et à analyser. Tel est, en définitive et au terme d'une analyse rétrospective, ce que l'on a tenté de faire tout au long de ces travaux indépendants, et ce que l'on tente d'achever et de consolider, à travers la mise en relation de ces recherches dans une forme unique. Ce n'est pas, loin s'en faut, ce que l'on a fait sciemment au moment où ce processus

de recherche s'est enclenché. D'où l'intérêt, tant par souci d'honnêteté vis-à-vis du lecteur que pour enrichir la lecture de ces textes d'une meilleure connaissance des conditions de leur production, de tenter la présentation d'un *making off* de ce travail.

### **Collectes, visites et colloques : tours et détours d'une réflexion**

Les différents textes qui composent ce recueil ont été rédigés entre 2002 et 2006 et leur publication s'est échelonnée entre 2003 et 2007, ce qui situe donc leur production à cheval entre l'exercice du métier de conservateur aux Archives nationales (Archives du monde du travail à Roubaix) pour la période 2001-2004 et celui de chef de la mission ethnologie à la Direction de l'architecture et du patrimoine depuis 2006. Le regroupement des travaux en deux séries parallèles, l'une consacrée aux problématiques de la collecte et du classement, l'autre à l'architecture des édifices, ne correspond pas à un enchaînement chronologique des deux thématiques : l'une et l'autre ont été abordées simultanément, tant au cours des années passées aux Archives nationales que par la suite. Les deux ensembles de travaux répondent à un même souci : ils sont un questionnement sur la pratique du métier d'archiviste directement lié à l'exercice quotidien de cette profession. À ce titre, ils ont été précédés, entrecoupés et suivis de nombreux exposés oraux (visites guidées, conférences, interventions lors de stages ou de cours à l'Université) qui n'ont pas été rédigés,

mais dont les canevas ont nourri l'écriture des textes.

Deux types de situations récurrentes dans l'exercice de la profession sont à l'origine des premiers essais de formalisation de ces réflexions. En premier lieu, dans un contexte de relative pénurie de personnel scientifique, j'ai été conduit à mener de front un grand nombre d'opérations de collectes d'archives dans tous les secteurs faisant partie du domaine d'action des Archives du monde du travail : ma mission initiale se limitait au traitement des archives d'architectes, d'ingénieurs et d'urbanistes, mais j'ai pris en charge entre 2001 et 2003 de nombreuses opérations concernant le secteur des entreprises et celui des associations. En second lieu, la spécificité architecturale du bâtiment roubaisien (une ancienne filature considérée comme l'un des châteaux industriels les plus représentatifs de ce type de patrimoine, réhabilitée avec talent par Alain Sarfati entre 1985 et 1993) m'a rapidement fourni l'occasion d'organiser pour des groupes de professionnels ou d'étudiants de très fréquentes visites de l'édifice, consacrées aussi bien à l'histoire de l'usine qu'à l'explication du fonctionnement du bâtiment transformé. Dans un cas comme dans l'autre il a fallu mettre au point une forme de présentation de soi et de représentation de l'institution qui consistait en une adaptation à un contexte particulier du discours archivistique appris à l'École des chartes et, plus encore, à l'École du patrimoine. Rapidement rodés, ces propos sur l'architecture des archives comme cette technique de conduite de la collecte ont pourtant fait place à un sentiment de frustration grandissant, qui venait principalement de la conscience que j'avais

de leur caractère schématique, incapable de rendre compte, en dépit de l'effort d'adaptation à la situation présente, de la complexité des situations vécues.

En un court laps de temps – entre janvier et juin 2003 – cette frustration a été aiguisée par la confrontation de ma pratique quotidienne avec les discussions tenues lors de plusieurs rencontres scientifiques : alors même que grandissait le hiatus entre les discours et les pratiques, ces manifestations et les réactions qu'elles suscitaient en moi allaient fournir l'occasion, via divers travaux d'écriture, de dépasser cette gêne en amorçant une réflexion sur la pratique. Le colloque tenu à la Sorbonne en janvier 2003 sur le statut de l'archivistique a marqué le début de la réflexion sur la collecte, tandis que le séminaire de l'INP sur les bâtiments d'archives organisé au printemps de cette même année a permis la rédaction des premiers textes traitant de ce sujet. En contrepoint de ces deux manifestations, les journées d'études organisées par le LAHIC en juin 2003 sur le thème du « lieu de l'archive » ont joué un rôle essentiel. En effet, leur objet se situait pratiquement à l'intersection des deux thématiques de cette recherche émergente : on y étudiait l'archive dans l'espace, mais, moins que les bâtiments, les usages individuels et collectifs des archives étaient au centre des préoccupations de nombreux intervenants, tandis que l'histoire de l'architecture, dont les rudiments m'étaient connus, y était bien moins sollicitée que les méthodes d'investigation des sciences sociales, dont je découvris alors les possibilités qu'elles offraient une fois appliquées au champ de l'archivistique.

À partir de 2004, les conditions de production des

différents textes se rapportant à l'un ou l'autre domaine se sont transformées, le rapport entre l'offre et la demande s'inversant progressivement. En effet, dans un premier temps, la majorité des textes rédigés était liée à une demande précise, à la présentation d'un exposé sur un sujet imposé à l'avance (bien que certains, tels que le compte rendu du colloque de janvier 2003, aient été des propositions spontanées). Entre 2004 et 2006, au contraire, les textes écrits durant cette période le sont de manière plus organisée, bien qu'il n'y ait jamais eu de plan d'ensemble liant les thématiques. En 2004, au moment de quitter le CAMT, j'ai écrit un long texte de bilan de mon activité au sein de ce service, intitulé *Collecte et classement*, qui a servi de base aux articles publiés en 2007 sous les titres *Enquête sur la collecte* et *À chacun son classement*. En 2005 la coordination, avec Anne Georgeon-Liskenne, d'un numéro de la revue *Livraisons d'histoire de l'architecture* consacré aux bâtiments d'archives (il aurait pu s'intituler *Le lieu des archives* en réponse au collectif *Lieux d'archive* tiré des journées de juin 2003) a permis, tout en rassemblant des études variées et documentées sur la question, de proposer un texte sur l'histoire des bâtiments d'archives départementales (à partir de l'exemple de celles de la Meuse) et plusieurs comptes rendus d'ouvrages.

La phase de rédaction proprement dite s'est achevée dans le premier semestre de l'année 2006, et les derniers articles ont été publiés en 2007, compte tenu du délai nécessaire entre la soumission d'un travail à une revue et sa publication. À partir de janvier 2006, l'exercice d'une nouvelle activité professionnelle, distincte du

métier d'archiviste, a substitué à la distanciation précédemment recherchée une distance réelle à la pratique, rendant ainsi impossible la poursuite de la recherche.

### **Entre intérieur et extérieur : le positionnement par rapport à l'institution**

On a évoqué brièvement en commençant les difficultés que pouvait poser, pour prétendre ouvrir une réflexion novatrice sur l'archivistique, le positionnement de l'auteur au sein même de l'institution des archives. De fait, il faut le signaler, nombreux sont les textes qui ont été élaborés dans un contexte professionnel directement lié à cette institution (par exemple le séminaire de l'INP de mars 2003 sur les bâtiments d'archives) ou très proche d'elle (le texte sur les archives des architectes rédigé pour le congrès d'Alcala est issu d'une conférence donnée dans le cadre du master-pro d'archivistique de l'université de Haute-Alsace, certains des éléments des textes portant sur la collecte ou le classement ont été conçus et présentés pour la première fois lors de participations aux séances du stage technique international de la Direction des Archives de France). En définitive, tous les textes s'inscrivent directement dans l'exercice du métier ou restent tributaires de son arrière-plan institutionnel et méthodologique.

On voudrait pourtant souligner, à travers quelques exemples concrets comment s'est construite la prise de distance par rapport à ce contexte institutionnel. Ainsi, s'agissant des bâtiments d'archives, la première rédaction aboutie d'un texte est celle du compte rendu

des expériences françaises et étrangères en matière de constructions récentes, qui formait une partie de la synthèse du séminaire de l'INP. Dans ce contexte précis, marqué par la recherche d'une amélioration de la construction des édifices, il était légitime et même nécessaire de maintenir la posture normative qui prévaut en ce domaine au sein de l'institution : certains procédés de construction, certains agencements des espaces intérieurs, certaines localisations géographiques présentent des avantages ou des inconvénients, on peut – et l'on doit – parler de « bonnes » ou de « mauvaises » pratiques et émettre à partir de l'étude des cas des formes de préconisation, de même qu'il faut prolonger la norme existante (en l'occurrence celle issue des travaux de Michel Duchein) non pas en livrant une analyse critique de ses tenants et aboutissants mais en faisant le tri des préceptes obsolètes et des données qui demeurent valides en regard des évolutions techniques. Dans un texte qui n'est pas repris ici, tiré d'une communication faite aux journées internationales d'Annecy et consacré aux espaces d'accueils des bâtiments d'archives<sup>1</sup>, l'orientation générale restait semblable, mais une première forme de distanciation était opérée, par le biais d'une analyse rétrospective de la conception des espaces d'accueil depuis les premiers essais de normalisation dans ce domaine (en l'occurrence les travaux de Michel Duchein publiés dans *Archivum* en 1956). Avec l'étude des « trois âges du bâtiment d'archives » menée à travers l'histoire des archives de la Meuse cette recherche de mise en perspective historique était prolongée et systématisée. Enfin, dans la recherche consacrée

aux bâtiments d'archives issus du remploi d'édifices existants, la distanciation était mise en œuvre par deux procédés complémentaires : d'une part en comparant l'élaboration des normes et des pratiques archivistiques en ce domaine avec les évolutions générales des courants de l'architecture contemporaine, d'autre part en tentant d'appréhender – d'une manière restée incomplète et qui mériterait d'être approfondie – comment les archivistes vivaient leur rapport à la norme lorsqu'ils étaient en charge d'un édifice issu d'un remploi, ce dernier pouvant être perçu, selon les cas, comme un stigmat qui renvoie aux stéréotypes les plus négatifs des archives ou, au contraire, comme une allégorie de ce qui constitue l'essence du métier d'archiviste : un pont jeté entre le passé et l'avenir.

D'une manière quelque peu différente, dans les recherches sur la collecte et le classement, le processus d'objectivation résulte d'une tentative progressive de généralisation du propos. Les premiers travaux menés dans ce domaine, qu'il s'agisse des archives d'architectes ou de la comparaison de deux fonds d'archives de femmes, sont des études de cas précises et les personnes rencontrées sont au centre du propos plus que les comportements vis-à-vis de l'archive : ceux-ci ne sont étudiés que par rapport à la situation personnelle ou professionnelle des individus rencontrés. Quelques dix-huit mois plus tard, grâce à l'accumulation d'un plus grand nombre d'expériences de terrain, il était possible de réfléchir sur les phénomènes eux-mêmes et de tenter une analyse des phases successives de la collecte, ce qui fut esquissé dans *Collecte et classement* et approfondi dans les deux articles issus

de ce bilan. Enfin, encore dix-huit mois plus tard, le *Plaidoyer pour la recherche archivistique* marquait l'aboutissement d'une réflexion sur le métier initiée précédemment sur le mode de la critique radicale (voir le compte rendu du colloque *L'archivistique est-elle une science ?*), et qui était désormais nourrie des acquis d'une recherche fondée sur l'analyse des pratiques. De même que l'accroissement de la profondeur de champ chronologique avait été l'outil de la distanciation pour la question des bâtiments, l'adoption intuitive (avec les évidentes insuffisances méthodologiques d'une telle appropriation spontanée) de la démarche ethnographique fut la condition d'une objectivation du travail de collecte. On a tenté de manière récurrente, dans ces différents articles, de préciser les limites d'une telle démarche : vouloir observer la collecte alors que l'on participe à l'action de collecte et que l'on y joue un rôle central reste toujours difficile et les contraintes professionnelles qui font alors partie de la situation influent forcément sur ce que l'interlocuteur va montrer de sa perception des archives. Faute de pouvoir annihiler cette donnée de l'expérience, il faut l'avoir présente à l'esprit en lisant les résultats.

### **Considération finale sur les métiers de la conservation**

À des degrés variables, tous les métiers de la conservation (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, archéologie et ethnologie) reposent sur l'exercice conjoint d'une compétence scientifique et

d'une autorité administrative. Ce qui est au fondement de leur unité consiste en une mise en tension permanente de ces deux pôles, l'un issu de la formation initiale des individus, l'autre donné par le cadre d'exercice de leur profession : d'une part l'appartenance d'origine au domaine très autonome de la science, d'autre part l'insertion quotidienne dans la sphère étatique ou parastatale. Cette tension est ordinairement résolue par la technicisation de la compétence scientifique, qui devient l'outil de l'action administrative, celle-ci ayant pour finalité l'exercice de la fonction patrimoniale régaliennne. Considérées individuellement, en séries ou dans leur ensemble, les recherches qui suivent doivent être regardées comme des tentatives de renversement de cette relation : l'action administrative (en l'occurrence l'exercice du métier d'archiviste dans le domaine public) n'est plus le seul but au service duquel est utilisée la compétence scientifique, et est au contraire recherchée son objectivation par la démarche scientifique.

Si les conservateurs sont des scientifiques qui ne doivent pas négliger leurs tâches administratives, celles-ci ne sauraient leur faire oublier qu'il n'est pour eux, en premier lieu et en dernier ressort, de légitimité autre que scientifique.

*Juillet 2008*

#### Notes :

1. Ces journées d'études internationales tenues à Annecy au printemps 2003 découlent directement du séminaire organisé deux mois auparavant à l'INP, qui en était la préfiguration. Les actes de ce colloque sont publiés en ligne sur le site de la Direction des archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

# I

## DES HOMMES ET DES ARCHIVES

## « L'Archivistique est-elle une science ? »

*Réactions aux journées d'études organisées par l'École des Chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne, les 30 et 31 janvier 2003\**

*Les récents colloques consacrés aux archives ont souvent partie liée avec la réflexion politique, que se soit pour évoquer les questions sensibles de l'histoire contemporaine (Transparence et secret ou Archives « secrètes », secrets d'archives) ou pour plaider en faveur d'une vraie politique des archives (Les Français et leurs archives). Celui-ci offrait aux participants d'explorer une autre voie, moins fréquentée, celle de l'épistémologie. Las, ce rendez-vous de l'archivistique et de la science a en partie échoué : les pistes les plus intéressantes n'ont été explorées que tardivement. On se réjouira toutefois de trouver leurs prolongements dans le colloque du LAHIC, Le lieu de l'archive (EHESS, juin 2003).*

C'est une bonne idée qu'un colloque en forme de question. Que la représentante de l'une des institutions organisatrices y apporte une réponse dès l'introduction en est une moins bonne, et l'auditeur sent poindre en lui en léger malaise, encore fugace. Sans doute, la solennité du lieu choisi, saints des saints de la Sorbonne positiviste, Pascal et Richelieu sur les murs, *L'étudiant méditant sa thèse au plafond*<sup>1</sup>, tout cela aurait dû inciter à la prudence. Eh quoi ? Marchons... Et précisons d'emblée que plusieurs participants ont cru bon de répondre – positivement – à la question de manière tranchée et définitive, parfois dictionnaire à l'appui. En fait, dans le choix des titres de partie comme dans leur agencement tout laisse penser que la réponse était donnée d'avance, bien que le terme de science y soit diplomatiquement remplacé par celui de discipline : mais voyons plutôt de quoi il s'agit.

Un grand établissement d'enseignement supérieur, où l'archivistique est enseignée et qui contribue à la

formation de nombre de conservateurs d'archives, et une association professionnelle organisaient donc cette rencontre. Chaque demi-journée était consacrée à un thème, abordé le premier jour sous forme de communications individuelles et le second à travers une série de tables rondes. Pour la première matinée, c'était « l'invention de l'archivistique » : avec, en contrepoint à « l'élaboration de la doctrine française », des regards italiens et autrichiens sur la constitution et l'évolution de la discipline. Après l'approche rétrospective venait l'analyse contemporaine, avec « les fondements de la discipline dans le contexte actuel ». On put alors aborder les questions essentielles (l'élaboration des normes, les relations avec le *record management*), délicates (les tris et les éliminations) ou difficiles (les documents électroniques). Autant de points qui soulevaient effectivement nombre de questions, totalement pertinentes par rapport à l'interrogation initiale.

On pourrait en dire autant avec les tables rondes

du lendemain matin, entièrement consacrées aux relations avec les disciplines voisines – terme neutre et opportun pour éluder les relations d'interdépendances et de subordination : « Archivistique et sciences humaines » et « Archivistique et sciences de l'information ». Enfin, avec « Les lieux de la recherche en archivistique », furent évoqués les problèmes de diffusion des recherches en archivistique, tandis que la dernière table ronde ouvrait des horizons trop longtemps différés, en abordant les « nouveaux lieux de la recherche ».

Bruno Delmas, professeur à l'École des chartes, inaugurerait la première séance de travail en présentant les fondements de la doctrine française. Il décrit l'évolution de la discipline sous la forme d'une conquête de l'autonomie faisant passer l'archivistique de son statut de science auxiliaire de l'histoire à celui de projet autonome. La mutation originelle serait contenue dans les textes réglementaires de 1839-1844, porteurs du principe de respect des fonds, qui lui apparaissent comme la « révolution copernicienne » de l'archivistique. Le caractère scientifique se renforce avec la *Gazette des archives*, à partir de 1934, tandis que les années 1960 constituent un « âge d'or » qui culmine en 1970 avec la publication du *Manuel d'archivistique*<sup>2</sup> : telles sont pour Bruno Delmas les « trente glorieuses de l'archivistique ». *Quid* de la période contemporaine ? Selon lui, le titre choisi pour l'ouvrage qui remplace le *Manuel*, la *Pratique archivistique française*<sup>3</sup>, marque un recul des certitudes. En outre, l'usage croissant du mot « archive » en remplacement de pluriel traditionnel marque les doutes de la profession.

L'intervention de Paola Carucci (Rome, université

de la Sapienza), offrait le double intérêt de présenter un regard venant d'un autre pays et issu d'une autre discipline, puisqu'elle s'attachait à retracer aussi bien l'évolution récente de la diplomatique que les liens entre cette discipline et l'archivistique. Ainsi, elle décrit la crise épistémologique de la diplomatique et son dépassement grâce à une double extension du champ chronologique et de l'objet, faisant apparaître implicitement qu'un renouvellement de l'archivistique ne peut venir que d'une réflexion interne à la discipline et qu'il ne saurait naître de la seule confrontation des praticiens avec les évolutions quantitatives ou matérielles de l'objet d'étude...

S'esquissait donc une opposition entre approches statiques et dynamiques pour envisager le statut et le fonctionnement de la discipline archivistique. D'un côté une démarche comparative, de l'autre la célébration des grandes heures d'une histoire glorieuse, comme peuvent le suggérer les expressions à connotations valorisantes souvent employées. Il semblerait donc que la scientificité d'une démarche se manifeste à partir d'un acte fondateur (en l'occurrence un règlement administratif), qu'elle se diffuse à travers un enseignement et une revue, et qu'elle aboutisse à la publication d'ouvrages (guides ou manuels) qui reprennent les dispositions réglementaires tout en fournissant une méthode de travail sur des sujets variés.

Après avoir interrogé la scientificité de la démarche archivistique en fonction de critères historiques, institutionnels et professionnels, on se proposait d'étudier dans la deuxième séance de travail le discours

archivistique contemporain à travers plusieurs grands objets d'étude : normes de description, organisation et gestion des documents, tri et évaluation, évolution de la doctrine face aux documents électroniques.

Assez hésitant sur le statut scientifique de l'archivistique, Erik Ketelaar, de l'université d'Amsterdam, faisait remarquer dans sa conférence introductive aux débats de l'après-midi que le savoir archivistique se construisait essentiellement autour des questions « Quoi ? » et « Comment ? », mais rarement autour de la question du « Pourquoi ? ». On pourrait ajouter que pour tout projet scientifique, mais singulièrement pour une science ayant trait à l'humain, l'absence de cette troisième interrogation pose de singuliers problèmes. Problèmes qui se sont manifestés clairement lors des différents exposés. Jamais, parmi les grands thèmes de la recherche archivistique contemporaine n'est apparu le « Pourquoi ? » des archives. L'archive semble aller de soi et cette évidence n'est jamais remise en cause, pas plus que ne sont questionnés la nature et le contexte d'élaboration des pratiques normatives et sélectives mises en œuvre dans les institutions archivistiques. Il est bien plutôt question du « pour quoi faire ? » (dans le tri et les éliminations). Quand au « comment ? », il est le plus souvent un « comment faire ? » (dans les normes ou le rapport aux documents électroniques), comme si l'observation des phénomènes archivistiques ne pouvait être conduite dans une intention purement spéculative, sans but pratique ou didactique (tableaux de gestion, plans de classement...).

Dans un premier temps, Bruno Galland, chef de la section ancienne des Archives nationales, a

analysé les démarches scientifiques dans l'élaboration des normes de description et conclu de cette présentation au caractère scientifique des normes en question. Selon Françoise Banat-Berger, des archives du ministère de la Justice, les documents électroniques ne remettent pas en cause les fondements de la doctrine archivistique, qui sort même renforcée de leur développement, en particulier pour tout ce qui a trait aux normes. En revanche, l'intégrité physique des archives, jusqu'alors gage précieux de leur authenticité, disparaît avec le numérique, ce qui suppose l'élaboration d'autres outils critiques.

Vincent Doom, conservateur aux archives du Nord a dressé un tableau brillant et formel des théories en vigueur en matière d'évaluation, toutes constituées dans le but du tri et de l'élimination des documents n'ayant pas de « valeur seconde » : ici encore, on tente de déterminer quels pourraient être finalement les documents dotés d'une valeur historique et non d'étudier *in situ* les pratiques d'agents confrontés à leurs propres archives et mettant en place, selon leur propres système de valeurs et de construction de l'identité à travers les archives, une pratique de tri, de sélection et d'élection autonome (et forcément efficace, puisque totalement auto-normalisée).

Après l'histoire administrative présentée comme discours justificatif de la scientificité d'une pratique et la norme de description ou de tri érigée en critère d'appréciation de cette même scientificité, qu'allait-il en être de l'enseignement et de la recherche, matrices principales d'élaboration des

discours scientifiques dans nos sociétés ?

Les différents intervenants ont présenté l'histoire et le contenu des formations proposées. Dans tous les cas, il faut conclure à l'absence de véritable programme de recherche en archivistique. En effet, Catherine Mérot a souligné que c'était l'archivistique « appliquée » qui était privilégiée lors de la formation à l'INP<sup>4</sup>, tandis que Christine Nougaret reconnaissait qu'il n'y avait pas à l'École des chartes de thèses en archivistique<sup>5</sup>. Dans le cas des DESS, la finalité professionnelle des diplômés ne facilite pas le développement de la recherche. Cela est vrai pour les élèves, mais aussi pour les enseignants... chercheurs. Si Valérie Poinssotte a rappelé que l'enseignant en archivistique se doit de faire de la recherche, elle envisage ce devoir « soit en archiviste » (mais alors est-ce nécessairement de la recherche en archivistique ?)<sup>6</sup> soit « en tant qu'archiviste » dans des programmes interdisciplinaires (on retrouve alors la configuration de travail classique où l'archiviste tout en prenant part à un projet dont l'objet de recherche lui est partiellement extérieur n'est, par définition, pas en mesure de construire son propre discours).

Enfin, Anne-Marie Bruleaux, lors de la discussion, a fait remarquer que la situation d'enseignant-chercheur, qui devrait en principe faciliter le travail personnel et la publication de ses résultats, avait pour effet pervers, en éloignant le conservateur<sup>7</sup> du milieu des praticiens, de restreindre les possibilités de diffusion de ses recherches. En effet, c'est une caractéristique de l'archivistique française, sa doctrine s'élabore et se diffuse largement à partir de la sphère administrative

et la réflexion y est presque exclusivement le fait des praticiens. Cette réalité sociologique<sup>8</sup>, intuitivement connue de tous les intervenants, mais pour ainsi dire jamais explicitée (sauf par Bruno Delmas, qui l'explique par l'excellence desdits praticiens) a des conséquences énormes sur l'écriture de l'archivistique (qui tend dès lors spontanément vers une mise en forme des résultats normative et réglementaire), sur l'élaboration de la doctrine (qui oriente la réflexion des acteurs de la recherche dans une direction opérative et non spéculative), sur le choix des objets d'étude (seront véritablement étudiées les archives entrant dans la sphère d'influence de l'institution archivistique et non celles qui n'ont pas vocation à rejoindre les lieux institutionnels des l'archive) et enfin influe de manière décisive sur l'idée de ce qu'est une science (où l'on voit qu'une science peut quasiment naître tout équipée d'un règlement administratif).

En introduisant le colloque, Élisabeth Very avait défini les sciences de l'information, la sociologie, l'ethnologie, l'histoire, comme des disciplines voisines et sœurs de l'archivistique. De fait, une part importante de la dernière journée était consacrée à d'autres points de vue sur l'archivistique.

À tout seigneur tout honneur, il faut commencer par l'histoire, ne serait-ce encore une fois que pour expliciter une idée partagée par tous sans qu'elle semble faire obstacle à la constitution de l'archivistique en tant que science dotée d'un projet autonome : l'archivistique trouve sa principale finalité dans le tri et la sélection des documents en vue de l'histoire. J'avoue

peiner à imaginer une science dont le projet serait finalement de servir – de manière quasi exclusive – une autre science. De fait, cet état de « relation privilégiée » entre histoire et archivistique a été repris par plusieurs intervenants, dont Serge Dauchy, tandis qu'Henry Rousso reprenait la thèse classique de la nécessaire aide professionnelle de l'archiviste à l'historien, que cette aide soit un métier, une science ou une technique...

Tenant de déjouer l'opposition traditionnelle entre archiviste et historien (qui dans ce secteur du savoir est la manifestation microcholine de l'opposition plus générale entre science et technique), Philippe Joutard a inclus les archivistes dans la famille des historiens, en ceci qu'ils participent au processus d'écriture de l'histoire<sup>9</sup>. Finalement, il n'y avait rien de très neuf dans ce énième chapitre d'un dialogue qui dure depuis un bon siècle.

D'autres approches devaient pourtant se révéler nettement plus fécondes. Lorsque Hubert Fourdin, de l'université de Bordeaux, a opposé la vision positiviste et réductrice du document et l'objet construit qu'est au contraire la recherche des processus d'information il a levé un coin du voile qui pesait sur le colloque depuis la veille. Mais il fallut attendre la dernière table ronde et les interventions de Vincent Duclert, Philippe Artières ou Odile Welfelé pour entendre enfin que l'archive n'était pas qu'une « source de sources », mais qu'elle était un « corps », « un corps qui bouge et occupe un lieu, un corps d'histoires collectives et singulières<sup>10</sup> » et que ce corps « suscitait des pratiques » – ainsi donc il pourrait être autre chose qu'un objet de normalisation ? En touchant à son terme, le colloque abordait en fait son point de départ possible... Car ce

corps qui bouge et qu'on bouge ne devrait jamais être envisagé séparément de l'être individuel ou collectif qui l'a produit, et avec lequel il entretient à jamais un lien organique. Or, si ce n'est sous l'appellation administrative de « producteurs », jamais ou presque il ne fut question en deux jours de ceux qui sont – rendons leur vrai nom – les auteurs des archives. Silence assourdissant. Mutisme étonnant d'une discipline qui se fixe comme but, à travers le tri, la description et la conservation des documents de donner à une société les moyens de s'informer sur le passé et néglige largement d'étudier de manière systématique ceux qui pourraient l'informer dans le présent.

Que l'étude de l'histoire soit presque le seul chemin qui conduise aux archives dans notre pays n'est pas sans lien avec cette situation. Par la suite, les attitudes et les choix des archivistes sont polarisés par les rapports avec l'histoire et les historiens, ce qui n'est qu'une petite partie de l'histoire et de la sociologie des relations riches mais difficiles entre le métier qui caractérise les uns et la qualité qui définit les autres. Que les sciences sociales ou cognitives soient totalement absentes de la formation des archivistes est encore une bonne raison que l'on pourrait invoquer.

Mais les enseignements et leur contenu ne sauraient suffire à expliquer, en France en tout cas, l'inachèvement du projet scientifique de l'archivistique. Les écoles spéciales issues de la tradition française remontant au corps des Ponts et Chaussées et qui entretiennent avec les administrations des liens structurels très forts sont handicapées par leur orientation professionnelle, tandis que les formations uni-

versitaires qui ne peuvent déboucher sur des projets de thèses avortent dans ce qui devrait être leur finalité.

Reste, plus généralement, que la question initiale du colloque laissait espérer l'amorce par une communauté d'un processus de réflexion sur soi et sur ses pratiques. Comme on le disait en commençant, poser la question était une bonne idée. Ne serait-ce que parce qu'elle en soulève immédiatement d'autres... – commencer par celle-ci : qu'est-ce, en ce cas particulier, qu'une science ? Ou, plus exactement, pour reprendre la formulation que m'a suggérée un ami, « qu'est-ce que serait une définition opératoire de la science dans le cas de l'archivistique ? ». Tenter d'y répondre supposerait de chercher à objectiver la perception que les archivistes ont de l'idée de science. On arrive alors à une autre question : quel est l'enjeu social de la question initiale du colloque, et quels sont les désirs ou les besoins de légitimation sous-jacents pour une communauté qui pose la question du statut scientifique ou non scientifique de sa pratique professionnelle ?

La composition des séances, le souci de trop d'orateurs de répondre par « oui » ou par « non » à la question, mais aussi chez d'autres l'adoption implicite d'un postulat de départ reposant sur une réponse positive à la question posée, tout cela a fait de ce colloque un rendez-vous en partie manqué. Sans réflexivité, il n'y a guère d'objectivation possible des pratiques... et partant de là le projet scientifique d'une discipline est largement remis en question.

#### Notes :

\* Ce texte est une forme remaniée d'un texte publié sous le titre « Compte rendu du colloque “ L'archivistique est-elle une science ? ” organisé par l'École des chartes et l'Association des archivistes français, Paris, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003 », *La-byrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107.

1. Il s'agit d'*Un jeune disciple méditant sa thèse tandis que l'Histoire et la Philosophie lui découvrent la Vérité*, une œuvre de François Schommer (1850-1935).

2. *Manuel d'archivistique, Théorie et pratique des archives en France*, ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, Paris, SEVPEN, 1970, 805 p.

3. *La Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

4. La partie théorique consiste en cours (méthodes de tri, méthodes de description, approche juridique) et la pratique en stages (archives départementales et missions des archives au sein des ministères).

5. Le nouveau contrat quadriennal de l'établissement devrait toutefois rendre possible des tels travaux grâce à un programme de recherche dans cette discipline.

6. De fait, beaucoup d'archivistes qui font de la recherche publient plutôt des travaux historiques.

7. Les enseignants-chercheurs qui dirigent les formations en archivistique à l'université sont presque tous d'anciens conservateurs.

8. Parmi les intervenants français, tous ceux qui présentaient une communication au titre de l'archivistique et non d'une autre discipline (histoire, histoire du droit, ethnologie, sciences de l'information) étaient des praticiens ou d'anciens praticiens.

9. Ce qui ne l'empêcha pas d'opposer souvent historiens et archivistes dans la suite de son exposé...

10. Le LAHIC a depuis lors organisé, les 19 et 20 juin 2003, deux passionnantes journées d'études consacrées au « lieu de l'archive ».

## Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité

### *Autour de deux fonds d'archives de femmes\**

#### Introduction

Collecter un fonds d'archives : cette opération, première d'une série dont le résultat final sera la mise à disposition du carton sur la table du chercheur, paraît de prime abord aller de soi. Il faudrait même qu'il en fût ainsi, et pas autrement, pour qu'elle prenne place sans heurt dans l'ensemble du processus bien rodé qui, de l'organisation matérielle des différents éléments constitutifs du fonds à la rédaction des descriptions normalisées issues de cet ordonnancement, en passant par l'élimination des pièces reconnues inutiles, fonde cette entreprise de rationalisation de l'appréhension des documents écrits que constitue le traitement d'un fonds d'archives.

À une extrémité, l'instrument de recherche, traduction écrite des alignements de cartons qui constituent la matérialité du fonds, est donné comme une description aussi objective que possible du contenu des archives, en particulier grâce à l'usage de normes de descriptions de plus en plus précises. Il tend à apparaître non comme une représentation intellectuelle du contenu des documents, mais comme une description à la fois littérale et synthétique. À l'autre bout de la chaîne, la collecte se résume finalement à la prise en compte de quelques paramètres simples : quelle est la nature du fonds ? Son intérêt supposé ? Quelle est son importance matérielle ? Quel sera le statut juridique de son

entrée dans les collections publiques (don ou dépôt) ?

On se propose d'envisager ici la collecte non comme l'étape initiale d'une chaîne de traitement d'un problème administratif, mais comme l'établissement progressif, en plusieurs épisodes, d'une relation interpersonnelle dont l'enjeu est constitué par les documents proposés par l'un et désirés par l'autre. Cette relation sera considérée comme une situation permettant d'observer le rapport qu'un individu peut entretenir avec ses archives. Enfin, l'analyse de la structuration des archives proposées à la donation sera mise en rapport avec l'image de soi manifestée par le donateur potentiel lors des entretiens qui précèdent la collecte.

D'emblée, l'étude de cette relation, et plus encore l'analyse des phénomènes sociaux et psychologiques relatifs aux archives qui se manifestent en cette occasion, bute sur les rôles déjà écrits que jouent trop bien les deux participants. Pour l'archiviste, si grande que soit son envie d'agir en observateur, y compris en observateur actif, il n'en est pas moins en mission, animé par la volonté d'augmenter le patrimoine écrit dont il a la charge et contraint de tenir compte des questions matérielles et juridiques évoquées plus haut. Chez le donateur potentiel, quelle que soit la complexité profonde de ses motivations et de son rapport aux documents, « l'utilité » historique des pièces proposées,

mais aussi le « manque de place » sont généralement invoqués en premier lieu pour expliquer la volonté de donner ses archives. Souvent intervient aussi l'évocation – l'invocation ? – du « Patrimoine » et de la « mémoire » comme arguments susceptibles de justifier la prise en charge des documents. Cependant, par delà le poids des habitudes acquises, des comportements institutionnels et des explications préfabriquées, il faut rechercher dans cette opération de relève, au sens pratiquement archéologique du terme, qu'est la collecte, les éléments qui révèlent la complexité du rapport de l'individu à ses archives, la part que celles-ci peuvent tenir dans la représentation de soi, de sa vie, et le rôle qu'elles jouent dans la construction d'une identité.

Les deux cas analysés ici renvoient à deux expériences de collecte conduites au cours du premier semestre de l'année 2002. Thérèse et Yvonne avaient alors pris contact avec le Centre des archives du monde du travail pour faire don des archives de leurs activités syndicales ou professionnelles<sup>1</sup>. Aujourd'hui retraitées, toutes deux ont eu une vie de travail particulièrement riche et avaient conservé de nombreuses traces écrites de leurs actions.

Il s'agit de deux fonds d'archives produits et conservés par des femmes. On se gardera pourtant bien de considérer le sexe des donateurs comme un élément particulièrement signifiant, et notamment comme un facteur susceptible d'expliquer (pour peu qu'on fasse sien un préjugé issu des représentations masculines dominantes) le bon état de classement et de conser-

vation des documents par les vertus domestiques et le sens de l'organisation matérielle traditionnellement attribués aux femmes. Le sexe des personnes rencontrées n'est en définitive pas le paramètre le plus important par rapport au but recherché qui est l'étude de la place des archives dans la construction et la représentation de l'identité. Il convient pourtant de signaler que Thérèse comme Yvonne appartiennent à des générations qui ont vu les femmes affirmer leur place dans la société et gagner leur indépendance à travers leur travail : transmettre la mémoire de ce travail poursuit sans doute, en quelque manière, cette affirmation. De même, si les différences entre les univers sociaux dans lesquels ont évolué les donatrices (celui du militantisme syndical et celui de la bourgeoisie industrielle) sont un des éléments à prendre en compte dans une approche comparée de leurs archives, les points communs apparaissent bien plus nombreux que les différences assez anecdotiques observées.

De ces deux expériences de collecte se dégage l'idée d'une très forte identification de l'individu à ses archives. Elles apparaissent comme un élément structurant de la personnalité ; leur mise en forme, leur organisation matérielle, les discours qui prennent appui sur elles tendent à dessiner une image de soi. Comment s'effectue ce processus de mise à jour ? Quelles sont les modalités d'expression de cette forme spécifique de représentation ? Le récit des rencontres, l'évocation des discussions, la description des documents et la restitution de leur ordonnancement fournissent les éléments de réponse à ces questions.

## Une militante syndicaliste

Retraitée depuis plusieurs années, Thérèse habite une petite maison de brique dans une ville résidentielle de la métropole lilloise. Au sein de cette demeure chaleureuse, elle a entièrement aménagé l'étage supérieur, situé sous les combles, en espace de travail qui lui permet de s'adonner à sa passion : en y pénétrant, on se trouve dans un véritable studio d'enregistrement parfaitement équipé. C'est là, parmi les cassettes de ses enregistrements, que sont conservées ses archives.

Une fois le contact établi avec les représentants du Centre des archives du monde du travail, deux entretiens, qui prennent rapidement la forme d'un récit de vie, précèdent l'opération de collecte des archives proprement dite<sup>2</sup>. Comme cela se produit souvent, le récit de vie n'a pas la forme d'une biographie linéaire, dont le fil conducteur serait les étapes chronologiques du parcours professionnel. Toutefois, et en cela la démarche de Thérèse est profondément originale, il ne s'agit pas non plus d'une évocation de tranches de vie successives dépourvues de lien apparent. Cette présentation de soi est organisée, structurée, et s'appuie – en apparence seulement, car on va voir qu'elle s'écarte par plus d'un trait – sur une profession de foi écrite<sup>3</sup> qui est remise à l'archiviste et jointe au dossier de collecte avec l'inventaire des documents. Le ton et la teneur en sont livrés dès les premières lignes : « Vie militante – animée par le christianisme – message de Jésus : un amour libre et responsable / Partager la vie d'êtres humains – bâtir un monde plus juste et plus humain, un monde de Paix ». Puis sont mentionnées

les grandes étapes de la mise en pratique de cette éthique : « Jeune – âme vaillante », « Puis j'ai connu la JOC », puis « à l'âge adulte » et « retraitée ». La vie professionnelle et syndicale n'apparaît que de manière incidente dans cette évocation. Toujours sont mis en avant les principes de vie, les buts poursuivis : « être libre et responsable – Faire avec et non pas pour » (à la JOC), ou encore « Je suis attirée vers un mouvement où le pouvoir de décision n'appartient plus à un seul, mais à un groupe – Militer avec des hommes et des femmes ayant des convictions politiques, syndicales, religieuses, philosophiques diverses » (depuis sa retraite). Ce n'est qu'au détour d'un paragraphe qu'il est fait mention de la CFTC, du PSU et du PC. La CGT, qui fut pourtant le syndicat auprès duquel elle s'investit le plus, n'est pas citée pour le moment.

L'entretien oral, qui s'oriente insensiblement en direction des documents qui doivent être collectés, fait apparaître une mise en perspective nettement différente des activités de Thérèse. Là encore, la chronologie ne sert pas de fil conducteur. Ce que Thérèse souhaite transmettre avant tout est ce qu'elle place au cœur de sa vie militante : ses activités au sein de la commission féminine de la CGT EDF-GDF à Lille. Tout le reste apparaît subordonné à cette série d'actions, ne surgit que dans le hasard des incises d'une conversation qui s'étale sur presque deux heures. On apprend ainsi son travail dans une entreprise privée, les déboires rencontrés avec les dirigeants et les raisons de son passage à EDF-GDF, ses liens avec la CFTC, et à travers eux la dimension chrétienne de tous ses engagements, mais aussi son militantisme au sein du PCF

et son passage à l'école du Parti. À d'autres moments surgissent ses actions en faveur de la paix pendant la guerre d'Algérie. Chaque fois que ces nouvelles facettes de sa vie surgissent, elle s'interroge et interroge l'archiviste sur l'utilité de donner des documents en rapport avec ces domaines, comme si on s'éloignait de ce qui, à ses yeux, présente le plus d'intérêt.

Profession de foi écrite et récit de vie oral mettent donc à jour deux formes de représentation de soi et de construction de l'identité de la donatrice : d'une part un certain nombre de principes religieux et philosophiques très fermement affirmés (et tous les actes accomplis dans les domaines les plus divers ne seraient alors que la mise en pratique de ces préceptes) et, d'autre part, un temps fort particulièrement marquant, que le travail de mémoire tend à ériger en pivot et en point culminant de sa vie militante et autour duquel gravitent tous les autres engagements, finalement ressentis comme secondaires, moins dignes d'intérêt et donc de conservation et de transmission.

L'accès aux archives proprement dites ne s'accomplit que dans un deuxième temps. Par un escalier on pénètre sous les combles, on met à jour une série de boîtes d'archives rigides, toutes du même modèle, dépourvues de descriptions de leur contenu mais soigneusement référencées grâce à une cote portée sur des étiquettes en plastique imprimées en relief. La définition canonique des archives fait de celles-ci l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne dans le cadre de ses activités<sup>4</sup>. Force est de constater que celles que Thérèse se dispose à donner ne correspondent qu'imparfaitement à cette

appréhension légale du phénomène. Plusieurs cartons contiennent essentiellement, et parfois même uniquement, des brochures imprimées, de la documentation recueillie en diverses circonstances : autant de pièces qui n'ont pas été produites par Thérèse et qui ne lui étaient pas non plus explicitement destinées. D'autre part, l'ensemble des documents proposés en vue de la donation n'est qu'un fragment, qu'un segment des archives possédées par Thérèse. La numérotation des boîtes<sup>5</sup> livre à ce sujet de précieuses informations : elle commence à « A 05 A » et s'achève à « A 19 A ». Les boîtes cotées avant et après, qui contiennent sans doute d'autres archives, considérées probablement comme strictement « privées » et non seulement « personnelles », ne feront pas partie de la donation. Il est difficile au demeurant de connaître la nature exacte de ces documents placés d'emblée hors du champ de la collecte : photographies ? Lettres ? Documents liés à la gestion de la maison et de la vie quotidienne ? Il faut se borner à supposer, pure hypothèse, que le cadre de classement mis au point par Thérèse prend peut-être en compte « l'ensemble des documents produits ou reçus » par elle et que, à travers ce cadre très large et sans en avoir conscience, elle a peut-être organisé ses archives selon des critères qui sont proches ceux de l'institution archivistique officielle...

Mais il est surtout frappant de constater que la partie visible de ce cadre de classement confirme certaines données sur la représentation de soi que l'entretien oral ne laissait qu'entrevoir. Le rôle joué par Thérèse à la commission féminine du syndicat CGT EDF-GDF de Lille occupe quantitativement (ce qui est

normal étant donné la durée de son engagement dans ce domaine) et qualitativement une place très nettement prépondérante dans l'organisation des archives. Ces activités constituent à elles seules une des deux sections de l'inventaire. L'autre est désignée sous le terme très générique de « Documents divers<sup>6</sup> ». De même, les analyses des boîtes présentes dans la section « Commission féminine EDF-GDF – syndicat de Lille » sont bien souvent sensiblement plus développées que celles de l'autre section. Ainsi, pour la boîte numérotée A 06 A : « Exposition – la place de la femme dans la société : Préparation de l'exposition et de la réception / Reste des documents de l'exposition / Article de presse / Tables rondes / Note du 10 mai 1976 et note du 26 juin 1979 ». Le caractère très développé de ces analyses contraste nettement avec la mention elliptique qui est employée dans la deuxième section du plan de classement pour décrire des boîtes de même taille. Ainsi, pour la boîte A 19 A : « Brochures diverses » et pour la boîte A 18 A : « Brochures religions ». Au sein de la première section, les boîtes relatives à l'année de la femme sont celles qui ont fait l'objet des descriptions les plus complètes, les plus analytiques. Il est vrai que leur contenu est particulièrement varié, comme en témoigne la présence dans A 06 A des « restes » des documents de l'exposition ». En outre, le fait que Thérèse ait souhaité conserver des traces, des restes de cette manifestation semble attester de l'importance qu'elle accorde à cet événement.

Plus généralement, le cadre de classement proposé par Thérèse pour ses archives ne rend nullement compte de la chronologie de ses activités, pas plus

qu'il ne donne à voir une organisation des documents en fonction de la diversité de ces dernières. Ainsi, il est intéressant de relever que les pièces liées aux actions les plus anciennes sont reléguées dans la deuxième section. Celles qui concernent le Conseil central des œuvres sociales (février 1947 – février 1951) se trouvent dans la boîte cotée A 13 A, tandis que les questions relatives à la guerre d'Algérie (1954 – 1962) apparaissent seulement dans la boîte cotée A 15 A. Elles s'y trouvent du reste avec des documents traitant des élections et diverses coupures de presse (sans indications chronologiques). De même, si certains ensembles sont clairement identifiés (par exemple tout ce qui est en rapport avec la formation – « Cours de droit – Formation syndicale CFTC – stages CGT et école centrale du PC), les trois modes principaux d'engagement de Thérèse (le militantisme syndical, l'engagement politique et les activités associatives) ne sont pas utilisés comme cadre de structuration de la présentation de ses archives. Dans cette deuxième section cohabitent des critères d'organisation typologiques (les boîtes cotées A 17 A, A 18 A et A 19A rassemblent diverses brochures, mais on en trouve également dans d'autres boîtes lorsque ces publications se rapportent à un événement particulier) et des critères d'organisation par objet (les boîtes A 12 A – « Congrès de la CGT et divers » - et A 13 A - « Conseil central des œuvres sociales [...] »). Le plan de classement mis en place par Thérèse possède une cohérence propre, il est en relation avec la perception de son action militante développée dans le récit de vie fragmenté qui s'est dégagé lors des entretiens. Il faut en revanche souligner

qu'il s'écarte résolument du plan de classement type qui aurait pu être mis en œuvre si on avait voulu classer le fonds en appliquant quelques principes propres à l'archivistique. D'une part, une organisation en fonction de la chronologie et une distinction des différents champs d'action auraient pu être proposées (par exemple : formation, puis activités dans différents domaines, peut-être organisées selon la chronologie, ou encore selon les types de structures dans lesquels ces activités ont été menées). D'autre part, l'application de critères de tri et de sélection aurait probablement conduit à proposer l'élimination de certains documents (on peut penser à la documentation ou aux brochures). Ainsi, une lecture du mode de classement des documents en fonction de la présentation de soi faite par le producteur invite à respecter cet ordonnancement et suppose de ne pas lui en substituer un autre, téléologique par essence puisque reposant sur l'orchestration des archives en fonction des critères de la recherche historique. Le respect de cette organisation initiale permet, en dépit du transfert des documents dans une institution de conservation, la réappropriation des archives par leur producteur, puisqu'il donne à lire et à découvrir une forme de définition de la personne selon ses propres critères de perception : il équivaut en ce sens à une véritable prise de parole.

L'examen des documents par la donatrice et par son interlocuteur, avant que ne soit signée la lettre de don, prend un temps considérable. Cette opération se répétera ultérieurement, lorsque l'archiviste viendra procéder à leur transfert vers le Centre des archives du monde du travail. Un assez long laps de temps s'écoule

du reste entre ces deux moments, la donatrice ayant souhaité pouvoir les consulter encore une fois chez elle avant leur enlèvement. Par deux fois, en présence de l'archiviste, les boîtes seront ouvertes une à une, leur contenu commenté, leur intérêt évalué. En fait, on paraît assister à ce moment à l'élaboration d'un véritable travail de deuil des archives, qui prend forme à travers le parcours des traces d'une vie, et est oralisé par la remémoration des faits et gestes associés aux pièces lues et commentées une dernière fois. Très présente lors de cette première expérience de collecte, cette étape essentielle se retrouve, avec de grandes similitudes, lors de la prise en charge des archives d'Yvonne.

### Une chef d'entreprise

Qui ne connaît, à défaut d'avoir un jour utilisé l'objet, le mot « Ronéo » ? Ce procédé de duplication des documents, véritable ancêtre de la photocopie, était également le nom de la société qui le développa. La branche française de cette maison anglaise, après avoir gagné son indépendance, profita de la notoriété acquise grâce à son produit « phare » pour diversifier ses activités. Elle s'imposa sur le marché européen de la fabrication des équipements destinés aux bureaux : meubles, classeurs, boîtes d'archives, etc. À la fin des années 1970, un incendie se produisit dans la principale usine de la société, à Noyon, et l'entreprise fut rachetée dans les années 1980.

Fille de la fondatrice de la branche française de la compagnie du Ronéo, propriétaire, cadre puis

dirigeante de la compagnie, Yvonne a eu une vie professionnelle bien différente de celle de Thérèse. Comme ce fut le cas lors de la rencontre avec Thérèse, le premier entretien destiné à préparer la prise en charge des archives<sup>7</sup> est l'occasion pour la donatrice de livrer un récit de vie informel. Dans le cas d'Yvonne, bien que la trame du propos soit essentiellement fournie par la chronologie des événements, deux caractères confèrent à cette évocation de sa vie une construction et un contenu originaux. Le projet de collecte porte sur les archives de la compagnie du Ronéo, conservées par Yvonne après qu'elle a cessé ses activités, et non sur des papiers personnels : on n'est donc pas étonné d'entendre une histoire de sa vie qui est aussi une histoire de l'usine. Dans son récit, les deux thèmes sont traités plus ou moins en parallèle. Tout en retraçant les grandes étapes de l'existence de la société (la vie de la filiale, la conquête de l'autonomie, la diversification des productions), elle parle de ses années de formation, de ses études supérieures, de son travail à différents postes dans la compagnie du Ronéo, mais aussi de son mariage et de sa famille. En outre, le récit de vie d'Yvonne est pour une large part le récit de la vie de sa mère, également prénommée Yvonne, qui, entrée en 1902 (elle est alors âgée de 16 ans) dans l'entreprise en qualité de sténodactylographe français-anglais, y gravit rapidement tous les échelons pour devenir directrice des usines de la Compagnie du Ronéo et administrateur-délégué de cette société. L'évocation de cette très forte personnalité tient une place importante dans les propos tenus par la donatrice, soit pour rappeler l'énergie que déploya

sa mère dans la conduite des affaires, soit pour expliquer comment son ouverture d'esprit permit à ses enfants de connaître un parcours semblable au sien.

La compagnie du Ronéo apparaît ainsi comme une entreprise de femmes, dirigée par la mère puis par la fille, et que la fille a tenue de sa mère. On a vu quelle importance Thérèse accordait à son action militante en faveur de la libération des femmes, en particulier par le biais de l'action syndicale et de l'organisation d'expositions. Ici, dans un contexte socioprofessionnel et socioculturel très différent, c'est la filiation qui constitue le principal vecteur, à travers le travail dans l'entreprise familiale, de l'indépendance féminine. Après avoir fait le récit du parcours professionnel de sa mère, Yvonne évoque le sien. Parce que sa mère travaillait et était rendue libre par ce travail, elle a transmis cette liberté à ses enfants, qui l'ont investie dans les études (Yvonne est docteur en droit) et finalement réinvestie à leur tour dans la conduite de l'affaire devenue familiale.

Entre la spontanéité d'un récit de vie à plusieurs entrées (la mère, la fille, l'entreprise) et la structuration des archives s'interpose un important travail de distanciation. Cette œuvre de mise à distance et de réflexion sur ce que fut la compagnie du Ronéo et sur le travail de sa propre mère, Yvonne l'a accomplie précisément par le biais des archives, en les utilisant dans la préparation d'un travail universitaire consacré à l'entreprise familiale<sup>8</sup>. Ce mémoire de recherche, mis en œuvre près de dix ans après qu'elle a cessé de travailler, a été soutenu en 1993. Il apparaît bien comme une

tentative d'objectivation de l'expérience vécue. Et ce à un triple titre. En premier lieu, et c'est peut-être le plus frappant, par le sous-titre adopté : « Monographie d'une entreprise moyenne ». Substantifs et épithètes contribuent à préciser le contexte intellectuel, historique et économique dans lequel s'inscrit la démarche de l'auteur : il s'agit d'une étude sur une entreprise qui doit être mise en relation avec d'autres, du même type (ce qui est indiqué par la mention de la taille de la société). En outre, le cadre chronologique choisi (de la fondation aux années 1960) écarte les dernières années d'activité de la société et de la vie professionnelle de l'auteur en son sein pour lui préférer des limites qui respectent la « distance de sécurité » entre l'objet d'étude et le chercheur susceptible de favoriser l'objectivité historique. Enfin, il ne s'agit pas de mémoires, mais d'un travail reposant sur des documents écrits, sur des archives dont le caractère testimonial et probatoire est de nature à fonder l'authenticité des faits rapportés et des analyses proposées. À cette mise à distance intellectuelle de l'histoire vécue grâce aux archives semble répondre la mise à distance physique des archives dans la vie présente, puisque ces dernières sont rangées dans une armoire fermée installée dans une des pièces les plus reculées de l'appartement.

Les archives historiques de la compagnie du Ronéo sont présentées dans quarante-quatre boîtes d'archives de la même marque. Ce fait particulier mérite qu'on s'y arrête. Les activités même de la société rendaient possible cette variation métonymique, ce jeu de sens sur le contenant et le contenu. En outre, le soin tout particulier apporté au conditionnement (à

travers le choix de ces boîtes rigides, pourvues d'une petite poignée, presque toutes de la même couleur verte) joint à la description précise des archives qui figure sur une large étiquette et à l'organisation rigoureuse qui a présidé à la constitution du fonds, tendent à ériger ces archives en sanctuaire de la mémoire de l'entreprise, tout en livrant un ultime témoignage de l'excellence des produits qu'elle fabriquait. Il s'agit en effet d'archives historiques, conçues comme telles probablement dès l'origine du projet et fort différentes de ce que devaient être les archives de l'entreprise lorsqu'elle était en activité. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer leur volume très modeste (de l'ordre d'une dizaine de mètres linéaires), qui ne peut pas correspondre à l'ensemble des documents produits par une société active durant plus de quatre-vingts ans et qui employa jusqu'à 2500 personnes. En outre, Yvonne précise dans la présentation de l'inventaire que ces archives ont été réunies à sa demande par un des ses plus fidèles collaborateurs au sein de l'entreprise : leur mode de constitution paraît donc bien avoir été intentionnel. Ce que la masse conservée et le témoignage écrit suggèrent, la structure du fonds permet de l'établir de manière plus précise. Avant le transfert des documents aux Archives du monde du travail, Yvonne a rédigé l'inventaire des archives historiques<sup>9</sup>. Celles-ci étaient déjà classées, mais il n'en existait pas de répertoire. Dans la page de présentation qui est placée en tête de ce répertoire, le plan de classement des archives, décrit et commenté, permet de comprendre la triple origine des pièces rassemblées. Ces provenances diverses correspondent à trois séries (1 à 12, 13 à

28 et 33 à 44) qui donnent sa structure à l'ensemble. Des documents « hors format des boîtes » viennent compléter ces dernières (50 à 65). La première série est strictement chronologique, chaque boîte renferme des documents datés en rapport avec les activités de la société. La période chronologique concernée s'étend de 1887 à 1980. La deuxième série concerne la documentation et son organisation est thématique : on y trouve un magazine publié par la compagnie du Ronéo (*RONÉO - Hebdo* : boîtes 14 et 15), des publicités (boîtes 20 et 21), des documents photographiques et des reportages (boîtes 22 et 23). À l'intérieur des cette deuxième série, les différents types de documentation sont classés par ordre chronologique. Enfin, la troisième série est composée d'archives « personnelles » des différents dirigeants de la société : le père et la mère d'Yvonne, ainsi qu'elle-même. La typologie et la chronologie des documents sont identiques à celles des deux premières séries, mais c'est leur provenance qui justifie leur classement à part.

Ces archives constituées et compilées en vue d'être des archives historiques l'ont été en faisant appel aux principes de tri et de sélection proches de ceux mis en œuvre par les professionnels lorsqu'ils travaillent sur les fonds publics ou privés. Le souci de rationalisation de l'organisation des archives qui a présidé au classement et au travail d'inventaire se manifeste encore dans l'emploi (pertinent selon des normes en usage) de la distinction entre archives et documentation. Il apparaît enfin dans la présentation des différentes parties du répertoire (chacune d'entre elles est

précédée d'un sommaire) et dans la rédaction des analyses (une page pour chaque boîte, avec une description à plusieurs niveaux qui prend en compte les dates des documents et leur typologie). Moins que dans le cas de Thérèse, les archives apparaissent comme le reflet spontané d'une perception de soi. Ce travail de représentation passe par l'organisation des archives selon les critères scientifiques officiels (qu'on peut supposer au moins partiellement connus de l'auteur, tant en raison de ses études que de son parcours professionnel), mais ce sont précisément ce souci d'objectivité et ce processus d'objectivation qui confèrent au travail de classement d'Yvonne son originalité et finalement sa subjectivité. En classant le produit de son travail selon les règles qui constituaient l'essence de ce travail (organiser rigoureusement la vie de bureau) et fondaient son éthique (ordre, précision, etc.), elle témoigne encore une fois de l'excellence des méthodes mises en œuvre dans la compagnie du Ronéo. Dans leur présentation matérielle (les boîtes Ronéo) comme dans la structure de leur ordonnancement (un classement scientifique), les archives apparaissent comme l'expression ultime des qualités et des mérites de la société dirigée par Yvonne. Cette identification se veut d'autant plus porteuse de sens que l'archivage était précisément une des fonctions de la vie de bureau que les activités de la société visaient à rationaliser. Ce travail de rationalisation laisse pourtant affleurer par endroits une perception plus sensible des documents : par exemple à travers l'évocation de la personne qui aida à leur classement<sup>10</sup> ou encore avec la mention

d'un carnet qualifié de « précieux », ayant appartenu à la mère d'Yvonne et finalement conservé par la donatrice lors de l'opération de collecte<sup>11</sup>. Le qualificatif choisi pour désigner cet objet renvoie probablement tout autant aux riches informations qu'il renferme qu'à son auteur, la mère d'Yvonne elle-même.

L'archiviste et l'historien ne peuvent manquer de constater qu'Yvonne a travaillé sur le passé de l'entreprise qui se confond presque avec sa vie en utilisant les méthodes et les modes d'écriture qui sont propres à l'un comme à l'autre. Inversant le processus habituel de traitement des documents (qui va du classement vers l'exploitation historique) elle a été aussi bien l'historienne (dans un premier temps, par son mémoire de maîtrise) que l'archiviste (dans un deuxième temps, par son répertoire) de la compagnie du Ronéo. Elle a su pratiquer le discours « en creux » de l'inventaire d'archives, ce discours dépourvu de substance propre, qui pour remplir sa mission – donner au chercheur des points de départ pour l'infinité des discours historiques possibles à partir du document – ne doit avoir d'autre forme que celle des contours des archives. Elle a également su pratiquer le discours « en plein » de l'œuvre historique, en reconstituant et en construisant l'histoire de l'entreprise qui fut la sienne. Le travail de deuil, de dessaisissement de l'individu par rapport à son propre passé, est ici double. Il se produira une dernière fois lorsque les boîtes et les cartons seront ouverts, commentés et refermés en présence de l'interlocuteur avant leur transfert aux Archives.

## Conclusion

S'il n'y avait qu'une chose à rappeler, ce serait celle-ci : une collecte d'archives est avant tout une expérience humaine ; cette dimension est tout particulièrement sensible lorsque la collecte s'effectue auprès de personnes physiques, mais elle est également présente, selon d'autres modalités, lorsque des administrations ou des entreprises privées sont les interlocuteurs des archivistes. En tant que phénomène humain, son interprétation relève essentiellement et prioritairement des sciences humaines et non des techniques de management.

La rencontre et la discussion prennent la forme d'un récit de vie, qui trouve sa source dans l'évocation des archives, mais ne fait pas nécessairement référence à ces dernières et ne s'articule pas obligatoirement selon une chronologie précise. L'archiviste ne dispose que de très peu d'informations sur le donateur potentiel ; c'est ce dernier qui donne à l'entretien ses grandes orientations, choisit de privilégier tel ou tel aspect, passe sous silence tel ou tel autre. On ne dispose pas non plus de grille de questionnaire semblable à celles des enquêtes d'archives orales.

Le récit de vie qui est proposé possède une valeur en soi, distincte de celle qui pourrait être la sienne s'il était envisagé uniquement comme une source historique complémentaire du fonds d'archives écrites. Son caractère fragmentaire et sa structure totalement subjective invitent à le comparer avec le mode d'organisation des archives écrites non pas seulement

pour y rechercher un surcroît d'information ou la confrontation de deux versions d'un même fait (expression d'un conflit entre mémoire orale et trace écrite qui tourne en général à l'avantage de la seconde), mais bien pour y lire de manière complémentaire plusieurs représentations possibles d'une existence. On a vu en outre que cet ordre du récit et cet ordre des archives pouvaient faire ressortir des priorités distinctes de celles énoncées dans une profession de foi théorique.

Dans les deux exemples étudiés, les donatrices avaient elles-mêmes réalisé le classement de leurs archives avant d'en faire don. On espère avoir montré l'intérêt qu'il y avait à respecter et à étudier ces modes particuliers d'appréhension des archives personnelles, en conservant le contenu hétéroclite des cartons, la variété des descriptions et l'originalité des modes de classement, mais aussi le caractère signifiant des modes de conditionnement adoptés. L'exemple des archives d'Yvonne a en outre permis de voir combien un classement réalisé dans le respect des formes archivistiques pouvait se révéler en fait l'expression d'une démarche personnelle.

L'intérêt historique des archives d'Yvonne et de Thérèse existe indiscutablement. Il a justifié leur entrée dans les fonds des Archives nationales. Mais cette valeur historique n'est pas unique. Avant d'exister en tant que matériau pour l'histoire, les archives se manifestent d'abord comme élément constitutif de l'identité de leur producteur, et la collecte permet de prendre en compte cette valeur première et pourtant peu connue. Si l'archivistique est bien une science, n'est ce pas là un objet possible pour elle ?

#### Notes :

\* Ce texte est une version remaniée d'un article publié dans : « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : Autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n°6, avril 2003, p. 99-109. Il reprend des éléments d'une conférence donnée à Roubaix le 9 octobre 2002, lors d'une conférence-débat organisée par les éditions Hatier et le Groupe d'histoire sociale au Centre des archives du monde du travail sur le thème *Quelle place pour les femmes dans les sociétés industrielles ? Femmes et travail aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Il s'inspire également de ma communication « La collecte d'archives privées : réflexions à partir de quelques expériences de collecte au Centre des archives du monde du travail », lors du stage international de la Direction des Archives de France, journée consacrée aux archives privées, Créteil, archives départementales du Val de Marne, le 2 mai 2002.

1. Les deux opérations ont été conduites entre janvier et avril 2002, avec la participation de Claudie Belleau, stagiaire au CAMT (dans le cadre d'un DESS en archivistique de l'université de Haute-Alsace) et de Michel Valard, secrétaire général du CAMT.

2. Les archives de Thérèse sont entrées aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail (Roubaix), sous le numéro d'entrée suivant : 2002 004. Il s'agit d'un don qui n'est assorti d'aucune condition particulière et les documents sont librement communicables.

3. Arch. nat., CAMT, 2002 004. Dossier de collecte, profession de foi manuscrite.

4. Voir : Michel Duchéin, « Archives, archivistes et archivistique : définitions et problématique », *La Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, 630 p., p. 19-43, p. 22. Michel Duchéin fait référence au texte de la loi sur les archives du 3 janvier 1979. Il précise également que cette définition diffère de celle en vigueur dans les pays anglo-saxons.

5. Arch. nat., CAMT, 2002 004. Inventaire des archives dactylographié « Commission féminine EDF-GDF – Syndicat de Lille » et « Documents divers ».

6. Arch. nat., CAMT, 2002 004. Inventaire des archives dactylographié « Commission féminine EDF-GDF – Syndicat de Lille » et « Documents divers ».

7. Les archives d'Yvonne sont entrées aux Archives nationales,

Centre des archives du monde du travail (Roubaix), sous le numéro d'entrée 2002 006. Il s'agit d'un don qui n'est assorti d'aucune condition particulière, les documents sont librement communicables.

8. Yvonne Dupuis-Vimont, *La compagnie du RONÉO, monographie d'une entreprise moyenne (1902-1960)*, mémoire de maîtrise, juin 1993, 183 ff. dact., phot., ill. Ce mémoire de recherche, remis par son auteur, est joint au dossier de collecte conservé aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail (Roubaix). Numéro d'entrée : 2002 006.

9. *RONÉO - Archives*, inventaire dactylographié, mars 2002. Cet inventaire est consultable dans le dossier de collecte du fonds

aux Archives nationales, Centre des archives du monde du travail (Roubaix). Numéro d'entrée : 2002 006.

10. *RONÉO - Archives*, inventaire dactylographié, mars 2002, p. 2.

11. *RONÉO - Archives*, inventaire dactylographié, mars 2002, p. 29-35. Le carnet « précieux » contient des informations sur le chiffre d'affaires de l'entreprise, sur les frais généraux, sur les quantités de machines vendues et sur bien d'autres questions. Il est rédigé de la main de la mère d'Yvonne et porte sur la période 1907-1931. Yvonne a souhaité le conserver, mais elle en a donné une analyse très détaillée dans les dernières pages de l'inventaire.

## L'architecte face à ses archives

### *Réflexions à partir de quelques expériences de collecte\**

Dans son texte d'introduction au site du Congrès d'archives d'architecture, Pierre Frey a placé les documents issus de la pratique architecturale à la source de deux grands axes de recherche : d'une part, ils constituent une information essentielle pour connaître les œuvres, d'autre part, ils permettent de comprendre les métiers qui sont à l'origine de ces œuvres. Trace de l'activité humaine, le document est aussi, et peut-être surtout, un média, une passerelle pour atteindre le producteur ou sa production, le point de passage pour construire le discours sur l'architecture ou le discours sur l'architecte. L'archive est une *source*, c'est entendu. Encore que cette métaphore, usée au point qu'on n'en perçoive plus la référence, lui assigne un statut de primauté, d'antériorité dans la construction du discours historique qui n'est peut-être pas véritablement le sien. Regardons-la ici plutôt comme un point de passage, le lieu matériel (ou, de plus en plus souvent, immatériel) par lequel passent une infinité de discours possibles, chacun utilisant le document comme un point d'appui dans son cheminement, et finalement, allant d'archive en archive comme on passe un ruisseau en sautant de pierre en pierre.

Parmi tous les discours possibles qui passent à travers les archives, on voudrait emprunter ici un chemin particulier : celui qui prendrait l'archive non comme

source d'un objet historique à construire, mais comme son propre objet, indépendamment de son utilité comme réservoir d'information ou des processus de description et de transformation de cette information. Cette approche, que l'on voudrait dire « clinique » des archives, se construit bien entendu à partir de l'observation de la production et des conditions matérielles de celle-ci. L'enquête européenne menée dans le cadre du programme de recherche GAUDI a permis de collecter et d'analyser beaucoup de données relatives aux phénomènes de production<sup>1</sup> : que produit-on, comment et sous quels supports ? Les résultats font apparaître les différences ou les similitudes qui peuvent exister entre secteurs de création, en fonction de la taille des structures étudiées et selon la répartition géographique.

Mais prendre l'archive comme objet, c'est aussi considérer la perception que le producteur a de ses documents, la manière dont il les traite, les ordonne et leur réserve des sorts divers en fonction de ce classement. Il n'est pas question ici de types d'activités, mais de personnes, auteurs et classeurs de leurs propres archives. Derrière l'observation des comportements se profilent des questions trop vastes (avouons-le) pour qu'on y réponde ici : qu'est-ce pour un architecte que ses archives ? Ou plus exactement, pour souligner la relativité de la notion d'archive, qu'est-ce qu'un architecte va mettre

derrière ce vocable ? Poser la question, même sans songer à apporter une réponse globale, invite toutefois à ne pas s'en tenir au contexte de la production.

En effet, la perception que le producteur a de ses documents, les choix qu'il opère parmi eux et les classements qu'il en fait conditionnent largement l'exercice de la collecte d'archives. Dans un contexte de collecte des archives privées, où le producteur jouit d'une grande liberté pour définir ce qui deviendra le fonds d'archives, les documents remis à l'institution archivistique ne sont finalement que ceux que l'on a bien voulu lui confier et il y a quelques chances pour qu'ils parviennent dans l'état d'organisation mis en place par le producteur. Il faut donc également s'interroger sur le moment de la collecte, celui où se rencontrent les logiques de classement et de conservation du producteur et du conservateur... À terme, la réflexion sur les conditions de la collecte doit amener à considérer cette dernière non plus seulement sur le plan de l'action administrative, mais aussi sur celui de l'enquête de terrain en sciences sociales. Après avoir tenté d'appréhender le regard que l'architecte porte sur les archives, il faut questionner le regard familier de l'archiviste sur ces dernières.

### **Au Centre des archives du monde du travail : deux fonds d'architectes**

Un même magasin du Centre des archives du monde du travail, à Roubaix, renferme les fonds de Charles

Vollery et de Roland Simounet. Bien qu'il s'agisse dans les deux cas d'architectes ayant eu une longue carrière, rien ne justifie, quelles que soient les différences de leurs parcours respectifs, la grande disparité observable entre les deux ensembles : plus de cent mètres linéaires chez Simounet, mais aussi des tubes, de grands portfolios, des maquettes.... En revanche, dans le fonds de Vollery, ne subsistent que cinq mètres de documents, ainsi que des calques en assez grand nombre et une seule maquette. Certes, les aléas de la pratique expliquent, de part et d'autre, certaines lacunes : perte de la production algérienne chez Simounet, et chez Vollery destruction de presque toutes les maquettes étant donné, sans doute, la fragilité et les difficultés de conservation inhérentes à ce type de documents.

Reste que les archives de Roland Simounet, entrées au CAMT après sa mort, en 1997, sont aussi abondantes que variées : l'activité de l'agence s'y lit à travers les talons de chèquiers comme dans les projets des concours ; les archives données se rapportent à l'activité de l'agence mais tout autant aux travaux de l'homme : conférences, textes, participation à des jurys. Peut-être est-on très proche du rêve du chercheur, le fonds « dans son jus », pour reprendre l'expression employée par Jean-Michel Leniaud<sup>2</sup> ? On en est cependant très loin, tant est lisible aujourd'hui le travail des diverses institutions qui ont œuvré sur le fonds ou autour de lui (IFA, CAMT, école d'architecture de Lille, musée de Villeneuve d'Ascq) et important aussi le discours produit à partir des archives : expositions, colloques, publications, réalisation

d'un DVD. Dans une large mesure, le fonds apparaît à travers les multiples écrans du processus de traitement et de valorisation qu'il a suscités.

Issues de l'activité d'un architecte bien moins connu que Simounet, les archives de Vollery n'ont pas été l'objet d'autant d'attention ni le point de départ d'autant d'études ou de restitutions : seul un étudiant de l'école d'architecture de Lille a travaillé sur elles pour son diplôme. En fait, l'essentiel du travail opéré sur le fonds semble être l'œuvre de Vollery lui-même : après avoir été le *producteur* des archives, Vollery en est largement l'*auteur*, au sens où un écrivain peut diriger de son vivant l'édition de ses œuvres complètes<sup>3</sup> : il n'a retenu que fort peu de dossiers, beaucoup de plans, et, comme on l'a dit, une seule maquette. En revanche sont jointes aux archives de la pratique professionnelle des traces de la formation : dessins d'étude à l'école des beaux-arts, projets effectués en cours de scolarité. Le producteur a aussi strictement que possible limité les possibilités d'études sur son travail en définissant lui-même, par un système de sélection et d'élection, ce qui était digne d'être étudié et allait donc constituer le « fonds » Vollery. On pourrait penser qu'on est très loin de l'image idéale du fonds « dans son jus »... Le paradoxe est qu'avec ses contours nets, résultant de choix assumés par le producteur, l'ensemble de documents laissé par Vollery est en fait très proche du « fonds » au sens où les institutions archivistiques l'entendent quand elles s'emploient à le constituer par tri, élimination et sélection.

Voici donc deux ensembles de documents. Sur le

premier, les actions des institutions archivistiques et artistiques ont été très importantes et de nombreuses « couches » se sont superposées au dessus du processus initial de création et de production. Sur le second, l'action du producteur est essentielle, première et indissociable de l'apparence et du contenu du fonds versé. De l'action finale qui définit l'archive en détruisant ce qui ne mérite pas d'être conservé, il est tentant de passer à l'étude des pratiques professionnelles qui, sans pour autant conduire, nécessité juridique oblige, à l'élimination, assignent à des documents différents des places distinctes, mettant ainsi progressivement en place une hiérarchie implicite des archives.

### **Dans les agences : variété du classement, spécificité des perceptions**

Certes, dans la vie professionnelle de l'architecte, les contraintes juridiques du métier (comme la garantie décennale) et les procédures administratives définissant les étapes de construction fixent d'emblée une bonne part des conditions d'exercice de la pratique archivistique : on sait ce que l'on doit conserver et l'on ordonne sa production en fonction des phases de déroulement du chantier. Ce cadre n'épuise pas cependant les possibilités de comportement face à l'archive. On s'intéressera ici aux attitudes des architectes vis-à-vis de leurs carnets, à partir de quelques exemples.

Dans un entretien avec Odile Fillion, Alain Sarfati évoquait les extraordinaires possibilités

heuristiques offertes par l'image numérique dans l'acte de création architecturale. Il serait intéressant de savoir comment les dessins ou esquisses produits de cette manière sont traités archivistiquement, tant il est vrai que les dessins « papier » font déjà l'objet d'un traitement nettement spécifique. Les architectes strasbourgeois Claude Denu et Christian Paradon réalisent les premières esquisses de leurs projets sur de grands carnets de croquis. Les dessins exécutés sur des feuilles volantes viennent ensuite « farcir » ces cahiers. Lors de l'entretien avec l'archiviste, ils revendiquent la primauté du dessin manuel dans le processus d'élaboration d'un projet. De manière peut-être significative, les différents carnets, pourtant assignés chacun à un projet (à la différence, par exemple de Roland Simounet qui mélangeait dans un même carnet des dessins se rapportant à divers bâtiments), ne sont pas intégrés dans le classement des affaires de l'agence ni joints aux dossiers des divers projets. Ils sont placés tous ensemble en un même lieu, constituant une sorte de réserve de modèles et d'idées, mais aussi, implicitement, le conservatoire de l'activité manuelle des deux praticiens.

Stanislas Fiszer, architecte parisien d'origine polonaise, accorde également une grande importance à ses carnets. Ces derniers, feuilletés et commentés lors d'un entretien, concernent moins les projets en cours que des lieux vus, visités et aimés. Les dessins font l'objet d'un traitement assez poussé, allant par exemple jusqu'à la colorisation. La découverte et la relecture des carnets en compagnie de leur auteur est l'occasion pour lui d'évoquer les lieux qui y figurent

et les souvenirs qui s'y rattachent. Marginaux par rapport à la pratique, les carnets font également l'objet d'un traitement archivistique particulier : ils sont par exemple exclus du dépôt des archives de l'agence au CAMT. Ils ne sont pas pour autant renvoyés dans la sphère de la vie privée, puisque Stanislas Fiszer en fait volontiers le prêt pour des expositions.

Roland Simounet avait pour ainsi dire constitué ses carnets en « série » autonome : en dehors des plus anciens, presque tous sont du même format, voire du même modèle. En outre, la structure même des carnets et la manière dont l'information y est distribuée (plusieurs projets dans un seul carnet, un même projet dans différents carnets) contribuaient à leur conférer une grande autonomie par rapport au reste de la production documentaire. Enfin, les carnets de Roland Simounet ne sont pas uniquement la trace initiale de sa création architecturale, ils sont aussi un des lieux d'élaboration de ses discours écrits ou oraux : les dessins voisinent avec les brouillons de lettres, les textes de réflexion, les projets de conférences... Tout en étant également le lieu du quotidien (notes de chantiers, pages de calculs, mémo), le carnet est l'espace où est donnée l'impulsion initiale de tout acte de création, quel qu'il soit.

Stanislas Fiszer a choisi de laisser ses carnets en dehors du dépôt de ses archives. Dans le cas de Roland Simounet, la collecte s'est effectuée après la mort de l'architecte. On observe toutefois un processus comparable. Les carnets, qui formaient déjà un ensemble individualisé, n'ont rejoint que plus tardivement le reste des archives. Ils ont été dotés d'un statut spécial

pour leur consultation. À la suite de leur entrée aux Archives nationales, les carnets ont fait l'objet d'une attention soutenue. Tant pour protéger des documents fragiles que pour faciliter l'accès à l'information, l'équipe du centre a réalisé un DVD dans lequel tous les croquis sont numérisés, légendés et indexés en vue de la consultation<sup>4</sup>. L'institution de conservation, par le travail qu'elle opère sur une archive déjà dotée d'un statut spécifique par son auteur et ses proches, accentue encore la spécificité de celle-ci et sanctuarise définitivement l'original. Le conservateur par son travail reproduit les valeurs déjà présentes dans le classement du producteur, valeurs qui assignaient précisément une place plus importante au travail manuscrit, expression directe de l'acte de création.

### **Autour de la collecte**

Dans cette analyse, on est parti de l'observation de deux fonds d'archives conservés dans une institution archivistique. Y ayant identifié les marques d'une action archivistique consciente du producteur sur sa production (les sélections opérées par Charles Vollery), on a voulu remonter à l'étape qui précède : celle de la vie professionnelle, du métier d'architecte et de la pratique des archives au sein des agences. On a vu qu'à côté du cadre administratif et juridique qui fixait pour une part le classement, les architectes avaient également, pour les documents les plus intimes, des attitudes plus personnelles et variables. On revient maintenant vers le point de

contact de ces deux univers : le moment de la collecte.

Dans la vie de l'agence, l'architecte ou ses collaborateurs organisent les archives selon une pratique dont on a vu qu'elle dépendait en partie, mais pas uniquement, du contexte de l'activité architecturale. Elle se fait également en fonction de facteurs internes spécifiques à la structure productrice : la configuration des lieux, la manière dont la gestion des documents est intégrée à la vie de l'équipe (présence ou absence d'une personne en charge des archives, et, s'il y a présence, longévité de l'action de cette personne, ou au contraire, succession de méthodes diverses). Enfin, outre le contexte juridico-administratif, il existe d'autres éléments externes qui influent sur la pratique archivistique de l'agence : c'est le cas lorsque pénètrent, par le biais de stages ou de manuels, les pratiques documentaires du *record management*. C'est aussi le cas, plus spécifiquement, lorsque les représentants de l'institution de conservation produisent en amont de la collecte des conseils pour l'archivage courant, pouvant ainsi préparer le terrain à des actions futures<sup>5</sup>. En fonction de tous ces éléments, on distribue, on ventile, on conserve ou l'on détruit les archives au sein de l'espace de travail.

Ce processus se poursuit au moment où intervient la collecte des archives par une institution en vue de leur conservation définitive. Il faudrait s'interroger, à partir des archives de la collecte, mais aussi à l'aide d'entretiens oraux, sur la collecte des archives et en premier lieu sur les motivations des deux

parties et sur les enjeux implicites de cette action. Ainsi est posée la question des raisons pour lesquelles les architectes effectuent des dons ou des dépôts.

Une pratique assez intensive de la collecte (pas seulement auprès des architectes) me donne l'intuition que les mots employés, tels que les discours sur la mémoire, sur le patrimoine, sur l'utilité des archives pour autrui, autant de mots et de discours souvent *empruntés*, ne traduisent que fort peu et fort mal la réalité et l'ambiguïté de l'attitude des gens face à leurs archives. Attitude où, pour aller très – trop – vite, l'attachement sentimental va souvent de pair avec le désir d'un travail de deuil et le souhait de se dessaisir d'une part révolue de sa vie. Issue directement de soi, l'archive est trop personnelle : une raison de s'en séparer ? Ne résultant pas – contrairement à la collection de livres – d'une accumulation volontaire, elle n'est pas assez personnalisée : une autre raison de s'en séparer ? Les deux raisons peuvent coexister chez un même individu : une architecte ayant cessé d'exercer nous avait contacté pour que nous prenions ses archives. Elle accomplissait maintenant un autre métier et souhaitait se séparer des documents issus de sa première vie professionnelle. Au cours de l'entretien, comme je lui posais la question du devenir de sa bibliothèque<sup>6</sup>, elle l'a d'emblée exclue du champ de la collecte. Questionnée sur ce choix, elle a reconnu que la bibliothèque était peut-être une chose trop « intime » pour être cédée.

Chez les architectes comme ailleurs, indépendamment du rapport de l'individu à ses archives, les circonstances peuvent rendre nécessaire le dépôt dans une institution de conservation. La profession est

soumise à de fortes variations de chiffre d'affaire et une agence, en fonction des projets, voit ses effectifs augmenter considérablement ou au contraire se réduire rapidement. Ces données se traduisent dans l'espace (superficie occupée par l'agence) et dans la production documentaire. Plusieurs dépôts faits au Centre des archives du monde du travail l'ont été en raison de la situation difficile d'une agence qui, après une période d'expansion liée à un grand projet, se voyait contrainte de réduire son personnel et la taille de ses locaux : il fallait alors trouver une solution pour les archives<sup>7</sup>.

La distribution des archives en différents points de l'espace existait dans l'agence. Elle existe aussi au moment de la collecte. Nous l'avons vu avec le choix de garder auprès de soi certaines choses et de déposer les autres : on garde parfois ce qui est considéré comme le plus précieux. Inversement, il semble que ce fut le cas avec Charles Vollery, on peut donner précisément ce qui est le plus précieux et le plus digne d'être montré. Mais cette distribution ne se fait pas seulement entre le pôle de la vie privée et le pôle des institutions publiques. La distribution s'effectue également en fonction des institutions de conservation et divers documents, ainsi dotés de statuts variables, se voient assigner des destinations différentes. Dans le cas de Stanislas Fiszer, les documents relatifs à son activité polonaise devaient partir en Pologne. Cette répartition géographique est le cas le plus simple et sans doute le moins intéressant.

En France les institutions patrimoniales se répartissent de manière assez rigide en fonction de métiers qui

s'y exercent et des objets conservés, qui sont dotés de statuts différents selon leur lieu de dépôt. Une archive est archive car elle traitée comme telle par un archivist et conservée dans un centre d'archives. L'archiviste fait l'archive, de même que le musée contribue à donner le statut d'œuvre d'art à l'objet qui y pénètre. Des processus de traitement intellectuel (description pièce à pièce ou analyse synthétique) et matériel (conservation liée à la communication ou conservation liée à l'exposition) contribuent ensuite à donner une réalité objective à cette orientation initiale de l'objet vers un lieu ou un autre. Il n'existe guère d'institutions centrées sur une activité humaine et qui l'envisagent simultanément dans ses différentes dimensions patrimoniales. La personne qui veut faire un dépôt a ainsi la possibilité d'assigner elle-même un statut et un destin différents aux objets issus de sa pratique. Il lui est possible, en extrayant une pièce particulière de son contexte, de lui faciliter l'accès au statut d'œuvre d'art pour peu qu'elle lui fixe comme point de chute un musée. En somme, opérant ses choix à partir des notions qu'il possède sur les différentes institutions (les archives renvoyant au quantitatif, à l'écrit dactylographié et aux supports en deux dimensions, les musées étant plus le domaine du qualitatif, du graphisme et de l'objet tridimensionnel) le déposant renforce la réalité de cette classification par les choix qu'il fait.

La collecte n'est pas le moment où tout se décide : par la suite, un même objet peut changer de statut et de « document » d'archives devenir « pièce » de musée. Il en a été ainsi lorsque François Deslaugiers a opéré, en accord avec le Centre Georges Pompidou,

une sélection de ses dessins conservés au Centre des archives du monde du travail dans des boîtes d'archives, pour qu'ils fassent partie de l'exposition permanente d'architecture de Beaubourg. En changeant de statut, l'objet change de valeur, puisque le rapport de force entre intérêts documentaire et esthétique s'inverse, induisant sans doute aussi une modification de la valeur pécuniaire. L'assignation au document d'une valeur artistique plus ou moins grande conduit à choisir pour lui des destinations différentes. Avec peut-être deux conséquences. Pour l'architecte, une conception des « archives » qui ne renvoie pas nécessairement à l'art, mais avant tout au travail, si l'on suppose quelque valeur au double système d'opposition « quantitatif / qualitatif » et « archives / musées ». Et, pour les archivistes, une tendance à valoriser dans les archives d'architecte ce qui est perçu comme le plus artistique, comme on l'a vu avec le travail sur les carnets de Roland Simounet, où est valorisé ce qui avait déjà été distingué par le producteur...

### Conclusions provisoires

S'agissant des archives d'architecture, on a voulu ici, à partir d'une expérience étroitement circonscrite dans le temps et dans l'espace, mettre en évidence certains comportements des producteurs vis-à-vis de leur production. Le fait de classer, pour l'architecte comme pour tout producteur de document, ne procède pas uniquement du souci de mettre en ordre pour parvenir à atteindre plus aisément une information.

Classer est tout autant organiser les objets de son univers selon la conception que l'on en a, comme l'a montré Jean-Claude Kaufmann, dans *Le Cœur à l'ouvrage, théorie de l'action ménagère*<sup>8</sup>. Il faudrait maintenant remonter à l'interprétation de ces comportements. Les données dont on dispose, déjà très parcellaires et ne reposant que sur un nombre limité de cas, ne permettent pas de proposer autre chose que des hypothèses que l'on espère voir critiquer.

À la différence des autres catégories d'artistes qui accomplissent leur création dans un univers social obéissant avant tout à ses propres lois (Pierre Bourdieu a caractérisé le champ de l'art comme un espace très autonome, comme du reste celui de la science), la création de l'architecte s'effectue dans un contexte où s'enchevêtrent de multiples contraintes, qu'elles soient juridiques, financières ou administratives, sans oublier que le processus de construction est tel que l'architecte ne réalise jamais lui-même, sauf exception, l'œuvre qu'il a imaginée. La part dévolue à l'acte de pure création artistique est sans doute plus réduite qu'ailleurs, et elle entre en composition avec d'autres activités. Si certains architectes ont agrégé ces contraintes à la conception qu'ils ont de leur art, faisant explicitement de ce travail de composition avec des facteurs externes une des manifestations de leur création, j'en ai entendu aussi se plaindre de la complexité croissante des procédures, des lourdeurs administratives inhérentes au déroulement d'un projet. Ces difficultés sont sans doute d'autant plus pesantes que dans la profession, depuis le temps des études, est valorisée la dimension proprement artistique du métier, et que cette

dimension se manifeste volontiers dans la manière d'être, de s'exprimer, voire de s'habiller des ténors de la profession, les architectes les plus médiatisés.

Cette distorsion que l'on croit avoir aperçue contribue peut-être à expliquer l'importance particulière apportée aux documents initiaux, manuscrits, dans lesquels l'imagination de l'architecte s'exprime sans contraintes... Elle explique peut-être aussi la réflexion faite par un architecte lors d'une table ronde sur les archives d'architecture<sup>9</sup> : pour lui le monument était le seul document et il n'y avait pas d'intérêt à conserver les archives de la construction d'un édifice au-delà des durées légales. D'un côté le moment unique où existe la création pure, avant que les archives ne viennent matérialiser la complexité et les ambiguïtés du processus de réalisation. De l'autre l'œuvre achevée dont l'unité et la cohérence visible masquent les aspérités chaotiques de l'enfancement... en somme tout ce que les archives donnent à comprendre.

Tout au long de ces exemples, il a été question du comportement des architectes face aux archives. Mais aussi, bien souvent, du comportement des archivistes. Si elle est fondée, légitimée en quelque sorte, par une doctrine élaborée depuis plus d'un siècle et si elle bénéficie pour s'imposer dans maints domaines de l'appui de l'administration, la pratique archivistique institutionnelle reste cependant une pratique des archives parmi beaucoup d'autres. À cette différence, comme on l'a vu, que sa légitimité scientifique et administrative peut contribuer à l'ériger en modèle par rapport à d'autres modes de traitement

de l'archive. Si l'archiviste peut être tenté de transmettre aux producteurs des conseils et de faire œuvre pédagogique en enseignant une pratique orthodoxe et efficace de l'archive, il doit être tout autant attentif à comprendre et étudier, indépendamment de toute perspective d'action concrète sur les documents, les mécanismes de classement et les rationalités particulières de chaque producteur vis-à-vis de ses archives.

Bien qu'elle ait une finalité pratique, l'expérience de la collecte reste le meilleur et souvent le seul moment pour observer ces comportements face à l'archive. Il faut s'attacher à construire ce moment non comme le déclenchement d'une procédure administrative, mais comme une expérience proche de l'entretien, qui laisse au producteur la plus grande latitude pour s'exprimer sur ses archives<sup>10</sup>. Le comportement de l'architecte par rapport à ses documents constitue probablement l'une des mé-tadonnées essentielles de l'archive d'architecture.

#### Notes :

\* Ce texte est une version remaniée d'un article publié dans *C.A.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcalá, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2004, 423 p., p. 187-195. Divers éléments utilisés pour sa rédaction avaient été élaborés pour une conférence antérieure : « Archives d'architectes : l'archiviste entre les producteurs et les consommateurs », conférence au CERARE - université de Haute-Alsace, Mulhouse, 15 novembre 2002.

1. Voir : <http://www.gaudi-programme.net/>

2. L'expression fut employée lors de la journée d'études consa-

crée aux archives d'architecture : « Il faut que l'historien puisse exercer son imagination problématique sans bornes. L'idéal est donc d'avoir le fonds dans son « jus ». Jean-Michel Leniaud, « Besoins de la recherche et pratique archivistique », *Des archives d'architecture aux archives de la ville, table ronde tenue aux Archives nationales les 18 et 19 juin 1998*, Paris, Direction des Archives de France, 2001, p. 35-38, p. 36. Derrière l'expression aux résonances gustatives, on retrouve la métaphore chère à Marc Bloch, celle de l'historien pareil « à l'ogre de la légende », amoureux de chair fraîche (Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire, ou le métier d'historien, édition critique préparée par Etienne Bloch*, Paris, Armand Colin, 1993, 290 p., p. 83).

3. Les exemples ne manquent pas : Roger Martin du Gard a dirigé lui-même l'édition de ses œuvres dans la collection de la Pléiade, en en excluant de nombreux textes. De même, il a imposé par écrit de très longs délais pour la consultation et l'exploitation de divers manuscrits, tels que son journal ou les *Souvenirs du lieutenant colonel de Maumort*. La question de l'attitude de l'écrivain face à ses archives a dernièrement fait l'objet d'une riche étude : Daniel Fabre, « L'écrivain archivé », dans *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud). *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005.

4. (Sous la direction de Georges Mouradian, avec Alice Thomine, Virginie Thiéry, Aude Roëly et Christian Hottin) *Carnets de croquis Roland Simounet*, DVD-ROM, Roubaix, CAMT, 2002.

5. Par exemple : Alice Thomine, « Que faire des archives dans une agence d'architecture ? "Vade mecum" à l'usage des architectes », *La Gazette des archives - Les archives des architectes*, Paris, Association des archivistes français, nouvelle série n° 190-191, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2000, p. 273-277.

6. Le Centre des archives du monde du travail a souvent pris en charge des bibliothèques d'architectes, mais aussi de militants ou dirigeants syndicaux, comme Eugène Descamps.

7. Il existe bien entendu des entreprises d'archivage privées. La préférence d'un architecte pour un dépôt dans une institution publique ne traduit pas nécessairement un désir de valorisation des archives ou de transmission de la mémoire : dans les entreprises d'archivage, le transport, la conservation et la communication des

documents sont à la charge du déposant, non du dépositaire.

8. Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage, Théorie de l'action ménagère*, Paris, Nathan, 1997, 238 p.

9. Intervention lors du stage sur les archives d'architecture au Centre des archives du monde du travail, 5-7 mai 2002.

10. Voir : Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité. Autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n° 6, avril 2003, p. 99-109. Ce texte est également disponible dans le présent recueil, p.22-33.

## La collecte comme enquête

### *Pour une approche ethnologique de la pratique archivistique\**

#### Introduction

« Entreprendre de penser l'État, c'est s'exposer à reprendre à son compte une pensée d'État, à appliquer à l'État des catégories de pensée produites et garanties par l'État, donc à méconnaître la vérité la plus fondamentale de l'État<sup>1</sup> ». Selon Pierre Bourdieu, cette vérité réside dans le pouvoir de l'État de « produire et d'imposer des catégories de pensée que nous appliquons spontanément à toute chose du monde et à l'État lui-même ». En croyant penser l'État, on se retrouve à penser à travers lui, selon ses concepts et ses normes. Écrivant ces lignes, Bourdieu pense bien entendu à l'école, mais on peut se demander dans quelle mesure elles ne s'appliquent pas également à l'institution et au savoir archivistique. À première vue, les archives et la pratique archivistique constituent un remarquable outil de connaissance de l'État, puisqu'elles permettent d'accéder aux « traces » de l'État et donc de reconstituer son action. Toutefois, et cela est particulièrement vrai en France, peu de disciplines ont été plus que l'archivistique façonnées par lui, à travers une école d'État (l'École des chartes)<sup>2</sup> ou à travers l'action d'une administration chargée de produire du savoir et de la norme archivistique, la Direction des Archives de France. Plus que tout autre « science », l'archivistique est liée à la puissance publique, indissociable dans sa constitution

et sa diffusion de l'administration en charge des archives et profondément marquée dans ses catégories de pensée du sceau de l'administration<sup>3</sup>. Ainsi, à la question de savoir si l'archivistique est ou non une science<sup>4</sup>, force est de reconnaître qu'elle est, et tout particulièrement en France, une science « d'État », voire une science « nationale », ce qui pourrait bien limiter sérieusement ses potentialités heuristiques...

Discipline d'État, faite par et pour lui, elle n'a longtemps accordé que peu d'importance aux archives des personnes privées<sup>5</sup>. Cela est vrai historiquement, puisque la politique de collecte dans ce domaine ne s'est véritablement affirmée qu'au XX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Cela est également vrai juridiquement, puisque les archives privées sont définies dans la loi française de manière négative, par rapport aux archives publiques<sup>7</sup> : là encore, les cadres de classement reproduisent divisions et hiérarchies en attribuant aux archives privées une place circonscrite et mineure<sup>8</sup>. Précisément parce qu'elles ont longtemps occupé dans l'esprit des archivistes une place modeste, comparée à celle des documents publics, mais aussi parce qu'elles sont le lieu où l'archiviste ayant intériorisé les normes et pratiques de son institution se trouve confronté à des pratiques archivistiques autonomes et hétérodoxes, on voudrait

ici prendre les archives privées comme l'occasion d'une approche non descriptive et non normative des archives et comme prémices d'un questionnement sur les normes des archives publiques. Faisant appel pour cela aux sciences sociales, on voudrait également profiter de cette occasion pour confronter pratique de l'archivistique et méthodes de ces disciplines et tenter d'ouvrir entre l'une et les autres un dialogue. Il s'agira ici d'essayer de comprendre, à travers le récit et l'interprétation d'expériences, quel est le comportement des individus face à leurs archives : quels sont les documents qu'ils définissent comme tels, quels sont les liens qui les unissent à eux, comment ils se comportent vis-à-vis d'eux, et ce justement au moment où ils entreprennent de s'en dessaisir. En effet, le temps de la collecte des archives, qui sert de cadre à cette étude, est un moment privilégié pour approcher le comportement des hommes face à leurs archives. Il est le temps d'une expérience humaine partagée, celui d'un échange interpersonnel entre l'archiviste et le propriétaire des documents. Parce qu'elle n'est pas neutre, parce qu'elle prend place dans une pratique administrative codifiée, cette expérience pose également un certain nombre de problèmes méthodologiques et déontologiques, qu'il faudra envisager. Reste que c'est sans doute dans les petits détails, les accidents de la conversation et tout ce qui fait « l'infra-ordinaire<sup>9</sup> » de la collecte que gisent en définitive les renseignements les plus précieux pour notre enquête, plutôt que dans les greniers à moitié effondrés ou les caves noires et humides, ces expériences de collecte « en milieu extrême », selon la belle expression

de Marie-Françoise Limon-Bonnet<sup>10</sup> (ill. 1 et ill. 2).

Ce projet soulève toutefois des questions délicates, on s'en aperçoit aisément en présentant le contexte de l'étude : les difficultés tiennent pour beaucoup à la spécificité de la relation entre l'archiviste et le propriétaire des documents, mais aussi au cadre institutionnel précis, défini dans le temps et l'espace, au sein duquel se sont déroulées les collectes. En outre, ces dernières forment un échantillon d'une grande diversité, mais constitué de manière aléatoire et qui n'est donc pas représentatif de la population d'un point de vue statistique. Les motivations qui poussent les gens à se déprendre de leurs archives sont antérieures au temps de la collecte, mais révélées seulement par elle : on invoque souvent, *a priori*, le désir pour les propriétaires de valoriser les archives à travers leur transmission à une institution spécialisée. Est-ce là la seule raison ? À travers l'analyse de ces motivations on peut appréhender une première série de représentations de l'archive. Le moment de la collecte, tout au long des différentes phases qui le composent, donne accès non seulement aux représentations des « archives-documents », mais aussi à celles des « archives-institution », perceptibles à travers les attentes des personnes vis-à-vis de l'établissement chargé de la collecte ; c'est également le moment au cours duquel, par la discussion mais aussi *via* la remise à l'archiviste de documents de présentation (récits de vie, lettres de motivation), peuvent être appréhendées diverses formes de représentation de l'individu en lien avec ses archives. Enfin, cette deuxième série de représentations peut être approfondie lorsqu'on se penche sur

les formes de classement mises en œuvre par les individus : ce n'est plus leur discours qui est révélateur de l'image de l'archive, mais l'archive qui devient révélatrice de l'image qu'ils ont d'eux-mêmes<sup>11</sup>. Quelles sont en définitive les conséquences de ces différentes approches sur le métier de l'archiviste, sur ses rapports avec les professions voisines, sur la définition qu'il va donner des archives et de sa propre activité ?

On ne prétend pas pour autant fournir ici un savoir général et définitif sur les relations entre hommes et archives. Reconnaissons d'emblée, pour éviter tout « gallo-centrisme », la très forte prégnance du cadre institutionnel étatique dans lequel s'est élaborée cette réflexion et les enjeux qui la sous-tendent : pour un archiviste travaillant dans un pays où les archives sont d'abord et surtout, depuis plus de huit siècles une part de l'État et un de ses organes administratifs, tenter cette approche peut apparaître comme une tentative de distanciation par rapport à ce schéma mental contraignant<sup>12</sup>. Reste que les analyses qui suivent, qui parlent de deuil, de perte, de manque ou de transmission recèlent sans doute, du moins nous voulons le croire, une part de vérité plus proprement anthropologique quant à la relation de l'homme à ses archives.

### **De l'expérience de la collecte à la démarche de l'enquête : le cadre**

La première difficulté rencontrée par l'archiviste qui veut rendre compte du rapport que les individus

entretiennent avec leurs propres archives tient au contexte dans lequel il va appréhender cette relation. On voudrait étudier ici comment les gens se comportent vis-à-vis de leurs documents, ce que leurs papiers signifient pour eux et, en définitive, ce qu'ils considèrent comme des archives, mais on ne saurait oublier que la situation de collecte n'établit pas entre archivistes et détenteurs de documents une relation qui se joue sur un *terrain* « neutre ». Il ne s'agit pas, comme c'est le cas pour le sociologue, d'un entretien, plus ou moins directif, voire compréhensif<sup>13</sup>, qui est un échange de parole et à partir duquel le scientifique rassemble la matière première nécessaire à l'élaboration de son discours. Ce n'est pas non plus la pratique du terrain telle que la vit l'ethnologue, immersion plus ou moins longue dans un milieu humain donné, faite de phases d'observation et de recueil de propos qui alternent avec réflexions théorisées et phases d'écriture.

Bien au contraire, lorsque l'archiviste se livre à la collecte, il est en général sollicité pour son savoir, bien avant qu'il ne sollicite lui-même son interlocuteur. Contacté par le détenteur des archives pour les prendre en charge, il est pleinement identifié à l'institution qu'il représente et se confond en quelque sorte avec elle : il est « les Archives » et le regard de son vis-à-vis porte déjà en lui une certaine représentation de l'institution archivistique, plus ou moins précise, faite de fantasmes ou de connaissance détaillée de sa réalité administrative. Il y a chez cette personne une attente vis-à-vis de l'administration, attente qui porte sur le devenir de ses papiers et se rapproche de celle de l'utilisateur de n'importe quel service public. De même,

l'attitude de l'archiviste n'est pas neutre. Lui aussi est en situation d'attente et de questionnement : il arrive rempli d'interrogations sur la nature des documents qu'il va découvrir et son comportement n'est pas celui d'un observateur investi de la « neutralité axiologique » propre au chercheur. Il a intériorisé toutes les contraintes relatives à la gestion des documents qui sont son lot quotidien et s'apprête à mettre en œuvre sa capacité d'expertise : évaluation de l'état matériel des pièces qu'on va lui présenter, estimation de leur intérêt pour la recherche historique, parfois encore appréciation de leur valeur vénale. Il sait que sa venue engage un processus administratif, une série d'actions qui vont déboucher, ou non, sur l'entrée des archives de son interlocuteur dans le patrimoine de la collectivité : il lui faudra discuter du statut juridique à donner au futur fonds d'archives<sup>14</sup>, déterminer les règles de communication qui lui seront appliquées, éventuellement préparer un premier instrument de recherche et pour finir mettre au point le transfert matériel des documents. En somme, pour lui aussi, cette rencontre présente un enjeu et prend la forme d'une négociation. Si la notion de jeu ou d'enjeu existe bien dans les entretiens en sciences humaines<sup>15</sup>, reconnaissons que dans la collecte archivistique ces enjeux sont particulièrement explicites, et connus des deux parties.

Ils ne constituent pas pour autant des obstacles dirimants à notre projet. Savoir que l'informateur détient déjà, avant même le début de l'entretien, une vision de l'institution contactée implique d'en tenir compte dans l'analyse des réponses fournies et des informations données, avec pour objectif

supplémentaire de tenter de déterminer le contenu de cette représentation et de l'intégrer à notre propos. Quant à la collecte des données intéressantes pour notre objet d'étude, elle se fait en quelque sorte à l'insu de l'informateur, de manière quasi subreptice : ce dernier point peut en réalité constituer un atout non négligeable en vue du recueil de données brutes.

L'échantillon de personnes rencontrées doit en outre être replacé dans le contexte institutionnel précis qui a été celui de la collecte : un des cinq centres des Archives nationales, le seul entièrement dédié au traitement des archives privées, situé à Roubaix, dans le département du Nord. Le projet remonte à 1983 et demeure indissociable du cadre politico-économique des années qui suivent l'élection de François Mitterrand<sup>16</sup>. Dans un contexte de dilatation de la sphère d'influence de l'État, on envisage de fonder cinq centres, répartis à travers le pays et destinés à accueillir en priorité les archives devenues publiques des entreprises nationalisées. Dans une région marquée par la crise du textile, de l'acier et du charbon, au cœur d'une ville particulièrement éprouvée, la création du premier centre s'inscrit dans une démarche symbolique (Roubaix fut surnommée au temps où Jules Guesde en était député « La Mecque du Socialisme ») et politique (le maire de Lille, Pierre Mauroy, est alors Premier ministre) qui dépasse de beaucoup la recherche d'un aménagement équilibré du territoire. En raison de divers retards accumulés, le chantier ne débute réellement qu'en 1985-1986, avec le retour aux affaires des gaullistes et des libéraux, alors que

s'amorce la première grande vague de privatisations<sup>17</sup> et un mouvement de fond de désengagement de l'État. Ainsi, avant même d'être bâti et de fonctionner, le centre voit sa mission transformée : il n'est plus question d'archives devenues publiques, mais bien de documents de sociétés privées. En outre, progressivement, on abandonne l'idée de créer les autres centres : d'interrégionale qu'elle était, la mission des archives du monde du travail devient nationale. Cette réorientation survenue au cours du processus de création confère à l'établissement un caractère ambivalent, puisqu'il est tout à la fois un centre doté d'une mission nationale et un équipement fortement inséré dans un réseau de relations locales ou régionales. Qu'il s'agisse d'associations, de syndicats, d'entreprises ou de cabinets d'architectes – les quatre grands domaines d'intervention – la collecte s'effectue aussi bien auprès de représentants locaux que dans les sièges et les directions, en général parisiens, de ces structures<sup>18</sup>.

Il s'agit là d'une difficulté – mais aussi d'une richesse – pour les archivistes. Ceci dit, pour les détenteurs d'archives le principal souci réside probablement dans la compréhension même du terme « d'archives du monde du travail ». Daniel Van Overstraeten, dans la préface d'un colloque édité par les Archives générales du royaume de Belgique, évoque « les archives d'entreprises – pour garder le terme qui en Belgique reste préféré à celui d'archives du monde du travail<sup>19</sup> ». Cette remarque renvoie avec pertinence au glissement de sens qui s'est opéré, depuis l'origine, dans l'usage fait en France de cette expression : en 1983, il est exact que la notion de monde

du travail, vocable issu de l'esprit de rupture avec le capitalisme propre à 1981, était peu ou prou synonyme d'archives d'entreprises, si l'on veut bien inclure le monde syndical dans celui des entreprises. Au fil des ans, de par la volonté de l'équipe du centre, mais aussi en raison de la politique globale des Archives de France ou du fait des contacts noués avec tel ou tel secteur de la société civile, le projet de collecte se modifie : il prend toujours appui sur la notion fondatrice de « monde du travail », mais y agrège, par petites touches, des domaines de plus en plus éloignés du noyau initial : associations caritatives<sup>20</sup>, prêtres ouvriers, architectes<sup>21</sup>, ingénieurs, urbanistes<sup>22</sup>... La dilatation maximale du concept, au prix d'un appauvrissement possible de sens, est atteinte avec le début de la collecte de mouvements sportifs... soit l'entrée du monde des loisirs dans le monde du travail. Que l'institution tente de corriger ce hiatus en proposant une définition développée de sa mission ne l'empêche pas de se trouver souvent en porte à faux, en butte à l'incompréhension des interlocuteurs, choqués par exemple de constater que le monde de l'administration est *de facto* exclu de ce « monde du travail »<sup>23</sup> !

Jugé à l'aune de ces différents contextes, l'échantillon de personnes ou de structures étudié ici n'est représentatif ni de la politique de collecte des archives de France au plan national, ni de la structure socio-professionnelle de la population française telle qu'elle peut être définie, par exemple, par les catégories de l'INSEE. L'exploitation des données recueillies ne peut donc être que qualitative, et non

statistique. Les réflexions proposées découlent simplement de la confrontation avec des personnes détentrices d'archives lors de trente-cinq expériences de collecte menées entre janvier 2002 et juin 2004. On y retrouve des chefs d'entreprise, des militants syndicalistes ou associatifs, et, en plus grand nombre du fait des fonctions de l'observateur au sein de l'équipe du centre, des architectes ou des ingénieurs<sup>24</sup>.

### **Du deuil au don : les motivations**

Condamné en 1970 pour un crime qu'il n'a pas commis, rejugé en 1986, acquitté puis enfin réhabilité, Roland Agret a brûlé le 30 juin 2006 les archives de son procès. Liées à des histoires personnelles moins dramatiques, les archives des individus ne sont pas toujours porteuses d'une semblable violence symbolique, telle que seul leur anéantissement permette une nouvelle naissance. Pour autant, le rapport qu'elles entretiennent avec les producteurs n'en est pas moins complexe. Comme l'a souligné Valérie Feschet, leur conservation n'est pas sans poser de nombreux soucis à leur détenteur<sup>25</sup>. Quelles sont les raisons qui peuvent pousser une personne à se déprendre de ses documents ? Pourquoi va-t-il entrer en relation avec les Archives-institution ? En quoi ses motivations aident-elles à comprendre ce que sont pour cette personne les documents qu'il a accumulés pendant parfois toute une vie ?

Il semble que les archivistes se posent assez peu ces questions. Dans le contexte de la collecte des archives

publiques le sentier trop bien balisé des procédures administratives les élude pour ainsi dire totalement au profit de la recherche d'une collecte efficace qui passe par la sensibilisation des acteurs administratifs à la question des archives<sup>26</sup>, alors qu'il y a lieu de penser qu'elles y ont également leur pertinence. Face à une personne privée, elles devraient surgir avec une plus grande acuité, dès le premier contact. Elles sont pourtant souvent passées sous silence. En effet, dans ses relations avec le monde extérieur, une bonne part des efforts de la communauté archivistique est déployée à tenter de modifier l'image traditionnelle que la société est supposée avoir des archives – entendons par là les documents et les hommes qui les conservent. Elles ne seraient pas mortes et poussiéreuses, ils ne seraient pas conservateurs d'esprit autant que de fonction, mais les uns comme les autres seraient bien vivants, intéressants pour la collectivité, et utiles<sup>27</sup>. Depuis 1983, en France, la valorisation des documents est inscrite dans la liste des missions dévolues aux archivistes, à côté de la classique chaîne de traitement (collecter, classer, conserver, communiquer). En remettant ses archives, leur producteur envisage-t-il leur valorisation ? Cette motivation existe sans doute, mais on voudrait suggérer qu'elle n'est probablement ni la seule, ni la principale. En outre, lorsqu'elle est mise en avant lors de la prise de contact, il est fréquent qu'elle s'articule avec d'autres, que l'entretien va faire émerger progressivement.

Et si tout commençait par le manque de place ? Vivante, l'archive n'a jamais assez de place, elle grignote les étagères et les placards. Devenue morte et inutile,

elle en tient toujours trop. Banale et contingente dans l'activité, elle devient lorsque sa valeur d'usage disparaît encombrante et pesante. Un ingénieur ferme les portes de son bureau d'études et devient salarié d'une société plus importante : c'est tout une grange d'une ferme des Yvelines qu'il lui faut pour entreposer vaille que vaille le produit de trente années de labeur. La grange est lointaine, difficilement accessible, l'ami qui la prête gracieusement souhaiterait la récupérer. Placé dans une situation quelque peu différente, un architecte à la retraite prend contact avec l'archiviste : d'emblée, il met en avant l'intérêt de son travail passé, son passage dans l'agence d'une des icônes du Mouvement moderne et la valeur de son œuvre bâtie pour justifier sa démarche. La rencontre qui suit et la première visite aux archives font apparaître des motivations plus complexes et moins valorisantes pour lui : son âge lui interdit désormais de conduire, il a dû vendre sa voiture ; son box de garage, où sont entreposés ses dossiers, ne lui sert plus et il aimerait bien le vendre. Tout autant qu'un patrimoine à transmettre, les archives sont pour lui un problème à résoudre. Lui aussi à la retraite, un graphiste publicitaire de la région de Douai tient à ses interlocuteurs le même discours changeant : on passe de la mise en avant de l'intérêt du fonds à la reconnaissance des difficultés matérielles que pose la masse documentaire, même s'il prend soin de préciser que c'est surtout sa femme qui le presse de « faire de la place » dans le garage. C'est dans une cave parisienne que nous entraîne enfin un ancien « iconographe » indépendant : bien qu'il ait cessé de travailler depuis plus de dix ans, il n'avait

jamais envisagé le devenir de ses papiers, avant que n'apparaisse la nécessité de vendre ce local qui appartient à sa belle-famille. À côté du manque de place, ce dernier exemple introduit un nouvel élément dans l'exploration des motivations personnelles : les archives peuvent demeurer longtemps au même endroit, profitant de l'inertie que leur confère leur volume imposant. Inutiles et reléguées dans un espace périphérique de la vie quotidienne, souvent distinct de la maison ou de l'appartement<sup>28</sup>, la question de leur devenir ne prend de l'importance qu'à la faveur d'un événement déclencheur : il faut alors envisager leur sort.

L'accident qui fait émerger pour leur détenteur la question du sort des archives peut souvent être de l'ordre du « manque » : manque de place causé par un déménagement, comme on vient de le voir, mais aussi, fréquemment, manque d'argent. Non que l'archive constitue en règle générale un bien monnayable : à de rares exceptions près, elle ne vaut pratiquement rien<sup>29</sup>. En revanche, la place qu'elle occupe a un coût, et le producteur peut être désireux de récupérer cet emplacement, soit pour réaliser un gain, soit parce qu'il représente une charge devenue trop lourde pour ses finances. Plusieurs agences d'architectes illustrent ce propos : soumises à d'importantes fluctuations de personnel ou de locaux en fonction de l'importance des chantiers en cours, elles peuvent être obligées, si leur activité se réduit, de quitter des espaces devenus surdimensionnés et de s'installer dans des locaux ne leur permettant pas de conserver les archives des projets antérieurs. Dans un autre domaine, deux frères, gérants d'un hôtel en faillite, constituent un exemple

représentatif de ce type de situation : ils collectionnaient depuis plus de vingt ans les coupures de presse relatives à l'athlétisme dans le journal local. Cette sélection n'était nullement destinée à être diffusée et n'aurait jamais dû être proposée en donation si leur détresse financière ne les avait contraints à quitter leur hôtel, réceptacle de leurs archives. À la rencontre du manque de place et du besoin d'argent, on trouve la situation des héritiers d'architectes, désireux de vendre la maison de leur père, confrontés à une masse importante de documents, dont il faut se dessaisir pour pouvoir réaliser leur héritage. On touche là à une autre facette des motivations possibles, qui n'est plus strictement personnelle mais entre en relation avec le monde extérieur : perte d'un travail, perte d'un proche<sup>30</sup>... le départ des archives est souvent une perte qui fait suite à une autre. Elle confirme et achève une rupture dans l'existence, elle est la marque d'un changement d'état.

On perd un état : avec le changement de situation sociale, les archives liées à cette fonction antérieure cessent d'avoir leur utilité. Si un seul des donateurs a évoqué clairement la faillite de son entreprise (encore ne l'a-t-il fait que par la suite, au cours de séances de travail sur ses archives), on a pressenti lors de plusieurs entretiens une situation analogue : ce fut le cas de l'ingénieur déjà évoqué, qui, d'associé qu'il était dans un bureau d'études devient salarié d'une société plus importante, ou encore celui de cet architecte libéral qui travaille désormais dans la maîtrise d'ouvrage publique et souhaite, tout en changeant de maison, déposer les archives de son ancienne agence. L'utilité des documents n'est du reste pas seule en cause : s'en

séparer, et remettre leur gestion et leur communication éventuelle à un tiers peut également être un moyen de rompre les ponts avec une existence antérieure, de solder un compte, ou, moins prosaïquement, d'amorcer un travail de deuil et de « passer à autre chose ». Manque de place, manque d'argent, perte d'une fonction ou d'un métier : ces différentes motivations ne constituent pas pour autant une typologie rigide des situations incitant à entrer en relation avec l'institution des archives pour se départir de ses documents. Elles s'interpénètrent souvent, et peuvent avoir plus ou moins d'importance selon le cas considéré. En outre, l'attitude de la personne n'est pas figée, définie une fois pour toutes : elle évolue avec le temps, et se transforme notamment à la faveur des rencontres qui précèdent la prise en charge des documents. Le rôle de passeur, de médiateur de soi ou d'un autre constitue pour le possesseur des archives un moyen de mener à bien ce travail de deuil d'un état antérieur de son existence, et tout en valorisant ses archives de valoriser sa démarche et lui-même. En effet, dans les exemples cités jusqu'à présent on est bien loin du discours ordinaire (fourni par les archivistes, mais volontiers adopté par les détenteurs lorsqu'il leur faut expliciter les raisons de leur démarche) sur la transmission et la valorisation d'un patrimoine documentaire aux générations futures. Ce discours patrimonial, cette mise en scène volontariste et altruiste de la transmission de ses archives n'est pas pour autant, ou du moins pas seulement, une rationalisation *a posteriori* d'un comportement et d'une situation globalement négatifs (deuil, perte) : il joue au contraire un rôle important

et positif pour la personne elle-même, il est en effet la formulation en direction des autres de la médiation jouée par les archives dans son propre travail de deuil.

Celui qui transmet les archives n'est pas toujours celui qui les a produites. On peut être le passeur des traces d'un autre, comme des siennes. Les difficultés, causes de la séparation d'avec les archives, sont alors transfigurées par le désir de perpétuer un disparu, ou la part de soi qui n'existe plus. Il en va ainsi des veuves qui, à travers la donation des archives de leur époux architecte et la vigilance apportée au traitement et à l'exploitation des archives, s'attachent à perpétuer leur mémoire et à entretenir le rayonnement de l'œuvre des absents. Une pareille mission peut également être assumée par un ancien élève : cette situation s'est présentée plusieurs fois, toujours pour des professions ayant un rapport étroit avec le monde de l'art : soit qu'il s'agisse de l'ancien élève d'un professeur d'architecture, qui, se sentant investi d'une mission, poursuit bénévolement le classement des archives de son « patron » et travaille pour cela sur les tables d'atelier léguées par ce dernier<sup>31</sup>, soit qu'on se trouve en présence d'une décoratrice d'intérieur qui fait don de ses archives tout autant pour honorer la mémoire de son professeur que pour transmettre un témoignage de son œuvre personnelle. Les termes de la lettre de donation sont à cet égard révélateurs : « La libéralité d'encourager les arts m'apparaît comme un devoir vis-à-vis de R... V..., artiste, sculpteur, ébéniste, dessinateur qualifié qui m'a tout appris lorsque j'avais vingt ans. Que ces réalisations exécutées alors permettent à de bons élèves ébénistes

de retrouver les modèles du passé, le sens de la qualité, l'amour du beau, le goût du travail bien fait<sup>32</sup> ».

La figure de la donatrice et son propre travail s'éclipsent au point de ne faire plus de ce dernier que le « témoin » transmis de la génération des aînés à celle des apprentis d'aujourd'hui, la séparation d'avec l'archive personnelle s'efface, comme sublimée par la continuité du savoir enseigné.

On vient de le voir, transmettre ses archives ne va pas sans l'élaboration d'un discours. Ce discours est l'expression d'un travail sur soi, travail de deuil dont la collecte est l'occasion et les archives la cristallisation. Pénétrer les intentions des donateurs permet de dépasser l'invocation rituelle des notions de « patrimoine » ou « d'histoire » qui servent bien souvent à justifier d'un mot l'accroissement des collections publiques. Le processus de la collecte n'apparaît plus dès lors uniquement comme une action administrative, mais avant tout comme une relation interpersonnelle et une mise en représentation de soi. Lors de cet échange, le donateur, tout en dévoilant une image de lui, laisse simultanément disparaître une vision de l'institution qu'il a en face de lui.

### **Images de l'archive et image de soi : la collecte comme révélateur**

Une collecte se vit très différemment selon que l'initiative en revient aux archivistes ou aux détenteurs. Dans les premiers cas, il s'agit pour les professionnels

de convaincre du bien-fondé de leur démarche et de vaincre d'éventuelles réticences. Dans le second, ils sont en outre placés en situation d'observateurs et peuvent plus aisément analyser les comportements de leur interlocuteurs. En France il est rare que les archivistes aillent à la rencontre des détenteurs d'archives<sup>33</sup>. Si le Centre des archives du monde du travail a eu, depuis sa création, une *stratégie* d'ensemble de collecte (par exemple en décidant d'étendre sa compétence à des domaines de l'activité humaine qui n'étaient pas prévus dans sa mission initiale, tels que le christianisme social, les associations caritatives ou les bureaux d'études), son personnel n'a jamais élaboré de *tactique* de collecte pour cibler précisément le représentant de tel ou tel courant architectural ou pour recevoir les archives de représentants d'une profession rare ou émergente. Dans l'immense majorité des cas, les individus ou les sociétés viennent aux archives et non l'inverse. Outre l'écheveau complexe de leurs motivations, ils apportent avec eux une certaine image de l'institution à laquelle ils s'adressent.

Leur perception des archives n'est toutefois pas toujours très précise. Dans le cas du Centre des archives du monde du travail, le statut de l'établissement (national, mais délocalisé en région Nord-Pas-de-Calais) rend encore moins lisible son identification : on pense souvent qu'il s'agit d'un établissement régional ou d'une institution municipale et le voisinage des archives départementales du Nord à Lille est une source supplémentaire de confusion. Il arrive au contraire que la spécificité de l'institution soit parfaitement connue et qu'elle soit, pour cette raison précise, préférée à des

centres d'archives relevant de collectivités territoriales : c'est le cas lorsqu'une union locale de syndicat refuse, pour des raisons politiques, de prendre contact avec les archives municipales de la ville où elle est installée et préfère, en recherchant un accueil dans une structure d'État, déposer son fonds dans un lieu « neutre », à l'abri des enjeux partisans. Le choix du centre comme espace d'accueil s'explique aisément pour des architectes qui ont construit des bâtiments d'archives et ont donc des liens solides avec l'institution : ce fut le cas avec l'entrée des fonds d'Alain Sarfati (architecte des archives de l'Indre, mais surtout concepteur du projet du CAMT) ou Stanislas Fiszer (auteur du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales à Paris et lauréat du concours pour les nouvelles archives d'Eure-et-Loir). Il arrive aussi que viennent au CAMT des fonds de personnes ou de structures proches de l'esprit politique qui présida à la naissance du centre : on pense par exemple aux mouvements syndicaux de la CGT ou de la CFDT, dont les structures locales ou régionales sont présentes dans les collections du CAMT, aux mouvements issus du christianisme social (JOC, prêtres ouvriers) ou à des individus ayant par engagement rassemblé une collection d'objets militants (objets de grève)<sup>34</sup>. Tous identifient le centre comme un point de chute possible pour leurs documents, et ce sur la base d'une affinité professionnelle ou politique – au sens le plus ouvert du terme. Mais cette relation basée sur une forme de connivence voisine avec une autre, marquée par une certaine méfiance vis-à-vis des archives, dans la mesure où celles-ci apparaissent traditionnellement

comme une institution d'État ayant parti liée avec le pouvoir, y compris policier : ainsi, les responsables d'un mouvement social émergent spécialisé dans le soutien aux exclus ont fait part au cours des entretiens de leur inquiétude pour le sort des documents déposés – et surtout de leurs auteurs – si un régime dictatorial, où à tout le moins susceptible de restreindre les libertés publiques, s'installait en France<sup>35</sup>. À l'opposé de cette vision des archives comme serviteur occulte du pouvoir policier<sup>36</sup>, c'est la publicité et la communication des documents au tout venant qui effraie une donatrice potentielle, décoratrice d'intérieur choquée à l'idée que les boiseries réalisées pour des gens encore en vie puissent être vues par les lecteurs éventuels de ses documents. Enfin, au-delà des affinités, des affections ou des craintes que les archives suscitent chez les gens, la spécificité de l'institution reste mal perçue : en sont assez révélatrices les propositions de dons d'objets tridimensionnels ou de livres qui témoignent d'une perception floue des limites des domaines de compétence des différentes institutions patrimoniales.

C'est à l'occasion de la collecte que l'archiviste peut déceler les motivations du donateur potentiel et faire du discours de son interlocuteur un miroir où chercher sa propre image, mais les entretiens qui la constituent sont aussi le moment où se définissent les contours de ce qui constituera le fonds d'archives. Ainsi, au début d'une conversation avec une militante retraitée, seules émergeaient les archives relatives à son engagement pour l'égalité des femmes au travail<sup>37</sup>. Mais le cours de la discussion a fait surgir de nombreuses autres activités, antérieures ou contemporaines de ce combat

central : activité syndicale dans une entreprise privée avant la venue dans le secteur public, militantisme en faveur de la paix en Algérie au temps de la guerre d'indépendance, etc. Ces différentes facettes de son activité, et les archives correspondantes, n'étaient pas à l'origine considérées par la donatrice comme « intéressantes » pour le chercheur et susceptibles de faire l'objet d'une collecte. Ce sont donc la discussion, l'échange interpersonnel, qui, sans que l'archiviste « pousse » nécessairement à donner plus de documents, font évoluer les contours du fonds d'archives potentiel, limites qui restent indécises jusqu'au dernier moment, selon que la personne rencontrée choisit d'inclure ou d'exclure tel ou tel aspect de sa vie de la collecte. Tout au long de ce processus de construction du fonds d'archives, la personne rencontrée met au point une forme de présentation d'elle-même à travers ses archives – présentation en creux, puisque ce qui sera conservé et demeurera invisible est aussi important que ce qui sera finalement donné à lire au public<sup>38</sup>.

Après le temps de la discussion, la phase active de la collecte, avec l'enlèvement des archives (ill. 3), marque une nouvelle phase du travail de deuil initié avec la décision de se départir de ses documents. On a vu plus haut dans l'analyse des motivations que le souci de transmettre ses archives tout en s'en défaisant était l'enclenchement d'un processus de détachement par rapport à une partie de sa vie professionnelle ou par rapport à toute une vie écoulée. Une nouvelle étape se dessine lorsque le possesseur des documents prend conscience de leur départ prochain et de leur absence

physique, et pressent le vide des étagères qui se profile avec l'enlèvement des archives : les documents acquièrent alors à ses yeux, au moment où ils vont lui être soustraits, une importance qu'ils n'ont peut-être jamais eue auparavant, devenant le reflet morcelé d'une existence révolue. L'enlèvement est l'occasion de séances de relecture, de pérégrination à travers les archives, chevauchées de papier qui n'ont plus pour objet, comme celles menées lors des entretiens, de faire découvrir les pièces ou de susciter l'intérêt de l'interlocuteur, mais qui sont d'ultimes panoramas d'une existence et l'occasion, encore une fois, de se raconter à travers ses papiers<sup>39</sup>. Il peut du reste arriver que le discours se prolonge au-delà de l'enlèvement physique des cartons : un retraité est ainsi venu à quatre reprises pour travailler sur ses archives avec le responsable de leur collecte. Il s'agissait sans doute d'aider, par des éclaircissements biographiques ou bibliographiques à leur classement. Mais se sont en fait deux récits de vie qu'il fut au final donné d'entendre : le premier, livré en préambule à la collecte, linéaire et construit, déroulant sa parfaite logique de construction rétrospective, puis le second, morcelé, éclaté au gré de l'ouverture des cartons et des lectures de documents, émouvant et écorché tout à la fois, laissant paraître heurs et malheurs, joies et fiertés, rancœurs et rancunes, rompant progressivement l'image lisse et tissée « d'*illusio* biographique », selon les termes de Pierre Bourdieu, qui avait d'abord été proposée, mais faisant émerger tout une vie foisonnante, débordante d'une activité dont les imposantes archives produites étaient la conséquence, le témoin et peut-être la dernière justification.

Les récits de vie délivrés par les producteurs d'archives ne restent toutefois pas toujours au stade du discours oral fragmenté. Il arrive aussi qu'ils prennent un caractère construit et écrit. Ils revêtent alors la forme d'une autobiographie ou d'une sorte de profession de foi et accompagnent en général l'inventaire des archives remis lors de l'enlèvement. On retrouve là l'idée du dépôt d'archives comme occasion d'un bilan de vie, ou, pour les personnes en activité, d'une formulation synthétique de la conception qu'ils ont de leur mission. Un bon exemple de ces professions de foi est donné par le texte conçu par des paysagistes à l'occasion de l'entrée au CAMT des dossiers d'affaires issus de plus de vingt ans de travail : « Paysagistes [...] depuis 1982, nous avons adopté le statut de SCOP (Société coopérative ouvrière de production) qui reflète à l'échelle de notre organisation une conception participative de l'aménagement du territoire que nous défendons. De nombreuses études concernent la reconversion de friches héritées du passé industriel du Nord-Pas-de-Calais. D'autres projets y sont intimement liés comme lorsqu'il s'agit d'apporter un nouveau regard sur certaines communes du bassin minier en pleine mutation. Nos interventions s'inscrivent à ce titre dans l'histoire des industries qui ont laissé une si forte empreinte dans la culture et dans l'économie régionale [...] Enfin la discipline paysagère dans ses différentes composantes urbaines ou rurales témoigne d'une évolution majeure du regard sur le territoire au cours des vingt dernières années. Nos travaux participent de cette mutation particulièrement importante pour la région

Nord-Pas-de-Calais compte tenu de son contexte géographique et historique. Ils sont susceptibles d'apporter un éclairage sur la nature des programmes autant que sur les réponses que nous avons formulées<sup>40</sup>. »

On trouve un semblable regard rétrospectif dans les propos tenus par la militante évoquée précédemment, qui en quelques lignes émouvantes définit les convictions qui l'ont animée dans ses combats et mêle dans son propos toutes ses convictions religieuses ou politiques. Le ton et la teneur en sont livrées dès les premières lignes : « Vie militante – animée par le christianisme – message de Jésus : un amour libre et responsable. Partager la vie d'être humains – bâtir un monde plus juste et plus humain, un monde de paix. » Puis sont mentionnées les grandes étapes de la mise en pratique de cette éthique : « Jeune – âme vaillante », « puis j'ai connu la JOC », puis « l'âge adulte » et « retraitée ». La vie professionnelle et syndicale n'apparaît que de manière marginale, faisant du texte une profession de foi plus qu'une autobiographie. Toujours sont mis en avant les buts poursuivis et les principes de vie : « être libre et responsable – Faire avec et non pas pour », ou encore : « je suis attirée vers un mouvement où le pouvoir de décision n'appartient plus à un seul, mais à un groupe – militer avec des hommes et des femmes ayant des convictions politiques, syndicales, religieuses, philosophiques, diverses<sup>41</sup>. »

Une telle présentation de soi est marquée par la foi, la croyance presque charnelle en la valeur de la lutte sociale. D'autres producteurs manifestent au contraire une importante distance par rapport à leur parcours antérieur, et utilisant leurs archives en

historiens, en font les sources d'une biographie personnelle. Ce fut le cas avec une chef d'entreprise à la retraite, qui, plusieurs années avant le versement de ses archives, les avait utilisées dans le cadre d'un mémoire universitaire traitant de la société à laquelle sa mère puis elle avaient donné tout leur temps et leur énergie. Donné à l'État en même temps que les documents, ce mémoire leur fait pendant, comme la synthèse à l'analyse, offrant déjà une interprétation cohérente et linéaire des archives, orientant consciemment le lecteur potentiel dans une direction de recherche<sup>42</sup>.

Sincères et passionnés ou au contraire marqués par un souci de distanciation qui prend la forme tendant à l'objectivité d'une recherche universitaire, ces récits de vie dévoilent pourtant toute leur subjectivité lorsque se manifeste naïvement la tendance à l'auto-célébration : « Quisnam homo est ? Né à D., le..., N. autodidacte passionné et exigeant<sup>43</sup>... »

Si la discrétion interdit de citer plus longuement ce texte savoureux, son titre et son préambule donnent à voir, à travers l'usage du latin et l'emploi de la troisième personne pour parler de soi comment, tout en voulant faire sa biographie, on peut aisément verser dans l'hagiographie.

Peu importe, en définitive, que ces récits de vie soient plus ou moins humbles : sous couvert de donner des éléments d'appréciation supplémentaires à l'archiviste ou de fournir du matériau déjà travaillé au chercheur, il s'agit toujours de parler à la place de ses archives et d'encadrer, si possible, la parole qui pourrait en sortir... Les producteurs seraient étonnés de découvrir

que la forme la plus inconsciente, mais peut-être la plus intéressante de représentation de soi à travers ses archives, est sans aucun doute celle qui s'exprime *via* le masque en apparence neutralisant d'une grille de classement, celle qu'on devine dans un inventaire des archives réalisé par la personne elle-même.

### Archivistique et sciences sociales

Entretien préalable, ordonnancement des documents par le producteur, collecte : trois moments d'un travail sur les archives préalables à leur enlèvement qui sont autant de moments de travail sur lui-même pour le producteur et d'occasions d'observation pour l'archiviste. Qu'en retirer en définitive ? On présente bien souvent la collecte des archives comme une opération purement administrative, une série de paramètres juridiques ou matériels à prendre en compte pour préparer l'entrée dans le patrimoine de la collectivité d'un fonds documentaire : alors seulement commencerait le vrai travail (tri et élimination, classement, rédaction d'un instrument de recherche, communication). Comme on vient de le voir, le moment de la collecte est au contraire une étape extrêmement riche en informations pour la compréhension des archives, riche surtout d'informations qui permettent d'envisager l'archive autrement que comme matériau de l'histoire à écrire : dans l'étude du rapport de l'homme à ses archives, elles apparaissent comme une fin en soi, et non comme un moyen.

Envisagée dans cette perspective, les archives

n'apparaissent plus nécessairement comme un « patrimoine » qu'il faudrait impérativement « valoriser » : si cette dimension de l'archive demeure présente, elle voisine avec sa banalité, sa contingence, l'ennui ou la gêne qu'elle peut susciter chez son possesseur, elle apparaît comme une partie de soi, une émanation directe de la personne (et à ce titre elle est très intime) mais aussi comme une part souvent délaissée, dont, paradoxalement, on peut se départir plus facilement que d'un bien ayant fait l'objet d'une appropriation : certaines personnes prêtes à donner leurs archives se montrent réticentes à l'idée de se séparer de leur bibliothèque...

Au-delà de ces conclusions intéressantes directement l'archivistique, c'est la question des relations entre cette discipline patrimoniale et les sciences sociales qui se trouve posée, puisqu'elles ont été ici mises à contribution pour aborder différemment la question des archives. À ce titre, il faut souligner en premier lieu les correspondances occasionnelles qui peuvent exister entre approches ethnologiques et archivistiques. Un bon exemple en est donné par les dispositifs graphiques utilisés, dans des contextes très différents, par Valérie Feschet, ethnologue, et André Brochiet, conservateur d'archives, pour représenter la disposition des archives dans l'espace. Le schéma intitulé « radiographie d'une vieille armoire » que propose Valérie Feschet dans « Textes et contextes. Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes<sup>44</sup> » peut être rapproché du croquis de localisation des archives dans une pièce qu'avait composé André Brochiet<sup>45</sup> dans un article de la *Gazette des archives* consacré aux papiers

de famille. Reste que dans le premier cas il s'agit d'expliciter la hiérarchie des documents suivant leur emplacement dans le meuble, et dans le second de donner des outils méthodologiques pratiques en vue de la collecte des archives. De même, le rôle structurant des femmes dans la gestion des archives personnelles, mis en évidence par Valérie Feschet lors de son étude sur les papiers de famille dans les fermes de l'Ubaye<sup>46</sup> se retrouve dans l'étude des opérations de collecte : qu'il s'agisse de femmes déposant leurs propres archives, ou de la transmission de documents d'une personne disparue. Plusieurs des cas évoqués précédemment renvoient à cette situation. Pour autant, ces analogies demeurent relativement rares et ne paraissent pas avoir débouché sur un dialogue construit. Dans cette perspective, on voudrait ici proposer quelques pistes.

Pour les archivistes, dans la lignée de l'approche qui été tentée ici, il y aurait sans aucun doute profit à appréhender la collecte, mais aussi les autres opérations archivistiques, avec l'appui des méthodes des sciences sociales<sup>47</sup>. En particulier, en explorant de multiples manières la relation existant entre les archives et leurs détenteurs, il faudrait développer une « archivistique des producteurs » qui fait jusqu'ici totalement défaut<sup>48</sup>. Pour reprendre un débat récent, si l'archivistique prétend, et le peut, à une place parmi les sciences humaines, elle ne peut se contenter d'étudier les documents, sans jamais s'interroger sur la nature des rapports existant entre eux et leurs producteurs. Cette catégorie des « producteurs » reste, trop souvent, un terme commode (le « producteur » est souvent

l'autorité hiérarchique de l'archiviste...) qui évite de se poser la question de son intérêt ou, le plus souvent, de son désintérêt pour les archives produites. Face aux destructions, on se contente, chez les archivistes, d'invoquer trop souvent la fatalité ou le manque de moyens, tandis que les historiens critiquent l'inertie (voire le zèle destructeur) des archivistes, ou se réfugient derrière des explications toutes faites. Ainsi fait Guy Thuillier, qui reprend le mot de Julien Caïn pour qui les Français étaient « par nature un peuple destructeur », et trouve trois causes lapidaires aux destructions opérées par les administrations : « désintérêt traditionnel, surmenage administratif, scepticisme<sup>49</sup> ».

Qu'en est-il des ethnologues ? Les relations des membres de la discipline à la notion d'archive apparaissent en effet complexes. Plus que d'autres corporations scientifiques (à commencer par les historiens) les ethnologues ont conscience de l'importance de leurs propres archives scientifiques : les interventions recueillies lors de séminaires<sup>50</sup> ou les publications périodiques telles que la revue *Gradhiva* en témoignent. En revanche, les travaux d'ethnologues prenant les archives comme objet d'étude sont rares, en dehors de ceux déjà cités de Valérie Feschet. Bien plus, il est frappant de constater le peu de place fait aux archives dans la collecte des informations lors d'un terrain. Cela ne signifie pas nécessairement qu'elles sont dédaignées : elles peuvent être utilisées mais ne seront pas *in fine* reconnues comme sources. Nombre de rapports de recherche, de grande valeur scientifique, font état de recours à l'archive écrite : il n'en

reste pas moins que seule la bibliographie ou le protocole d'enquête figurent en annexe dans les sources du travail<sup>51</sup>. De même, lorsque des sources d'archives sont citées dans le texte de la recherche, elles ne sont pas référencées, contrairement aux indications bibliographiques ou aux citations d'entretien ; l'archive écrite paraît souffrir d'un relatif déficit de légitimité, peut-être comparable à celui que les historiens assignèrent longtemps aux témoignages oraux...

Au-delà de la reconnaissance explicite de la place tenue par les archives dans certaines de leurs recherches, les ethnologues pourraient s'interroger sur la valeur, et sur l'utilité pour leurs travaux des outils méthodologiques élaborés par l'archivistique : tester leur valeur et leur potentiel heuristique, en somme, ce qui ne serait pas sans profit pour la communauté archivistique elle-même. Enfin, il y a lieu, et cela les archivistes ne peuvent le faire, ou du moins ne le peuvent seuls, de prendre l'archivistique institutionnelle et l'institution des archives comme objet d'études pour les sciences sociales. S'il a été dans l'ensemble fort intéressant et a permis de nombreuses avancées épistémologiques, le séminaire de l'Ehess, « archives et sciences sociales », de 2002-2003 a paradoxalement laissé cette question en plan : la question est pourtant cruciale et les résultats d'une enquête rigoureuse et sans complaisance peuvent mettre en cause nombre de dogmes bien établis, comme l'a montré, dans un autre domaine de l'institution patrimoniale, le récent travail de Nathalie Heinich sur l'Inventaire général et ses critères<sup>52</sup>... (ill. 4)

#### Notes :

\* Ce texte reprend les éléments d'une communication faite au séminaire du LAHIC le 21 mars 2006 sous le titre « Archiver au-delà de l'archive : l'expérience du Centre des archives du monde du travail » et d'un article publié dans la *Gazette des archives*, « *Autour de la collecte des archives* », n° 202, p. 69-93.

1. Pierre Bourdieu, « Esprits d'État, genèse et structure du champ bureaucratique », *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action* (Paris, 1994), p. 101.

2. Pour une synthèse récente sur l'histoire de l'École des chartes : *L'École nationale des chartes : histoire de l'école depuis 1821* (Paris, 1997).

3. On peut retrouver la marque de cette influence aussi bien dans les différents cadres de classement adoptés, qui tendent à reproduire la hiérarchie des administrations entre elles, que dans les productions archivistiques, et ce jusque dans leurs aspects codicologiques : il n'est que de comparer la reliure « classique » des inventaires des Archives nationales (sorte de similicuir légèrement brillant) avec celle des inventaires des archives des présidents de la République (reliure toilée ornée de la signature du président dorée aux fers, jaquette de couleur, format plus imposant) pour mesurer le soin tout particulier apporté à la représentation formelle des archives du plus haut personnage de l'État.

4. « L'archivistique est-elle une science ? » Tel était le thème des journées d'études organisées par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français à Paris, les 30 et 31 janvier 2003. Voir notre compte rendu de cette manifestation dans *Labyrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107 et dans le présent recueil, p. 16-21.

5. L'usage même de cette expression de « personne privée » est révélateur de l'emprise du cadre conceptuel forgé par une archivistique d'État, qui, en tant que science du classement, impose ses catégories de pensée à celui même qui recherche la critique.

6. La période révolutionnaire, avec les nombreux séquestres opérés, avait toutefois été un des premiers mouvements de prise en charge des papiers privés par la puissance publique.

7. L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 janvier 1979 définit la notion même d'archives, son article 3 définit les archives publiques, et les archives privées sont définies comme suit à l'article 9 : « Les ar-

chives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article 1<sup>er</sup> qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article 3 ci-dessus » (Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 sur les archives). Voir : *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives (1958-1988)* (Paris, 1988), p. 44-48.

8. *Recueil des lois et règlements relatifs aux archives (1958-1988)* (Paris, 1988), p. 44-48.

Il s'agit des séries AP, AQ, AR, AS des Archives nationales et de la série J, initialement dédiée aux « entrées par voie extraordinaire » pour les archives départementales.

9. Georges Perec, *L'Infra-ordinaire* (Paris, 1989).

10. Marie-Françoise Limon-Bonnet, « L'archivistique, une histoire de mots », intervention aux journées d'études organisées par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français, « L'archivistique est-elle une science ? » (Paris, 30 et 31 janvier 2003).

11. En raison de sa complexité propre, la question des pratiques de classement n'est pas spécifiquement abordée ici. Elle fera l'objet d'une réflexion indépendante : Christian Hottin, « À chacun son classement. L'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières », *Patrimoines, revue de l'Institut national du patrimoine*, n°2, 2<sup>e</sup> semestre 2006, p. 97-103. Ce texte est également disponible dans le présent recueil, p. 63-69.

12. Si cette réflexion était soumise à l'appréciation de collègues travaillant dans un pays où les archives ont été conçues à l'origine non comme une émanation de l'État mais comme un outil de construction de la Nation (c'est, par exemple, le cas du Canada), elle pourrait être l'occasion d'une mise en parallèle des conceptions que les archivistes de différents pays ont de leur métier

13. Sur cette technique, voir : Jean-Claude Kaufmann, *L'entre-tien compréhensif* (Paris, 1996).

14. Les modes d'entrée privilégiés sont les dons et les dépôts, les achats, les legs ou les datations – pratique au demeurant récente – sont relativement rares.

15. Ils portent également sur la restitution et la réception par les informateurs du savoir collecté lors des entretiens, ce qui n'est pas sans poser des problèmes particuliers au chercheur. Voir : Françoise Zonabend, « De l'objet et de sa restitution en anthropologie », *Gradhiva* (1994, n° 16), p. 3-15.

16. Sur le projet et son évolution : Yvette Lebrigand, « Un grand

projet de l'État : le Centre des archives du monde du travail de Roubaix », *Gazette des archives* 141 (mai-juin 1988), pp. 28-39 et Yvette Lebrigand, « Le Centre des archives du monde du travail », *Gazette des archives* 168 (janvier-mars 1995), pp. 50-57.

17. Cette campagne concerne notamment les secteurs de l'industrie, de la banque et de la finance, ainsi que l'audiovisuel.

18. Sur les missions actuelles du centre : Georges Mouradian, « De Rothschild aux prêtres-ouvriers : le monde du travail aux Archives nationales à Roubaix », *La vie industrielle en Bretagne : une mémoire à conserver* (Rennes, 2002), pp. 19-26.

19. Daniel Van Overstraeten, « Préface », *Les Archives d'entreprises à Bruxelles, une mémoire pour penser l'avenir. Actes du colloque du 13 décembre 2002*, Madeleine Jacquemin et Caroline Six (éd.), Archives générales du Royaume, 2003, p. 5.

20. La venue des archives d'Emmaüs international et des papiers de l'abbé Pierre est le projet le plus représentatif de ce mouvement.

21. Il s'agit là d'une volonté d'Alain Erlande-Brandenburg, historien de l'architecture médiévale et directeur des Archives de France en 1997, dans le but de diminuer la pression qui pèse sur les archives de l'Institut français d'architecture, situées à Paris et dont la capacité d'accueil est limitée.

22. Voir : Benoît Charenton, *La collecte des archives du monde du travail à Roubaix : bilan critique et perspectives* (mission d'étude, Institut national du patrimoine, 2003), rapport inédit, conservé au CAMT et à l'INP.

23. Sur l'histoire du bâtiment : Jacqueline Grislain et Martine Le Blan, « L'art de bâtir chez les roubaisiens : la filature Motte-Bossut (1853-1985) », *Revue du Nord*, 265 (avril-juin 1987), pp. 485-515. Sur le bâtiment transformé : « [Le] Centre des archives du monde du travail », *Les bâtiments d'archives 1986-2003*, Gérard Ernisse, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsch (dir.), Paris, 2004, pp. 122-124. Voir en dernier lieu : Virginie Thiéry, « Du coton au carton, changement de production pour la filature Motte-Bossut : le Centre des archives du monde du travail, un défi architectural relevé par Alain Sarfati », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p. 104-120.

24. Citons encore, avant de les retrouver dans les lignes qui suivent : un graphiste publicitaire retraité, deux veuves d'architectes, une communauté monastique, les héritiers d'un couple de maîtres

verriers, deux frères, hôteliers de profession, une filiale d'un grand groupe industriel français, un iconographe indépendant, une chef d'entreprise et une militante syndicaliste toutes deux retraitées, un groupement de défense des intérêts d'une profession libérale, deux architectes parisiens et quelques autres installés dans la région lilloise.

25. Valérie Feschet, « "Petites manies" ou rituels domestiques ? Le rangement des papiers de famille en Provence alpine », *Ethnologie française*, 1996, 2, p. 289-301, p. 291.

26. Voir, par exemple, la collection « Les archives, c'est simple » publiée par l'Association des archivistes français, consultable sur le site de l'association : <http://www.archivistes.org>

27. Sur la question des représentations vécues ou subies par la communauté, voir le toujours essentiel article d'Yves Perotin publié dans la *Gazette des archives* en 1970. Article consultable en ligne sur le site de l'AAF : <http://www.archivistes.org/IMG/Art68.pdf>

28. Ce point mérite d'être nuancé : on a vu des archives parfaitement intégrées à l'ensemble des artefacts constitutifs de l'univers d'une personne, voisinant avec sa collection de disques ou sa bibliothèque. Il n'en reste pas moins que ce cas de figure n'est pas le plus fréquent et que la relégation des archives, leur nécessaire (?) mise à distance par rapport au cadre de vie quotidien est une constante qui transcende les distinctions entre individus et collectivités ou administrations et entreprises. En divers lieux de collecte (études notariales, organismes représentatifs de professions libérales), on a pu observer la force centrifuge qui évacue les archives vers les caves ou les greniers des immeubles parisiens. Dans les bâtiments d'archives, l'isolement est en général invoqué pour des raisons de sécurité (le centre de conservation des archives nationales candiennes à Gatineau en est sans doute le meilleur exemple) : il existe peut-être une raison plus profonde à l'occultation de l'archive, autre en tout cas que les seules contraintes imposées par les normes de sécurité.

29. On peut mettre à part les lettres autographes : mais il ne s'agit alors que de pièces peu encombrantes. Quant à la pratique de la dation, on a vu qu'elle ne se pratiquait guère pour les archives, à de notables exceptions près : archives Picasso, chartrier du château de Malesherbes. Voir : *État sommaire des fonds d'archives privées*, séries AP et AB XIX (Paris, 2004), p. 721-723.

30. Lydia Flem a finement analysé son expérience de prise en charge des archives familiales, de toute nature, à l'occasion d'un deuil. Lydia Flem, *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Paris, Seuil, 2004, 151 p.

31. Lesquelles tables sont déposées au CAMT, mais le « disciple » les revendiquent pour lui, assurant qu'il en tient possession par un accord verbal de son défunt maître.

32. AN CAMT, dossier de collecte.

33. Cela se produit plus fréquemment dans le contexte des archives publiques, à travers les systèmes des missions des Archives nationales implantées dans les ministères, ou par le biais des inspections d'archives communales qu'effectuent les conservateurs d'archives départementales dans les petites municipalités. La pratique du *record management* développée dans les pays anglosaxons crée d'emblée un contexte tout à fait différent pour les relations interpersonnelles entre archivistes et producteurs.

34. Voir : *Trente-neuf objets de grève présentés par Jean-Luc Moulène* (Forbach, 2000), n. p. et : AN CAMT, dossier de collecte.

35. Il est vrai que ces interrogations ont surgi lors d'une campagne de collecte lancée à l'initiative des archivistes.

36. Vision parfois développée dans le roman contemporain. Voir : Didier Daeninckx, *Meurtres pour mémoire* (Paris, 1988). Sur les représentations de l'archiviste en littérature : Laurent Ferri, « Le chartiste dans la fiction littéraire (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle) : une figure ambiguë », *Bibliothèque de l'École des chartes* 159-2 (2001).

37. Pour une analyse développée de cette situation de collecte : Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité. Autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés* 6, avril 2003, p. 99-109. Ce texte est également disponible dans le présent recueil, p.22-33.

38. On remarquera que cette perception évolutive du fonds d'archives, qui en fait l'issue d'une discussion, d'une forme de négociation entre deux parties, met en question l'image chère aux historiens du « fonds dans son jus », qui est l'idéal du chercheur : le fonds ne serait que le résultat d'un compromis et que le dernier état d'un assemblage documentaire dont les limites ont varié tout au long de la vie de la personne, au gré de ses propres choix et de ses éliminations, avant de se figer avec l'entrée dans l'institution. En outre l'étape de la collecte est définitoire du fonds d'archives

en ceci qu'elle est le moment où s'établissent les paramètres juridiques et administratifs qui vont déterminer son accessibilité et, partant, son appréhension par le lecteur. Sur l'idée de fonds « dans son jus », voir : Jean-Michel Leniaud, « Besoins de la recherche et pratique archivistique », *Des archives d'architecture aux archives de la ville. Table ronde tenue aux Archives nationales les 18 et 19 juin 1998*, Christian Oppetit (éd.), Paris, 2000, p. 35-36.

39. Il est probable que, dans cette dernière confrontation du producteur avec ses archives, le contact physique avec les pièces ait une importance certaine.

40. *Paysages [Book de présentation dactylographié]*, Lille, 2002.

41. Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité. Autour de deux fonds d'archives de femmes », *op.cit* p. 102 et AN CAMT, dossier de collecte.

42. : Christian Hottin, *Id.* p. 105-108.

43. AN CAMT, dossier de collecte.

44. Valérie Feschet, « Tiroirs, cartons et papiers. Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée, Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., p. 23.

45. André Brochiet, « Papiers d'érudits », *La Gazette des archives*, 1998, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, nouvelle série, n° 182-183, p. 227.

46. Valérie Feschet, *Les papiers de famille, une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, PUP, 1998, 246 p., p. 38.

47. Il est frappant que la journée d'études organisée en 2001 par l'université d'Angers sur le thème « La recherche en archivistique » soit structurée autour des liens avec l'histoire, le droit et les sciences de l'information, sans que soit envisagée la connexion entre l'archivistique et l'ethnologie ou la sociologie. Voir les actes de ce colloque disponibles en ligne : <http://membres.lycos.fr/archivangers/>

48. Deux exemples simplement pour envisager la richesse potentielle de ce champ d'investigation. Dans son travail consacré aux *traders*, Olivier Godechot décrit les sociétés boursières comme un type d'organisation n'ayant aucune pratique d'archivage, même à moyen terme : tous les documents sur papier y sont détruits à brève échéance. Il y a là un constat intéressant, mais qui mériterait une enquête de fond, non seulement sur l'exactitude de cette affirmation, mais aussi sur le rapport de ces groupes à la durée et à la pérennité de leur action (Olivier Godechot, *Les traders : sociologie des marchés financiers*, Paris, La Découverte, 2005, 298 p.). Inversement, Les écoles normales primaires étaient réputées avoir une très vivace culture de l'archivage, au point de ne pas vouloir les déposer aux Archives départementales (« Les archives des écoles normales primaires », in Thérèse Charmasson (éd.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, in-8°, 391 p.).

49. Guy Thuillier, in Thérèse Charmasson (éd.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005, 391 p.

50. Voir par exemple la séance du séminaire de l'Ehess, « Archives et sciences sociales », consacrée en 2002-2003 aux archives des grandes enquêtes : si les ethnologues présentes étaient informées du devenir des documents issus de ces terrains, plusieurs historiens, après avoir cru qu'il fallait présenter les archives consultées pour ces recherches, répondirent que les archives produites alors n'avaient pas d'intérêt, « les résultats ayant été publiés »...

51. Ces remarques sans valeur statistique ni générale sont inspirées par la lecture de récents rapports de recherche reçus à la mission ethnologie (DAPA – ministère de la Culture).

52. Nathalie Heinich, *L'Inventaire et ses critères*, rapport au ministère de la Culture, 2005.

## À chacun son classement

### *L'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières\**

#### Introduction

Dans *La distinction*, Pierre Bourdieu a défini les agents sociaux comme des « classeurs classés selon leurs classements<sup>1</sup> ». Il s'agissait alors pour lui, à l'évidence, des classements opérés par les individus pour qualifier ou disqualifier un goût, une attitude ou une pratique. Qu'en est-il de l'étude de cette pratique spécifique que constitue, précisément, le classement ? Jack Goody a montré toute l'importance qu'avait eue, dans l'histoire de l'humanité, l'accès à la « raison graphique<sup>2</sup> », et donc la capacité pour l'homme de dresser des tableaux ou des listes (des *inventaires* en somme) de ce qu'il possède. Si l'importance générale du phénomène est tenue pour acquise, il n'en est pas moins intéressant de se pencher sur les variations sociologiques de cette pratique.

De par sa formation et sa mission, l'archiviste est habilité à édicter des normes de classement. Le quotidien de sa profession fait de lui un prescripteur de normes, plus ou moins contraignantes<sup>3</sup>, vis-à-vis des administrations, des collectivités ou des particuliers qui le sollicitent pour prendre en charge leurs documents. Mais l'exercice du métier est aussi pour le conservateur le moment où la théorie qu'il a apprise et qu'il doit désormais diffuser subit l'épreuve de la pratique, laquelle est faite, précisément, des multiples

pratiques de l'archivage qui sont celles de tous ses interlocuteurs. Quoique l'éthique collective de la profession invite l'archiviste en priorité à appliquer les méthodes de classement qu'on lui a enseignées, il se trouve également, *de facto*, en situation d'observateur, à même de décrire et de comparer ces « manières de faire » – et souvent de dire – l'archive. Cette situation est passionnante, captivante, mais aussi délicate et ambiguë : fonctionnaire en mission, le conservateur d'archives ne peut se prévaloir de la neutralité axiologique qui est celle du chercheur en sciences sociales<sup>4</sup>. Faut-il s'en tenir là, et considérer que cette expérience de l'archiviste en mission ne peut en rien contribuer à l'étude désintéressée de toute finalité pratique de ces « archivistiques particulières » que sont les méthodes de classement propres à chacun ? On postule au contraire qu'il faut tirer parti – et richesse – de cette posture délicate. Ces archivistiques particulières nous renseignent, certes, sur l'identité des producteurs de documents. On verra qu'elles révèlent aussi les représentations que ceux-ci ont de l'archive en général et de l'institution des archives en particulier<sup>5</sup>.

Il sera donc ici question des classements. Non pas ceux que mettent au point les archivistes, les cadres généraux ou particuliers qu'ils proposent pour organiser ou réorganiser les archives reçues, mais ceux que

les auteurs des archives opèrent de leur propre chef, se classant eux-mêmes quand ils classent leurs archives et classant leur existence. Jean-Claude Kaufmann a montré toute la place que tenaient les processus de rangement dans l'organisation de la personnalité, et combien cette activité en apparence anodine, paraissant aller de soi, obéissait en fait à une logique très complexe et contribuait beaucoup à structurer l'individu<sup>6</sup> : voyons ce qu'il en est du rangement des archives<sup>7</sup>.

### **Entre technique et esthétique, de l'archive au musée : les architectes**

La diversité des formes de classement apparaît d'emblée très grande. Pour s'en tenir au seul monde des architectes (ill. 5, ill. 6 et ill. 7), on est en présence de classements numériques, alphabétiques, alphanumériques, fondés sur des diminutifs (les premières lettres du projet – par exemple « PIC » pour « Musée Picasso dans le cas de Roland Simounet), ou encore chronologiques et numériques (le millésime et le numéro de l'affaire dans l'année, système identique à celui utilisé par les Archives nationales à Fontainebleau ou Roubaix). Selon l'agence, l'accent est mis sur l'unité du projet et sur sa nature, indépendamment de sa durée dans le temps, ou au contraire sur la temporalité du projet, la date de son lancement et sa durée. Ces systèmes de classement sont en outre inscrits dans la matérialité des archives, puisque des contenants (cartons, boîtes ou dossiers) de couleurs différentes peuvent servir à identifier les dossiers d'une affaire ou

les affaires de l'année (pratique observée chez Alain Sarfati), à moins que le jeu des étiquettes (qui portent en gras l'année et le numéro du projet) ne rendent un effet esthétique impressionnant lorsque des centaines de boîtes sont alignées sur une même étagère.

Toutefois, chez les architectes comme chez tout autre archiviste « spontané » de sa propre activité, l'essentiel ne réside pas dans le choix de l'un ou l'autre des procédés de classement, mais bien dans les sélections opérées, au sein de ces cadres de classement entre les différents types de documents. Ainsi, la large informatisation du processus de création architecturale<sup>8</sup> conduit les producteurs à accorder une place spécifique aux documents graphiques produits manuellement. Dans le cas d'une agence d'une grande ville de l'Est, contactée en vue d'une collecte qui ne fut finalement pas réalisée, on a pu constater que ces documents faisaient l'objet d'un traitement et d'un classement particulier, qui les soustrayait pour ainsi dire à la règle commune : alors que les dossiers des affaires étaient rangés sur une grande étagère, les cahiers de dessins avaient leur place dans un meuble particulier. Ces cahiers, presque tous du même format, formaient un ensemble nettement individualisé par rapport au reste des archives de l'agence. Bien plus, ils étaient souvent « farcis » de dessins sur feuilles volantes récupérés et insérés entre les pages, comme si les architectes avaient voulu faire de ces cahiers, à côté des disquettes, disques et boîtes d'archives, une sorte de conservatoire du geste graphique, du geste artistique, notion très importante chez les architectes lorsqu'il

s'agit de définir leur profession. Il arrive du reste, comme on a pu le voir avec la collecte des archives d'un important architecte parisien, que les carnets de croquis soient exclus du dépôt des archives et considérés comme des pièces ayant une valeur artistique individuelle et intrinsèque, susceptibles de faire plutôt l'objet d'un traitement muséal (ils sont fréquemment prêtés pour des expositions) et non comme des archives trouvant leur place dans une suite de documents.

L'exemple des carnets de Roland Simounet, bien qu'ils aient connu finalement un sort différent, permet de concevoir plus nettement l'importance accordée par les créateurs à ces archives particulières : il semble bien que du vivant de l'architecte ces 263 carnets aient constitué un ensemble quasi-autonome, reconnaissable par le format, la couleur et la marque des carnets (ill. 8). Il s'agissait pour l'architecte d'un espace de liberté et de création : y abondent les dessins, croquis, esquisses parfois très poussées, mais aussi les notes de calcul, les notes de chantier ou les brouillons de lettres<sup>9</sup>. Cette spécificité de l'ensemble a également été perçue par les légataires de l'architecte, qui ont dans un premier temps exclu les carnets de la donation des archives, puis les ont remis, mais en assortissant ce don de conditions restrictives de communication. L'institution des archives a pour finir elle-même entériné le caractère exceptionnel de ces archives, en leur réservant un traitement original, à travers un plan de numérisation et la publication d'un DVD-rom permettant leur consultation tout en préservant les originaux<sup>10</sup>. Dans des cas extrêmes, phénomène qui a pu être observé au Centre des ar-

chives du monde du travail, la spécificité attribuée aux documents manuscrits peut conduire certains architectes à reprendre des dessins originaux pour les confier à des institutions muséales, au sein desquels ils estiment que leur valeur esthétique et leur caractère d'œuvre d'art (et non d'archive) sera mieux reconnu.

À travers ces comportements se dessinent deux formes de représentations. D'une part celle que l'architecte a de lui-même et de son métier : dans une profession où les gestes sont de plus en plus automatisés, où la création est souvent dématérialisée, mais aussi où les contraintes administratives normalisatrices pèsent lourdement sur la liberté des maîtres d'œuvres, l'importance singulière accordée aux documents graphiques traduirait le souci de maintenir et même d'affirmer plus nettement le caractère proprement artistique du travail de l'architecte<sup>11</sup>. D'autre part, celle que l'architecte a des archives : si la part la plus intime, la plus authentique, de la production documentaire d'une agence ressortit au monde de l'art et non à celui des archives, on voit se manifester une opposition entre les aspects qualitatifs et quantitatifs de la production, le monde des archives étant clairement le destinataire des aspects les plus quantitatifs et sériels du travail (ill. 9 et ill. 10).

### **Procédés de classement et construction de l'identité**

Au-delà de l'acte de classer, l'acte d'inventorier en dressant une liste des objets classés, c'est-à-dire le processus d'abstraction qui permet de dresser une re-

présentation quantifiable et comparable de la réalité tangible<sup>12</sup> fournit une autre forme de représentation de soi. Le mode de classement choisi peut être parfaitement linéaire, suivre de très près la chronologie, et constituer en définitive une chronique analytique du déroulement des faits qui se substitue par avance au discours historique susceptible d'être construit à partir des archives. Un exemple en est donné par l'inventaire que dresse le représentant d'un organisme professionnel d'urbanistes :

(Nom de l'organisme)

Inventaire sommaire des archives

L'organisation de la profession a fait l'objet d'un ensemble de démarches successives dont la chronologie est la suivante :

#### 1. L'Action de l'État

En 1982-1983, les lois de décentralisation (...)

Dans cet inventaire le « 1 » désigne aussi bien le premier paragraphe d'un récit historique qui va se développer sur plusieurs pages que le numéro du carton contenant les documents relatifs aux événements rapportés. Comme cela peut également être observé dans les récits de vie que délivrent les donateurs potentiels dans les phases initiales de collecte des archives, le discours du producteur, oral ou écrit, tend à se substituer aux documents, et l'inventaire apparaît comme un premier récit d'histoire objective.

Mais l'inventaire réserve parfois des surprises, comme c'est le cas lorsqu'il fait apparaître un décalage important entre les propos tenus et le mode de clas-

sement adopté. Ainsi, dans le cas d'une militante syndicaliste retraitée, on voit plusieurs strates de représentation de l'individu se dessiner : lors de l'entretien oral préalable à la collecte, s'affirme le primat accordé à son militantisme dans une grande entreprise publique, les aspects antérieurs ou extérieurs de son activité n'apparaissant que fortuitement dans le cours de la conversion. Avec la « profession de foi » rédigée pour accompagner la lettre de donation des archives, il s'agit avant tout de mettre en valeur l'engagement catholique de la personne, alors que ce thème est pourtant peu présent dans les archives remises. Dans l'inventaire, enfin, l'accent est mis tout particulièrement sur une année et une action : l'année de la femme (1975) et l'organisation d'une exposition sur la condition féminine en entreprise. Toutes les autres formes d'action et de lutte, sans égard pour la chronologie, sont placées dans une seconde partie de l'inventaire, la première étant exclusivement réservée à cet événement, dont l'importance paraît du coup cruciale pour la compréhension de la vie de cette personne : or les étapes précédentes de l'enquête n'avaient pas mis en évidence l'hypertrophie de cet événement unique. Prenant en défaut la rationalité du producteur et ses tentatives de représentations ordonnancées de lui-même (professions de foi, autobiographie, travaux universitaires, etc.), c'est l'écriture en apparence la plus normalisée et la plus analytique, celle de l'inventaire, qui livre au lecteur l'inattendu et le non-dit de la personne...

Il faudrait ici multiplier les exemples, mais ce ne peut être l'objet d'un court article. On l'aura compris : ce

que l'on se propose de faire, en tant qu'archiviste, c'est de considérer les archives non plus comme le matériau initial d'une série de transformations susceptibles de les constituer en sources primaires de la recherche, mais comme un objet d'étude à construire, méritant d'être appréhendé indépendamment de toute finalité pratique et technique.

### **Pour une approche non patrimoniale des archives**

Ce que suggèrent ces esquisses d'analyses de classements, c'est une approche différente des archives : moins normative (dans la mesure où est appréhendée la définition que tout un chacun propose des archives et la manière dont cette catégorie s'articule avec d'autres artefacts), moins exclusivement fondée aussi sur une base juridique. La loi française définit en effet les archives comme « l'ensemble des documents produits ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions » : ce que révèle l'étude des classements (et que l'analyse des phases de collecte des documents mettrait en évidence de manière plus explicite encore) c'est qu'il y a autant de définitions et de limites à l'archive et autant de normes de classements qu'il y a de producteurs, tous étant archivistes de leur propre production<sup>13</sup>, qu'ils soient méticuleux ou désinvoltes.

Mais remettre en cause la prévalence des normes classificatoires et descriptives élaborées par l'archivistique institutionnalisée implique nécessairement de remettre également en question la pertinence de

ces normes pour l'institution des archives elle-même : cela suppose qu'elle s'applique à elle-même une forme de critique réflexive. Divers auteurs, au premier rang desquels Sophie Coeuré et Vincent Duclert<sup>14</sup>, ont observé, en France, ce paradoxe étonnant : alors qu'elle est chargée de fournir aux personnes et aux collectivités les sources historiques susceptibles de les éclairer sur leur identité, l'institution des archives n'a longtemps que mal connu sa propre histoire<sup>15</sup>. Si ce premier regard sur soi, celui de l'histoire, a longtemps manqué à l'institution, il en est d'autres tout aussi étonnants. Intervenant sur un tout autre sujet que les méthodes de classement, celui des bâtiments d'archives, Dominique Bezombes a souligné combien l'approche que les archivistes avaient de leurs bâtiments était marquée par l'obsession des normes<sup>16</sup>. Il semblerait que cette approche normative ait été développée à l'exclusion de toute autre perspective de compréhension des « lieux de l'archive<sup>17</sup> » et que cette cécité ne soit pas l'apanage de la France : la dernière version de la bibliographie sur les bâtiments d'archives élaborée par le CIA pour le congrès de Vienne en 2004<sup>18</sup> ne comporte aucune section consacrée ne serait-ce qu'à l'histoire des bâtiments d'archives<sup>19</sup> (ill. 11).

Au delà de ces aspects intéressants directement l'étude de l'institution, une recherche visant à développer une archivistique moins normative et moins patrimoniale conduit à se poser la question des relations entre cette discipline et les sciences sociales. En ouvrant le colloque de 2003 consacré au thème « L'archivistique est-elle une science ? » Elisabeth Verry avait qualifié la sociologie et l'ethnologie de

sciences « cousines » de l'archivistique. Qu'en est-il véritablement ? Il semble plutôt qu'en l'état actuel des choses l'archivistique soit pour les autres disciplines une pourvoyeuse d'informations, voire un pur objet d'étude<sup>20</sup>. Pour esquisser une nouvelle configuration de leurs rapports, il faudrait, certes, que l'archiviste s'approprie les méthodes des sciences sociales et les mette en pratique. Mais il serait également fort intéressant que les ethnologues fassent usage pour leurs recherches de l'important corpus méthodologique et descriptif mis au point par l'archivistique savante : les travaux ethnologiques ayant trait aux archives, y compris les plus intéressants, ne font pas usage de ces méthodes<sup>21</sup>. La validité de ces méthodes serait ainsi mise à l'épreuve en dehors des pratiques habituelles de l'institution, alors même qu'elles pourraient constituer pour les chercheurs de nouveaux outils (ill. 12 et ill. 13).

#### Notes :

\* Ce texte est une version remaniée de l'article paru dans *Patrimoines*, la revue de l'Institut national du patrimoine, n° 2, janvier 2007, p. 23-29

1. Pierre Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1978, 670 p.

2. Jack Goody, *La raison graphique, la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979, 274 p.

3. On parle alors de « recommandations » ou de « bonnes pratiques ». Voir par exemple : Alice Thomine, « Que faire des archives dans une agence d'architecture ? "Vade mecum" à l'usage des architectes », *La Gazette des archives - Les archives des architectes*, Paris, Association des archivistes français, nouvelle série n° 190-191, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2000, p. 273-277.

4. J'ai tenté d'analyser plus précisément cette situation. Christian Hottin, « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité. Autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoires et Sociétés*, n° 6, avril 2003, p. 99-109. Ce texte est également repris dans le présent recueil, p. 22-33.

5. Ce que l'on tente ici à partir du classement des archives, on aurait aussi bien pu l'envisager à partir de leur collecte, autre moment où se rencontrent normes professionnelles et foisonnement des pratiques. Voir à ce sujet notre essai de synthèse : « La collecte comme enquête : pour une approche ethnologique de la pratique archivistique (document de travail) ». Texte déposé sur HAL-SHS à l'adresse suivante : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00010096/fr/>

6. Jean-Claude Kaufmann, *Le cœur à l'ouvrage, Théorie de l'action ménagère*, Paris, Armand Colin, 1997.

7. Les cas étudiés ici ont été observés au cours des trois années passées en tant que conservateur aux Archives nationales (Centre des archives du monde du travail, Roubaix), où j'étais plus particulièrement responsable des fonds d'architectes, d'où la surreprésentation de cette profession dans l'échantillon.

8. Au sujet de la place de l'archivage électronique et des contraintes spécifiques qu'il pose aux agences, on consultera les résultats de l'enquête menée par dans le cadre du projet européen de recherche GAUDI (axe 2.2). Données consultables sur le site : <http://www.architecturearchives.net/aae>

9. Voir : Richard Klein (dir.), *Roland Simounet à l'œuvre, Architecture 1951-1996*, Villeneuve d'Ascq, Musée d'art moderne, 2000, 167 p.

10. Georges Mouradian (dir.) avec Alice Thomine, Aude Roëilly, Virginie Thiéry et Christian Hottin, *Roland Simounet, Carnets de croquis*, [DVD-Rom], Roubaix, Centre des archives du monde du travail, 2002.

11. Christian Hottin, « L'architecte face à ses archives. Réflexions à partir de quelques expériences de collecte », dans *C.A.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcalá, SPU, 2004, p. 187-195. Ce texte est également repris dans le présent recueil, p. 34-43.

12. Sur la liste et le tableau, voir les analyses anthropologiques classiques de Jack Goody : Jack Goody, *La Raison graphique, La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 274 p.

13. S'agissant de cette idée, on renverra par exemple à la conférence de Daniel Fabre donnée à l'École des chartes en février 2006 sur le thème « L'archive et les archives ».
14. Sophie Coeuré et Vincent Duclert, *Les archives*, Paris, Éditions de la Découverte, 2001, p.5.
15. S. Coeuré et V. Duclert indiquent toutefois les importants travaux de Françoise Hildesheimer.
16. Dominique Bezombes, « Stratégies de programmation » (intervention au colloque organisé à Annecy par la Direction des Archives de France, juin 2003, consultable en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>)
17. Pour reprendre le titre d'un colloque organisé par le LAHIC et tenu à l'EHESS en juin 2003 (actes parus dans *Sociétés et Représentations*, avril 2005, n° 19).
18. Voir : Peter Anderson and Ted Ling, « Archives buildings and references services », *Archives, memory and knowledge, XV international congress on Archives* (Vien, 2004). **Actes non publiés.**
19. Là encore ce point de vue mérite d'être nuancé, mais force est de reconnaître qu'il n'existe pas de synthèse globale. Pour la France on lira certaines contributions (notamment celle de Claire Béchu, « Mes archives valent bien un dépôt ») dans *Plaisir d'archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck* (Mayenne, 1997). Une bonne synthèse sur le plan européen, accompagnée d'une riche bibliographie a été composée par Anne Georgeon-Liskenne : « Aspects de la construction des bâtiments d'archives en Europe (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Russie) au XIX<sup>e</sup> siècle », *Archivi e storia nell'europa del XIX secolo* (Florence, 2003), actes à paraître. Plus récemment la revue *Livraisons d'histoire de l'architecture* a consacré son numéro 10 aux bâtiments d'archives.
20. Ce fut le cas en 2002-2003 avec le séminaire organisé par le LAHIC sur le thème « Archives et sciences sociales ».
21. Voir par exemple l'ouvrage de Valérie Feschet, *Les papiers de famille : une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*, Aix-en-Provence, PUP, 1998, 246 p. ainsi que ses articles « « Petites manies » ou rituels domestiques ? Le rangement des papiers de famille en Provence alpine », *Ethnologie française*, 1996, 2, p. 289-301 et « Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes », *Sociétés et Représentations*, avril 2005, n° 19, p. 15-32. Dans le même recueil, *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud), *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., voir également : Anne Monjaret, « Déménager ou les affres des papiers domestiques : un lieu minimal de l'archive », p. 53-64.

## Plaidoyer pour la recherche archivistique \*

### Retour sur quelques colloques

Poser la question de la recherche archivistique, de la recherche en archivistique, c'est poser ou plus exactement reposer la question de la place de l'archivistique dans le monde scientifique. N'irait-elle pas de soi ? L'archivistique est pourtant une discipline qui a sa place dans le cursus des formations universitaires ou des écoles spéciales. Elle est enseignée à l'École des chartes comme à l'Institut national du patrimoine, ainsi que dans plusieurs universités, notamment à Toulouse, Mulhouse, Amiens ou Angers. Cet enseignement débouche sur des diplômés et parmi les diplômés en archivistique, ceux qui appartiennent au corps des conservateurs du patrimoine, généralement passés par l'École des chartes et l'INP, ont le statut de « personnels scientifiques » au sein du ministère de la Culture. Dans la société, la pratique de l'archiviste s'adosse à des institutions, telles que la Direction des Archives de France, les Archives nationales ou départementales et le Conseil supérieur des archives, dont la mission scientifique est reconnue et qui travaillent fréquemment avec le CNRS ou les universités. La qualité scientifique de la discipline paraît en quelque sorte officialisée par les dictionnaires, qui y voient la « science des archives<sup>1</sup> ». Dès lors, faut-il s'y attarder plus longuement ?

Cependant, la question a été posée, comme si la réponse ne devait pas aller de soi. Et de fait, il n'en est rien. Posée par les membres de l'institution archivistique,

une telle interrogation ne saurait, sauf à pécher par irénisme ou naïveté, être considérée comme relevant du pur débat d'idées ou de la seule réflexion épistémologique. Quand elle est lancée par les premiers concernés, une telle discussion est indissociable d'un enjeu social sous-jacent. De la réponse apportée dépend en partie au moins le positionnement de l'archivistique et de ceux qui s'en réclament dans le champ des professions du patrimoine : ce secteur de la culture s'est unifié depuis la création de l'École du patrimoine en 1990 et cette formation initiale commune confronte les futurs archivistes aux pratiques et aux représentations professionnelles des spécialistes des musées ou du patrimoine monumental, suscitant concurrence et émulation entre eux. Porter la réflexion sur le statut de scientifique de l'archiviste est en outre un moyen de rouvrir le débat, jamais clos et aux multiples facettes, des relations entre archives et histoire, entre archivistes et historiens et de dépasser l'opposition traditionnelle et irréductible entre légitimité scientifique et autorité administrative. C'est encore ouvrir un contre-feu face aux attaques toujours plus nombreuses dont la profession a fait l'objet ces dernières années en provenance de différents secteurs de la société<sup>2</sup> : critique de son pouvoir régalien de conservation – et donc de communication – centralisée des documents, mais aussi, parfois, remise en cause de la capacité des archivistes, vus comme des administratifs ou des historiens

essentiellement médiévistes, à s'affronter aux questions contemporaines<sup>3</sup>. C'est enfin tenter d'apaiser une crise identitaire ancienne (fondée sur l'ambiguïté native d'une profession depuis toujours tiraillée entre son attachement aux études historiques et ses devoirs de gestion administrative) mais rendue plus aiguë par les difficultés actuelles des Archives nationales et le développement du management culturel, avec ses impératifs de vulgarisation, de visibilité et de rentabilité.

Telle était donc la question liminaire du colloque tenu à la Sorbonne en 2003, « L'archivistique est-elle une science ? ». On a eu l'occasion, ailleurs, de rendre compte de cette manifestation<sup>4</sup>, mais rappelons simplement que si Élisabeth Verry, présidente de l'Association des archivistes français, avait dès l'introduction livré son intime conviction en répondant de manière positive à la question<sup>5</sup>, d'autres d'intervenants y répondirent à demi-mot, biaisèrent, éludèrent, ou n'y virent qu'un intérêt limité.

Laissée en plan en janvier 2003, notre question s'est trouvée reposée, et peut-être finalement mieux résolue, en janvier 2005, lors d'un colloque organisé par le musée du Louvre et l'INP et consacré aux métiers du patrimoine en Europe<sup>6</sup>. Professionnels des musées, des monuments historiques, des bibliothèques et des archives y firent le point sur leurs relations avec la recherche, rapports que Anne-Marie Bertrand a synthétisés en une série de prépositions « la recherche sur / à / par / pour... »<sup>7</sup>. Isabelle Chave, alors conservatrice aux Archives de la Somme, y parlait pour les archives<sup>8</sup>. Après avoir rappelé l'ancienneté de ce questionnement, mais limité aux liens avec

la recherche historique<sup>9</sup>, elle a dressé le tableau des transformations vécues par l'institution archivistique depuis cinquante ans, et énoncé l'importance de la recherche scientifique, à travers le profil des lecteurs, aux Archives nationales, les généalogistes étant de loin les plus nombreux dans les archives territoriales. Pour ce qui est de la pratique de la recherche par les archivistes, on retrouve dans son intervention l'opposition évoquée plus haut entre impératifs de gestion et implication personnelle dans une activité scientifique, généralement historique. Si la question du colloque de 2003 est mentionnée, c'est plutôt pour faire état des réponses nuancées qui y furent apportées, et, en conclusion du paragraphe consacré aux archives dans son compte rendu, Anne-Marie Bertrand semble déplorer après d'autres, que les archives, « en tant qu'institution », ne fassent pas l'objet de plus de recherches. Ainsi, il se fait de la recherche aux Archives – surtout historique – et des archivistes font de la recherche – surtout en historiens – mais de trace d'un projet ou d'un programme de recherche en archivistique, point.

S'il n'existe pas de recherche en archivistique, celle-ci peut-elle être une science ? Voilà qui paraît difficile...

Du reste, parmi les avis qu'on peut recueillir, nombreux sont ceux, y compris collectés au sein de la profession, qui dénie à l'archivistique tout statut scientifique. Pour beaucoup, elle est avant tout une « pratique » ou un « ensemble de techniques ». Autant de jugements sur lesquels plane l'autorité des ouvrages collectifs publiés par la Direction des Archives de France ou l'Association des archivistes français, le Manuel d'archivistique<sup>10</sup> dans un premier temps,

puis la Pratique archivistique française<sup>11</sup>. Dans l'un comme dans l'autre, l'horizon théorique est strictement fermé par le point de vue normatif énoncé depuis les centres de décision de l'institution : le risque est grand, dès lors, que les débats portent principalement sur les possibilités d'évolution des normes édictées et sur les ajustements souhaitables des pratiques aux normes, ou l'inverse<sup>12</sup>. Plus rarement, il est vrai, l'archivistique est regardée comme un « art ». Ce point de vue a été notamment défendu par Etienne Taillemite dans un beau texte de la Gazette des archives<sup>13</sup> : on trouve dans la démarche d'élaboration d'un inventaire la patience, le souci du terme exact, le désir d'ajuster au plus près les pièces éparses, mais aussi le désintéressement, toutes choses qui pourraient être rapprochées de la posture – sans doute idéalisée – de l'artiste ou de l'artisan d'art. Paradoxalement, y voir un art fait de l'archivistique un projet à la fois borné mais inachevé, limité dans ses objectifs du fait de la volonté de ses praticiens et non en raison des potentialités heuristiques propres à la discipline. Voir l'archivistique comme un art, c'est comme vouloir en rester à la médecine d'avant Claude Bernard...

Avec tout cela, diront d'autres que les archivistes, l'archivistique n'est certainement pas une science, mais bien plutôt un bel objet d'études pour la science.

### **De l'absence d'autonomie à l'objet insaisissable**

Si l'archivistique ne peut être regardée comme une science, que l'on soit soi-même archiviste ou qu'on

professe une autre discipline, c'est sans doute parce que les modes d'élaboration de ses discours et, partant, les contenus de ceux-ci, sont en définitive largement étrangers à ceux qui ont habituellement cours dans le monde scientifique institué.

Considérant ici la science comme un projet d'explication du réel qui repose sur la discussion et l'évaluation permanente des résultats obtenus et est élaboré de manière autonome par ceux qui y participent, on est conduit à penser que les formes de constitution et de diffusion de la pensée archivistique se situent pour l'essentiel largement en dehors du champ scientifique. La part prise par les archivistes exerçant à l'université demeure marginale, non seulement en raison de leur faible nombre mais aussi du fait de leur éloignement vis-à-vis des instances décisionnelles de la profession ; cette situation paradoxale a été soulignée par Anne-Marie Bruleaux, archiviste et enseignante à l'université de Mulhouse, lors du colloque de janvier 2003 : alors que sa situation d'enseignant-chercheur aurait dû l'aider à produire et transmettre une réflexion en archivistique, elle s'est au contraire trouvée marginalisée par rapport aux institutions qui mettent en place et diffusent le savoir archivistique. Pour l'essentiel, celles-ci sont des administrations ou des associations qui fonctionnent selon d'autres critères. Les unes visent à atteindre l'efficacité dans l'action ou l'établissement de principes réglementaires susceptibles d'être ensuite mis en pratique par toute la hiérarchie. Les autres constituent le versant professionnel de la pyramide administrative et, quoique fonctionnant en réseau et de manière moins formelle

que les premières, elles ne se démarquent guère de leurs manières de penser. En revanche, dans les débats de société, elles interviennent souvent pour assurer à juste titre la promotion des actions de la profession ou défendre cette dernière lorsqu'elle est attaquée, mais aussi conseiller et guider les usagers ou utilisateurs en expliquant ce que sont les archives<sup>14</sup>. De manière générale, la formation suivie par les archivistes et les contextes dans lesquels ils exercent leur profession ne les incitent pas à assumer l'autonomie de parole et la prise de risque personnelle qui caractérisent l'exercice de l'activité de recherche dans les sciences humaines. Individuellement aussi bien que collectivement paraissent manquer la volonté, et tout simplement l'idée, de poser les questions en termes d'investigation.

Il en découle que le discours archivistique proposé relève très souvent de la présentation ou de l'explication de la norme administrative, et non d'un questionnement sur un objet. La communication donnée par les membres de la Direction des Archives de France lors du séminaire interministériel consacré au patrimoine universitaire et tenu en avril 2004 à Villeneuve d'Ascq<sup>15</sup> est assez représentative d'une tendance générale : lors de son intervention sur les archives universitaires, Yannis Suire est directement parti de la définition officielle des archives, avant d'envisager les problématiques posées par l'application de cette définition aux documents produits dans les universités, alors qu'on aurait très bien pu raisonner, en l'occurrence, à partir des données disponibles sur la place que les universités accordent aux archives (à savoir – entre autres – qu'à l'époque du colloque en question les treize uni-

versités de Paris ne disposaient que d'un unique service d'archives constitué, fort de quatre personnes...).

Cette définition des archives, sacralisée par l'onction législative, puisqu'elle figurait dans la loi de 1979 sur les archives, inclut dans ses développements que les archives sont l'ensemble des documents, quelle que soit leur forme ou leur support, produits ou reçus par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses fonctions<sup>16</sup>. Elle constitue, avec le principe de respect des fonds, dans lequel Bruno Delmas a vu la « révolution copernicienne de l'archivistique », une des clefs de voûte de la théorie archivistique française. Reprise et commentée dans les manuels, les articles et les communications, détaillée et analysée dans les cours, les conférences, les stages ou les séminaires, elle sert de mesure à la détermination du statut archivistique d'un document et, surtout, d'introduction à toute initiation (à l') archivistique. En fait, elle présente surtout l'immense mérite de donner d'emblée un cadre au sein duquel agir sur les archives, et le non moins immense danger d'interdire quasiment à ceux qui se l'approprient et la diffusent, faisant ainsi profession de foi archivistique, de tenter de penser les archives hors de ce cadre réglementaire. Quand elle ouvre un champ d'action, elle clôt simultanément le débat prospectif, ou plus exactement le cantonne aux marges d'appréciation, aux cas limites, à la question de savoir si, selon cette définition, ceci est ou non une archive. Faisant de l'archiviste le sujet agissant de l'archivistique, elle lui interdit de construire un objet archivistique.

Qu'en est-il au total de cette définition ? Elle est

un programme de conquête, un projet ambitieux, presque démesuré, de délimitation du champ d'intervention de l'institution. Elle ne constitue nullement, comme on a trop tendance à le faire, un concept efficace pour tenter de comprendre ce que sont les archives. Devant cet autre projet, une seule visite dans une administration, au sein d'une entreprise ou chez un particulier suffit pour percevoir que cette définition est aussi utile qu'un bon jeu de quilles.

### **D'une définition des archives à un projet pour l'archivistique**

L'inadéquation constatée entre la définition légale des archives et la réalité des pratiques archivistiques, toutes diverses et changeantes, permet de s'approcher de ce que pourrait être un projet d'investigation pour une archivistique non normative. La pratique quotidienne des archivistes, à travers les opérations de collecte, les contacts avec le public, les relations avec les chercheurs et les administrations fournit une infinité de situations d'étude potentielles, toutes porteuses d'un fragment de définition des archives et d'un enrichissement du concept d'archive. Le projet de l'archivistique n'est plus, dès lors, de partir d'une définition préétablie des archives : il s'agit au contraire d'étudier, d'explicitier, de comparer les approches particulières, individuelles ou collectives des archives, et, simultanément, d'opérer un travail de déconstruction de la définition légale, en relativisant sa portée générale : issue du législateur

et intériorisée par les professionnels, elle n'est, peut-être, rien d'autre que la définition que se donne la nation, cette dernière étant ici regardée comme une communauté parmi d'autres, susceptible d'être comparée aux autres. L'archivistique ne devrait plus dire à tous ce que sont les archives, mais apprendre de chacun ce qu'est l'archive, et à la question du « comment faire ? » qui oriente l'action générale de l'institution, substituer celles du « comment ? » et du « pourquoi ? ».

Une telle approche, fondée sur l'observation des relations entre les individus et leurs archives telles qu'elles apparaissent lors des opérations de collecte, on l'a tentée à plusieurs reprises, non sans difficultés, à partir de cas particuliers<sup>17</sup>. Non sans difficultés, car, dans une telle enquête, l'archiviste n'a pas, de facto, la position de pur observateur, fût-il « participant », qui est celle de l'ethnologue, et les entretiens qu'il conduit, fussent-ils « compréhensifs » n'ont pas la neutralité de ceux du sociologue. Il est en mission, en situation d'expertise et en instance de prise de décision quant à l'avenir des archives à collecter. Face à lui, le détenteur des documents a également des attentes précises, des motivations qui lui sont propres et, bien souvent, une représentation déjà formée des archives et de leur institution. L'observation ne peut se faire, en quelque sorte, qu'en marge de la collecte et à l'insu du détenteur des documents. Ambiguë, cette situation difficile n'a pas que des inconvénients.

Manquent aussi, pour mener à bien ce travail d'enquête et surtout pour le restituer sous forme d'analyse,

des outils conceptuels. La formation première de l'archiviste est souvent historienne, et l'histoire, si elle peut apporter des points de comparaisons diachroniques très utiles, ne fournit pas les outils fondamentaux nécessaires à la compréhension de ces phénomènes. Disons-le, c'est en direction des sciences sociales, totalement absentes des formations au métier d'archiviste, qu'il faut chercher et trouver des points d'appui. Dans ces disciplines, et notamment en ethnologie nombre de travaux existent, en particuliers ceux, fondamentaux, de Daniel Fabre, mais aussi ceux de Valérie Feschet ou Nathalie Gintzburger. Plus généralement, les recherches menées au sein du LAHIC, telles que les contributions rassemblées dans *Lieux d'archive*<sup>18</sup>, sont de nature à éveiller l'intérêt des archivistes qui souhaitent se poser autrement la question des archives. Face à ces recherches, des enquêtes conduites sur les archives au sein de l'institution archivistique peuvent trouver un écho, peut-être précisément parce qu'elles seraient menées dans une posture particulière, différente de celle du chercheur, et donc susceptible de faire émerger d'autres formes de réalité de l'archive.

Un tel projet implique une redéfinition des rapports avec l'histoire. Il conduira aussi l'institution, inévitablement, à s'interroger sur elle-même.

Faire de l'étude de la diversité des rapports à l'archive un projet de recherche pour les archivistes et pour l'archivistique, c'est contribuer à redéfinir la place de cette discipline et de ce métier par rapport à l'histoire et par rapport aux historiens. Construire les

archives comme un objet d'étude en soi, c'est cesser de voir en elles nécessairement des sources potentielles (avant le tri) ou avérées (après les éliminations) pour l'histoire, c'est rendre autonome la recherche archivistique par rapport à la recherche historique, et donc cesser de faire des archives le lieu de la pré-histoire.

Enfin, mener cette enquête conduit à affronter un problème d'autant plus redoutable qu'il paraît presque insaisissable : celui du – relatif – désintérêt dont les archives feraient l'objet, dans la société, par rapport à d'autres objets, notamment patrimoniaux. Il est insaisissable car impossible à quantifier, à évaluer, et même tout simplement à établir. Il peut paraître mineur, et relever simplement du goût – supposé – d'une profession pour l'auto-flagellation et le nombrilisme. Je pense au contraire qu'il est important, car il est sous-jacent, au sein de l'institution, dans de nombreux discours, dans bien des attitudes ou des situations, toutes choses qui donnent à penser qu'il est intériorisé par les membres du groupe au point de faire partie de l'habitus de l'archiviste. Peu importe dès lors qu'il existe – à quel degré ? – ou pas : sa réalité est celle de son vécu par la communauté. En d'autres temps, il a été énoncé, avec force mais désespoir, par un archiviste illustre<sup>19</sup>. Il y a lieu de penser qu'il perdure. Pour l'institution archivistique et ses membres, se poser la question « pour moi, que sont les archives ? », indépendamment des définitions préétablies et des postures valorisantes de défense du patrimoine écrit, c'est reconnaître l'existence de ce malaise, et, peut-être, commencer à le résoudre.

**Notes :**

\* Ce texte est une version remaniée de l'article publié dans *Histoire et Sociétés*, n° 21, mars 2007, p. 60-64 et 80-85.

1. Le terme est attesté depuis 1958. *Le petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, article « archivistique ».

2. Jean-Michel Leniaud, « Faut-il se méfier des archivistes ? » *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2003, 494 p., p. 225-235.

3. Sonia Combe, *Archives interdites : l'histoire confisquée*, Paris, La découverte, 2001, XXIII-325 p. (première édition 1994)

4. Christian Hottin, « Compte rendu du colloque “ L'archivistique est-elle une science ? ” organisé par l'École des chartes et l'Association des archivistes français, Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003 », *Labyrinthe*, n° 16, automne 2003, p. 99-107. Ce texte est également repris dans le présent recueil, p.16-21.

5. L'organisation générale du colloque et les intitulés des séances de travail donnaient à penser qu'il en allait de même pour les organisateurs.

6. Un troisième colloque, intitulé « Recherche et archives. Journées d'études co-organisées par la Direction des Archives de France et le Centre de recherches sur le patrimoine culturel » s'est tenu en novembre 2004. Faute d'avoir pu assister aux débats ou accéder à leurs contenus on ne peut en faire longuement état ici et l'insérer dans notre réflexion. Les thèmes des premières séances (« Les nouveaux enjeux juridiques », « la recherche, fabrique d'archives », ou encore « quelles expériences pour quels projets communs entre universités et archives ? ») paraissent renvoyer aux problématiques déjà évoquées plus qu'à une démarche de recherche archivistique autonome. Quant à celui de la dernière demi-journée (« La recherche du temps présent »), il ouvre en fait sur des communications relatives à des problématiques historiennes récentes ou renouvelées par l'ouverture de fonds nouveaux.

7. Anne-Marie Bertrand, « La recherche sur / à / par : pour... », *BBF*, 2005, n° 2, p. 5-6.

8. Isabelle Chave, « Les archives et la recherche », *Les métiers du patrimoine en Europe, évolutions, enjeux, professions*. Colloque international, les 21 et 22 janvier 2005, Paris, auditorium du Louvre.

9. En 1965 le thème du congrès de l'Association des archivistes français était déjà « Les archives, centres de recherche historique ».

10. *Manuel d'archivistique, théorie et pratique des archives publiques en France*, Paris, SEVPEN, 1970, 807 p.

11. *La pratique archivistique française*, Jean Favier et Danièle Neirinck (dir.), Paris, Archives nationales, 1993, 630 p.

12. Pareil risque existe lorsqu'on aborde la question des bâtiments. Le socle de connaissances issu de l'ouvrage classique de Michel Duchein, qui date des années 1960 et a été copieusement amendé vingt-cinq ans plus tard n'est pas remis en cause, mais adapté en fonction des évolutions. Là encore, le maintien du postulat normatif de départ paraît bloquer l'émergence au sein de la profession d'autres approches de l'espace des archives, qu'elles soient historiques ou anthropologiques. Cette posture est à mettre en regard de la production livresque issue du monde des bibliothèques sur ses propres locaux : réflexions théoriques et avancées pratiques vont ici de pair. Voir par exemple les ouvrages d'Anne-Marie Bertrand : *Ouvrages et volumes*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 1997, 212 p.

13. Etienne Taillemite, « Apologie pour l'inventaire », *Gazette des archives*, n° 125-126 (1984), p. 209-211.

14. Voir par exemple le site de l'AAF : [www.archivistes.org](http://www.archivistes.org)

15. *Regards sur le patrimoine culturel des universités, patrimoine artistique, scientifique, ethnologique*. Séminaire national interministériel (MCC – MJENR), Villeneuve d'Ascq, USTL, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2004.

16. La définition est passée dans la pratique courante des archives. Dans les « notions sur les archives » présentées par l'AAF, elles sont « l'ensemble des documents produits dans l'exercice d'une activité pour garder trace des actions d'une personne ou d'une organisation publique ou privée ».

17. « Collecte d'archives, histoire de soi et construction de l'identité : autour de deux fonds d'archives de femmes », *Histoire et Sociétés*, n°6, avril 2003, p. 99-109 ; et « L'architecte face à ses archives : réflexions à partir de quelques expériences de collecte », *C.A.A. - Archives d'architecture, documents pour le débat* (Manuel Blanco intr.), Alcalá, Servicio de publicaciones de la Universidad, 2004, 423 p., p. 187-195. Ces textes sont également disponibles dans le présent recueil, p. 22-33 et 34-43.

18. *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud), *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005. Un compte rendu est disponible dans le présent recueil, p. 106-109.
19. Yves Perrotin, « Les archivistes et le mépris », *Gazette des archives*, 1971.

## ILLUSTRATIONS



III. 1 : Une « expérience de collecte en milieu extrême », Verdun (Meuse), 2000.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 2 : Une « expérience de collecte en milieu extrême », Verdun (Meuse), 2000.  
Photographie : Christian Hottin.



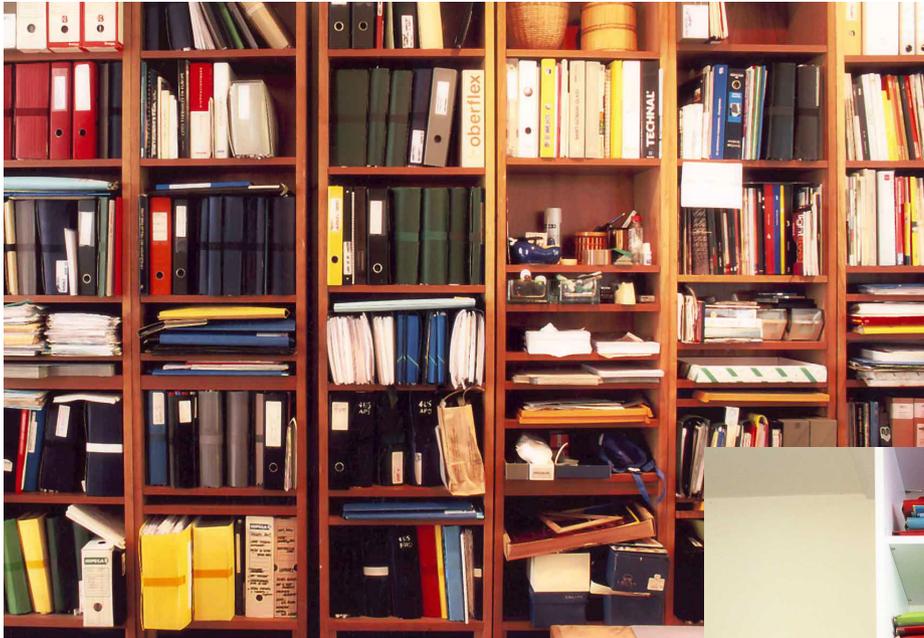
III. 3 : La collecte commence,  
Verdun (Meuse), 2000.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 4 : Après la collecte, Verdun  
(Meuse), 2000. Photographie :  
Christian Hottin.



III. 5 : Dans une agence d'architecte : dossiers, plans et revues, les archives à l'état de nature, Paris, 2006.  
Photographie : Jean-Christophe Doërr.



III. 6 et III. 7 : Dans une agence d'architecte : dossiers, plans et revues, les archives à l'état de nature, Paris, 2006.  
Photographie : Jean-Christophe Doërr.





III. 8 : De l'archive à l'œuvre d'art : carnets d'architecte encadrés en vue d'une exposition, Paris, 2006. Photographie : Jean-Christophe Doërr.



**III. 9** : Objets-archives : les échantillons de matériaux dans une agence d'architecte, Paris, 2006. Photographie : Jean-Christophe Doërr.

**III. 10** : Un cabinet d'architecte : les maquettes, Paris, 2006. Jean-Christophe Doërr.



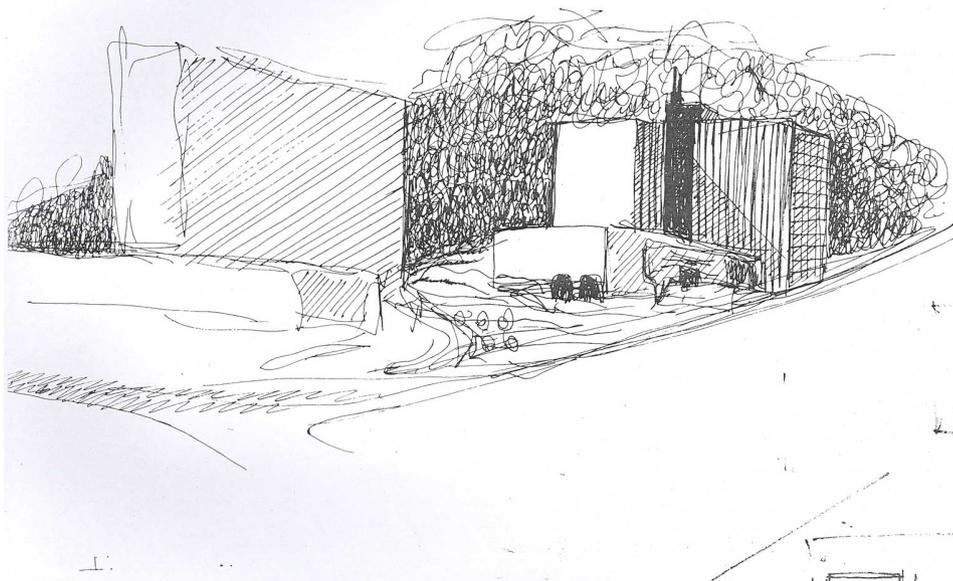
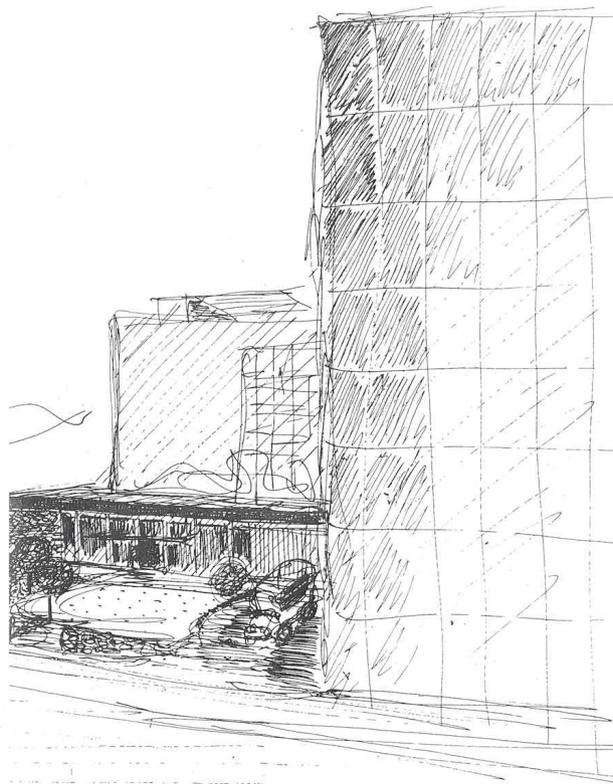


III. 11 : L'institutionnalisation de l'archive : boîtes d'archives en partance pour le dépôt, Paris, 2006.  
Photographie : Jean-Christophe Doërr.



III. 12 et III. 13 : l'archive institutionnalisée : liasses et cartons au dépôt, Bar-le-Duc (Meuse), 2001. Photographie : Christian Hottin.

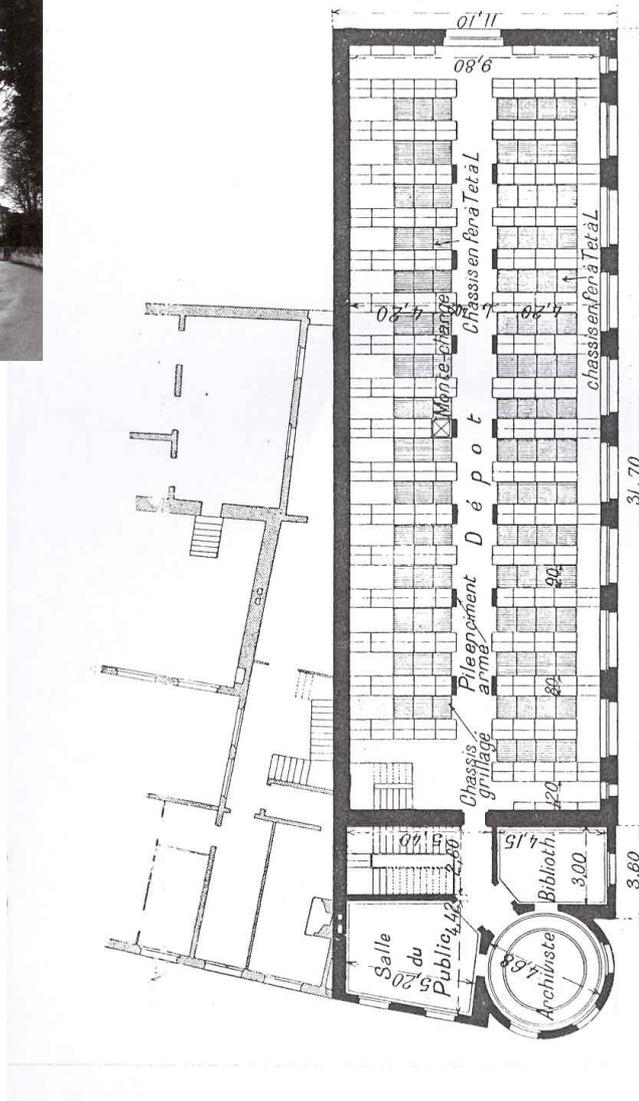
III. 14 et III. 15 : Les Archives  
de la Meuse et les services de la  
Sécurité Sociale de la Meuse, Jean  
Fayeton architecte, 1963. Archives  
départementales de la Meuse, 1907 W 3.



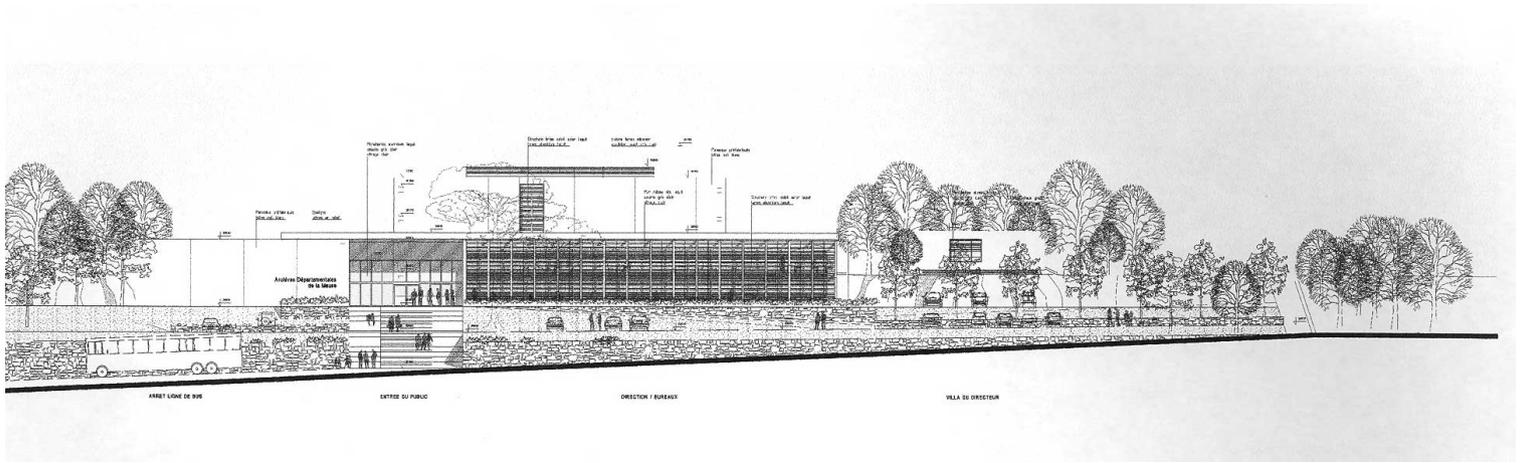


III. 16 : Les Archives de la Meuse, Jean Fayeton architecte, Bar-le-Duc (Meuse), 2000. Photographie : Christian Hottin.

III. 17 : Archives départementales de la Meuse, plan du 1er étage. Maurice et Edmond Royer architectes, 1913. « Les Archives départementales de la Meuse », *La Construction moderne*, 29e année, 19 avril 1914, p. 343.







III. 20 : Archives départementales de la Meuse, élévation de la façade occidentale, Christian Denu et Jean Paradon architectes, 2003.

**III. 21** : Archives départementales de la Meuse :  
le bâtiment d'accueil, Jean Fayette architecte,  
Bar-le-Duc (Meuse), 2000.  
Photographie : Christian Hottin.



**III. 22** : Archives départementales de la  
Meuse : le quai de déchargement, Jean Fayette  
architecte,  
Bar-le-Duc (Meuse), 2000.





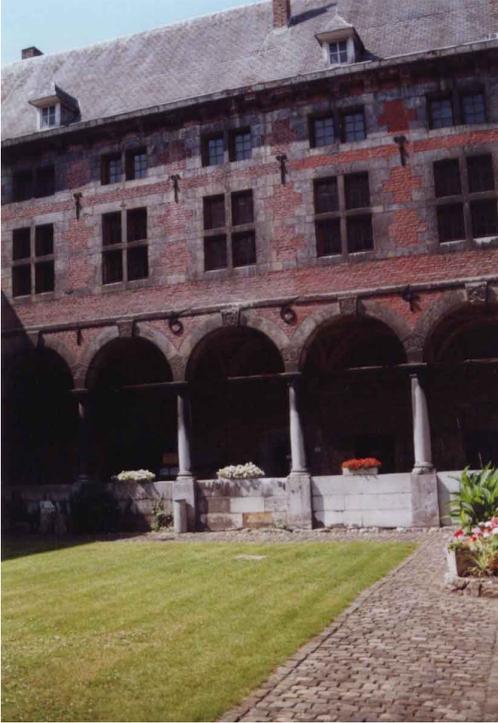
III. 23 : Les moulins de Béz : Archives de la Wallonie, L'atelier de l'arbre d'or architectes, Namur (Belgique), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 24 : Les anciens établissements Waucquez et Compagnie : Archives de Bruxelles, Bruxelles (Belgique), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 25 : L'ancien hospice Plunkett de Rathmore : Archives de La Louvière, La Louvière (Belgique), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 26 : L'ancien couvent des frères mineurs : Archives de l'Etat à Huy, Huy (Belgique), 2004. Photographie : Christian Hottin.

III. 27 : L'ancienne manufacture française des tapis et couvertures : Archives de Mouscron, Mouscron (Belgique), 2004. Photographie : Christian Hottin.



III. 28 : L'ancienne usine de l'Anglo-Belge de Bonneterie : Archives de l'État à Anderlecht, Bruxelles (Belgique), 2004. Photographie : Christian Hottin.





III. 29 : L'ancien entrepôt des sucres : futures Archives municipales de Dunkerque, Dunkerque (Nord), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.

III. 30 : L'ancien couvent  
des Visitandines : Archives  
départementales de la Somme,  
Amiens (Somme), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.



III. 31 : Une ancienne imprimerie :  
Archives générales du Royaume,  
Bruxelles (Belgique), 2004. Photographie :  
Christian Hottin.



III. 32 : L'abbaye d'Ardenne au XIXe siècle ; L'IMEC aujourd'hui.

halshs-00505575, version 1 -- <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00505575/fr/>  
oai:halshs.archives-ouvertes.fr:halshs-00505575

Mise en ligne avec l'aimable autorisation de Christian Hotin (chef de la Mission Ethnologie, Ministère de la Culture)  
Collection HAL-SHS <http://hal.archives-ouvertes.fr/MPE>



III. 33 : Une ancienne coopérative ouvrière : le Mundaneum, Mons (Belgique), 2004.  
Photographie : Christian Hottin.

## II

# DES LIEUX ET DES ARCHIVES

## Les lieux de l'archive et le lieu des archives : Deux notes critiques

*L'architecture des bâtiments d'archives en France (1983-2003). Autour de quelques débats récents : « Concevoir et construire des bâtiments d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle : nouveautés et perspectives d'évolution », séminaire international, Paris, Institut national du patrimoine, 3-7 mars 2003 ; « Bâtiments d'archives, bâtiments du futur », deuxièmes journées d'études internationales de la Direction des Archives de France, Annecy, 27 et 28 mai 2003 ; « Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui », treizième journée d'études franco-belge, Mouscron (Belgique), archives municipales, 17 juin 2003.\**

C'est l'importance de la réflexion collective qui frappe de prime abord : outre les manifestations évoquées ici, il faudrait citer le projet de nouveau guide sur la construction des bâtiments d'archives, la publication très prochaine d'un ouvrage sur les édifices élevés depuis vingt ans en France et le développement, à l'occasion des colloques, des bibliographies spécialisées sur ce sujet. Les difficultés matérielles que connaissent les Archives nationales ne sont sans doute pas pour rien dans ce mouvement de réflexion et ce souci d'amélioration dans l'art de bâtir pour les archives. Mais les causes principales de cette vague de colloques et de publications résident plutôt dans la profonde mutation architecturale qu'ont connue les archives des collectivités territoriales depuis la décentralisation. Cette série de rencontres était aussi rendue nécessaire par les évolutions techniques les plus récentes, qui remettent en cause une bonne partie du dogme normatif élaboré dans les années 1960 et fixé durablement par le manuel de Michel Duchain (Michel Duchain, *Les bâtiments d'archives, construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1966 et 1985). Inscrites dans ce contexte particulier, ces

différentes manifestations sont avant tout des rencontres professionnelles, tournées vers la recherche et la présentation de solutions concrètes dans la construction plus que vers la réflexion théorique ou l'analyse rétrospective. Dernier trait commun : l'importance accordée aux expériences étrangères. Cet intérêt se manifeste aussi bien dans le domaine des solutions architecturales (Archives nationales du Canada à Gatineau et Archives de la couronne d'Aragon à Barcelone) que dans l'étude des procédés de protection contre les sinistres (expériences polonaises et tchèques présentées à Annecy). Lors de la journée franco-belge de Mouscron, la confrontation des expériences récentes a permis, tout en mettant en évidence les différences qui existent en matière de réglementation et de procédure administrative, de souligner les nombreuses ressemblances observables entre des dépôts récemment élevés dans les deux pays (par exemple ceux de Mons en Hainaut et de Chamarande dans l'Essonne).

Formant la toile de fond de ces rencontres, intégrées aux discussions mais pas toujours explicitées par des intervenants qui sont aussi acteurs des situations qu'ils

analysent, les transformations récentes de l'institution archivistique sont à évoquer en premier lieu. Les réalisations architecturales les plus novatrices et les plus séduisantes (exception faite du Centre des archives du monde du travail) ont pour cadre les collectivités territoriales : on ne peut s'empêcher d'établir un lien entre la décentralisation de 1983 et cette réalité du paysage architectural des archives. Devenues des « outils pour la politique culturelle des départements » (Gilles du Chaffaut à Annecy), les archives départementales ont été dotées de bâtiments conçus pour attirer (formes compactes, surfaces vitrées, larges porches) et accueillir le visiteur (salles d'expositions, auditorium, grandes salles de lecture au mobilier chatoyant). Les archives des communes les plus peuplées (Lyon, Toulouse, Marseille) ne sont pas en reste, comme en témoigne le projet d'Albert Constantin pour Lyon, avec sa façade principale conçue comme un mur de scène entièrement vitré (présenté explicitement comme un signe d'ouverture sur la ville). Deuxième fait marquant, la décentralisation a redistribué les cartes dans un jeu qui compte de plus en plus d'acteurs : État, collectivités territoriales, architectes et archivistes, mais aussi, et de plus en plus, bureaux d'études, programmateurs, ingénieurs travaillant sur des secteurs très spécialisés (comme les thermiciens qui participent à la réalisation des nouvelles archives départementales de la Meuse, conçues par les architectes Denu et Paradon). Alain Sarfati, pour les architectes, et de nombreux conservateurs, chez les archivistes, ont évoqué à Paris ou à Annecy la complexité parfois déroutante des procédures actuelles et la multiplicité des

productions documentaires qui en résultent. Enfin, et cette troisième mutation est à relier explicitement à la première, l'augmentation quantitative et la diversification sociale du public doit tenir une place importante dans l'étude de la physionomie des nouveaux bâtiments d'archives. Elle est certes une des causes de l'accroissement des surfaces destinées à accueillir des visiteurs, mais la mise en place de ces nouveaux équipements ne peut se comprendre sans une analyse critique – qui reste à faire – de la place centrale que tient le public dans les discours des « décideurs », reléguant souvent les documents au second plan.

Avant de présenter les traits caractéristiques des réalisations les plus récentes, on voudrait insister sur la place particulière qu'occupent architectes et conservateurs dans l'élaboration de ces nouveaux bâtiments. Il est incontestable que la génération des édifices construits dans les années 1960 et 1970 portait la marque d'une réflexion élaborée au sein de l'institution archivistique et, plus particulièrement, par le service technique de la Direction des Archives de France. Mais le bâtiment « Duchein », pour reprendre une expression souvent utilisée, n'en était pas moins inscrit dans un contexte architectural et esthétique où se trouvaient valorisés, comme autant de signes de modernité, les principes de standardisation, de typification et de normalisation et les formes géométriques traduisant ces principes dans l'espace. Les bâtiments plus récents, s'ils donnent toujours à voir, mais pour partie seulement, la vision de l'administration (en particulier à travers l'application de prescriptions normatives) sont

en revanche avant tout des œuvres d'architectes. Il est intéressant de remarquer que certains praticiens, aux premiers rangs desquels se rangent Pierre Noailly, Gérard Buffière et Bernard Feypell, ont acquis à travers de nombreuses réalisations une grande expérience de ce type d'édifice. Chez Bernard Feypell, concepteur de plus de dix bâtiments d'archives en France depuis la fin des années 1970, on perçoit clairement une unité de style (en particulier l'importance précoce qu'il accorda au verre dans le traitement des façades), mais aussi des évolutions (avec des bâtiments plus compacts aujourd'hui que par le passé). Le rôle des conservateurs dans l'élaboration des édifices est plus difficile à saisir. Devenu lors de la décentralisation le chef d'un service du conseil général, le directeur des archives départementales est désormais directement en relation avec les autorités locales : pour qui le veut, il y a là une marge de manoeuvre plus grande et la possibilité d'influencer profondément la conduite d'un projet de bâtiment. De nombreuses expériences présentées lors du séminaire ainsi que les témoignages rapportés dans *Plaisir d'Archives, recueil de travaux offert à Danièle Neyrinck* (Mayenne, éditions de la manufacture, 1997) en attestent. Mais, atomisées au sein de collectivités diverses, ces initiatives ne donnent pas pour autant une vision globale de ce que doit être un lieu institutionnel de l'archive. Du point de vue de la profession, le souci d'unité se manifeste avant tout à travers le désir d'énonciation par l'administration centrale de normes techniques, comme si celles-ci constituaient pour la communauté un horizon indépassable dès qu'il s'agit de penser l'architecture des archives.

En divers moments de l'une ou l'autre de ces réunions, on a eu l'occasion de dégager quelques traits marquants de l'évolution architecturale récente en matière de bâtiments d'archives. L'augmentation considérable de la surface dévolue aux magasins (le futur dépôt des archives départementales des Bouches-du-Rhône comportera 80 kilomètres linéaires de rayonnages) s'accompagne d'une attention toujours plus grande apportée à leur conception technique, en particulier en matière d'isolation thermique. Divers projets en cours (archives des Yvelines, archives de la Meuse) ou achevés depuis peu (archives de l'Essonne) proposent avec la « double peau » une alternative valable à la climatisation, qui était auparavant recommandée systématiquement. D'abord développé en RFA, ce procédé, plus coûteux en investissement initial que la climatisation, est beaucoup plus économique par la suite. Dans certains cas, comme à Bar-le-Duc, il est envisagé une climatisation d'appoint permettant de corriger d'éventuelles dérives climatiques accidentelles. La diversification des espaces d'accueil est une autre évolution importante ; à la salle polyvalente se substituent de plus en plus des lieux spécifiques dotés d'équipements permanents : auditoriums (archives de la Manche ou de Haute-Savoie), salles d'expositions, salles de séminaires (archives des Yvelines). Au sein même des salles de lecture, les espaces sont de plus en plus compartimentés, entre la salle de consultation des originaux, celle des microformes et des nouveaux supports (voir par exemple le « cyberspace » des archives des Yvelines) et les réserves ouvertes au public (comme la salle des mappes aux archives

de Haute-Savoie). Les salles de lecture (comme celles de la Sarthe, oeuvre de Pierre Noailly, ou de l'Aude), les halls d'entrée (dans l'Aude, les Yvelines ou dans le projet pour Marseille imaginé par Corinne Vezzoni) et les façades sont les lieux privilégiés par les architectes pour la mise en scène d'une nouvelle représentation de l'archive et de son institution : lumière, transparence et ouverture sur le monde. Rares sont les créateurs qui, comme Jean-Michel Battesti à Aix-en-Provence (projet pour l'annexe des archives départementales), ont le goût de prendre à contre-pied les lieux communs du moment : ce dernier imagine au contraire un bâtiment opaque, percé de rares et irrégulières fenêtres à l'extérieur, tourné vers l'impluvium qui occupe le centre de la construction. Les archives se méritent, l'archive est une quête de soi.

La possible annonce d'un nouveau site pour les Archives nationales a plané sur le congrès d'Annecy, sans que rien de concret ne soit finalement dit. Ainsi, cette question cruciale a été largement éludée lors des échanges, alors même que le séminaire de l'INP laissait augurer un débat plus ouvert autour des problèmes propres aux Archives nationales : une analyse de la conception architecturale et des déficiences fonctionnelles du CARAN y avait été proposée par Marie-Paule Arnauld. C'est pourquoi on tient à mentionner la présentation sans concession faite à Mouscron par Claude de Moreau de Gerbehaye des problèmes rencontrés pour la création des archives du Brabant wallon à Louvain-la-Neuve : mieux comprendre la crise actuelle de l'institution française appelle sans

aucun doute de pareilles contributions. De même, s'il est vrai qu'un travail est en cours sur les bâtiments élevés depuis 20 ans, on peut regretter que ces différentes journées n'aient pas été l'occasion de lancer une véritable étude historique sur l'architecture des bâtiments d'archives. Une telle démarche offrirait un nouveau regard sur l'histoire de l'institution et stimulerait sans doute en son sein une attitude plus réflexive. On ne peut pas toujours s'en remettre à la norme, surtout en matière d'architecture (pas plus qu'en matière d'archives ajouterait-on) : le rêve, le désir, l'imagination sont au coeur de ce processus de création et le maître d'oeuvre n'est pas seul concerné. C'est ce que Dominique Bezombes, chargée de mission à l'EMOC, a rappelé aux professionnels présents à Annecy en citant longuement l'histoire du conseiller Krespel, tirée d'un conte de Hoffmann<sup>1</sup>... un message qui, on l'espère, aura été entendu.

Des bâtiments d'archives on passe aisément à l'évocation du lieu de l'archive : le LAHIC organisait les 19 et 20 juin 2003 à l'EHESS deux journées d'études sur ce sujet essentiel<sup>2</sup>. Il faut insister sur l'importance de cette réunion : on y trouvait pour la première fois sans doute posé comme principe de que le bâtiment n'était qu'un des lieux possibles pour l'archive, en l'occurrence le lieu des archives. De même que, dans nos sociétés, l'archive concerne chacun d'entre nous, les lieux de l'archives sont innombrables, matériels ou immatériels, réels ou virtuels. Leur mise en forme architecturale relève d'une institutionnalisation de l'archive, phénomène essentiel certes, mais il s'agit là d'un arbre qui ne doit pas cacher la forêt.

« *Le lieu de l'Archive* », journées d'études organisées par le Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture, UMR 2558, Paris, EHESS, 19 et 20 juin 2003. \*\*

« L'Archive » et « les archives ». Le concept philosophique et historique face à l'irréductible diversité des documents. Le premier mot s'est imposé dans le monde de l'histoire culturelle ou des représentations, le second persiste chez les professionnels de la conservation ou dans des familles plus traditionnelles de la corporation historienne. Voici un ouvrage collectif<sup>3</sup> qui rassemble les uns et les autres, avec le renfort d'ethnologues, de sociologues et d'anthropologues pour étudier l'archive – ou les archives – dans l'espace. Elle est par excellence liée au temps ; on s'est beaucoup moins préoccupé de ses mouvements dans les autres dimensions. Dans le parcours auquel nous convie Philippe Artières nous passons du lieu de production des documents à celui de leur valorisation, en empruntant de nombreux chemins de traverses. Au final, c'est bien une cartographie de cette « géographie silencieuse » de l'archive que découvre le lecteur.

Plutôt que « Bâtiments d'archives » on aurait pu, en écho à ce livre, intituler les présentes *Livraisons d'histoire de l'architecture* « Le lieu des archives ». Le chemin des lieux d'archive passe par le lieu des archives, cette figure du « bâtiment » centrale dans notre propos : d'où la nécessité d'en rendre compte. Mais cela n'épuise pas son intérêt.

« Quels bâtiments pour les archives ? » Dans cette partie seulement le pluriel a droit de citer : entre le lieu de production et celui de la valorisation, c'est

celui de la conservation, celui pour lequel on a le plus largement sollicité l'avis des professionnels. Après Bernard Mahieu<sup>4</sup> et Françoise Bercé<sup>5</sup>, Vincent Duclert revient sur le projet de palais des archives imaginé par Napoléon au Champ-de-Mars. Sans se limiter à la description du projet et au récit de son échec, il lui restitue son contexte (une cité nouvelle de bâtiments officiels face au Palais du roi de Rome) et relie cette histoire aux perpétuels problèmes matériels qu'ont connus les Archives nationales depuis leur création : bâtiments inappropriés, souvent trop petits, absence d'intérêt des politiques pour la question... ceci jusqu'à l'actuel projet de Saint-Denis. Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsch, qui ont coordonné aux Archives de France le récent ouvrage consacré aux bâtiments, esquissent ensuite l'histoire des dépôts d'archives en France depuis les années 1960 : l'importance de la réflexion menée par Michel Duchein, les bâtiments « tours » de la décennie 1965-1975, puis la diversification des modèles dans les années 1980 à la suite de la décentralisation, l'importance prise par les réhabilitations et pour finir la modernisation technologique des édifices les plus récents. On se reportera également à l'entretien entre Sylvie Caucanas et Daniel Fabre consacré à la réalisation du projet de nouvelles Archives départementales dans l'Aude : il vient enrichir une série de témoignages d'archivistes sur l'expérience du projet architectural commencée avec les articles parus dans *Plaisir d'archives*, les

mélanges offerts à Danièle Neirinck<sup>6</sup>. Cette histoire d'un bâtiment est à mettre en parallèle avec celle du nouveau site de l'IMEC, recueillie grâce à un entretien entre Philippe Artières et Olivier Corpet. On y lit les contraintes liées à une entreprise de réhabilitation lourde, mais aussi la spécificité d'un projet original, riche de références, et destiné à une institution atypique dans le monde des archives ou des bibliothèques.

« Exposer l'archive », la dernière partie, ne propose pas seulement des études sur des lieux d'exposition, mais donne également des pistes pour comprendre l'évolution des usages liés à l'exposition. Les « lieux » ainsi analysés sont nombreux : Philippe Artières livre les premiers éléments d'une « enquête sur les archives exposées dans l'espace urbain », Odile Welfelé étudie la pratique anglo-saxonne des « capsules de temps » destinées à « conserver pour la postérité une sélection d'objets censés représenter la vie quotidienne à un moment donné ». Prolongeant l'interview d'Olivier Corpet sur l'IMEC, Emmanuelle Lambert donne un exemple du fonctionnement de cet établissement avec le récit du traitement des archives d'Alain Robbe-Grillet. C'est encore une institution archivistique atypique que fait découvrir Anna Iuso avec « Le palais des mémoires dans la cité du journal intime » : le bourg italien de Pieve Santo Stefano, rasé en 1944, accueille, dans le seul édifice ancien conservé, l'Archivio Diaristico Nazionale, qui a collecté depuis vingt ans 4486 textes autobiographiques. Enfin, Daniel Fabre retrace deux siècles de relations des écrivains à leurs manuscrits. De l'archive exposée, on passe aisément à l'archive devenue œuvre d'art : elle

est un des matériaux volontiers utilisés par Christian Boltanski dans ses créations. Il explicite son rapport à l'archive dans un entretien avec Nathalie Heinich.

Aux antipodes des archives exposées, muséifiées, comme sacralisées, se trouvent celles, anonymes, que conserve tout un chacun. De cette première partie consacrée aux lieux de production de l'archive, on voudra surtout retenir trois enquêtes ethnographiques qui aident à comprendre la place des archives dans la vie domestique, qu'il s'agisse de leur localisation dans les pièces et meubles des fermes de la vallée de l'Ubaye (Valérie Feschet), de leur positionnement dans la topographie et l'histoire d'une maison bourgeoise girondine (Nathalie Gintzburger) ou de leur devenir lors de ce moment de rupture dans la vie quotidienne qu'est le déménagement (Anne Monjaret)<sup>7</sup>.

Que retenir de ces études pour l'histoire de l'architecture ? Le bâtiment d'archives n'est que tout dernièrement apparu comme une occasion d'études historiques. On ne saurait oublier que, pendant très longtemps, il n'a pas été identifié comme un objet architectural autonome : à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, Guadet le considérait comme un élément de l'architecture administrative<sup>8</sup>, contrairement aux bibliothèques ou aux musées qui avaient droit à un chapitre indépendant. En multipliant les angles d'approches, depuis l'analyse de projets colossaux jusqu'à l'inventaire du contenu d'une commode paysanne, les auteurs de ce recueil font clairement apparaître que la compréhension de l'archive dans l'espace ne doit pas se limiter, pour les historiens de l'art, à la seule

architecture : appropriations sommaires, coûteuses réhabilitations ou constructions neuves doivent être envisagées comparativement, de même qu'il importe de placer en regard de l'édifice complet et indépendant ces autres dispositifs matériels de gestion des archives que sont les meubles (sinon le secrétaire bourgeois, du moins le rayonnage standardisé) ou les parties de bâtiments (spécifiquement aménagées ou grossièrement installées, telles que les caves ou greniers)<sup>9</sup>.

Et les archivistes ? Quel profit spécifique peuvent-ils tirer de ces travaux ? S'ils ne sont pas à l'origine du projet, on a vu qu'ils y ont pris part à travers plusieurs interventions et que, sur la question des bâtiments d'archives proprement dits, la Direction des Archives de France est bien représentée dans ces actes élargis des journées d'études de juin 2003. Dans cette partie, mais dans celle-là seulement, c'est l'institution archivistique qui tend à présenter le point de vue le plus construit, le plus légitime et celui qui, somme toute, fait référence. La lecture de certaines contributions des autres parties pourra parfois éveiller le scepticisme des professionnels : dans le récit que fait Emmanuelle Lambert du traitement des archives de Robbe-Grillet, de leur dépôt à leur valorisation, on pourra ne voir qu'une déclinaison, en des termes différents de ceux de la corporation, de la formule canonique « collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser ». Rien de bien neuf sous le soleil... si ce n'est précisément cette modification du vocabulaire, révélatrice du travail de distanciation (« dilatation du dépôt », « sceller

le pacte ») qui fait que cet apparent récit de collecte est en fait une réflexion sur la collecte et les enjeux qui s'y manifestent. De semblable façon, le schéma intitulé « radiographie d'une vieille armoire » que propose Valérie Feschet dans « Textes et contextes. Les lieux de la mémoire dans les maisons ubayennes » (p. 23) peut être rapproché du croquis de localisation des archives dans une pièce qu'avait composé André Brochiet<sup>10</sup> dans un article de la Gazette des archives consacré aux papiers de famille. Reste que dans le premier cas il s'agit d'explicitier la hiérarchie des documents suivant leur emplacement dans le meuble, et dans le second de donner des outils méthodologiques pratiques en vue de la collecte des archives.

Une des caractéristiques du discours et de la pensée archivistique, pour le moins en France, est qu'ils empruntent volontiers forme et contenu à l'histoire ou au droit<sup>11</sup>, quand ils ne sont pas purement techniques. Les sciences sociales ne les ont guère nourris et les archives y apparaissent souvent comme des sources ou des preuves potentielles et non comme des objets d'étude construits de manière indépendante. Ces textes des *Lieux d'archive* sont une invitation à rompre avec ses habitudes, à tenter de saisir les archives et leurs producteurs autrement qu'à travers le prisme des textes normatifs et des relations administratives, à faire de l'archivistique ni un art, ni une technique, ni une pratique, mais bien un savoir construit sur ses propres bases, soumis à sa propre critique et évoluant de manière autonome.

**Notes :**

\* Cette première note a été publiée dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 6, 2<sup>e</sup> semestre 2003, p. 146-149.

1. Comme d'autres communications des journées d'Annecy, ce texte est disponible en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

2. Voir plus bas dans le texte, la deuxième « note critique », consacrée à la publication issue de ces journées : *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Arnaud), *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p.

\*\* Cette deuxième « note critique » a été publiée dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 8, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p. 151-154.

3. *Lieux d'archive*, op. cit.

4. Bernard Mahieu, « Un projet de Napoléon », *Bâtiments d'archives. Vingt ans d'architecture française, 1965-1985*, Paris, Direction des Archives de France, 1986, 202 p., p. 11-14.

5. Françoise Bercé, « Napoléon architecte ou le goût de l'histoire », *Monuments historiques de la France*, n° 4, octobre-décembre 1969, p. 25-57.

6. Ainsi : Joël Surcouf, « Construire, dit-elle... », *Plaisir d'archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck*, Mayenne,

imprimerie de la Manutention, 1997, 564 p., p. 161-173. Voir aussi les témoignages de Sylvie Le Clech et Lucie Roux.

7. Ce dernier article n'est pas sans évoquer les travaux de Jean-Claude Kaufmann sur la sociologie du quotidien, en particulier *Le cœur à l'ouvrage. Théorie de l'action ménagère* (Paris, 1997). Voir à ce sujet également l'essai de Lydia Flem : *Comment j'ai vidé la maison de mes parents*, Paris, Seuil, 2004, 151 p.

8. Julien Guadet, *Éléments et théories de l'architecture, cours professés à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1894, 3 vol., vol. II, p. 393-396 (« Éléments des édifices administratifs »).

9. La spécificité de ces petits espaces ou de ces lieux partiellement dévolus aux archives mérite aussi l'attention des archivistes. Intervenant lors du congrès international des archives tenu à Vienne en 2004, Michel Duchein a lui-même rappelé l'importance de l'aménagement de ces « petits » ou « tout petits dépôts ».

10. André Brochiet, « Papiers d'érudits », *La Gazette des archives*, 1998, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres, nouvelle série n° 182-183, p. 227.

11. Avant d'être promues au rang de « mémoire écrite » d'une communauté, les archives ont longtemps été « le grenier de l'histoire » et « l'arsenal de l'administration » selon les expressions de Charles Braibant et François Dousset. François Dousset, « L'extension des Archives nationales et la décentralisation », *Gazette des archives*, 1960, 4<sup>e</sup> trimestre, nouvelle série n° 31, p. 160-174.

## Les expériences françaises et étrangères de construction de bâtiments d'archives\*

### Introduction

À travers un article publié dans la dernière livraison de *Commentaire*<sup>1</sup>, Nicolas Georges s'interroge sur la crise que traversent les Archives nationales et explore les moyens d'en sortir. Selon Nicolas Georges, la résolution des difficultés présentes passe avant tout par l'augmentation de la capacité de stockage des Archives nationales, et cela, au besoin, au détriment du geste architectural global – de la conception à la réception – souhaité pour la création d'un nouveau centre des Archives nationales. De son point de vue, ce geste global serait voulu par la profession avant tout par référence aux grands projets antérieurs – Grand Louvre et Bibliothèque nationale de France – qui ont marqué le « moment musées » des années 1980 et le « moment bibliothèques » des années 1990 : pour reprendre l'expression lancée par Pierre Nora lors du colloque « Une cité pour les Archives nationales », le temps serait maintenant venu d'un « moment archives » et de sa traduction dans la pierre. Ce souhait développé par l'association Une cité pour les Archives nationales serait relayé par l'ensemble de la profession, soucieuse de ne pas être mise « sur la touche » après les grands programmes lancés pour les autres spécialités du secteur patrimonial, au premier rang desquels on trouve les musées<sup>2</sup>. Finalement, sous couvert d'une évidente et nouvelle

simplicité, la solution envisagée apparaît singulièrement réductrice et passiste, renvoyant à l'image de la « tour-silo » qui exprimerait l'essence et l'essentiel du bâtiment d'archives, tandis que gravitent à ses pieds les constructions basses qui abritent salle de lecture et services administratifs. Les nombreux exemples traités dans ce séminaire invitent au contraire à penser que, en France comme à l'étranger, dans le cadre des collectivités locales comme dans celui des archives de l'État central, les solutions mises en œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment d'archives ne peuvent être que des solutions globales respectueuses autant des contraintes techniques nécessaires à la bonne conservation des documents que de la visibilité architecturale de l'institution, toujours première et parfois unique perception qu'en a la société. Bien que le foisonnement des expériences développées au cours de ces cinq jours décourage par avance la synthèse, on s'appliquera à dégager ici quelques traits caractéristiques et à esquisser à l'occasion des propositions.

Le contexte de la production : il est caractérisé par la diversité des acteurs, laquelle induit une complexité des procédures qui pose divers problèmes – y compris d'ordre archivistique. Un des points de réflexion essentiels réside dans le choix de l'emplacement

de l'édifice. Cette question en recouvre en fait plusieurs : un bâtiment ou plusieurs ? Quels bâtiments pour quelles fonctions ? Faut-il dissocier les implantations en fonction d'une répartition des missions au sein de l'établissement ? Faut-il bâtir un édifice neuf ou réhabiliter une construction ancienne primitivement affectée à un autre usage ? L'approche du programme, pour peu qu'elle intègre une démarche rétrospective, est une bonne occasion d'analyser la diversification des missions dévolues aux services d'archives et d'apprécier toutes les différences qui existent quand on compare les choix actuels avec les programmes-types qui caractérisaient la période précédente. Avec la forme de l'édifice et les représentations qui en découlent, on touche au cœur du problème soulevé par le traitement architectural global de l'institution. Restent enfin à évoquer les outils techniques et méthodologiques qu'il faut désormais mettre en œuvre pour affiner les réflexions en cours sur toutes les étapes du processus de création.

### **Le contexte humain et institutionnel de la création des bâtiments d'archives**

Les différentes expériences décrites font apparaître un maquis complexe de procédures. Face à cette situation, l'architecte est souvent mis en difficulté : à ce propos, Alain Sarfati évoque les problèmes rencontrés lors de la construction du Centre des archives du monde du travail, lorsqu'il lui a fallu travailler avec plusieurs maîtres d'ouvrages successifs (la mairie de

Roubaix, l'État, la DRAC et encore d'autres maîtrises d'ouvrage déléguées)<sup>3</sup>. Sans tenter de débrouiller totalement le réseau des relations entre acteurs, on peut proposer ici quelques clefs d'interprétation.

Un trait caractéristique a été mentionné par plusieurs intervenants : la spécificité et la rareté du programme que constitue un bâtiment d'archives départementales. Les particularités de ces projets sont mal connues des élus, ce qui peut se comprendre, mais aussi des membres des services constructeurs des collectivités territoriales. Au cours de leur carrière au sein d'un département – pour évoquer le cas de figure le plus fréquent – ces derniers seront confrontés à la construction de plusieurs collèges et développeront une grande familiarité avec ce type de réalisations, mais ils auront toutes les chances de n'intervenir qu'une seule fois au cours de leur vie professionnelle sur la création d'un centre d'archives. Projet relativement rare et objet architectural assez spécifique (bien qu'on risque parfois de le confondre avec celui d'une bibliothèque), le bâtiment d'archives risque de dérouter. Dans ces conditions, il est toujours plus difficile de convaincre, et il est en outre plus délicat de parvenir à imposer une solution réellement adaptée aux besoins. Replacée dans un contexte plus vaste – celui des relations entre tous les intervenants d'un projet – cette méconnaissance est révélatrice des difficultés de communication entre les différents partenaires dans la conduite d'une réalisation. On peut à ce propos employer l'image commode de la discussion sur un sujet commun entre plusieurs personnes qui ne parlent pas

la même langue. Notons que ce n'est pas nécessairement entre l'architecte et l'archiviste que cette communication est la moins aisée. Les uns comme les autres peuvent prendre appui sur une importante littérature technique, mise au point par la Direction des Archives de France depuis près de cinquante ans. En outre, bien que cette remarque mérite d'être nuancée, le goût manifesté par certains cabinets d'architectes pour la construction de dépôts d'archives (on peut citer entre autres Bernard Feypell, Gérard Buffière et Pierre Noailly) et l'expérience acquise par la réalisation de plusieurs centres facilitent les relations en augmentant lors des débats le capital de connaissances partagées.

Que faire lorsque cette base de savoirs partagés fait défaut ? Il faut alors, presque littéralement, apprendre à parler la langue de l'autre. L'expérience développée par Pascale Verdier à propos du futur bâtiment des archives de la Meuse montre tout le profit qu'un conservateur peut retirer d'une bonne connaissance de certains aspects particulièrement techniques d'un dossier. Le professionnel des archives a alors plus de chances de faire aboutir ses souhaits, et d'obtenir ainsi le respect des prescriptions techniques les plus exigeantes ou les mieux adaptées au projet. En outre, en montrant sa capacité et sa volonté de s'investir dans toutes les dimensions de l'opération, il gagne grandement en crédibilité auprès de ses interlocuteurs. Mais une telle solution ne peut être toujours envisagée, ne serait-ce qu'en raison de la multiplicité des connaissances techniques et des savoirs scientifiques qu'il faut mobiliser.

Reste alors l'autre solution : avoir recours à des interprètes. Le développement continu d'instances

de contrôle et de suivi, comme le sont par exemple les commissionnaires, et la généralisation de l'intervention des programmistes vont dans ce sens. Du côté de l'institution archivistique, la présence permanente au sein de la Direction des Archives de France d'un architecte est maintenant acquise. En outre, nombreux sont les participants du séminaire qui ont manifesté le désir de voir la direction remplir toujours plus efficacement sa mission de contrôle, de régulation et d'élaboration des règles. Les débats ont largement porté sur la forme que devaient prendre ces règles : recommandations ? normes ? règlements ? Quoi qu'il en soit, pour le conservateur lancé dans un projet de bâtiment, le désir est grand de pouvoir étayer son argumentation de références prises auprès de la Direction des Archives de France.

Enfin, pour sensibiliser élus et responsables technico-administratifs à l'originalité et à la spécificité d'un tel programme, des visites de constructions récentes sont de plus en plus souvent organisées. Elles permettent aux uns et aux autres d'avoir une approche concrète de ce type d'édifices et semblent pouvoir avoir un effet bénéfique sur la prise de décision.

### **Quels bâtiments ? Où les localiser ?**

Il s'agit en fait de questions stratégiques, représentatives sur la longue durée des mutations de l'institution<sup>4</sup>. Centre ou périphérie ? Aux années d'après-guerre animées d'une dynamique centrifuge, a succédé depuis près de vingt ans un profond mouvement

centripète qui ramène dans le centre des villes les institutions auparavant transportées sur les marges. Il est particulièrement net dans le domaine des universités (on l'a observé à Amiens, à Toulouse, on pourrait multiplier les exemples). Il se manifeste aussi, avec peut-être un léger décalage, pour les centres d'archives dépendants des collectivités territoriales.

Ce mouvement n'est pas une tendance générale. On continue à construire en périphérie (c'est le cas, par exemple, des archives départementales de la Moselle, de celles de l'Aude ou encore de celles de l'Oise). Le prix des terrains, la promesse d'une réserve foncière copieuse, l'absence de contrainte sur la configuration de l'édifice à venir : autant d'arguments en faveur d'une implantation sur un terrain vierge aux confins de l'agglomération.

Il faut toutefois revenir sur les exemples récents de bâtiments implantés en ville : les archives municipales de Lyon, les archives municipales de Marseille, les futures archives départementales des Bouches du Rhône, le Centre des archives du monde du travail de Roubaix. Dans plusieurs des cas mentionnés, il ne s'agit pas de l'hyper-centre, mais de quartiers en cours de conversion, de réhabilitation ou de requalification : anciennes zones urbaines que la proximité d'infrastructures portuaires ou ferroviaires, à moins qu'il ne s'agisse – comme à Roubaix – d'un tissu urbain mêlant intimement industrie et habitat populaire. Sur ces dépouilles parfois gravement sinistrées de la société industrielle naissent de nouveaux centres, des quartiers émergents, dont les activités se diversifient peu à peu. Sur ces sites rénovés, l'implantation d'un

centre d'archives peut constituer (à condition de ne pas être un cas isolé, à condition que s'implantent dans le voisinage d'autres institutions et établissements à vocation scientifique et culturelle) un bon positionnement stratégique à moyen terme. Le cas des futures archives départementales des Yvelines est, en dépit des apparences, proche de ceux évoqués ci-dessus ; à Saint-Quentin, on est certes très près du centre-ville, mais dans une ville nouvelle : la situation des archives doit être appréciée en fonction du rapport entre cette nouvelle agglomération et la ville historique de Versailles, actuel lieu d'implantation de l'établissement, distante seulement de quelques kilomètres.

Un bâtiment ou plusieurs bâtiments ? L'équation « une institution = un bâtiment – avec, si possible, le nom de l'une au fronton de l'autre » est profondément enracinée dans les esprits. Une certaine méfiance entoure l'établissement multipolaire. Il est vrai que cette multiplication des implantations peut être préjudiciable au bon fonctionnement de l'établissement et fort coûteuse. Cela s'avère surtout vrai lorsque cet émiettement est une situation subie et non pensée, lorsqu'elle traduit une suite de réponses ponctuelles et finalement inadaptées au manque de place récurrent. L'institution pâtit alors du manque de visibilité, le fonctionnement peut devenir problématique, l'accueil et le travail du public défectueux. Divers exemples développés lors de ces journées semblent indiquer que l'implantation sur plusieurs sites peut être bénéfique pour l'institution lorsque est stratégiquement envisagée une bonne répartition des fonctions selon des sites concernés.

Les choix faits par l'État italien pour les archives d'État à Turin et par la Catalogne pour les archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone retiennent tout particulièrement l'attention. À Barcelone le site initial a été conservé par l'institution, non seulement en raison de ses qualités architecturales et de sa valeur patrimoniale adaptée à l'image que souhaitent donner d'elles les archives, mais également en raison de son implantation centrale susceptible d'en faire un espace de rencontre et de communication (au sens large), d'exposition et de représentation. Le nouvel édifice est lui situé dans une zone proche du centre (trait qu'il partage avec les établissements étudiés précédemment). À Turin, où le choix de deux implantations est relativement ancien, on a pareillement su tirer parti de la situation exceptionnelle et de la qualité architecturale remarquable (y compris du point de vue de l'histoire des bâtiments d'archives) du site primitif pour donner à l'établissement une vitrine institutionnelle très bien située. En anticipant quelque peu sur les projets pour les Archives nationales françaises, notons qu'il est prévu de conserver le site historique du Marais, et ce indépendamment de la construction d'un nouveau centre : outre la conservation des fonds anciens, les missions culturelles de l'ensemble Rohan-Soubise se verront confortées.

Plus difficile à analyser est l'exemple canadien. En effet, si remarquable que soit le centre de préservation de Gatineau, construit sur le territoire d'une municipalité voisine d'Ottawa, on ne saurait nier que cette implantation, jointe à l'émiettement de l'institution en centre-ville (les locaux de communication

et les bureaux du personnel sont sur deux sites distincts) pose quelques problèmes de fonctionnement. Le problème est du reste plus vaste puisque l'édifice qui abrite les salles de lecture est commun aux Archives nationales et à la Bibliothèque nationale et qu'un quatrième site existe, réservé aux cartes et plans, dans la ville de Rainfrew située à plus de 100 kilomètres de la capitale. Enfin, la question ne se résume pas l'alternative entre l'éparpillement des implantations ou le regroupement sur un site unique : elle doit être appréciée en fonction de l'évolution institutionnelle la plus récente, à savoir la fusion entre les Archives et la Bibliothèque nationale. Il reste que la construction d'un deuxième bâtiment à Gatineau est sérieusement envisagée, un bâtiment qui serait doté de véritables espaces dédiés à la consultation.

Édifice neuf ou édifice ancien ? On peut d'emblée remarquer le paradoxe turinois : ici, c'est le bâtiment le plus ancien qui a été construit pour abriter des archives, tandis que le plus récent est un ancien hôpital transformé en dépôt. Rappelons ensuite une donnée qui semble bien établie par l'expérience : une réhabilitation, pour peu qu'on ne se limite pas à des travaux d'appropriation sommaires, n'est pas plus économique qu'une construction neuve, bien au contraire. L'histoire de la réhabilitation des sites de Roubaix et de Turin montre que des problèmes techniques considérables peuvent survenir lors de la transformation des locaux. Dans le cas du Centre des archives du monde du travail, il a fallu évacuer totalement une partie de l'usine pour édifier les dépôts, des affaissements se sont

produits, d'abord dans la partie orientale, puis dans la zone occidentale de l'édifice (le percement de la ligne de métropolitain sous les fondations a encore aggravé cette situation) : il en a résulté un surcoût considérable.

Une simple extension peut parfois affecter si considérablement le bâti existant, qu'il est alors légitime de parler de construction d'un nouvel édifice. Les archives départementales de la Manche, à Saint-Lô, offre un bon exemple de ce type d'opération complexe. L'édifice initial, qui date de la reconstruction de la ville (après la destruction totale de 1944) était désormais inapte à remplir ses missions, tant du point de vue quantitatif (saturation des dépôts) que qualitatif (inadéquation entre la maigre surface dévolue aux activités d'action culturelle et la politique menée par le conseil général dans ce domaine). En remodelant totalement la configuration des bâtiments et en intégrant le dépôt ancien dans un ensemble plus vaste, l'architecte est parvenu à un résultat que, toute objectivité mise à part, on peut qualifier d'honorable sur le plan esthétique. Il est surtout intéressant de constater que, pour une somme modique (en regard de celle d'une construction neuve ou d'une réhabilitation de bâti ancien), il a élaboré une solution apparemment satisfaisante du point de vue fonctionnel. Enfin, l'institution renouvelée paraît inscrire désormais son architecture dans un processus de sédimentation progressive dont l'extension constitue la première étape. Ce type de choix, chaotique en apparence, aboutit parfois à des résultats très heureux, comme en témoigne la bibliothèque de Gottingen, implantée depuis plusieurs siècles sur le même site et enroulée en colimaçon autour

de son noyau primitif. Toutefois, une telle extension n'est pas toujours possible. Entre le choix d'un déplacement massif et celui d'une transformation du site initial, il faut déterminer le point critique au-delà duquel les contraintes matérielles (foncières et budgétaires) pèsent si lourdement sur le projet d'extension qu'elles mettent en péril la réalisation des objectifs d'amélioration de travail et de conservation.

### Du programme au projet

Débordant le cadre des expériences françaises et étrangères, l'analyse proposée ici tente de rendre compte de l'ensemble des bâtiments étudiés dans le cadre du séminaire, qu'ils soient déjà construits ou encore à l'état de projet.

Les ouvrages de Michel Duchein (les manuels pour la construction d'un bâtiment et le livre de présentation des constructions réalisées entre 1965 et 1985), considérés rétrospectivement, manifestent le désir d'élaboration d'un programme-type pour les bâtiments d'archives et dressent le bilan quantitatif de cette entreprise de normalisation. Pour de multiples raisons, tant architecturales qu'institutionnelles, il semble qu'une nouvelle phase de l'histoire de ce type d'édifice ait commencé il y a presque 20 ans<sup>5</sup>.

On peut poser la question de manière abrupte : *faut-il brûler le Duchein* ? Non, bien entendu. Mais une lecture critique presque ligne à ligne est nécessaire. Quoiqu'il en soit, ce qui doit être envisagé, c'est l'abandon

même de cette notion de programme-type, ou, pour le moins, son évolution radicale et l'élaboration de variations modulées et modulables du schéma de base du bâtiment. De manière générale, une telle notion ne s'applique pas aux projets les plus modestes ou les plus complexes. Dans une petite commune, lorsque le traitement des archives n'appelle pas une solution architecturale, mais un aménagement fonctionnel et efficace de locaux existants, on n'a pas besoin d'y recourir. De même, pour un projet de bâtiment destiné aux Archives nationales, l'ampleur du projet et la forte spécificité des missions dévolues à chaque institution appellent une réflexion large et dégagée des contraintes induites par ce type de modélisation. En revanche, le programme préétabli conserve en tant qu'outil une certaine validité pour les projets qui concernent les archives départementales ou les archives communales des grandes villes. À condition de ne s'y référer qu'avec prudence, car, même dans ces derniers cas, on constate que l'élaboration, et surtout l'application d'un programme-type devient difficile. La taille et la complexité fonctionnelle des bâtiments d'archives seront en effet fonction non seulement du volume des collections et de la taille de la collectivité mais aussi et surtout de l'importance relative des archives en tant qu'institution culturelle au sein de cette collectivité et au sein de la ville qui les accueillent. Dans les départements de taille moyenne (Aude, Manche), dotés d'un chef lieu relativement peu peuplé, le bâtiment des archives, principal édifice culturel du Conseil général, pourra intégrer et développer des fonctions (et donc des équipements) d'une

taille bien supérieure à ce que l'on observe lorsque le même bâtiment se trouve dans une grande ville : il se peut fort que dans ce dernier cas ces fonctions culturelles soient assumées par d'autres établissements.

Enfin, deux données importantes rendent délicate l'application du programme-type. En premier lieu, le développement des réhabilitations de bâtiments anciens : les contraintes du bâti existant pèsent parfois lourdement sur les architectes et les programmistes (voir les archives de Lyon ou de Marseille), empêchant dans certains cas l'application des schémas les plus rationnels de circulation. En outre, le développement de projets complexes, liant les archives à d'autres institutions de la collectivité (archives de l'Hérault avec la bibliothèque départementale de prêt et la maison des sports, archives des Bouches-du-Rhône avec la BDP) conduit à mettre en place des programmes complexes, qui ne peuvent guère être élaborés qu'au cas par cas. Plus généralement, ces regroupements posent des questions autres qu'architecturales : lisibilité, autonomie des institutions, partage des tâches et gestion mutualisée des espaces culturels (salles d'exposition et de conférence) et – à terme – possibilité d'une direction commune pour les établissements regroupés en un même lieu.

Ceci étant posé, quelles tendances peut-on dégager des expériences décrites ici ?

Deux points retiennent l'attention. D'une part le soin toujours plus grand porté à la protection des biens et des personnes dans l'élaboration des programmes : luttes contre les infestations chimiques ou

biologiques, protection contre les incendies ou les dégâts des eaux, sécurité contre les intrusions et contre les vols. D'autre part, une réflexion importante s'est engagée sur la conception des dépôts. Cette réflexion se développe sur deux axes : en premier lieu sur la charge maximale que peuvent supporter les magasins et en second lieu sur les choix en matière d'isolation et de régulation de la température et de l'humidité (soit l'alternative entre climatisation et « double peau »).

Ces deux points concernent au premier chef et essentiellement les dépôts : l'attention toujours plus grande portée au perfectionnement technique y rejoint l'augmentation de leur taille et de leur capacité. Dans cette partie des édifices, les transformations architecturales semblent proposer une image nette des évolutions subies par l'institution et la discipline archivistique : technicité croissante et inflation quantitative.

C'est une image bien différente qui se dégage de l'analyse des espaces d'accueil du public. Il ne s'agit pas ici du simple prolongement de pratiques architecturales anciennes, simplement soumises à des évolutions structurelles régulières. En faisant passer les archives départementales dans l'orbite des conseils généraux, la décentralisation de 1983 a transformé une institution administrative de recherche en principal établissement à vocation culturelle de ces collectivités. L'importance accordée aux espaces d'accueil du public est aujourd'hui beaucoup plus grande qu'elle ne l'était par le passé. Le traitement qualitatif de ces espaces a changé du tout au tout. Cela est bien entendu valable pour les salles de lecture, plus vastes,

lumineuses, dotées de mobiliers de grande qualité. Cela est également particulièrement net quand on observe le sort réservé aux halls d'accueil, souvent magnifiés par le parti architectural adopté (c'est le cas par exemple aux archives de la Sarthe : le hall vitré est encadré par deux pavillons qui abritent des magasins). En outre, sont apparus des espaces qui n'existaient pas dans les programmes antérieurs. Ils sont nés de la spécialisation progressive de l'ancienne salle polyvalente. Dans un édifice ancien, tel que celui des archives de la Meuse, cet espace accueille le service éducatif, les réunions de service, les conférences, les expositions temporaires. Dans un bâtiment récent (par exemple celui de la Manche, ou le futur édifice des Bouches-du-Rhône), ces différentes actions sont réparties dans des espaces spécifiques. Le CAMT, seul de son espèce il y a seulement dix ans, n'apparaît plus aujourd'hui comme une exception, si l'on considère la diversité des espaces culturels proposés aux visiteurs, et non plus aux seuls traditionnels lecteurs. Globalement, les espaces d'accueil répercutent les mutations institutionnelles des deux dernières décennies en les amplifiant. Elles conduisent parfois, lorsque l'hypertrophie de ces espaces est patente, jusqu'aux limites de lisibilité des missions fondamentales de l'établissement (Sylvie Caucanas évoque cette situation à propos des archives de l'Aude : de très beaux espaces d'accueil et d'exposition seront de plus en plus investis pour des manifestations sans rapport avec les missions scientifiques).

Comme l'exemple des archives de la Couronne d'Aragon en témoigne, les espaces réservés aux

personnels sont généralement moins bien dotés. Ils sont souvent logés dans les interstices du programme (la disposition peu satisfaisante des bureaux aux archives de la Sarthe en est une illustration). Un trait observé à différentes reprises et souligné par Marie-Paule Arnauld lors de son intervention trouve ici sa place : l'éclatement des bureaux entre différents espaces correspond souvent à une séparation socio-professionnelle. Cette situation, source de conflit au CARAN est également présente ailleurs (archives du Cher, CAMT). Enfin, la salle de tri, cœur de l'élaboration du processus archivistique, souffre souvent d'une mauvaise prise en compte de son importance. Elle est trop souvent reportée sur les marges, excentrée. On se prend à rêver d'un édifice qui, à côté d'un pôle public gravitant autour des salles de lecture, offrirait aux membres des équipes un pôle réservé au travail scientifique, centré sur les espaces de tri, ces deux modules fonctionnels étant efficacement reliés aux dépôts.

## Formes et matières

Comment s'établit la relation entre ces différentes fonctions et ces différents espaces ? En d'autres termes, quelles formes prennent les nouveaux bâtiments d'archives et quelles sont les matières choisies par les architectes pour habiller ces structures<sup>6</sup> ?

Par rapport aux réalisations de ce proche passé, la tendance la plus souvent observée semble être le goût pour les formes compactes, ramassées, souvent assez

basses. Le bâtiment de l'annexe des archives des Bouches-du-Rhône (à Aix-en-Provence) est à ce titre emblématique : un cube irrégulier, des murs opaques percés de fenêtres disposées aléatoirement. Massif, le bâtiment des archives de la Couronne d'Aragon l'est également, mais d'une autre manière puisque lieux de communication des archives et lieu de stockage sont deux constructions distinctes. C'est surtout dans les magasins, sombres et cubiques, que cette compacité est exprimée. La tour donnait une grande visibilité au bâtiment d'archives (voir, par exemple, le paysage rouennais transformé par l'érection d'une tour de plus de 80 mètres). Les bâtiments récents semblent vouloir se fondre dans la trame urbaine et dans leur environnement. Il peut arriver que les contraintes liées aux sites rendent la fonction du bâtiment encore plus discrète, pour ainsi dire indécélable : les archives de l'Essonne, au château de Chamarande, en sont une bonne illustration. Rien ne signale au visiteur les étages de magasins enfouis sous la cour de ce monument historique.

Finalement, la tour conférait aux archives une visibilité accidentelle, et peut-être pas toujours bien perçue en terme de valorisation de l'institution. *A contrario*, il est frappant de constater que les architectes accordent une importance toujours plus grande au traitement des espaces d'accueil. Cette tendance est probablement à mettre en relation avec la mutation institutionnelle subie par les archives depuis vingt ans, la redéfinition de leurs missions et le souci manifesté par les collectivités et les professionnels d'attirer un public plus large. Ainsi, la façade principale des archives de la Sarthe est marquée par le soin apporté au traitement

de l'entrée de l'édifice, une zone vitrée, lumineuse, encadrée par les deux masses compactes des magasins (qui forment, selon l'architecte Pierre Noailly, un « écrin » pour la partie centrale). Une courte perspective urbaine est prévue pour conférer encore plus de solennité à cette partie de l'édifice. Travaillant sur un bâtiment plus ancien, Dominique Perrault a adopté un parti semblable aux archives de la Mayenne : le bâtiment ancien rénové, d'allure classique, est réservé aux fonctions d'accueil, tandis que les magasins - dont l'architecture est particulièrement soignée - sont placés à l'arrière. Les archives municipales de Lyon, avec leur trame placée en avant de la façade, méritent également une mention. Ce que la forme architecturale ne manifeste pas toujours avec éclat, la décoration et le mobilier le rendent perceptible dans bien d'autres situations. En témoignent les halls des archives de l'Aude, de la Manche, ou encore des Yvelines. À Saint-Quentin comme à Saint-Lô, l'escalier implanté au cœur du hall (réminiscence du CARAN ?) est la pièce maîtresse de ces architectures intérieures.

Autre trait original, surtout si l'on compare les édifices récents à ceux des années passées, le souci manifesté par les architectes de ne pas négliger les lieux de stockage dans l'approche esthétique. Au Mans, disposés symétriquement, ils contribuent seulement à la mise en valeur de l'entrée. Par un effet de renversement peut-être signifiant, il est prévu à Marseille que le galet rouge des lieux de conservation soit au contraire le cœur de l'édifice prévu pour les archives des Bouches-du-Rhône, tandis que les lieux d'accueil formeraient l'enveloppe de la construction.

Le magasin, d'écrin qu'il est au Mans, deviendrait bijou à Marseille, bijou précieux et énigmatique. Utilisant des matières opaques et les mettant en scène dans des compositions qui exaltent la muralité des édifices, les architectes renvoient volontiers, par métaphore, au principe d'élucidation et de découverte du sens qui est au cœur du travail en archives. Ce jeu sémantique semble se manifester à Barcelone, à Saint-Quentin, ou encore à Aix, où il est appliqué à l'ensemble du lieu et non aux seuls magasins. Gatineau, lieu de conservation par excellence, mais dépourvu d'espace de consultation est le paradigme de cette rhétorique : cube de béton dans une enveloppe de verre et d'acier.

Jean-Michel Battesti, auteur des archives d'Aix, a dit lors de son intervention : « aujourd'hui, la pierre perd, c'est le verre et l'acier qui gagnent ». De fait, comme le centre de Gatineau le suggère, verre et acier offrent des possibilités intéressantes pour les architectes confrontés aux archives. Par eux, ils peuvent évoquer la transparence (souci également manifesté par la profession...). Le béton, réservé aux espaces de conservation symboliserait quant à lui le mystère inhérent aux archives. Là encore, Gatineau semble l'aboutissement de cette dialectique de l'institution et des matériaux. Pourtant, à Aix, Battesti a choisi la pierre, qui rend son édifice presque totalement opaque : son discours est agressif, mais sa réalisation, seule de toutes celles évoquées, renvoie peut-être aux désirs secrets de l'institution : pour vivre heureux, vivons cachés. Un parti pris qu'il vaudrait mieux assumer ?

Les espaces de lecture n'offrent pas autant de

place à la réflexion sur le sens. On vise le confort, et l'apparence est souvent cossue. Passe alors le souvenir des intérieurs imaginés par Fiszer ou Perault à Paris : moquette rouge et bois clairs, lampes d'opaline ou d'acier brossé. Parfois, la référence historiciste est appuyée, comme dans les plafonds à caissons des archives de la Moselle, ornés de sceaux ou de blasons... On pourra préférer les allusions plus discrètes aux temps et aux lieux, comme à Carcasonne, avec le grand mur en pierre des Corbières qui accueille le visiteur dans le hall, ou à Aix, avec le calcaire provençal qui recouvre l'édifice. Reste encore à évoquer l'humour, sensible à Gatineau, où un village de fermiers canadiens est perché sur le cube gris des magasins. Ce village, référence au pays natal de l'architecte, abrite les ateliers de restauration.

### En guise de conclusions...

On se limitera ici à des propositions méthodologiques. Faut-il un nouveau manuel ? On s'en doute, nous pensons que non. Un guide plus qu'un manuel, un canevas précis plus qu'un programme complet. En revanche, sur tous les sujets techniques, qui connaissent des évolutions rapides, on préconise la mise en place de dossiers évolutifs composés de fiches, édités sous presse et en ligne. Ce séminaire se voulait avant prospectif. À travers cette intervention, on a voulu montrer qu'on ne saurait être prospectif sans être aussi rétrospectif : l'histoire critique du bâtiment d'archives reste largement à écrire.

### Notes :

\* Ce texte est tiré d'une communication orale inédite faite lors de la synthèse des journées du 3 et du 4 mars 2003, dans le cadre du séminaire international de l'Institut national du patrimoine, Paris, 3-7 mars 2003 : « Concevoir et construire un bâtiment d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle - Nouveautés et perspectives d'évolution ».

1. Nicolas Georges, «Mémoire de plomb. Sur la crise des Archives nationales et la manière d'en sortir», *Commentaire*, n° 100, hiver 2002-2003.

2. C'est une question importante et même essentielle qui est ici soulevée. Le « tropisme muséal » qui affecte l'ensemble du champ des institutions patrimoniales est une réalité largement perceptible dans les discours et les pratiques des différentes professions concernées. Il affecte les comportements et, dans une certaine mesure, peut, à la marge, induire un brouillage de la mission de l'institution archivistique et de sa perception par la société. Toutefois, c'est invoquer un problème réel pour justifier une solution insuffisante et insatisfaisante que de considérer l'importance de la question architecturale comme le simple reflet des désirs inassouvis de la profession.

3. On pourrait en outre souligner que, à l'autre extrémité de la chaîne de production, cette complexité pose également problème pour l'archiviste et pour le chercheur désireux de reconstituer la genèse d'un édifice. Toujours pour le CAMT, sont conservées sur place les archives de la DRAC relatives au projet, celles du service, celles de l'architecte et celles du bureau d'étude d'ingénieurs qui a suivi le dossier. Dans ces conditions, écrire une simple monographie sur un édifice finit par devenir délicat, en raison même de la surabondance des sources.

4. Le premier bâtiment construit spécialement pour accueillir les archives départementales de Meuse – elles étaient auparavant abritées au sein du palais de justice – fut construit en 1911 dans la ville basse, à proximité immédiate de la préfecture et du palais de justice, avec lesquels elles formaient comme un embryon de cité administrative. Le deuxième édifice, œuvre de Jean Fayeton, un architecte ingénieur des arts et manufactures, élevé à la fin des années 1960, prit place entre ville basse et ville haute au pied de la côte de Polval. Il voisine avec les services de la Sécurité sociale et de la caisse d'allocations familiales. Le troisième centre,

dont la construction est maintenant engagée, sera implanté derrière la ville haute, à proximité du bâtiment du conseil général (ancienne Ecole normale d'instituteurs réaménagée par Dominique Perrault). Bien entendu, la linéarité presque parfaite de cette translation géographique qui épouse le transfert institutionnel et la mue du service de l'État en institution patrimoniale de la collectivité émancipée est trompeuse : voyons-y un symbole, plus qu'une volontaire et consciente tentative de transformation des représentations spatiales d'une institution.

5. Pour l'histoire des bâtiments d'archives, on manque de monographies, on manque aussi de vues cavalières (bien qu'il faille signaler la toute récente communication sur ce sujet de Mme Anne Georgeon-Liskenne au colloque de Florence, Archivio di Stato). Rares sont les publications à ce sujet dans les périodiques d'architecture. Les théoriciens et les enseignants de cette discipline ne sont guère non plus préoccupés de ces édifices : Guadet n'envisage le bâtiment d'archives que comme une subdivision de l'édifice administratif (il en va tout autrement du musée et de la bibliothèque). Un trait est particulièrement significatif : plus que dans d'autres domaines, l'élaboration des règles de construction et des programmes semble avoir été le fait de professionnels qui

se préoccupèrent de combler le vide théorique existant en matière de bâtiments d'archives. Ceci explique peut-être en partie la longévité des programmes-types mis en place dans les années 1950 et l'attachement à ces formules.

6. On peut s'étonner des remous provoqués par le projet des quatre tours de Dominique Perrault pour la Bibliothèque nationale de France : dans le domaine des bâtiments d'archives, la tour a régné, sinon sans partage du moins sans complexes, pendant vingt ans. Il en fut de monumentales, comme celle des archives de Seine-Maritime et d'infemales comme celle des archives du Var. On a retrouvé la tour à Mâcon et à Arras, à Alençon et à Créteil. La tour a été symbole de modernité, on l'oublie parfois, mais aussi de rationalité et d'efficacité. Elle traduit et prolonge dans les formes la triade capitoline de la programmation rationnelle chère aux années de croissance : standardisation, normalisation, typification. Dans les années 1980, en Corrèze, en Haute-Vienne, ou encore à Bobigny, certains architectes ont privilégié la construction de silos de moindre taille, rassemblés par groupe de trois autour d'un noyau commun de circulation. Cette tendance s'est prolongée à plus vaste échelle dans des édifices tels que les archives de la Moselle.

## Les bâtiments d'archives en France (1983-2003)\*

S'interrogeant en 1960 sur l'avenir des bâtiments des Archives nationales, François Dousset rappelait les propos de l'ancien directeur général Charles Braibant, qui voyait dans les Archives « le grenier de l'histoire ». À cette métaphore, Dousset en ajoutait une autre, celle de « l'arsenal de l'administration<sup>1</sup> ». Dans un cas comme dans l'autre, les expressions employées suggèrent l'accumulation passive, le lieu de réserve situé en retrait de l'action intellectuelle ou politique, l'espace dépourvu d'une dynamique autonome. La traduction architecturale de ces représentations symboliques du lieu de l'archive est le « dépôt », et ce mot est encore à l'époque d'un usage courant pour désigner le bâtiment et l'institution.

« Grenier », « arsenal », « dépôt » : autant de termes qui apparaissent aujourd'hui obsolètes aux yeux des professionnels comme des utilisateurs. On aura toutefois garde de s'en tenir là, et, en célébrant la mort des images anciennes, de se féliciter d'avoir aujourd'hui des archives vivantes, promues « lieux de la mémoire écrite » d'une communauté humaine. En effet, si les mots ont changé, les acteurs aussi et la mutation des représentations ne peut se comprendre que dans l'analyse globale d'une transformation institutionnelle. Ainsi, un directeur des Archives de France ne dispose plus aujourd'hui d'un quasi-monopole de la définition de ce que sont les archives : depuis la décentralisation, chaque collectivité, dans les

projets de bâtiment qu'elle élabore, donne sa propre vision de cette institution. De même, les utilisateurs des archives ne sont plus uniquement les historiens ou les fonctionnaires : à cette conception ancienne de la fonction des archives dans la société, fortement organisée autour de deux pôles, s'est substituée l'idée – ou du moins la volonté – d'une relation ouverte entre un établissement et un panel de publics toujours plus différents, ayant chacun des attentes spécifiques.

Il ne saurait être question ici de rendre compte de la totalité de cette transformation, tant les facteurs qui entrent en jeu sont nombreux. En revanche, l'envisager du point de vue architectural offre un triple intérêt. D'une part, les acteurs politiques ou administratifs interviennent directement dans la réalisation des édifices et l'évolution de leur action dans ce domaine permet d'appréhender une partie des changements de rapports de force globaux. D'autre part, les bâtiments, conçus en fonction des besoins permanents ou changeants de l'institution et de ses partenaires, les traduisent dans l'espace. Enfin, le bâtiment, à travers les choix esthétiques manifestés par ses auteurs, est simultanément une des représentations de l'institution et la matrice de nouvelles images de l'établissement et de ses missions. Ni prescriptive ni normative, l'approche choisie vise à considérer l'édifice comme le point nodal où se manifestent d'une manière particulièrement visible diverses tendances constitutives d'une mutation générale de l'institution.

On s'intéressera donc à l'histoire des bâtiments d'archives en France depuis la décentralisation de 1983 jusqu'aux premières années du XXI<sup>e</sup> siècle ; les changements politiques, les nouveaux processus de construction et l'évolution du public sont autant de paramètres qui permettent de cadrer la transformation architecturale. Celle-ci peut s'appréhender par l'étude de quatre phénomènes : les choix liés à la localisation, le perfectionnement des techniques de conservation matérielle, l'ouverture de l'institution sur le monde extérieur et le sens conféré aux édifices par les choix esthétiques ou l'agencement des espaces. En s'intéressant à cette dernière question, on sera peut-être surpris de constater que la réalité contenue dans les métaphores anciennes n'est pas tout à fait morte et que les représentations contemporaines sont en avance sur la conception des édifices...

### **Le contexte de la production**

Il est ici principalement question de l'évolution dans les collectivités territoriales, mais il importe de considérer en parallèle la situation de l'échelon national.

Michel Duchein a décrit en tant que témoin et acteur la procédure administrative des travaux avant les lois de décentralisation. Les archives départementales étaient alors un service de l'administration préfectorale et les conseils généraux n'étaient pas encore émancipés. Jusque dans les années 1950, le bâtiment se trouvait souvent à proximité des bureaux de la

préfecture (Morbihan, Meuse, Haute-Savoie) et parfois dans une de ses ailes (Bouches-du-Rhône). Avant 1950, la Direction des Archives de France n'avait pratiquement aucun pouvoir dans l'élaboration des projets, mais dans un contexte de déconcentration et non de décentralisation, c'était l'État présent dans les départements qui présidait à l'organisation des services. Un arrêté interministériel du 20 juin 1950 modifia la situation, en permettant à la direction centrale de participer au financement des travaux de construction et d'équipement des archives départementales par des subventions allant de 15 à 30 % des dépenses engagées<sup>2</sup>. Si l'administration centrale avait pu par le passé (en particulier grâce à son inspection générale) donner des avis sur les projets en cours, elle allait disposer d'un tout autre pouvoir, puisque sa capacité d'expertise était désormais doublée de moyens d'action. Un nouvel organe administratif, le service technique, fut chargé de l'instruction des dossiers. Tout en s'inscrivant dans un contexte général de production des bâtiments en masse et de recherche systématique de réduction des coûts de construction, les ouvrages des Trente glorieuses portent la marque de ce triple effort d'ordonnancement architectural et administratif : normalisation, standardisation, typification. Le service technique fut alors aussi bien l'instance d'examen de dossiers au cas par cas que le lieu d'élaboration d'une doctrine, bientôt formalisée dans les différents textes de Michel Duchein<sup>3</sup>. La dynamique enclenchée dans l'administration a rapidement trouvé un écho dans le milieu professionnel, puisque la revue de l'Association des archivistes

français, la *Gazette des archives*, publia dès 1958 un numéro largement consacré aux bâtiments<sup>4</sup>.

Les lois de décentralisation de 1983 ont consacré l'autonomie des conseils généraux (pour les 95 départements) et régionaux (pour les 22 régions). Les archives départementales sont devenues un service du conseil général, financé par lui, équipé par lui et largement pourvu par lui en moyens humains, alors même que la majorité des fonds conservés appartiennent à des administrations de l'État et que le directeur est toujours un fonctionnaire d'État. Le principe du contrôle « scientifique et technique » de l'État, mis en place avant la décentralisation, n'a pas été remis en cause par celle-ci, pas plus que sa capacité de peser sur les choix du conseil général par l'attribution de subventions. Au sein de la direction centrale, le département de l'innovation technologique et de la normalisation, héritier de nombre des attributions du service technique, assure cette mission depuis la réforme de 2001.

La décentralisation ne prédestinait cependant pas les archives départementales à devenir, selon l'expression de Gilles Duchaffaut, « un outil de la politique culturelle du département<sup>5</sup> ». Expliciter ce phénomène en lui-même complexe dépasse le cadre de cette synthèse, mais certains facteurs structurels ont joué un rôle dans la transformation du service administratif préfectoral en institution culturelle départementale. Les archives conservent dans un cadre géographique prédéfini des informations qui, dans leur très grande majorité, entretiennent un lien de nature identitaire avec cet espace : cartes, plans, images et

textes produits dans une zone et informant celle-ci. Cette conjonction ne se retrouve pas de manière aussi nette dans les autres établissements culturels de cette collectivité (bibliothèque de prêt ou conservation des musées). En outre, l'institution archivistique départementale s'incarne généralement dans un seul édifice, ce qui lui confère une visibilité accrue autant qu'une identification aisée, et est susceptible, par un effet d'entraînement, de favoriser l'éclosion de projets architecturaux ambitieux. *A contrario*, les bibliothèques départementales, qui sont à la tête d'un réseau maillant le territoire et les conservations des musées (souvent émietées en petits établissements) ne jouissent pas d'une pareille visibilité physique. Ces caractères propres aux établissements départementaux peuvent en partie expliquer que les archives, à cet échelon du complexe édifice institutionnel français, constituent un élément fort de la politique culturelle. En outre, le développement quantitatif du lectorat (notamment à travers la généalogie) a créé un espace possible pour l'affirmation du rôle des archives, faisant de celles-ci une pièce importante dans la mise en place progressive d'une stratégie de développement identitaire des départements. Cette hypothèse – à approfondir et à nuancer<sup>6</sup> – peut être étayée par un exemple dans lequel le rapport de force est inversé, comme en témoigne le relatif effacement des archives au niveau communal, échelon où les bibliothèques et les musées sont depuis longtemps les éléments importants de la vie culturelle<sup>7</sup>. Guy Braibant, conseiller d'État et fils de Charles Braibant, auteur d'un rapport sur les archives, a souligné le contraste existant

entre la bonne santé du réseau archivistique territorial et « la crise des Archives nationales » : « Quand on évoque la misère des archives, on pense toujours aux Archives nationales. Ceci est beaucoup moins vrai pour les départements. Depuis 50 ans la politique de construction des dépôts y est conséquente, et en partie financée par des crédits locaux. Les maires des grandes villes et les présidents des conseils généraux ont pris conscience de l'importance des archives, qui font partie intégrante du patrimoine<sup>8</sup>. »

Le contraste est également saisissant entre la situation des Archives nationales et celle des principaux musées nationaux ou de la Bibliothèque nationale de France. Dans ces institutions, le mouvement de modernisation des années 1980 ou 1990 s'est appuyé sur une hausse considérable des crédits de fonctionnement comme d'investissement, notamment à travers de grands projets architecturaux (Le musée d'Orsay, le grand Louvre, ou le site de Tolbiac pour la Bibliothèque nationale). Par opposition, Guy Braibant fait observer que François Mitterrand ne s'est pas intéressé aux archives<sup>9</sup>. En effet, il n'y a pas eu sous sa présidence de projet d'une ampleur comparable à ceux évoqués ici : des aménagements et des extensions ont concerné les centres d'Aix et de Fontainebleau, tandis que le site parisien s'enrichissait d'un espace nouveau mais aux fonctionnalités limitées, le CARAN, qui devait rapidement se révéler inadéquat sur plus d'un point<sup>10</sup>. Le seul grand projet (et qualifié comme tel) fut celui du Centre des archives du monde du travail de Roubaix<sup>11</sup>, mais, trop excentré et dédié à un secteur marginal de l'activité archivistique (les

archives issues de l'initiative privée collective, selon la formule d'Amable Sablon du Corail), il n'a jamais pu jouer un rôle moteur<sup>12</sup>. L'abandon du projet de Maison de la mémoire de la V<sup>e</sup> république à Reims<sup>13</sup>, la saturation des sites de Paris et de Fontainebleau et la fermeture prolongée du CARAN sont quelques-unes des causes (à côté de nombreux facteurs administratifs ou scientifiques) de la crise ouverte que connaît l'institution depuis l'an 2000<sup>14</sup>. En dépit de quelques avis discordants<sup>15</sup>, nombreux sont ceux, au sein de l'institution ou parmi les utilisateurs qui estiment que la solution passe par un grand projet architectural. Tel est le but de l'association « Une cité pour les Archives nationales », qui a tenu en novembre 2001 un colloque sur ce thème. Pierre Nora, après avoir évoqué le « moment musées » des années 1980 et le « moment bibliothèques » des années 90 appelait de ses vœux pour la nouvelle décennie un « moment archives<sup>16</sup> ». Malgré un nouveau colloque en novembre 2002, il demeure aujourd'hui mort-né<sup>17</sup>.

Plutôt que de tenter de retracer de manière linéaire les étapes de construction d'un bâtiment, il est intéressant de chercher à saisir le rôle joué par les acteurs, et en particulier les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres<sup>18</sup>. En effet, comparé à la procédure simple que décrivait Michel Duchein pour la période antérieure<sup>19</sup>, on est confronté à un déroulement complexe, dans lequel interviennent de nombreux partenaires. Alain Sarfati, lui-même architecte, a fait état des difficultés rencontrées pour la construction du CAMT : l'architecte est successivement ou

simultanément confronté à plusieurs maîtres d'ouvrage, au point de ne plus avoir d'interlocuteur de référence<sup>20</sup>. En dehors des témoignages oraux, les archives produites à l'occasion de ces opérations traduisent, par leur dispersion et leur émiettement, la difficulté qu'il y a à saisir la procédure dans le temps : pour le Centre de Roubaix on retrouve des archives du projet dans pas moins de six fonds d'archives distincts.

La collectivité territoriale joue bien entendu un rôle central, puisque c'est elle qui décide du lancement d'un projet, assure l'essentiel de son financement, en définit avec l'aide des programmistes les grandes lignes, organise le concours. Ce rôle central est-il toujours décisif dans la naissance du projet ? Nombreux sont les témoignages de conservateurs qui font au contraire état des difficultés rencontrées pour convaincre les élus de la nécessité d'un nouvel édifice. Dans la phase qui précède la construction, lorsqu'il faut débattre du choix du site ou décider d'un possible regroupement de plusieurs établissements, les tensions inhérentes à la politique locale peuvent interférer avec la logique propre au dossier, comme on l'a vu dans la Meuse, lorsque la vieille rivalité entre Bar-le-Duc et Verdun a un temps remis en cause la construction au chef-lieu de département du nouveau bâtiment<sup>21</sup>. Une autre difficulté réside dans la spécificité et la rareté du programme. Les particularités de ce type de projet sont mal connues des élus, mais aussi des membres des services constructeurs des collectivités. Au cours de leur carrière au sein d'un département ces derniers seront confrontés à la construction de plusieurs collègues d'enseignement secondaire et développeront

une familiarité avec ce type de réalisation, mais il y a de fortes chances pour qu'ils n'interviennent qu'une seule fois sur la création d'un centre d'archives. Projet relativement rare et objet architectural spécifique, le bâtiment d'archives risque de dérouter. Dans ces conditions, il est toujours plus difficile de convaincre, et il est en outre plus délicat de parvenir à imposer une solution réellement adaptée aux besoins.

L'État central, à travers l'action de la Direction des Archives de France, est toujours présent dans les différentes phases d'un projet. Si l'inspection générale intervient parfois dans les premières étapes (par exemple pour le choix du site), le bureau des bâtiments assure l'essentiel de la charge de travail et de son instruction du dossier dépend l'attribution de la subvention. Le « contrôle scientifique et technique de l'État » se manifeste également par l'important effort de réflexion mené depuis 1996, date du premier séminaire de l'École nationale du patrimoine sur les bâtiments d'archives. Le rythme s'est accéléré en 2002, avec le projet d'un nouvel ouvrage sur les constructions réalisées depuis 1985 et l'idée d'un guide actualisé qui tiendrait compte des normes récentes et des débats en cours, ainsi qu'en 2003, grâce au séminaire de l'Institut national du patrimoine<sup>22</sup> et aux journées d'études de la Direction des Archives de France<sup>23</sup>. L'administration n'est pas seule à s'intéresser à la question<sup>24</sup> : la réunion franco-belge de Mouscron trouve place dans ce mouvement d'ensemble, tout comme les journées d'études organisées par le LAHIC à l'EHESS<sup>25</sup>.

Placé administrativement entre l'État et la collectivité territoriale, le directeur d'archives a vu son rôle

en matière de bâtiments transformé par les lois de décentralisation. Lorsqu'il était fonctionnaire d'État à la tête d'une administration de même nature, il rendait compte à sa hiérarchie de l'avancement des travaux. La situation particulière qui est la sienne depuis vingt ans, mériterait pour être analysée d'être étudiée à partir d'entretiens systématiques, car cette position, les contraintes qu'elle crée et les avantages qu'elle peut procurer, semblent diversement appréciés selon les personnes interrogées, en particulier en fonction de leur âge et de leur formation initiale. Pour s'en tenir aux bâtiments, si convaincre sa collectivité relève parfois du parcours du combattant, il semblerait en revanche que ne pas dépendre directement de l'État affranchisse de certaines contraintes administratives. Faute d'une vision d'ensemble, on se reportera aux témoignages imprimés qui existent, en attendant mieux<sup>26</sup>.

Jusqu'à une époque récente les projets concernant les archives ne retenaient guère l'attention des architectes, comme en témoigne la rareté des textes consacrés à ces édifices dans les revues spécialisées d'architecture. Ils sont plus nombreux depuis quelques années à s'y intéresser, et prennent volontiers part aux réunions avec les professionnels. Un trait marquant de l'évolution semble être la spécialisation de certains dans la construction de ce type d'édifice. Le plus représentatif est Bernard Feypell, qui depuis l'achèvement des archives des Hauts-de-Seine s'est illustré dans la réalisation de nombreuses archives départementales (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise<sup>27</sup>, Seine-et-Marne, Manche, Dordogne, ainsi que dans le projet des futures archives des Yvelines à Saint-Quentin).

Dans ce cas, outre l'aisance qui va de pair avec une familiarité pour un type de programme, il existe une physionomie commune à la plupart des constructions réalisées, au point qu'après le « bâtiment Duchein », il est presque possible de parler du « bâtiment Feypell » pour désigner une génération d'édifices conçus depuis vingt ans. Pierre Noailly a également acquis une réelle expérience dans ce domaine, avec les bâtiments de la Sarthe, de la Réunion, ou du centre d'archives de la Cour d'appel de Paris (dépôt d'archives intermédiaires), tout comme Gérard Buffière dans l'Essonne, aux archives municipales de Metz ou à celles de la communauté urbaine de Strasbourg. Ce dernier projet est réalisé avec les Strasbourgeois Christian Denu et Jean Paradon, qui travaillent également aux nouvelles archives de la Meuse. Enfin, les architectes parisiens qui ont précédemment remporté d'importants concours pour les Archives nationales construisent aujourd'hui des édifices pour les collectivités territoriales : Stanislas Fiszer, auteur du CARAN, en Eure-et-Loir, ou Alain Sarfati, à qui l'on doit le CAMT, dans l'Indre<sup>28</sup>. Alain Sarfati fait également partie de ceux qui ont su s'inspirer, dans la définition de leurs projets, des symboles que véhiculent les archives pour conférer à leur édifice une forme en adéquation avec sa mission. À côté de ces acteurs traditionnels se manifeste l'action de personnes ou sociétés qui interviennent généralement à un moment précis du projet, apportant leur capacité d'expertise ou leur savoir-faire technique. Cette évolution n'est pas propre aux archives, et elle se rencontre dans tous les secteurs de la construction. Les bureaux d'études ont été les premiers<sup>29</sup>, mais il

faut désormais compter avec les programmistes et d'autres experts. On retiendra le rôle des thermiciens. Ils sont notamment intervenus lors de la conception des futures archives de la Meuse et ont influencé les décisions des autres acteurs pour le choix entre la climatisation et l'inertie thermique (système de la « double peau »)<sup>30</sup>. Enfin, lors des projets complexes qui concernent plusieurs établissements, les directeurs d'archives sont amenés à travailler avec les responsables d'autres institutions culturelles, telles que les bibliothèques départementales de prêt (projet pour les nouvelles archives départementales des Bouches-du-Rhône, ou projet « Hérault culture-sport »).

Si importants qu'aient pu être les changements administratifs ou l'évolution des relations entre les acteurs d'un projet, on ne rendrait compte qu'imparfaitement des conditions structurelles de développement d'une nouvelle génération de bâtiments si on ne replaçait cette dernière dans l'histoire récente du patrimoine et de l'institution culturelle. On est passé d'une conception des missions patrimoniales avant tout tournée vers la conservation à une vision qui n'envisage plus ces professions que dans une relation permanente entre conservation et communication<sup>31</sup> (qu'il s'agisse de celle des documents - pour les archives - ou de celle de l'institution - pour la culture en général). En même temps que le concept de patrimoine se dilatait jusqu'aux limites du « tout patrimoine » atteintes au début des années 1990, ses usages et ses usagers se multipliaient. En archives, le phénomène le plus spectaculaire fut le développement de la généalogie et

ses conséquences. La vie des archives en fut affectée comme celle des autres branches de l'institution culturelle, et les services connurent une augmentation sans précédent de leur fréquentation. À la relation traditionnelle avec la société (les liens avec la recherche historique et les administrations productrices) se substitua dans les discours et les pratiques une situation inédite, qui plaçait l'institution face à un public, puis très rapidement face à des publics, lesquels devinrent objet de réflexion pragmatique pour les représentants des archives<sup>32</sup> et d'études prospectives pour l'administration culturelle<sup>33</sup>. Ces différents travaux intègrent, sous forme de prescriptions ou par le biais d'entretiens<sup>34</sup>, la dimension architecturale du rapport entre le public et l'institution, mais c'est précisément lorsqu'un nouveau projet de bâtiment voit le jour que la référence au public est la plus fréquente. Très présent dans les dossiers des programmistes, les textes des architectes et les comptes rendus des conservateurs<sup>35</sup>, le public n'est pas simplement le destinataire de certaines parties du programme (espaces d'exposition, salles de conférences, salles de lecture multiples offrant des caractéristiques adaptées à chaque catégorie de visiteur), il apparaît également dans la ligne de mire du projet non plus comme un paramètre de la réalisation, mais comme un objectif à atteindre à travers elle. Au-delà du rassemblement des publics, on sent poindre le désir de captation de nouveaux publics et de séduction par l'institution du « non-public » qui ne la fréquente pas encore<sup>36</sup>. L'argument du public est plus souvent évoqué pour justifier un nouveau projet que la conservation matérielle des documents ou l'engorgement

des sites existants. L'augmentation de la fréquentation des archives est un facteur objectif de transformation architecturale des édifices, mais la perception de ce public (phénomène évolutif : on passe du « lectorat » aux « publics ») compte tout autant dans l'apparition de nouvelles fonctionnalités architecturales.

### Une nouvelle génération d'édifices

Préexistant à toute réalisation architecturale, mais conditionnant en partie sa vie future, se pose la question de la localisation du ou des édifices. Il s'agit en fait d'une question stratégique, représentative sur la longue durée des mutations de l'institution. Le premier bâtiment destiné aux archives de la Meuse fut construit en 1911 dans la ville basse, à proximité de la préfecture<sup>37</sup>. Le deuxième, élevé à la fin des années 1960, prit place entre ville basse et ville haute<sup>38</sup>. Il voisine avec les services de la sécurité sociale et de la caisse d'allocations familiales. Le troisième centre, dont la construction est engagée, sera implanté derrière la ville haute, non loin du conseil général. Bien entendu, la linéarité presque parfaite d'une translation géographique qui épouse le transfert institutionnel et la mue du service de l'État en institution patrimoniale de la collectivité émancipée est trompeuse : on peut y voir un symbole, plus qu'une volontaire et consciente tentative de transformation des représentations spatiales d'une institution.

Centre ou périphérie ? Aux années d'après-guerre

animées d'une dynamique centrifuge, a succédé depuis plus de vingt ans un mouvement centripète qui ramène dans le centre-ville les institutions auparavant transportées sur les marges. Il est net dans le domaine des universités (Amiens et Toulouse parmi de nombreux exemples). Il se manifeste aussi, avec un décalage, pour les centres d'archives, même si l'on continue à construire en périphérie (archives départementales de la Moselle, de l'Aude ou encore de l'Oise). Le prix des terrains, la promesse d'une vraie réserve foncière, l'absence de contraintes sur la configuration de l'édifice à venir : autant d'arguments en faveur d'une implantation sur un terrain aux confins de l'agglomération. Revenons sur les exemples récents de bâtiments implantés en ville : les archives municipales de Lyon, les archives municipales de Marseille, les futures archives départementales des Bouches-du-Rhône, le Centre des archives du monde du travail de Roubaix<sup>39</sup>. Souvent, il ne s'agit pas de l'hypercentre, mais de quartiers en cours de conversion, de réhabilitation ou de requalification, d'anciennes zones urbaines déclassées par la proximité d'infrastructures portuaires ou ferroviaires, à moins qu'il ne s'agisse – comme à Roubaix – d'un tissu urbain ancien mêlant intimement industrie et habitat populaire. Sur ces dépollués parfois gravement sinistrés de la société industrielle naissent de nouveaux centres, des quartiers émergeant, dont les activités se diversifient. Sur ces sites rénovés, l'implantation d'un centre d'archives peut constituer (à condition que s'installent non loin de là d'autres institutions scientifiques ou culturelles) un bon positionnement stratégique à moyen terme. Les

archives de Lyon illustrent ce défi. Le cas des futures archives des Yvelines est proche de ceux évoqués ici ; à Saint-Quentin, on est près du centre-ville, mais dans une ville nouvelle : la situation des archives doit être appréciée en fonction du rapport entre cette agglomération et Versailles, actuelle implantation de l'établissement, distante seulement de quelques kilomètres.

Un seul bâtiment ou plusieurs ? L'équation « une institution = un bâtiment, avec, si possible, le nom de l'une au fronton de l'autre » est enracinée dans les esprits. Une certaine méfiance entoure l'établissement multipolaire. Il est vrai que cette multiplication des implantations peut être coûteuse et préjudiciable au fonctionnement. Cela est surtout vrai lorsque cet émiettement est une situation subie et non pensée, lorsqu'elle traduit une suite de réponses ponctuelles et inadaptées au manque de place récurrent<sup>40</sup>. L'institution pâtit alors du manque de visibilité, le fonctionnement peut devenir problématique, l'accueil et le travail du public défectueux<sup>41</sup>. En anticipant sur les projets pour les Archives nationales, notons qu'il est prévu de conserver le site historique du Marais, et ce indépendamment de la construction d'un nouveau centre : outre la conservation des fonds anciens, les missions culturelles de l'ensemble Rohan-Soubise devraient se voir confortées<sup>42</sup>.

Édifice neuf ou édifice ancien ? Depuis plus de vingt ans, il est fréquent de réhabiliter des édifices industriels ou conventuels pour installer en leur sein des établissements culturels. Ce procédé diffère des ré-appropriations pratiquées aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : on se contentait alors de travaux minimes

d'adaptation et l'institution affectataire ne tirait aucun profit symbolique de l'image attachée aux lieux<sup>43</sup>. En outre, une réhabilitation, contrairement à une appropriation sommaire, n'est pas plus économique qu'une construction neuve, bien au contraire. L'histoire de la friche Motte-Bossut montre en outre que des problèmes techniques peuvent survenir lors de la transformation des locaux, d'où des surcoûts considérables<sup>44</sup>. Les archives de la Somme, inaugurées en 1983 dans un ancien couvent de Visitandines, sont un des premiers exemples de réhabilitation réussie<sup>45</sup>. Les magasins sont enterrés sous le jardin, procédé également employé pour un projet plus spectaculaire, celui des archives de l'Essonne au château de Chamarande. Lors de ce chantier, les contraintes administratives (protection d'un monument historique) et naturelles (terrain marécageux) ont conduit l'architecte Gérard Buffière à installer les magasins sous la cour du château, tout en réalisant un système de double peau qui garantit leur étanchéité et leur inertie thermo-hygro-métrique. Le rythme des réhabilitations s'est accéléré dans les années 1990, en particulier avec les projets des archives de Lyon (ancienne Poste), Marseille (manufacture des tabacs<sup>46</sup>), Metz et Toulouse (anciens réservoirs d'eau). Ce qui n'était parfois qu'une simple appropriation peut se transformer en réhabilitation lorsque le bâti ancien est restauré et complété par des locaux neufs, comme dans le Lot où les archives, œuvre de Laurent Gouwy, Alain Grima et Jean-Luc Rames, gravitent autour d'une ancienne chapelle. Dans le même ordre d'idées, une simple extension peut modifier si considérablement le local existant qu'il s'agit en fait d'un

nouvel édifice. Les archives de la Manche, à Saint-Lô, offrent un exemple de ce type d'opération complexe. L'édifice initial, qui date de la reconstruction de la ville (après la destruction totale de 1944) était devenu insuffisant, tant en raison de la saturation des dépôts que du manque d'espaces culturels pour la politique voulue par le conseil général. En remodelant la configuration des bâtiments et en intégrant le dépôt ancien dans un ensemble plus vaste, les architectes Feypell et Poupard ont créé pour finir un nouvel édifice<sup>47</sup>.

Les récentes évolutions techniques en matière de conservation se placent dans la continuité des transformations antérieures, caractérisées par le souci de la préservation des documents contre tous les types d'agression. Les innovations contemporaines sont visibles à l'œil nu. Pendant une vingtaine d'années la physionomie extérieure des édifices a assez peu changé : le principe de la tour unique, parfois de grande hauteur (celle de Rouen atteint 80 mètres), a été abandonné dans les années 1970, en même temps que le procédé constructif correspondant, la structure auto-porteuse. De fait, les édifices des années 1980 et 1990 sont souvent composés de plusieurs silos distincts, qui donnent à l'ensemble une forme d'étoile à trois pointes (Corrèze, Haute-Vienne) ou d'éventail (Seine-Saint-Denis). Plus simple d'apparence, celui des Hauts-de-Seine (Feypell et Zoltowsky) est un des premiers où sont employés des planchers et piliers en béton indépendants de la structure des rayonnages<sup>48</sup>. L'image familière du bloc administratif de faible hauteur posté devant un groupe de magasins est aujourd'hui remise

en cause par les nouveaux choix des architectes : les bâtiments les plus récents sont souvent compacts et les lieux de travail, de conservation et de communication s'inscrivent dans une même continuité de lignes architecturales. Dans le projet de Corinne Vezzoni pour les archives des Bouches-du-Rhône, les magasins, enserés de toutes parts par les autres locaux, disparaissent presque totalement à la vue des passants. Cette volonté d'insertion dans la continuité du paysage urbain, cohérente avec le retour des bâtiments dans le centre des villes et le respect croissant des architectes pour la trame urbaine traditionnelle, est encore plus manifeste à Aix-en-Provence, où Jean-Michel Battesti a imaginé pour l'annexe des archives départementales une « boîte » organisée autour d'une cour intérieure<sup>49</sup>.

Les changements dans la structure des magasins ne concernent pas uniquement la stabilité de l'édifice et sa résistance aux incendies, puisque, dans divers projets en cours, quand on discute de la structure des parois, la conservation matérielle des documents est directement en cause. Le système de la double peau, initialement développé en Europe du nord (Schleswig-Holstein) est censé constituer une alternative à la climatisation en garantissant au bâtiment une inertie thermique suffisante. Ce procédé s'applique aussi bien aux dépôts enterrés qu'aux silos en élévation. Gérard Buffière l'a mis en œuvre à Chamarande, Corinne Vezzoni l'a projeté pour le futur bâtiment des Bouches-du-Rhône, tout comme Christian Denu et Jean Paradon pour les archives de la Meuse. Si le principe de base est celui de la bouteille thermos, avec la création de deux enveloppes enchâssées l'une dans l'autre

et séparées par un vide, il est possible d'apporter divers raffinements, comme en témoigne la conception des magasins des futures archives des Yvelines, œuvre de Bernard Feypell : « système à double peau avec murs des magasins en briques perforées ; pare-vapeur en feutre bitumé élastomère collé à chaud sur le béton extérieur pour assurer l'étanchéité à la vapeur d'eau<sup>50</sup> ». On maintient l'ambiance thermique des magasins aux conditions requises en utilisant uniquement l'air extérieur filtré, qui est introduit de jour comme de nuit lorsque le besoin s'en fait sentir. Le projet de Denu et Paradon à Bar-le-Duc résulte d'une réflexion encore plus affinée, puisque la structure de chaque magasin tient compte de sa position par rapport aux rayons du soleil et que le système de double peau est complété par une climatisation d'appoint. Ces aménagements résultent des études menées par la directrice de l'établissement avec un cabinet de thermiciens<sup>51</sup>. Chère en investissement, la double peau est en revanche plus économique en termes de fonctionnement, contrairement à la climatisation classique.

De même que l'enveloppe des magasins peut être modifiée en fonction de son environnement extérieur, les caractéristiques de ces espaces sont de plus en plus souvent déterminées par les documents qui s'y trouvent. Gatineau (Archives nationales du Canada) demeure, quelques années après son ouverture, l'édifice le plus abouti dans ce domaine. Les Archives nationales en France n'offrent rien de comparable. Pour cette raison, il faut signaler l'ingénieux dispositif mis au point pour les nouvelles archives de Haute-Savoie. Cet établissement dispose d'un fonds de plans,

le cadastre sarde, d'un format tout à fait inhabituel ; la « mappe » la plus vaste, celle de Chamonix, atteint 61 m<sup>2</sup>. La conservation et la consultation de ces pièces ont posé aux concepteurs des problèmes spécifiques, résolus en réunissant en un même lieu ces deux fonctions. On s'est inspiré des réserves visitables, telles qu'elles existent dans certains musées<sup>52</sup>. La pièce communique avec la salle de lecture principale sans être pour autant en accès libre. Les mappes sont disposées sur de larges rayonnages compacts, à proximité de tables pour la consultation. D'autres, déjà numérisées, sont consultables sur deux postes informatiques. Le dispositif est lui-même transitoire, puisqu'une fois la numérisation achevée, les originaux ne seront plus accessibles aux lecteurs : cet espace sera alors exclusivement dédié à la conservation.

Les transformations des espaces de conservation peuvent toutes être appréhendées à travers le schéma d'un perfectionnement continu et linéaire des techniques de protection des documents. Cette unicité du processus contraste avec le foisonnement des dispositifs apparus dans les espaces d'accueil.

Les lieux ouverts au public ont connu une mutation complexe, à la fois quantitative et qualitative. Elle se traduit par l'augmentation de la surface globale dévolue aux zones ouvertes et par l'accroissement des capacités de chaque espace, mais aussi par le développement de locaux dotés de fonctionnalités nouvelles. Accroissement quantitatif, pour commencer : lors de son inauguration en 1993, la salle de lecture du

Centre des archives du monde du travail faisait figure de « grande salle », avec ses 48 places complétées par trois salles de travaux de groupe. Dix ans plus tard, elle paraît presque petite, comparée à celles des archives de la Sarthe (80 places), de l'Oise (90), des Yvelines (100) ou des archives municipales de Lyon (80 places). Les extensions prévues aux archives du Maine-et-Loire devraient conduire à l'ouverture d'une salle de 140 places. Le phénomène est identique pour les salles de conférences : 100 places dans la Manche, 90 dans l'Oise, et 200 pour Roubaix, qui demeure un record dans ce domaine. Ces espaces ne sont pas seulement plus grands, ils sont aussi plus nombreux. Le projet des Landes illustre le recoupement de ces deux phénomènes<sup>53</sup> : le précédent établissement disposait d'une salle polyvalente unique de 75 m<sup>2</sup>. Le nouvel édifice comportera une salle d'exposition (100 m<sup>2</sup>), une salle de conférences (70 m<sup>2</sup>) et une de travaux de groupe (50 m<sup>2</sup>). On ne reviendra que brièvement sur les origines de cette évolution, déjà abordées lors des journées d'Annecy<sup>54</sup> : l'augmentation et la diversification du public ne sont pas seules en cause. La fréquentation des salles de lecture et des autres lieux accessibles aux visiteurs est devenue pour la profession comme pour les élus locaux un enjeu important dans le processus qui conduit à la construction d'un nouvel édifice. Même si les retombées financières sont modestes, la *prise de bénéfice* symbolique effectuée par la collectivité peut être très positive, d'autant plus que le contenu informatif des archives renvoie souvent explicitement à l'identité du territoire concerné par le projet.

Plutôt que de multiplier les exemples, on a choisi

de s'intéresser à une salle de lecture récente, celles des archives de Haute-Savoie (Jacques Lévy, architecte). Sur les 1073 m<sup>2</sup> ouverts au public, la salle principale représente un peu moins du tiers (325 m<sup>2</sup>) ; mais elle est complétée par une série d'espaces dotés de fonctions spécifiques qui gravitent autour d'elle : salles des microfilms (43 m<sup>2</sup>), du cadastre sarde (164 m<sup>2</sup>), du cadastre moderne (84 m<sup>2</sup>) et enfin une pièce pour les travaux de groupe (26 m<sup>2</sup>). La pièce centrale compte 50 places, toutes pourvues de prises informatiques. La lumière y pénètre largement grâce à la courbure de la paroi vitrée donnant sur le jardin, mais elle est tamisée par un système de stores modulables<sup>55</sup>. Une telle disposition est représentative de la diversification des formes de consultation apparue dans les années 1950. Michel Duchein en relevait les prémisses lorsqu'il faisait état d'emplacements spécifiques pour le rangement des inventaires<sup>56</sup>. Dans l'émiettement actuel il y a plus qu'une division reprenant les étapes successives d'une recherche, puisqu'aux archives se manifeste depuis peu une segmentation des espaces liée à la répartition des types de lectorats. Celle-ci existe déjà *de facto*, par le biais de l'isolement des lecteurs travaillant sur microfilms. Le mouvement est plus avancé lorsque chaque partie de la salle de lecture est destinée à recevoir des personnes ayant *statutairement* un accès plus ou moins large aux documents. C'est le cas aux archives des Yvelines : dans le futur bâtiment, la salle de lecture sera divisée en deux parties, la plus importante totalement en libre accès et dédiée aux supports de substitution (elle est qualifiée de « cyberspace » dans le projet), la seconde pour les lecteurs

qui consultent des originaux, et qui se rapproche d'une « réserve » de bibliothèque<sup>57</sup>. Pour l'architecte, l'aménagement de la salle de lecture constitue un morceau de bravoure. Ce désir, joint à un financement généreux de la collectivité, permet la sanctuarisation de l'espace de travail purement intellectuel. Il est mis en valeur dans son rapport à l'extérieur, comme aux archives de l'Aude (Bernard Feypell), où la vaste paroi vitrée offre aux chercheurs un panorama saisissant sur la Montagne noire. Le traitement de l'espace intérieur requiert encore plus de soins. Grande hauteur sous plafond, moquettes épaisses, harmonies de bois sombres ou clairs, finitions du mobilier, on pourrait accumuler les exemples : dans l'Oise, dans la Manche, ou encore dans la Moselle, où les caissons du plafond s'ornent de symboles héraldiques. Dans ces aménagements se lit l'influence des travaux de Stanislas Fiszer (CARAN, 1986) et Dominique Perrault (Bibliothèque nationale de France, 1997).

Les salles de conférences des centres construits entre 1955 et 1985 étaient généralement petites et dépourvues d'aménagements spécifiques permanents ; elles servaient en outre de salle d'exposition. Leur usage se restreignait à l'accueil de réunions confidentielles, telles que celles des sociétés savantes locales. Plus vastes et mieux équipées, les salles mises en place depuis dix ans peuvent servir de cadre à des colloques universitaires. La Haute-Savoie offre encore une fois un bon exemple<sup>58</sup>. Avec ses 80 places, la pièce est plutôt petite, comparée à celles de la Manche ou du CAMT. Cet amphithéâtre droit dispose de nombreux équipements individuels (sièges à piètement décentré,

micro à chaque place) ou collectifs (régie pour le son et matériel pour tous les types de projection). Les salles d'exposition des services d'archives n'ont en revanche que partiellement achevé leur mutation et leur autonomie n'est pas toujours assurée, puisque diverses réalisations (archives de la Sarthe par Pierre Noailly) sont dotées d'un hall d'accueil pouvant accueillir des expositions. On est loin du traitement muséal que semble appeler cet espace<sup>59</sup>. Albert Constantin, aux archives de Lyon, est un des rares à avoir tenté de magnifier cette fonction. Sa démarche s'appuie sur la configuration initiale du bâtiment, la cour intérieure de l'ancienne Poste se prêtant bien à l'implantation d'une vaste salle. Plutôt que d'y loger l'espace de lecture, Constantin en fait le lieu des expositions, cœur du bâtiment, visible par les lecteurs, mais qui offre également aux visiteurs une vue sur la vie des archives<sup>60</sup>.

À travers l'apparition ou le développement de ces espaces se lit nettement la mutation fondamentale évoquée en introduction : le passage d'un lieu d'accumulation passive de l'archive, le dépôt, à un espace ouvert sur l'extérieur et en dialogue permanent avec lui par le biais de ces médias architecturés que sont amphithéâtres ou salles d'exposition. La transformation est réelle, et confortée par la persuasion des discours (on y inclura notre propos). L'examen des pratiques invite à la nuancer : dans l'esprit d'une collectivité, de tels lieux ne sont pas toujours destinés exclusivement à la promotion et à l'explicitation des archives, et des directeurs témoignent de la nécessité de résister face à la colonisation des espaces culturels par des manifestations sans rapport avec

les missions de leur établissement. Dans les projets les plus récents (Bouches-du-Rhône et Hérault)<sup>61</sup>, les locaux des archives sont réunis à ceux des bibliothèques de prêt, voire de l'office des sports (autres services départementaux). La traduction architecturale de ces rapprochements institutionnels est la mutualisation de plusieurs espaces, dont ceux d'action culturelle. Apparaît alors inévitablement le problème de la gestion pratique de ces lieux et de la visibilité individuelle des différentes institutions en présence.

Plus généralement, par delà l'inflation des chiffres (le linéaire, le nombre de places... le coût total) et l'ambiance chatoyante des salles de lecture, se pose la question essentielle du sens, celui que propose l'architecte pour l'institution *via* son projet et celui que cette dernière construit à partir de l'édifice. Inspiré par Boullée, Cellierier imagina pour les archives de l'Empire un palais immense et sévère<sup>62</sup>, capable d'engranger les papiers de toute l'Europe. Les grands dépôts élevés sous Napoléon III, avec leurs murs aveugles, enchâssent en leur sein le trésor des Chartes, cette « fabrique de la perpétuité<sup>63</sup> ». Les dépôts des Trente glorieuses, aux lignes rigoureuses et fonctionnelles, sont porteurs d'un message de rationalisation et de modernisation qui dépasse la représentation de la seule institution archivistique mais correspond bien, avec un peu de recul, au travail qu'elle effectua alors sur elle-même en développant les procédures de tri et en normalisant les pratiques descriptives.

En lien avec les tendances de la création contemporaine, qui accordent une large place au verre en

tant que matériau, mais aussi en réponse à la crise identitaire ouverte par un livre au titre évocateur<sup>64</sup>, les architectes ont fait un grand usage du verre dans leurs projets. Entre forme et fonction, contenant et contenu, le verre inscrit dans la physionomie du bâtiment le désir de transparence et d'*aggiornamento* de l'institution. Un exemple, parmi d'autres : « Ce qui aurait dû être caché devient visible. Ce qui devait être fermé devient ouvert et essentiel. (...) Les Archives deviendront ainsi un équipement culturel ouvert, acteur de la cité, générateur d'une dynamique urbaine<sup>65</sup>. » Cette plate rhétorique invite à préférer les projets où l'architecte, comme Jean-Michel Battesti à Aix-en-Provence, ose l'opacité du mur troué de rares ouvertures, comme une invitation à percer le secret de l'archive... À Périgueux, Bernard Feypell a dû composer avec une configuration du terrain délicate : l'accès au hall se fait par un long et étroit couloir. Si les parois sont percées d'ouvertures, la lumière ne pénètre cependant que par la verrière zénithale. Le visiteur doit faire un effort pour parvenir au cœur de ce lieu un peu mystérieux.

À Roubaix, l'îlot Motte-Bossut a offert à Alain Sarfati d'autres possibilités<sup>66</sup>. Le bâtiment existant, une ancienne usine textile garnie de tours crénelées et de pignons flamands, offrait plusieurs registres d'interprétation : filature, château fort, prison... Dans la réhabilitation, ces niveaux de lecture restent perceptibles et sont parfois réemployés, comme en témoigne l'installation sur l'entrée principale d'une structure métallique évoquant un pont-levis médiéval. De même, puits de lumière et trémies peuvent renvoyer au monde carcéral. D'autres images apparaissent :

les escaliers extérieurs pareils à des cheminées, les motifs colorés des portes ou encore les passerelles et les coursives filent la métaphore du paquebot transatlantique. Mais l'architecte ne donne pas tout le sens : il fixe le cadre de l'appropriation. La métaphore du paquebot fut rapidement réinvestie par les dirigeants de l'institution archivistique qui virent dans le CAMT un superbe paquebot... n'ayant du personnel que pour faire du cabotage ! La mission de l'établissement a en outre permis à ses utilisateurs de renouer symboliquement avec la fonction initiale de l'édifice, tout en transformant la représentation des rapports sociaux suggérée par l'architecture : de château fort patronal et lieu d'oppression de la classe ouvrière, le site est devenu espace de rencontre, ouvert aux réunions syndicales comme aux séminaires d'entreprises. Ce dialogue se prolonge dans la collecte des fonds, puisque les papiers des militants voisinent avec ceux des organisations patronales, faisant des archives, selon la formule d'Heinz Wismann, le lieu d'expression de la véritable démocratie<sup>67</sup>.

Réfléchir sur l'image qu'un bâtiment donne d'une institution devrait être pour cette dernière l'occasion de mettre en question son identité.

### Une dynamique illusoire ?

Si les progrès techniques liés à la conservation ont leur importance, il semble toutefois que la mutation essentielle de l'architecture des archives françaises

réside dans le développement spectaculaire des lieux d'accueil, qui trouve pour partie son origine dans les lois de décentralisation. Le lien entre une nouvelle génération de bâtiments et le transfert des services aux collectivités territoriales est perçu par tous, conservateurs ou lecteurs. L'enquête réalisée auprès des publics des archives départementales en livre quelques témoignages : « Certains ont réaménagé leurs locaux ; d'autres sont sortis des villes et le conseil régional [sic] je crois, construit un énorme bâtiment où alors là, tout est fonctionnel (...) » ou encore « Oui, je pense que ça a bougé... justement ! de par le changement de statut qui avait un côté positif, l'intervention des conseils généraux, dans le financement du bâti<sup>68</sup>. »

On a vu les améliorations matérielles considérables apportées par ce transfert, mais aussi les activités nouvelles induites par ces équipements. À travers eux, les archives montrent les documents qu'elles conservent et *valorisent*, selon l'expression consacrée, leurs fonds. Cette dynamique de valorisation est-elle la seule dont l'institution puisse se prévaloir ? Le fait est cependant que, bien avant le développement de nouvelles fonctions, les archives n'étaient pas le lieu passif que suggère le terme de « dépôt », mais bien un espace de décantation et de distillation de l'information, lieu physique d'une double opération matérielle et intellectuelle qui, à partir du matériau brut, contribue à constituer l'archive écrite en tant que telle. Cette activité est en définitive la seule qui soit spécifique à l'institution archivistique, puisqu'elle lui est pratiquement consubstantielle. Il se trouve que, hier comme aujourd'hui, c'est l'activité la moins visible et la

moins lisible dans l'architecture des édifices. Pour dire les choses nettement, elle demeure souvent la partie la moins soignée et la moins rationnelle. On se prend à penser qu'elle devrait pourtant être montrée plus souvent, et que si la salle de tri est bien le cœur d'un bâtiment d'archives, elle devrait être physiquement au cœur de l'édifice, et non dans ses pieds. Les espaces de travail sont ceux où l'archive est signe, décryptée pour elle-même, et non pas source, matériau d'un discours extérieur. Dans les édifices contemporains on met en avant cette fonction de source, et non de signe, reproduisant ainsi dans l'espace les carences d'une discipline archivistique qui peine à saisir son propre objet...

#### Notes :

\* Ce texte est tiré de la communication orale suivante : « L'architecture des bâtiments d'archives en France (1983-2003) : de la rationalisation à l'émancipation », lors de la treizième journée d'études franco-belge, « Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui » (Mouscron, Belgique, 17 juin 2003).

1. François Dousset, « L'extension des Archives nationales et la décentralisation », *Gazette des archives*, 4<sup>e</sup> trimestre 1960, nouvelle série n°31, p. 160-174, p. 173. Dousset était conservateur en chef, adjoint au directeur général des Archives de France.

2. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177, p. 116.

3. Outre l'article cité ci-dessus, les étapes de cette réflexion sont : *Les bâtiments d'archives, construction et équipement* (Paris, CIA, 1966), *Archives Buildings and Equipment* (Münich, Saur K. G., 1977), *Les bâtiments d'archives, construction et équipement* (Paris, Archives nationales, 1985) et *Bâtiments d'archives ; vingt ans d'architecture française (1965-1985)* (Paris, Archives nationales, 1986). Michel Duchein écrit dans ce dernier ouvrage un texte qui embrasse l'ensemble de la période.

4. *Gazette des archives*, n.s. n°51, janvier 1958. Voir les textes de Henri Blaquièrre (« Bâtiments d'archives. Emplacement et conception générale », p. 6), Marcel Baudot (« Les bâtiments d'archives, techniques de construction », p. 16) et Pierre Durye (« Les rayonnages d'archives », p. 30).

5. Gilles Duchaffaut (directeur général des services administratifs du conseil général de l'Isère), « Les bâtiments d'archives comme un outil de la politique culturelle du département », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), version en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

6. L'importance des archives départementales varie également en fonction de leur position par rapport aux autres institutions culturelles (souvent municipales) installées au chef-lieu. On forme l'hypothèse que la visibilité des archives est plus importante dans les villes petites ou moyennes où n'existe pas de grand établissement patrimonial. Cette hypothèse est étayée par la relative perte d'influence des archives lorsque s'installe à proximité un « poids lourd » culturel, tel qu'un grand musée départemental (témoignage oral, 2002).

7. Ici encore, il faut moduler cette affirmation en fonction de la taille des villes. Les plus importantes communes françaises, Marseille, Lyon ou encore Toulouse, sont dotées de bâtiments récents et bien équipés. Des cités plus modestes, telles que Douai ou Tourcoing ont également des archives bien logées... qui contrastent avec le dénuement d'autres dépôts.

8. « Un patrimoine en péril – La culture ne s'est pas toujours sentie responsable » Entretien de Guy Braibant avec Éric Pincas, *Historia*, n°678, juin 2003, p. 72-78, p. 72-73.

9. *Idem*, p. 72.

10. *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p. Voir les textes de Claude Aureau (p. 103-112), Jean-François Maurel et Danièle Neirinck (p. 122-125) ainsi que Lucie Favier et Bernard Mahieu (p. 126-133).

11. Il faudrait revenir, documents à l'appui, sur les conséquences du projet roubaisien sur la politique de la Direction des Archives de France entre 1990 et 2000. En effet, le surcoût du projet des AMT, à partir de 1990, n'est pas sans lien avec l'abandon de la

construction d'une troisième tranche de magasins sur le site de Fontainebleau. Ce renoncement inaugure presque une décennie de difficultés immobilières croissantes pour les Archives nationales, marquées notamment par l'aventure rémoise (projet de la maison de la mémoire de la V<sup>e</sup> République), l'hypothèse d'une implantation dans deux des quatre tours de la BNF, ou encore les fermetures répétées du CARAN pour cause de désamiantage.

12. Sur la genèse du projet : Yvette Lebrigand, « Un grand projet de l'État : le Centre des archives du monde du travail de Roubaix », *Gazette des Archives*, 2<sup>e</sup> trimestre 1988, n°141, p. 175-180. Yvette Lebrigand, « Le Centre des archives du monde du travail », *Gazette des archives*, 1<sup>er</sup> trimestre 1995, n°168, p. 50-57.

13. Catherine Dhérent, « Reims, pourquoi ? comment ? », *Gazette des archives*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1998, n°182-183, p. 158-166.

14. Voir notamment : Vincent Duclert, « Les historiens et les archives, introduction à la publication du rapport de Philippe Béval sur les Archives nationales », *Genèses – Sciences sociales et histoire*, n°36, septembre 1999, p. 132-146. En document joint est publié : Philippe Béval, « Pour une stratégie d'avenir des Archives nationales – Document de travail remis à madame Catherine Trautmann, ministre de la Culture et de la Communication » (p. 147-161). Philippe Béval était alors directeur des Archives de France.

15. Voir : Alexandre Gady, « Sauver les Archives nationales », *Commentaire*, n°100, hiver 2002-2003, p. 945-947, et : Nicolas Georges, « Mémoire de plomb, sur la crise des Archives nationales et la manière d'en sortir », *Commentaire*, n°100, hiver 2002-2003, p. 949-956.

16. Pierre Nora, introduction à la table ronde « Les Archives, représentations et réalités », les Français et leurs archives, actes du colloque organisé par l'association « Une cité pour les Archives nationales » au Conseil économique et social (5 novembre 2001), Paris, Fayard, 2002, 227 p.

17. Voir : Hervé Liffra, « Archives nationales : les promesses de Chirac au placard », *Le canard enchaîné*, 20 novembre 2002, p. 5. [Depuis 2004 le projet est relancé : un terrain sur la commune de Pierrefitte a été choisi et l'architecte M. Fuksas a remporté le concours de sélection du projet architectural. Voir : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/pierrefitte/site/accueil/accueil.html>

18. On n'a pas procédé pour cette analyse à des dépouillements en archives, les informations proviennent principalement des témoignages recueillis en mars 2003 : « Concevoir et construire les bâtiments d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle : nouveautés et perspectives d'évolution », séminaire international de l'Institut national du patrimoine (Paris, 3-7 mars 2003)..

19. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, 1956, p. 108-177, p. 115-116.

20. Alain Sarfati, témoignage oral, séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

21. « Archives baladeuses », *L'Est républicain*, 8 juillet 2000.

22. Institut national du patrimoine, « Concevoir et construire les bâtiments d'archives pour le XXI<sup>e</sup> siècle : nouveautés et perspectives d'évolution », séminaire international (Paris, 3-7 mars 2003).

23. Direction des Archives de France, « Bâtiments d'archives, bâtiments du futur », 2<sup>e</sup> journées internationales (Annecy, 27-28 mai 2003).

24. Pour un compte rendu de l'ensemble de ces manifestations : Christian Hottin, « L'architecture des bâtiments d'archives en France (1983-2003) : autour de quelques débats récents », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 6, 2002. Ce texte est repris dans ce recueil sous le titre « Les lieux de l'archive et le lieu des archives : deux notes critiques », p. 102-105.

25. LAHIC (Laboratoire d'anthropologie et d'histoire de l'institution de la culture – UMR 2558), « Le lieu de l'archive », journées d'études organisées par Daniel Fabre, Philippe Artières et Odile Welfélé à l'EHESS (Paris, 19 et 20 juin 2003). Avec cette dernière manifestation la place physique et symbolique de l'archive dans notre société reçoit traitement nouveau, ni strictement fonctionnel, ni simplement architectural, mais bien à proprement parler anthropologique, comme en témoignent diverses contributions (Daniel Fabre, « L'écrivain et ses archives : le cas de Joë Bousquet », Valérie Feschet, « Armoires et coffres », Éric Mention-Rigau, « Archives châtelaines »). Des représentants des Archives de France ont pris part à ce colloque (Pascal Even, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Bellaïsch, « La recherche du bâtiment idéal : modèles et réalités »). Voir le livre issu de ces journées : *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée* (dossier coordonné par Philippe Artières et Annick Ar-

naud), *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005.

26. *Plaisir d'archives, recueil de travaux offerts à Danièle Neirinck*, Mayenne, [éditions régionales de l'ouest], 1997, X-564 p. Voir les textes de Lucie Roux, Joël Surcouff et Sylvie Le Clech.

27. Sur ces premières constructions, voir : *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 89-91 et 93.

28. Les archives d'Alain Sarfati, dont le projet pour Roubaix (entrée 2000 026) et celles de Stanislas Fiszer, dont le projet pour le CARAN (entrée 2002 003), sont conservées au CAMT.

29. Les CAMT conserve plusieurs fonds de bureaux d'études, dont celui du cabinet qui a suivi la réhabilitation de l'usine Motte-Bossut, Henri Decotignie-Marmier (entrée 2001 022).

30. Pascale Verdier, « Un programme de bâtiment d'archives sans climatisation : l'exemple des Archives départementales de la Meuse », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003. Voir *infra* pour la description technique du système.

31. Sur les évolutions récentes du patrimoine en France, voir : Jean-Michel Leniaud, *L'utopie française, essai sur le patrimoine*, Paris, Mengès, 1992, IV-180 p. et *Les Archipels du passé, le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2002, 360 p.

32. Gérard Ermisse, *Les services de communication des archives au public*, Paris et Munich, Saur K. G., 1994, 306 p.

33. Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol. (240, 144 et 136 p.). Une enquête semblable est en cours pour les Archives nationales.

34. Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol., annexes, vol. 1, 144 p. Ce volume rassemble un florilège d'entretiens avec des lecteurs.

35. Archives de la Direction des Archives de France (département de la normalisation et de l'innovation technologique, bureau des bâtiments). Dossiers classés par département.

36. Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), version en ligne : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

37. « Les Archives départementales de la Meuse », *La Construc-*

*tion moderne*, 19 avril 1914, p. 340-344, pl. 71-72.

38. *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 63-64.

39. Voir : Jean-Pierre Bondues, « Roubaix, du textile à la distribution et à la communication », *Historiens et Géographes*, n°331, mars-avril 1991, p. 126-140 (sur le CAMT : p. 134-138).

40. C'est le cas des archives du Rhône.

41. Voir les choix faits à Turin (archives d'État) et Barcelone (archives de la Couronne d'Aragon) : en Espagne le site initial a été conservé en raison de sa valeur architecturale, mais également de son implantation susceptible d'en faire un espace d'exposition et de représentation. Le nouvel édifice est situé dans une zone proche du centre. A Turin, on a tiré parti de la situation et de la qualité architecturale du bâtiment primitif pour donner aux archives une vitrine institutionnelle. Interventions de Maria Luz Rodriguez Olivares et Isabella Massabo-Ricci, séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

42. Sur la question des localisations, voir l'exemple canadien. Le centre de préservation de Gatineau, en périphérie d'Ottawa, est remarquable, mais cette implantation pose des problèmes de fonctionnement. La construction d'un deuxième bâtiment est envisagée, il devrait être doté d'espaces pour la consultation. Intervention de Lilly Koltun, séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

43. Voir, par exemple, les archives de Tarn-et-Garonne installées dans une ancienne école normale. Une exception à ce principe est le maintien des archives du Vaucluse dans le palais des papes d'Avignon.

44. Il a fallu évacuer totalement une partie de l'usine pour édifier les dépôts et des affaissements se sont produits, d'abord dans la partie orientale, puis dans la zone occidentale de l'édifice. Le percement de la ligne de métropolitain a encore aggravé cette situation.

45. *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 80-81.

46. Isabelle Langlade, « La friche de la Belle-de-Mai en reconversion », *10, rue bleue, histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs*, Marseille, Parenthèses - Archives municipales de Marseille, 2003, 124 p., p. 104-116.

47. En outre, l'institution renouvelée inscrit désormais son architecture dans un processus de sédimentation dont l'extension

constitue la première étape. Ce type de choix, chaotique en apparence, aboutit parfois à des résultats heureux, comme à la bibliothèque de Göttingen, implantée depuis plusieurs siècles sur le même site et enroulée en colimaçon autour de son noyau primitif. Elmar Mittler, « Göttingen et Labrouste, une relation fortuite », *Des palais pour les livres, Labrouste, Sainte-Geneviève et les bibliothèques*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2002, 190 p., p. 112-129.

48. Danièle Neirinck, « les bâtiments d'archives, évolution du concept et de la technique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 536-572, p. 547-548.

49. Jean-Michel Battesti, « Les Archives des Bouches-du-Rhône : le bâtiment d'Aix-en-Provence », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

50. Archives de la D.A.F. Dossier des Yvelines.

51. Pascale Verdier, « Un programme de bâtiment d'archives sans climatisation : l'exemple des Archives départementales de la Meuse », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

52. Musée du président Jacques Chirac à Sarran (Corrèze).

53. Archives de la D.A.F. Dossier des Landes.

54. Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), en ligne à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

55. Dossier élaboré par Hélène Vialet, directrice des archives de Haute-Savoie. Annecy, juin 2003.

56. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177, p. 120.

57. Archives de la D.A.F. Dossier des Yvelines.

58. Dossier élaboré par Hélène Vialet, directrice des A.D. 74. Annecy, juin 2003.

59. Danièle Neirinck, « les bâtiments d'archives, évolution du concept et de la technique », *La pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 536-572, p. 544.

60. Albert Constantin, « Un projet architectural pour les archives de demain », *Archives municipales de Lyon*, Lyon, 2003, 12 p., p. 2-7.

61. Corinne Vezzoni, « Les Archives départementales des Bouches-du-Rhône », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003. Denis Eburdy et Serge de Poorter, « L'espace Hérault Culture-sport », *Bâtiments d'archives, bâtiments du futur*, actes des 2<sup>e</sup> journées internationales de la D.A.F. (Annecy, 27-28 mai 2003), en ligne à l'adresse suivante : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>

62. Bernard Mahieu, « Un projet pour Napoléon », *Bâtiments d'archives, vingt ans d'architecture française (1965-1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p., p. 11-14. Vincent Duclert, « Un palais pour les archives. Le projet Napoléon dans l'histoire », *Le lieu de l'archive.* (dans *Lieux d'archive. Une nouvelle cartographie : de la maison au musée. Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005.

63. Olivier Guyotjeannin et Yann Potin, « La fabrique de la perpétuité et les archives du royaume », *Revue de Synthèse*, t. 125 (5<sup>e</sup> série), 2004, VI, p. 1-195.

64. Sonia Combe, *Archives interdites : les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, Albin Michel, 1996, 327 p.

65. Albert Constantin, « Un projet architectural pour les archives de demain », *Archives municipales de Lyon*, Lyon, 2003, 12 p., p. 2-7.

66. Alain Sarfati, « Le Centre des archives du monde du travail », séminaire de l'I.N.P., Paris, 3-7 mars 2003.

67. Heinz Wismann, « Philosophie et archives », *Les Français et leurs archives*, actes du colloque organisé par l'association « Une cité pour les Archives nationales » au Conseil économique et social (5 novembre 2001), Paris, Fayard, 2002, 227 p.

68. Lucien Mironer (dir.), *Les publics des archives départementales et communales, profils et pratiques*, Paris, Ministère de la Culture, 2003, 3 vol., annexes, vol. 1, 144 p., p. 16 et 22.

## Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005

### *Les trois âges du bâtiment d'archives\**

Trois bâtiments<sup>1</sup>. Le premier, au croisement d'une venelle et d'une rue d'anciennes demeures, s'annonce par des airs de caisse d'épargne, en moins cossu, avec six fenêtres sur deux façades, dont trois dans une étroite rotonde d'angle. En arrière, le long de la ruelle, s'élève un curieux entrepôt, beaucoup plus haut que le bâtiment d'entrée, rythmé par de hautes baies coiffées de segments d'arcs. Le second, adossé à la croupe abrupte d'une colline, borde une rue en pente qui le sépare d'un jardin public. Il semble un assemblage de trois parallélépipèdes : deux, érigés et presque aveugles, seulement percés de minces meurtrières alignées verticalement, et un autre, couché devant eux et recevant largement la lumière. Non loin s'élèvent d'autres cubes administratifs. Du troisième on ne connaît encore que des plans, des notes et des dossiers : des archives en somme. Il sera moins haut que les autres, plus compact, le volume cubique des magasins ne dominera que de peu les trois corps de bâtiments presque entièrement vitrés qui l'enserrent. L'ensemble s'adossera à un bois et surplombera de quelques terrasses une route campagnarde.

Non pas trois monographies, mais une série de questions : où construire les archives, et dans quelle mesure ce choix nous renseigne-t-il sur la mission assignée à cette institution ? De quoi doit être constitué, sur un siècle, un service d'archives départementales et comment ses différentes fonctions évoluent-elles

les unes par rapport aux autres ? Quels sont les acteurs du projet, ceux qui s'affirment ou s'effacent, ceux qui demeurent, avec leur vision de leur institution et leur capacité à la façonner ? En ligne de mire, cette dernière interrogation : après un siècle de mutations, en quoi leur architecture nous renseigne-t-elle sur l'identité présente des archives départementales ?

### **Où bâtir ? Itinéraires d'une institution départementale**

#### *Ville basse*

Depuis 1855, les archives occupent une maison de la ville basse<sup>2</sup> située près de la préfecture. En 1882, deux bâtisses voisines leur sont échues, en partage avec le tribunal<sup>3</sup>. En 1909, alors que l'archiviste réclame des réparations urgentes, le conseil général envisage un nouveau dépôt. L'avant-projet des architectes Maurice et Edmond Royer, soumis en avril 1910, est repoussé : ils proposent un programme mixte, archives et tribunal, alors que le conseil veut deux édifices distincts. La question de la proximité avec la préfecture est un élément important des discussions : Maurice Royer, architecte départemental, indique dans son rapport d'août 1910 que le terrain choisi « doit être assez proche afin de faciliter les relations très fréquentes

existant entre la préfecture et les archives. Il doit être facilement accessible et doit permettre l'isolement complet du dépôt [...]»<sup>4</sup>. Lorsqu'on parle de racheter l'ancienne caserne Oudinot, Salin, rapporteur de la question, indique que ce bâtiment « bien isolé » diminuerait les risques d'incendie mais que « le seul reproche qu'on pourrait faire à ce terrain, c'est qu'il est un peu éloigné de la préfecture<sup>5</sup> ». Faute d'accord avec le ministère de la Guerre, le projet échoue. De leur côté, les architectes ont envisagé quatre sites voisins de la préfecture : face à la caisse d'épargne, à l'emplacement du palais de justice, sur une propriété privée, ou dans le jardin préfectoral<sup>6</sup>. Tous sont écartés. En définitive, l'assemblée opte pour la destruction et la reconstruction sur place<sup>7</sup>. Maurice et Edmond Royer étudient deux projets, l'un avec des bâtiments distincts (administration et magasins), l'autre en un seul corps, avec une diminution du stockage de 850 ml. La première solution, élue par l'archiviste<sup>8</sup>, est choisie le 26 septembre 1911, le chantier avance rapidement, et le nouveau bâtiment est occupé dès novembre 1913.

Au cœur de la ville basse, les archives forment avec la préfecture et le tribunal un embryon de cité administrative. Une telle localisation est fréquente au XIX<sup>e</sup> siècle, alors qu'elles sont avant tout un service de l'administration ayant pour mission de recevoir ses papiers et de les communiquer en retour si besoin. Elles peuvent occuper seulement quelques pièces, comme en Tarn-et-Garonne, jusqu'à leur installation dans une école normale<sup>9</sup>. Lorsqu'elles ont un local neuf, il est fréquemment dans une aile de la préfecture (Bouches-du-Rhône) ou dans son domaine (Annecy<sup>10</sup> et Limoges<sup>11</sup>).

### *Entre-deux-villes*

Le bâtiment de 1913 a montré de réelles qualités d'usage et c'est seulement en 1960 qu'on envisage une grande opération pour faire face à la saturation et à l'inadaptation des locaux<sup>12</sup>. Gérard Naud, le directeur du service, analyse longuement les possibilités<sup>13</sup> : il évoque pour mémoire les études réalisées par son prédécesseur Jean Colnat (remplacement des rayonnages en bois par du métal ou installations de rayonnages denses) : ces divers projets, outre leur coût, ne donnent qu'un gain de place limité. De plus, ils ne concernent pas les locaux administratifs ou publics, devenus très insuffisants. Il envisage donc la reconstruction, soit en évitant le dépôt pour y implanter un système autoporteur, soit en établissant à proximité une annexe de 7000 ml qui donnerait la capacité souhaitée (16 kilomètres linéaires). Une telle extension, évaluée entre 700 000 et 1 MF ne pourrait se faire que sur les locaux de la police (qu'il faudrait reloger) ou sur le jardin préfectoral : là encore, reste le problème des espaces publics. En définitive, il insiste pour le transfert dans un bâtiment ancien à réaménager ou une construction neuve : « ces solutions sont les seules à ne présenter aucun [des] inconvénients rencontrés jusqu'ici, et à offrir toutes les garanties pour l'avenir. Elles permettent d'ailleurs la récupération des bâtiments actuels pour d'autres usages<sup>14</sup> ». La proposition de l'archiviste échoue, puisqu'il renouvelle sa demande en mars 1963 ; l'engorgement devient problématique et la création d'une cité administrative va provoquer, avec le déménagement des services, un afflux de papiers<sup>15</sup>.

Cette deuxième tentative est plus fructueuse, car un mois après Gérard Naud indique la future localisation : « L'un [des terrains] est situé côte Saint-Jean, et jouxte celui qu'occupe la sécurité sociale. Il est bien situé et remplit la plupart des conditions requises. Le seul inconvénient pourrait résulter de la pente assez accentuée, qui peut poser des problèmes d'implantation des bâtiments<sup>16</sup>. » Ce choix devient officiel lors de la séance du conseil des 13-19 décembre 1963, et Jean Fayeton est désigné architecte<sup>17</sup>. En 1964, le nouvel archiviste Georges Weil approuve le choix du site : « Le terrain choisi est le seul disponible sur le territoire de la ville de Bar-le-Duc qui présente des avantages sur le plan de la situation et de l'extension future (ill. 14 et ill. 15). Au point de vue de la situation, il ne pourra évidemment être aussi bien placé que le dépôt actuel, sis en pleine ville, à côté de la préfecture. Mais son emplacement à mi-chemin entre le centre de la Ville Basse et la Ville Haute, à côté d'un autre bâtiment administratif (sécurité sociale) et à cinq minutes de la gare ne modifiera aucunement les services que les archives doivent rendre à l'administration, au public et à l'enseignement (ill. 16). Le terrain présente également toute garantie au point de vue de l'agrandissement futur ; un emplacement pour magasin prévu pour l'extension de 16 000 à 21 000 m. est d'ores et déjà acquis (...)»<sup>18</sup>.

Présenter cette implantation comme un équilibre entre les deux quartiers de la ville relèverait de la fiction : le centre de gravité de Bar est bel et bien la ville basse, et la rive droite de l'Ornain, avec la gare, connaît alors une importante expansion. On se gardera pour

autant de juger les archives « excentrées » : dans une ville de taille modeste cette notion n'a guère de valeur et les temps de parcours indiqués par Georges Weil sont exacts. En outre, le développement de l'automobile contrebalance les effets centrifuges du déménagement. Une réalité moins relative est le regroupement, dans ce secteur, de plusieurs administrations : archives, sécurité sociale (œuvre de Fayeton) et bientôt la caisse d'allocations familiales<sup>19</sup>. Après l'histoire du premier bâtiment, pour lequel les terrains étudiés s'inscrivaient dans un périmètre restreint autour de la préfecture, on constate que celui inauguré en 1969 est pensé à l'échelle de la ville et en fonction d'autres relations que celles entre archives et administrations : il est fait état du public, du service éducatif, de la gare – et donc potentiellement de lecteurs d'autres régions.

### *Ville haute ?*

Comme d'autres collectivités territoriales, le conseil général de Meuse, émancipé de la tutelle préfectorale par la décentralisation de 1983 qui lui a apporté entre autres les archives départementales, aspire à l'autonomie architecturale. Elle lui est apparue sous la forme d'une ancienne école normale, au sommet de la ville haute et dans un site peu construit. Agrandi et réhabilité par Dominique Perrault en 1993, l'édifice domine Bar-le-Duc... Lorsqu'il s'agit d'élever de nouvelles archives départementales, le conseil général acquiert un terrain sis non loin de ses locaux. De la cité bourgeoise et jacobine à l'indépendance retrouvée de l'aristocratique capitale barroise, l'itinéraire des archives

sur un siècle serait donc une trajectoire, celle qui conduit de l'autorité sourcilleuse des « intendants » républicains aux fastes renaissants des puissances territoriales, dotées avec les archives d'une maison de la mémoire propre à fonder leur récente légitimité. Trop belle pour être vraie, cette représentation spatiale d'une mutation institutionnelle va droit dans le mur, comme le montre le récit des déboires du projet.

Dès 1985, le directeur d'alors, Gérard Mauduech, attire l'attention sur les risques de saturation. On envisage d'abord la construction d'une troisième tour de magasins<sup>20</sup>, le bâtiment en comptant deux pour une capacité de 18 000 ml. Elle est prévue en arrière du bâtiment, adossée à la pente de la ville haute : on connaissait déjà les inconvénients de cet emplacement, ils se révèlent désormais un obstacle dirimant. En 1992, son successeur, Jacques Mourier, lance la réflexion pour une reconstruction sur un autre site<sup>21</sup> et établit un programme, mais son départ prématuré en empêche l'aboutissement. Nommée en 1996, Pascale Verdier reprend le dossier. Elle doit faire face à de nouvelles difficultés, directement liées à la localisation. En effet, alors que le terrain est déjà acheté, certains élus du nord du département remettent en cause le choix de Bar-le-Duc comme futur site. Le territoire ne comptant que deux villes importantes, Bar et Verdun (la plus peuplée), certains prônent la création d'une annexe à Verdun ; d'autres envisagent une localisation intermédiaire, par exemple sur la commune des Souhesmes, près de la future gare TGV, où la Poste possède déjà un centre d'archivage. La presse se fait même l'écho d'une scission, au mépris de l'unité des fonds, entre

archives du nord et du sud de la Meuse, qui faciliterait l'accès aux documents pour les habitants de Stenay ou Montmédy<sup>22</sup>. La directrice doit réaffirmer la nécessité d'une implantation au chef-lieu. En outre, à la différence de ses prédécesseurs, elle met en avant non seulement la saturation, mais aussi la dangerosité du local : sa structure autoporteuse est d'une conception périmée et n'offre qu'une très faible résistance en cas d'incendie<sup>23</sup>. Les arguments portent, le projet est relancé et un concours attribue la maîtrise d'œuvre au cabinet strasbourgeois de Christian Denu et Jean Paradon. En 2004 tout semble près d'aboutir<sup>24</sup> : le visa de la Direction des Archives de France et l'octroi d'une subvention de 30 % du coût total sont acquis<sup>25</sup>, la date de la pose de la première pierre est fixée et le service prépare une exposition rétrospective sur les bâtiments. Peu après, un changement de présidence à la tête de la collectivité remet tout en cause<sup>26</sup>. Il a fallu à l'actuelle directrice, Lydiane Gueit-Montchal, défendre une nouvelle fois le projet, en insistant sur les avantages qu'il comporte par rapport aux autres options (extension, reconstruction hors de Bar, annexe)<sup>27</sup>. Aujourd'hui le bâtiment projeté est en cours de construction et devrait être livré en 2009<sup>28</sup>.

Sur les questions budgétaires et géographiques, les noces des archives et du département sont donc tumultueuses : pour une institution décentralisée, l'espace des localisations possibles n'est plus un quartier ni même une ville, mais l'ensemble d'un territoire. Le choix de l'implantation de cet équipement fait partie des enjeux de l'identité départementale.

## Que construire ? De la « grande arche de papier<sup>29</sup> » à la « maison de la mémoire »

*Grosso modo*, la transformation du service administratif en établissement culturel est également perceptible dans l'évolution des programmes, des projets et de la conception d'ensemble des bâtiments successifs.

Pour Michel Duchein<sup>30</sup> et Stéphanie Quantin, le bâtiment de 1913 est le « premier véritable dépôt moderne<sup>31</sup> » de France. « Synthèse d'éléments préexistants » et fruit d'une connaissance précise des expériences européennes contemporaines, il signe l'émergence d'un nouveau type architectural, nettement distinct de la bibliothèque, et est marqué par une « rationalisation et une normalisation beaucoup plus exigeantes ». Dans l'apparence comme dans la structure de l'édifice la séparation entre dépôt et locaux administratifs est beaucoup plus marquée que dans des édifices contemporains (archives de l'Ain, du Jura, du Lot-et-Garonne ou des Deux-Sèvres) ou même postérieurs (Mayenne et Morbihan<sup>32</sup>) ; ce trait annonce aussi les constructions postérieures à 1945. En revanche, les espaces de traitement des documents n'y sont qu'embryonnaires. Le lieu des archives, celui du public et celui des archivistes : trois espaces et trois dynamiques d'évolution sur un siècle (ill. 17).

### *Les dépôts entre accroissement, normalisation et inventivité*

L'augmentation des capacités de stockage doit être

rappelée : on a vu qu'elle est une des raisons avancées pour obtenir un nouveau dépôt (ill. 18). La première construction, conçue pour 7000 ml, en accueille plus de 8000 en 1960. La seconde est bâtie pour 16 000, avec une extension possible à 21 000 (les études récentes l'évaluent seulement à 19 000) ; totalement saturée, elle conserve en fait près de 17 300 ml<sup>33</sup>. Le futur bâtiment doit en recevoir 30 000<sup>34</sup>. Cette croissance n'a rien de spectaculaire, elle est comparable à celle de beaucoup d'autres dépôts. De même, si elle n'est pas générale, cette succession de trois projets en un siècle se rencontre ailleurs (par exemple avec une reconstruction totale de l'existant équivalant à un nouveau projet).

Ces dépôts successifs accusent en revanche de profondes différences dans leur forme et leur structure. Le premier se présente comme un bâtiment long et étroit, comptant huit travées sur sept niveaux, séparés par des planchers en béton armé Hennebique. L'aération et la luminosité intérieures sont assurées par des passages grillagés, sauf au troisième étage où ils sont remplacés par des dalles de verre<sup>35</sup>. Contrairement aux dépôts du siècle précédent, aménagés comme des bibliothèques autour d'un vide central avec des rayonnages parallèles aux murs, les rayonnages sont en épis, perpendiculaires aux murs. L'ensemble est totalement isolé du corps de bâtiment public et ne communique avec lui que par une porte étroite servant au transport des documents. Toutes ces dispositions ne sont pas issues d'une norme de construction : elles proviennent de tâtonnements, d'emprunts à d'autres constructions, notamment germaniques – on y reviendra<sup>36</sup>.

Il en va tout autrement pour le bâtiment de

1964-1969 : les rapports de l'archiviste, la correspondance avec la Direction des Archives de France et l'expérience personnelle de Jean Fayeton<sup>37</sup>, sont autant d'éléments qui témoignent de l'application, sinon d'un « programme type », du moins d'un ensemble de principes « faisant norme<sup>38</sup> ». Les deux silos ont sept et neuf niveaux<sup>39</sup>, ils sont desservis par un ascenseur commun débouchant sur un palier pourvu d'un petit bureau d'étage, conforme aux prescriptions du service technique des Archives de France. L'évolution des pratiques se lit dans l'abandon des rayonnages en bois au profit du métal et de l'ossature « autoporteuse des rayonnages, formule qui a fait ses preuves et qui est couramment adoptée en France depuis une vingtaine d'année<sup>40</sup> ». Cette pratique est effectivement largement diffusée par plusieurs sociétés dont Baudet Donon Roussel<sup>41</sup>. Ce procédé peu résistant au feu est aujourd'hui totalement abandonné : paradoxalement, son emploi dans la Meuse est devenu un argument pour l'abandon du bâtiment.

On ne retrouve rien de tel dans le projet actuel (ill. 19 et ill. 20), conçu comme un seul bloc de vingt-quatre magasins sur six niveaux, avec une structure porteuse pour 1 800 kg/m<sup>2</sup> constituée de deux trames de poteaux en béton<sup>42</sup>. Son originalité est autre, puisqu'il ne s'agit plus seulement de prévenir des risques éventuels (infestations ou incendies) comme le voulaient les auteurs des premiers bâtiments, mais de le faire en envisageant les coûts de fonctionnement sur la longue durée. C'est le sens de la réflexion initiée par Pascale Verdier, qui l'a conduite à refuser l'installation de la climatisation (d'un investissement peu élevé, mais

onéreuse en fonctionnement), au profit d'un système de double peau destiné à assurer une stabilité thermique et hygrométrique aussi efficace qu'une climatisation, mais moins coûteuse en fonctionnement<sup>43</sup>. La « double peau » est assurée par l'enterrement partiel des magasins et par la présence des autres locaux du service autour des étages de stockage en élévation ; en outre, l'air sera renouvelé en le captant à l'extérieur aux heures appropriées (notamment la nuit). Sur un siècle on n'observe donc pas seulement un accroissement quantitatif du stockage, mais également la formation, la cristallisation et l'inflexion d'une norme : de même que le système autoporteur a été abandonné, on pourrait bientôt revenir sur la règle des 1 800 kg/m<sup>2</sup>, ce qui aurait pour conséquence de réduire le coût global du projet<sup>44</sup>. De semblable manière, le souci de planification à long terme apparaît dans la recherche d'une réserve foncière conséquente pour les constructions futures. Absente du premier projet, elle est insuffisante sur le site actuel mais satisfaisante dans le prochain.

### *Les espaces publics, de la salle unique au centre culturel*

Les plans publiés par *La Construction moderne* renseignent sur les espaces offerts au public des archives de 1913. Au premier étage du bâtiment d'angle ils se répartissent entre une salle de lecture et une petite bibliothèque. Le bureau de l'archiviste, dans la rotonde, communique avec ces deux pièces. D'après ses dimensions (5,20 m par 4,42 m), la salle de lecture ne paraît pas avoir compté plus de cinq places. Elle correspond

à un lectorat restreint, essentiellement composé d'érudits et d'historiens (les communications « administratives » de documents ne sont font pas en salle).

Jusque dans les années 1950, l'attention des concepteurs se concentre sur les dépôts ; les espaces d'accueil, souvent réduits à la salle de lecture, sont brièvement mentionnés. Présentant en 1950 « L'organisation d'un dépôt d'archives moderne », René Gandilhon lui consacrait quatre lignes : « [...] claire, rayonnages suffisants mais ne contenant que le strict nécessaire au logement des usuels. Tables en chêne ciré clair, peinture ou papier vert, éclairage électrique important. Fichier métallique avec tringle pour la consultation du public<sup>45</sup> ». Six ans tard Michel Duchein pouvait encore écrire à ce sujet : « Il importe que le public soit dirigé, à son entrée dans le bâtiment, sans erreur possible, vers la salle de lecture<sup>46</sup>. » De fait, les exemples qui illustrent son propos indiquent cette salle comme principal lieu public, avec une salle mixte de conférences et d'expositions (dans les Ardennes, l'Oise et le Nord). Dans ses observations formulées en 1960, Gérard Naud déplore justement l'insuffisance de la salle de lecture, l'absence de salle de conférences ou d'exposition, les mauvaises conditions de fonctionnement du jeune service éducatif<sup>47</sup>. L'avant-projet de Fayeton mis au point à partir du programme dressé par Georges Weil et Michel Duchein<sup>48</sup> répond à ces besoins nouveaux : salle de lecture de 60 m<sup>2</sup> et 15 m<sup>2</sup> pour la bibliothèque, conçue pour au moins dix lecteurs, salle pour le service éducatif ou les conférences et salle d'exposition, séparées par une cloison mobile, bureau particulier pour le professeur

du service éducatif et réserve pour le matériel d'exposition (ill. 21). Le bâtiment construit répondait globalement à ces exigences. L'accroissement et la diversification du lectorat, notamment avec l'afflux des généalogistes, ont rapidement rendu ce local trop exigü. Dans les années 1980 elle a été plusieurs fois agrandie, au détriment des autres espaces d'accueil, mais aussi des locaux professionnels. Ont ainsi disparu le hall d'entrée, la salle d'exposition et celle de documentation, la réserve de matériel, l'atelier de reliure et de photographie et surtout la salle de tri ! Avec la saturation des magasins, cette hypertrophie boulimique de la salle de lecture est le principal problème des archives de la Meuse, puisque certaines missions ne peuvent plus être assurées convenablement. Le programme établi par Jacques Mourier dès 1992 prend en compte les évolutions en cours dans la conception des lieux d'accueil, puisque l'organigramme fonctionnel n'indique pas moins de onze espaces gravitant autour du hall principal (vestiaires, salle de lecture, salles de cours, du service éducatif, de conférences, d'exposition). Le projet mis au point par le cabinet Denu et Paradon s'inspire de ce schéma tout en l'adaptant aux contraintes budgétaires (il n'y a pas de salle d'exposition, fonction assurée par le grand hall<sup>49</sup>). Plus généralement, leur projet reflète bien l'importance symbolique prise par les espaces d'accueil depuis la décentralisation. La justification des archives est aujourd'hui moins la conservation des papiers publics que l'animation culturelle et patrimoniale d'un territoire dont elles sont la « mémoire écrite<sup>50</sup> ». D'où l'importance des grandes salles de conférences (celle

prévue dans la Meuse fait écho aux belles réalisations récentes de la Manche, par Bernard Feypell, ou de la Haute-Savoie, par Jacques Lévy) et des salles de lecture luxueusement traitées (avec son immense surface vitrée au nord, son haut plafond et ses volumes sculpturaux suspendus, celle imaginée par Denu et Paradon dénote l'influence des réalisations de Bernard Feypell dans les Yvelines ou de Pierre Noailly dans la Sarthe)<sup>51</sup>.

### ***Bonheurs et malheurs du travail des archivistes***

N'étant soumis ni à l'engorgement des dépôts ni à l'afflux du public, on pourrait penser que les lieux de travail des archivistes se sont développés, en Meuse ou ailleurs, de manière harmonieuse et autonome. Là encore, si l'on observe effectivement un accroissement et une diversification des espaces, il faut nuancer. Certes, le bâtiment de 1969 présente, conformément aux prescriptions, quatre bureaux distincts et tout une gamme d'équipements gravitant autour de la salle de tri, elle-même précédée d'un local de réception des documents et d'une pièce de « pilon » donnant sur un quai de déchargement<sup>52</sup> (ill. 22) ; mais on a vu plus haut que ces espaces avaient été grignotés par la salle de lecture. Au stade actuel du projet et compte tenu des menaces qui pèsent sur le troisième bâtiment, il est trop tôt pour analyser les futurs espaces de travail des archivistes. Reste que ces éléments de l'édifice ne sont pas toujours les mieux traités et qu'ils font souvent les frais des restrictions budgétaires. Au Centre des archives du monde du travail de Roubaix, les vastes ateliers aménagés par Alain Sarfati n'ont jamais été vraiment

utilisés, faute de personnel<sup>53</sup>. Toujours à Roubaix, les salles de tri se trouvaient si éloignées des bureaux et si inhospitalières que les directeurs successifs en ont créé de nouvelles, plus conviviales et mieux éclairées. Ailleurs aussi, la salle de tri est souvent reléguée vers la périphérie du bâtiment et n'est pas d'un accès facile, alors qu'elle est au centre du travail sur les archives. Elle pourrait pourtant être le cœur vivant et le moteur de l'édifice, mais les conceptions des différents acteurs des projets successifs, dont il faut maintenant analyser les motivations et les comportements, n'en ont jamais fait une priorité. Institution « Janus » par excellence, qui se vit et se pense entre passé et avenir, entre le monde de l'administration et celui de la recherche, entre producteurs et consommateurs de l'archive, les Archives peinent à affirmer leur autonomie.

### **Une œuvre collective ? Architecte et archiviste, État et collectivité territoriale**

#### ***Le tandem de l'architecte et de l'archiviste***

Construire au début du XX<sup>e</sup> siècle un « bon » bâtiment pour des archives, alors que la presse architecturale n'a consacré que peu d'articles à la question<sup>54</sup> et que ce programme n'a pas fait l'objet d'une réflexion poussée de la part des théoriciens (archivistes ou architectes), suppose une collaboration étroite des deux professions et une imprégnation mutuelle. De fait, Paul d'Arbois de Jubainville félicite Maurice et Edmond Royer pour les recherches qu'ils ont effectuées,

prenant « la peine non seulement d'examiner les plans des dépôts de Saint-Brieuc, Agen, Bourg, Lille, Lons-le-Saunier, Leyde, Anvers, Coblenz, Metz, Vienne, qui sont les plus récemment édifiés, mais encore de visiter les archives de Versailles, Melun, Châlons-sur-Marne, Nancy, Besançon, Metz, Vesoul, Lille, de telle sorte que rien ne soit laissé au hasard ou à la fantaisie<sup>55</sup> ». En retour, d'Arbois de Jubainville se renseigne personnellement sur les réalisations les plus récentes et obtient de son collègue de Metz une esquisse du bâtiment qui vient d'être élevé en Lorraine allemande, les mesures des éléments le composant et des références bibliographiques allemandes sur la question<sup>56</sup>. Comme l'a montré Stéphanie Quantin, la modernité et le succès de la réalisation meusienne proviennent en grande partie de cet effort de synthèse : on a pu s'inspirer du Nord pour l'emploi du béton Hennebique, de la Moselle pour le contrôle hygrométrique, peut-être de Saint-Brieuc pour la hauteur des magasins (2, 15 m., soit pratiquement la norme actuelle), tandis que d'autres édifices (dans l'Ain, le Jura ou la Marne) ont sans doute eu valeur de contre-exemple<sup>57</sup>.

Par comparaison, la réalisation de Jean Fayeton et de Georges Weil apparaît beaucoup moins internationale et les rapports entre archiviste et architecte moins riches. Il ne faut pas oublier qu'au tournant des années 1950 les Archives de France, grâce à la création récente du service technique, mènent activement une réflexion sur la conception des bâtiments, dont les résultats commencent à être publiés<sup>58</sup>. De son côté, Jean Fayeton, architecte des bâtiments civils et palais nationaux et ingénieur des arts et manufactures,

est un familier des programmes administratifs et les archives ne lui sont pas inconnues puisqu'il vient d'édifier celles du Calvados. Dans un contexte général de normalisation, de standardisation et de typification de la production architecturale, le projet meusien ne pose pas de problème particulier et avance, pourrait-on dire, sur un sentier bien balisé.

L'inventivité se retrouve en revanche dans le dernier projet : celles des architectes, des archivistes et de quelques autres professions. Un des traits marquants de l'évolution récente est le goût affiché par certains cabinets pour le programme des bâtiments d'archives. Si Alain Sarfati et Stanislas Fiszer ne sont les auteurs, en dehors du CAMT et du CARAN, que des archives de l'Indre et de l'Eure-et-Loir cette tendance est plus affirmée chez certains de leurs confrères, Pierre Noailly ou Gérard Buffière, et surtout Bernard Feypell<sup>59</sup>. Le cabinet Denu et Paradon s'inscrit dans cette lignée : outre les archives de la Meuse, il a construit celles de la communauté urbaine de Strasbourg et celles de la ville de Metz. Leur affinité avec les archives est donc réelle, tout autant que l'implication de Pascale Verdier et d'autres archivistes dans la conception de leur bâtiment<sup>60</sup>. En témoigne la réflexion originale de cette dernière autour de la stabilité thermique et hygrométrique du bâtiment, conduite avec des thermiciens et susceptible de faire évoluer les normes en la matière.

### *Variations sur le rôle de l'État et du département*

De quelle manière et dans quelle mesure l'État central a-t-il pu influencer la politique de construction des

bâtiments d'archives ? Dans le cas du premier bâtiment, son rôle ne paraît pas déterminant, si ce n'est dans la phase initiale : une inspection générale aux archives de la Meuse en 1909 critique la « lamentable installation » du service et incite le préfet à l'équiper d'une installation spécifique<sup>61</sup>. L'inspection générale des archives existe depuis 1854 ; jouant un rôle de relais entre la capitale et les services départementaux, elle connaît bien l'état des constructions, mais ne dispose pas de pouvoir d'action concret, ni sur les décisions des collectivités, ni sur les architectes : son rôle ne peut être que de conseil. Dans le cas de la Meuse, elle indique la première où trouver des établissements récents pouvant servir de modèle<sup>62</sup>. Pour le reste, l'affaire reste essentiellement meusienne. Au contraire, l'abondance et la teneur des courriers échangés lors de la conception du bâtiment de 1969 traduit bien l'ampleur du pouvoir détenu alors par le service technique de la Direction des Archives : non seulement le brouillon du programme est soumis à son chef et corrigé par lui, mais les lettres échangées indiquent que cet organe administratif ne joue pas un rôle d'inspection, mais bien de normalisation voire de coercition : lors de l'examen de l'avant-projet, la salle de lecture est jugée « conforme aux prescriptions », tandis que l'ébauche de projet est estimé pouvoir « servir de base à l'élaboration d'un avant-projet plus poussé<sup>63</sup> ». Quant à l'avis définitif, il qualifie précisément le projet par rapport à une norme implicite : le plan est « simple et logique », il traduit « de façon fort claire » les fonctions, les dispositions d'aménagement intérieures sont « bonnes ». L'avis est « favorable »

et mentionne que la « subvention correspondante est prévue au budget de la Direction des Archives de France de 1965 »<sup>64</sup>. Cette subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du coût total de l'opération constitue un levier d'action puissant, presque toujours suffisant, dans le contexte d'une administration non décentralisée, pour mettre définitivement le projet en route.

Du conseil général, on a relativement peu parlé jusqu'à présent : en 1911 comme en 1964 les archives étaient un service de l'administration préfectorale, animé par des fonctionnaires de l'État. La décentralisation en a fait un service du conseil général, tenant de lui son budget et placé sous l'autorité de son directeur général des services. Seul le directeur doit être un fonctionnaire d'État (mis à disposition du conseil général), car il tient certaines de ses attributions du préfet. Face à la question des archives départementales, le comportement du « CG » peut paraître erratique. La volonté politique de faire avancer le projet n'a pas toujours manqué, comme en témoigne l'achat du terrain ou le bouclage du dossier, mais on voit aussi le poids des querelles internes et des changements de personne à la tête de l'exécutif, de même que les réticences à admettre les carences du bâtiment existant<sup>65</sup> ; aujourd'hui, la « vision politique » du projet est absente, de même que la simple reconnaissance du rôle des archives, l'actuel président du conseil général ayant déclaré à la presse : « Faut-il collecter les archives et les “foutre” dans un trou qui nous coûte la peau des fesses ou investir dans des projets porteurs d'avenir pour le département<sup>66</sup> ? » Face à ce mépris, le soutien des Archives de France à la directrice, le visa

du service technique et la subvention de 30% du projet n'ont pas suffi pour inverser le rapport de forces.

Peut-on conclure, alors que cette histoire est encore en train de s'écrire ? Les difficultés meusiennes<sup>67</sup> peuvent apparaître comme un contre-exemple à placer en regard des nombreuses réussites architecturales nées de la décentralisation des archives<sup>68</sup>. L'hypothèse mériterait d'être étayée, mais il semble bien que la reconstruction d'un service a priori « improductif » comme les archives ait signifié pour beaucoup de départements la pleine intégration de cette institution à leur administration, au-delà des aspects juridiques et formels de la décentralisation. En reconstruisant les archives, elles en ont fait un outil adapté au rôle qu'elles souhaitent leur voir jouer : fonder sur la mémoire l'identité de la collectivité territoriale et faire de celle-ci une véritable communauté. En Meuse, du traité à la bataille de Verdun en passant par l'indépendance jalouse des ducs de Bar, cette identité historique existe, indéniable. L'inscrire dans la pierre des archives peut dès lors sembler moins impérieux qu'ailleurs.

### **Et pour les archives, quelle identité ?**

En rompant définitivement avec le vocabulaire labroustien qui avait eu longtemps les faveurs des constructeurs de dépôts d'archives, Maurice et Edmond Royer ont effectivement donné aux archives départementales leur visage moderne : un service se compose d'un dépôt et d'un bâtiment administratifs, nettement distincts. Aux fonctions différentes

répondent des structures et un style différent. La symétrie des façades et la régularité des fenêtres en plein cintre ne vient plus masquer l'existence des deux pôles constitutifs de la vie de l'institution : le dépôt silencieux où reposent les archives et le lieu public, qui sera de plus en plus le lieu du public, puis « des publics ». Traduite dans une langue qui est la vulgate de l'architecture moderne, la formule reste efficace dans l'œuvre de Jean Fayeton : les dômes, l'acrotère ou les références à l'architecture industrielle ont disparu, remplacés par les parois lisses et les toits en terrasse d'un édifice où l'opposition entre magasins et espaces d'accueil se radicalise. Cette figure de la tour des archives qui domine la salle de lecture se retrouve dans au moins quinze dépôts de la même époque, elle est inaugurée à Toulouse avec les archives de Haute-Garonne et trouve son expression la plus monumentale dans les nouvelles archives de Seine-Maritime. Avec Christian Denu et Jean Paradon, le document s'efface devant le lieu public. Certes, le dépôt n'est pas entermé, mais il est inséré, entouré par les bureaux, la salle de lecture et celle de conférence. Est-il ainsi magnifié, sanctuarisé, comme le « galet précieux » des magasins placé par Corinne Vezzoni entre les salles des archives et de la bibliothèque de prêt des Bouches-du-Rhône ? En façade le verre s'impose, comme une publicité pour la transparence d'une institution dont on a stigmatisé le prétendu goût du secret<sup>69</sup>. C'est une manière de voir, presque la manière de voir. En guise de conclusion, on placera en regard l'œuvre minimaliste et austère de Jean-Michel Battesti pour les archives des Bouches-du-Rhône à Aix-en-Provence :

la brutalité des niveaux supérieurs, ceux des magasins, comme une forteresse percée de meurtrières irrégulières, éclipse les espaces publics des étages inférieurs. Le lieu rappelle éloquentement que les Archives sont avant tout des archives, et qu'un patrimoine existe indépendamment de ses utilités potentielles<sup>70</sup>.

### Notes :

\* Ce texte est une version remaniée d'un article, illustré, publié dans *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005 (numéro « Les bâtiments d'archives »), p. 65-85.

1. Les données de cette étude ont pour l'essentiel été rassemblées lors d'un stage aux archives de la Meuse en 2000-2001. Je remercie Pascale Verdier (directrice de 1996 à 2003), Lydiane Gueit-Montchal (directrice depuis 2003) et Vincent Lacorde (attaché de conservation aux archives de la Meuse) pour les informations qu'ils m'ont communiquées. Un grand merci aussi à tout le personnel des AD pour ses conseils et son soutien.

2. Dans la topographie barisienne s'opposent la ville haute, quartier aristocratique sur l'éperon à la pointe duquel s'élève le château des ducs, et la ville basse, bourgeoise et commerçante, entre la colline et l'Ornain.

3. Les informations et analyses concernant le premier bâtiment doivent beaucoup à l'étude de Stéphanie Quantin sur les archives au XIX<sup>e</sup> siècle. Je la remercie vivement pour la communication de son travail. Stéphanie Quantin, *Les bâtiments d'archives en France (1789 – 1914)*, mémoire de maîtrise (patrimoine) à l'université Paris-IV Sorbonne, sous la direction de Françoise Hamon, septembre 2004, 3 vol., vol. 1, p. 86-93.

4. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, rapport de l'architecte au préfet, 15 août 1910.

5. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, conseil général, 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1910, extrait des délibérations, séance du 29 septembre 1910.

6. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, rapport de l'architecte au préfet, 15 août 1910.

7. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, conseil général, 1<sup>re</sup> session ordinaire de 1911, extrait des délibérations, séance du 26 avril 1911. « [La commission] a constaté que l'emplacement actuel pouvait recevoir les nouvelles constructions et que le projet à dresser devrait être rédigé en prévoyant l'édification de nouveaux locaux, avec une hauteur plus élevée et avec exécution par section, de façon à permettre un déplacement plus facile et moins dispendieux des documents à conserver ».

8. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste au projet de reconstruction du dépôt d'archives, 3 juin 1911.

9. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, 123 T 1-2, rapports de l'archiviste au préfet (1845-1880). Lors du déménagement dans un quartier excentré, Alfred Gandilhon doit défendre son projet en faisant valoir que ce déplacement n'est pas un problème supplémentaire pour les érudits venant « de Paris ou Poitiers ». Il suggère que le concierge serait chargé des navettes vers la préfecture. Arch. dép. Tarn-et-Garonne, 123 T 3, rapport de l'archiviste départemental pour 1902.

10. Isolé dans le parc, il est pour Stéphanie Quantin, « la réplique miniature, épurée, du siège de la préfecture ». Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 128-130.

11. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 154-157. Là encore, la hiérarchie administrative est marquée dans l'ornementation des façades.

12. Gérard Naud indique que la capacité des magasins est de 8300 ml (p. 7). Elle n'était que de 7000 mètres lors de la construction, ce qui indique que des travaux d'aménagement ont eu lieu. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, s.d., [4 avril 1960].

13. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, s.d., [4 avril 1960].

14. L'ancien dépôt a longtemps fonctionné comme local de pré-archivage, il est de plus en plus occupé par des bureaux.

15. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives au préfet, 11 mars 1963.

16. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur des archives au préfet, 22 avril 1963.

17. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archives, 13 novembre 1964.

18. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, rapport du directeur des archi-

ves, 13 novembre 1964. L'avis rendu par le service technique des Archives de France va dans le même sens : « À mi-chemin entre ville basse et ville haute, cet emplacement est très satisfaisant du point de vue fonctionnel ». Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avis de la Direction des Archives de France, 6 janvier 1965.

19. Cette dernière est installée au 9 de la côte de Polval, jadis occupée par la maison « à gros numéro » qu'évoque Courteline dans *Le train de 8 h 47*.

20. Elle est indiquée sur les plans de Jean Fayeton. Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avant-projet pour la construction des archives, 1964.

21. En mai 1994 le département acquiert un terrain de 2,5 ha sur le site du Petit-Juré. En mars 1996 le programme est approuvé dans ses grandes lignes par l'assemblée départementale. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives départementales à la directrice générale des services, 2005.

22. « Archives baladeuses », *L'Est républicain*, 8 juillet 2000.

23. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives départementales au directeur général des services, décembre 2000.

24. Le 12 février 2004, Bernard Panher, président du conseil général, présente au ministre de la Culture en visite les « archives du XXI<sup>e</sup> siècle ». Jean-Claude Midon, « Chères archives », *L'Est républicain*, 13 février 2004. L'auteur de l'article juge toutefois le projet coûteux (12 millions d'euros).

25. Archives du service des archives de la Meuse, lettre de la directrice des Archives de France au président du conseil général de la Meuse, 26 janvier 2004.

26. Christian Namy « promet de réduire les investissements non productifs (le bâtiment pour les archives a du plomb dans l'aile) ». Fernand Doyen, « Corriger le tir », *L'Est républicain*, 16 avril 2004.

27. La reconstruction en dehors serait aussi coûteuse que le projet existant, elle remettrait en cause la subvention de l'État, et poserait de graves problèmes de ressources humaines. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives de la Meuse au président du conseil général, 14 mai 2004.

28. Selon le président Christian Namy, « on a trois possibilités : faire, ne pas faire, trouver une solution intermédiaire. Les négocia-

tions sont en cours avec Mme Montchal ». Fernand Doyen, « Défense et illustration de la Meuse », *L'Est républicain*, 17 juillet 2004. Les dernières informations fournies font état d'une possible relance du projet avant fin 2005. Un redémarrage rapide est d'autant plus souhaitable que l'arrêté de subvention de la Direction des Archives de France n'est valable que jusqu'au 28 février 2006 et que le contexte budgétaire actuel ne permettrait pas à l'État d'aider un nouveau projet. Entretien avec Lydiane Gueit-Montchal, 29 août 2005.

29. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste (...) sur le projet de reconstruction du dépôt (...), 3 juin 1911.

30. Michel Duchain, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-176 : « [ce dépôt] rassemble les divers éléments qui constituent aujourd'hui le fonds commun des bâtiments d'archives modernes ».

31. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 92.

32. Ces deux derniers datent de 1921 et 1923. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 79-85 et p. 94-98.

33. Archives du service des archives de la Meuse, note de la directrice des archives au président du conseil général, 14 mai 2004.

34. Entretien avec Jean Paradon, juin 2003.

35. « Les archives départementales de la Meuse », *La Construction moderne*, 19 avril 1914, p. 340-344, pl. 71-72.

36. Il est toutefois probable que le processus de normalisation soit déjà à l'œuvre à cette époque, comme en atteste la publication de Joseph Cuvelier, *La construction des dépôts d'archives*, Besançon, imprimerie Jacquemin, 1909, 23 p.

37. Il a également travaillé aux archives du Calvados en 1963. Arch. dép. de la Meuse, note de Georges Weil faisant état d'une visite à Caen, 8 juin 1964.

38. Le « programme de construction du nouveau dépôt des archives départementales de la Meuse » de 1964 (?) porte la mention « Brouillon corrigé par Duchain » (Michel Duchain dirige alors le service technique). Arch. dép. Meuse, 1777 W 55.

39. Pour une notice illustrée : *Bâtiments d'archive, vingt ans d'architecture française (1965 – 1985)*, Paris, Archives nationales, 1986, 202 p. p. 63-64.

40. Arch. dép. Meuse, 1907 W 3, avis de la Direction des Archives de France..., 6 janvier 1965.

41. « Des poteaux métalliques en forme de croix sont placés dans l'axe de tous les montants de rayonnages ou dans l'axe de certains montants. Ces poteaux – de hauteur d'un étage – sont munis à leurs parties supérieure et inférieure d'un dispositif spécial permettant d'une part leur emboîtement les uns sur les autres, étage par étage, et d'autre part de recevoir les armatures métalliques d'un plancher en béton ». *Baudet Donon Roussel, Bibliothèques – Archives, rayonnages et meubles métalliques*, s.l., s.d. [plaquette publicitaire aux archives de la Meuse, 1777 W 24].
42. Archives du service des archives de la Meuse, conseil général, construction des nouvelles archives départementales, avant-projet sommaire, 29 juillet 2002.
43. Pascale Verdier et Francis Bard, « Un programme de bâtiment d'archives sans climatisation : l'exemple des archives départementales de la Meuse », intervention au séminaire international de l'Institut national du patrimoine, mars 2003.
44. Cette possibilité a été évoquée de manière générale lors du séminaire de l'INP et aux journées d'études d'Annecy en mars et juin 2003. Entretien avec Lydiane Gueit-Montchal, 6 juillet 2005.
45. René Gandilhon, « L'organisation d'un dépôt d'archives modernes », *Gazette des archives*, n.s. n° 9, janvier 1951, p. 34-38, p. 38.
46. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108 à 176, p. 119.
47. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur des archives au préfet, 4 avril 1960.
48. « Programme de construction du nouveau dépôt des archives départementales de la Meuse » Arch. dép. Meuse, 1777 W 55.
49. C'est le cas dans d'autres centres, par exemple dans l'Aude (œuvre de Bernard Feypell) ou la Sarthe (par Pierre Noailly)
50. Voir : Christian Hottin, « Un bâtiment pour le public : attentes et besoins des utilisateurs », dans les *Actes des journées d'études internationales de la DAF, Bâtiments d'archives, bâtiments du futur (Annecy, 26-28 mai 2003)*, publication en ligne sur le site de la DAF : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/batiments/colloques/>
51. Sur ces réalisations, voir : Gérard Ermissé, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsch, *Bâtiments d'archives (1986 – 2003)*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 125 p.
52. Cela constituait un progrès notable par rapport au premier bâtiment, doté d'un seul bureau et d'une salle de tri assez maladroitement placée sous la salle de lecture (le circuit des documents croise alors celui des lecteurs, ce qu'on cherche depuis longtemps à éviter).
53. Une mission d'étude en Belgique en 2004 nous a appris que tous les ateliers techniques et les postes de personnel correspondants y ont été supprimés ces dernières années au profit de l'externalisation de ces services. Sans être systématique, cette pratique existe en France. Voir « Quelques visages de Janus : les archives comme institution bernard-l'hermite », *Actes du colloque « Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-ouest du Moyen Âge à nos jours »*, organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l'AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004 (Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom éd.), Villeneuve d'Ascq, IRHiS – CEGES, 2007, p. 109-128. Ce texte est également disponible dans le présent recueil, p.131-147..
54. Outre l'article sur les archives de la Meuse, on trouve dans *La Construction moderne* un texte traitant de l'annexe des Archives du Nord (26 mars 1910, XX<sup>e</sup> a., n° 26, p. 303 – 305, pl. 64).
55. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, observations de l'archiviste (...) sur le projet de reconstruction du dépôt (...), 3 juin 1911.
56. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du directeur des archives de Lorraine à l'archiviste de la Meuse, 27 mai 1911.
57. Stéphanie Quantin, *op. cit.*, p. 92.
58. Faisant suite aux écrits de René Gandilhon dans la *Gazette des archives* (revue de la profession et non de l'administration), le texte fondateur est celui de Michel Duchein dans *Archivum* en 1956, suivi dix ans plus tard par la publication de son manuel.
59. Après celles des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, Bernard Feypell a construit depuis 1986 les archives de sept départements. Après le « bâtiment Duchein », on peut parler de « bâtiment Feypell » pour caractériser la période récente. Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsch, « Du modèle à la création, les bâtiments d'archives depuis 1960 », *Lieux d'archive. Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, p. 95-104, p. 99.
60. Voir l'entretien de Sylvie Caucanas avec Daniel Fabre à propos de l'Aude : « Les archives du département : un palais démocratique », *Lieux d'archive. Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, p. 127-143.

61. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au préfet de la Meuse, 21 septembre 1909.
62. Arch. dép. Meuse, 4 N 42, lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au préfet de la Meuse, 19 novembre 1909.
63. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, lettre du directeur général des Archives de France au directeur des archives de la Meuse, 11 juin 1964.
64. Arch. dép. Meuse, 1777 W 25, avis de la Direction des Archives de France, 6 janvier 1965.
65. En 2000-2001 les services des bâtiments du conseil général ont été longs à reconnaître la structure autoporteuse de l'édifice, alors que c'était le principal argument de la directrice d'alors en faveur de la reconstruction.
66. « Bataille de chiffres », *L'Est républicain*, 1<sup>er</sup> juillet 2004.
67. Elles rappellent les tribulations totalement ubuesques de certains services en Belgique. Voir : Claude de Moreau de Gerbe, « Un dépôt virtuel : les archives de l'État à Louvain-la-Neuve », *Actes de la treizième journée d'études franco-belge. Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui* (Mouscron, 17 juin 2003), Bruxelles, publications des AGR (série *Miscellanea archivistica studia*), à paraître.
68. Voir dans le présent recueil : « Les bâtiments d'archives en France (1983-2003) », texte issu d'une communication lors de la treizième journée d'études franco-belge, Les bâtiments d'archives : réalités d'aujourd'hui (Mouscron, 17 juin 2003).
69. Contestable sur bien des points quoiqu'il pose à l'institution des questions inévitables, le livre de Sonia Combe a inauguré une salve de critiques que les archives françaises n'ont pas fini d'essuyer. Sonia Combe, *Archives interdites*, Paris, Albin Michel, 1994 (rééd., La Découverte, 2001, 325 p.). L'intégration à l'ouvrage collectif *Lieux d'archive* d'un compte rendu de ce livre déjà ancien témoigne de l'intérêt persistant qu'il suscite.
70. Voir à ce sujet les idées développées par Jean-Michel Leniaud : « Faut-il se méfier des archivistes ? », *Chroniques pa-*

## Quelques visages de Janus

### *Anciens couvents, anciennes usines : les archives comme institution bernard-l'hermite\**

#### Introduction

Au moment où l'État français est décidé à élever en Seine-Saint-Denis un nouveau centre pour les Archives nationales<sup>1</sup>, quatre des cinq dépôts de cette vénérable institution sont toujours implantés dans des bâtiments totalement ou partiellement issus de réappropriations<sup>2</sup>. C'est cependant en France que s'est développée précocement la réflexion sur les bâtiments d'archives, avec une prédilection affirmée pour les édifices neufs, fonctionnels, véritables représentations architecturales d'une solide doctrine archivistique. Mais de grand bâtiment neuf pour les Archives nationales, point : depuis deux siècles on pleure celui qui ne vit jamais le jour<sup>3</sup>, et on attend comme le messie celui qui ne vient pas. Les archives ne sont pas le seul domaine où la France affiche ce paradoxe d'une théorie de la puissance publique complète et complexe incarnée dans des bâtiments souvent aménagés de bric et de broc, quitte à ce que ce soit avec force dorures<sup>4</sup>. Mais ce n'est pas là ce qui nous occupe, et tenons-nous en à notre premier constat : en France, comme en Belgique et dans bien d'autres pays, il est courant qu'on fasse du neuf avec de l'ancien et que les archives, comme un bernard-l'hermite, se logent dans une coquille vide.

On s'est lancé dans ce projet avec le désir de saisir dans leur diversité et leur complexité les liens qui existent entre la conservation des archives et les bâ-

timents de toutes origines qui, conçus pour être des usines, des abbayes, des séminaires, des entrepôts, poursuivent leur vie en « lieu d'archives », puisque n'existe pas de mot exact et concis pour désigner cet endroit. Il s'agissait avant tout d'éviter de tirer un coup de chapeau à quelques « belles » réalisations qui font honneur à l'institution, témoignent du talent des architectes et ravissent chaque jour leurs utilisateurs, et je suis l'un d'eux. On a donc voulu dans un premier temps remonter le fil menant aux sources de ce temps des réhabilitations, pour mieux faire ensuite apparaître que le emploi de bâtiments est une constante de l'histoire des lieux d'archive, n'importe quel endroit, ou presque, pouvant se prêter à cette activité. Face à ce champ des possibles démesurément ouvert, surgit alors la question de la norme, qui vient contrer cette tendance historique et contribue largement à structurer le rapport que les archivistes entretiennent avec leurs bâtiments : à nous de tenter de voir comment le prisme de cette norme peut se transformer en grille de lecture à l'usage d'un bâtiment ancien plus ou moins transformé, mais aussi en quoi elle conditionne la perception positive ou négative de cet édifice.

Les limites géographiques données au projet étaient fixées par le thème du colloque, mais on n'a pas repéré, *a posteriori*, de caractères particuliers

aux bâtiments d'archives de cette région de l'Europe autres que les différences nationales perceptibles entre la France et la Belgique. Cette approche transfrontalière a en revanche permis de s'interroger sur les spécificités de chaque pays en matière de relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, sur la singularité des procédures administratives de chaque État et, pour finir, sur l'originalité du rapport à la norme tel qu'il est vécu par les archivistes en France ou en Belgique<sup>5</sup>. En ce qui concerne le cadre chronologique, on ne trouvera pas ici une histoire de l'évolution des formes d'appropriation et de conversion des sites industriels en lieux de l'archive : elle reste à écrire et viendrait compléter l'étude de Stéphanie Quantin<sup>6</sup> sur les constructions de bâtiments d'archives départementales au XIX<sup>e</sup> siècle. On se situe au contraire dans un contexte chronologique restreint, allant des années soixante du siècle dernier<sup>7</sup> au commencement du nouveau. Ce cadre historique n'est pas impertinent, pour peu qu'on veuille retenir deux données importantes, qui contribuent à organiser notre problématique : cette période est celle qui voit en France s'affirmer puis s'affiner la doctrine de l'institution archivistique en matière de constructions, et elle est, plus généralement, un moment de l'histoire de l'architecture marqué par la redécouverte des édifices de l'ère industrielle et par la re-légitimation de la pratique des réhabilitations, les praticiens prenant alors leurs distances avec le credo vulgarisé du Mouvement moderne.

Avant d'étudier les formes d'appropriations spécifiques aux bâtiments d'archives, il faut revenir en détail sur ces deux phénomènes.

## Temps des réhabilitations et doctrines archivistiques

### *Un mouvement récent... aux racines ancestrales*

On fait remonter le goût pour les réhabilitations architecturales au milieu des années 1960, avec les transformations de docks désaffectés du port de San Francisco. S'amorce alors un retournement considérable dans l'attitude des architectes, qui prient de plus en plus une pratique auparavant décriée. Ils portent un regard neuf sur les édifices du passé, désormais susceptibles d'une nouvelle vie, et rompent avec les principes mis en avant par les tenants du Mouvement moderne. Ces derniers, selon Philippe Simon, ne prisait guère les réutilisations et jugeaient que les bâtiments devaient avoir une durée de vie limitée<sup>8</sup>. Et de citer à l'appui de son propos cette sentence de Le Corbusier : « Les choses dureront moins que nous. Il n'y a pas de progrès sans la destruction qui va avec<sup>9</sup> ». Kenneth Powel évoque quant à lui « l'irritation des modernes face à la dictature de la sauvegarde<sup>10</sup> ». Pour les tenants du Mouvement moderne, le sens d'un édifice est donné une fois pour toutes, et les machines à vivre, à travailler ou à habiter ne sauraient être ni transformées ni retouchées. À cette posture s'oppose nettement l'idée défendue par exemple par Hundertwasser dès 1958 dans le *Manifeste de la moisissure, le rationalisme en architecture* : « L'homme doit pouvoir entreprendre toutes sortes de transformations, même si cela doit détruire l'harmonie architecturale d'un maître de l'architecture<sup>11</sup>. »

Cette transformation du regard architectural s'inscrit dans une série de mutations culturelles et économiques. La question cruciale, en termes d'aménagement du territoire et de politique économique, est celle du sort des sites industriels déçus de leur fonction productrice de richesses et de travail. Initiée précocement dans les pays anglo-saxons, cette réflexion est menée en France au sein de la DATAR à partir des années 1970. Dix ans plus tard, elle débouche sur plusieurs publications : *L'enjeu friches industrielles* (1983)<sup>12</sup>, *Les grandes friches industrielles* (1988)<sup>13</sup>, *La réhabilitation des friches industrielles* (1991)<sup>14</sup>. Tous ces textes ont en commun de poser en termes de rationalité économique la question du devenir des espaces : est-il plus coûteux de détruire ou de reconverter ? Quelles sont les activités de substitution envisageables ? Quelle typologie des friches pour quelles réutilisations ? L'autre problématique émergente, née au sein des institutions culturelles publiques ou associatives, est celle de la prise en compte de nouvelles formes de patrimoine : elle est étroitement liée à la précédente, les activités culturelles étant une des sources de création d'emplois potentielles sur les anciens sites manufacturiers. Là encore, les États-Unis et le Royaume-Uni ont ouvert la voie<sup>15</sup> : en 1964 est fondé le *Journal of industrial archeology*, suivi en 1974 par *The Association for industrial archeology*. 1975 est en France le moment du lancement d'une grande enquête sur les « châteaux de l'industrie », contemporaine de la naissance de l'écomusée du Creusot (1974). Alors que la valeur « d'usage » disparaît, s'impose la valeur proprement politique de ces nouveaux patrimoines qui

sont, selon l'expression de Claudine Cartier, vecteurs de « communication sociale<sup>16</sup> ». Cette nouvelle fonction patrimoniale sera du reste volontiers mise en avant par les promoteurs de projets de réhabilitations à des fins culturelles, notamment dans le domaine archivistique.

Enfin, à côté des friches industrielles, on peut mentionner les « friches ecclésiastiques », de plus en plus nombreuses dans ces années : églises désaffectées, couvents, écoles religieuses, séminaires et institutions charitables vidés de leurs occupants. Les prescriptions conciliaires appliquées sans discernement, l'évolution démographique et la crise des vocations sont à l'origine de la déshérence de nombreux bâtiments relevant auparavant de l'institution religieuse. Si elle est loin d'être aussi importante que pour les industries, la perte de richesse économique liée à ces abandons n'est pas négligeable. En outre, à partir de 1975, grâce aux travaux de plusieurs universitaires, dont Bruno Foucart et Jean-Michel Léniaud, la qualité architecturale de ces monuments édifiés au siècle précédent est largement reconnue. Comme pour les sites industriels, la reconversion en équipements culturels s'impose rapidement comme une des solutions possibles pour la conservation des bâtiments. En témoigne la transformation du couvent des ursulines de Nevers en bibliothèque municipale<sup>17</sup>.

Au total, la réhabilitation des bâtiments anciens, loin de résulter mécaniquement d'une simple transformation de la théorie architecturale, est au cœur d'un triple enjeu de reconversion économique, de mutation patrimoniale et de réactivation du lien social. Cette

pratique acquiert bien vite ses lettres de noblesse. Comme la mythologie des Modernes en son temps, elle a ses heures de gloire, ses chefs-d'œuvre incontournables, ses héros et ses hérauts. Reichen et Robert avec la filature Blin et Blin d'Elbeuf<sup>18</sup>, Colboc avec l'îlot Crouy de Roubaix (dix ans avant l'intervention de Sarfati sur le site Motte-Bossut) : autant d'opérations et de noms largement popularisés par la presse architecturale du moment, autant de poncifs bientôt abondamment copiés dans les ateliers. La reconversion devient un thème autonome de la bibliographie architecturale, un sujet d'expositions et la matière première de guides pratiques. En 1978, la revue *Techniques et Architecture* consacre un numéro entier au sujet<sup>19</sup>. En 1980, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie fait paraître *Bâtiments anciens, usages nouveaux. Regards sur la reconversion*<sup>20</sup>, tandis que la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, avec l'exposition *Aménagements nouveaux pour bâtiments anciens*, invite les industriels et entrepreneurs à investir ce nouveau créneau d'activités<sup>21</sup>. Pour un temps naissent des publications spécifiques, tels les *Cahiers de la réutilisation*, qui consacrent en 1985 un numéro entier au thème « Architectures de la réutilisation : un projet pour la ville<sup>22</sup> ».

Tout en imposant leurs conceptions dans les pratiques du moment, les tenants de la réhabilitation ont à cœur de les inscrire dans une filiation symbolique qui démontre leur légitimité et accroît leur bien-fondé. La plupart des ouvrages abordant le sujet débutent par une évocation des précédents historiques : le palais

de Dioclétien à Split, les arènes d'Arles<sup>23</sup>, les thermes de Dioclétien à Rome (devenus l'église Sainte-Marie des Anges), le Panthéon transformé lui aussi en église, le théâtre de Marcellus. Autant d'études<sup>24</sup> parfois de grande ampleur (voir les « Réutilisations architecturales dans l'histoire » de Pierre Pinon), qui tendent à masquer, derrière des exemples prestigieux, la continuité des réappropriations humbles et anonymes, pourtant constantes au cours des siècles...

### *La « naissance » du bâtiment d'archives<sup>25</sup>*

Comparée à cette transformation majeure de la pensée architecturale contemporaine que constitue l'engouement pour les réhabilitations, la naissance d'une réflexion autonome en matière de construction de « lieux d'archives » n'est sans doute qu'un paragraphe quasi anecdotique de l'histoire des formes. Esquisser cette histoire nous aidera à mieux situer les problèmes spécifiques posés par les réhabilitations destinées à abriter des archives, eu égard aux canons de la doctrine archivistique en vigueur au tournant des années 1960.

Contrairement à d'autres espaces, tels que ceux du livre ou de l'œuvre d'art, le lieu de l'archive est longtemps demeuré faiblement *architecturé* : sa prise en compte relevait plus de l'aménagement intérieur de locaux indifférenciés que d'une conception architecturale globale. En France, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle coexistent deux, voire trois attitudes lorsqu'il s'agit d'entreprendre l'installation d'un dépôt : à côté de l'édification de bâtiments neufs indépendants, mouvement éclos sous la monarchie de Juillet, perdue la

pratique de l'appropriation minimaliste, ainsi que l'insertion de la fonction « archives » au sein d'un édifice plus vaste : le dépôt occupe alors une aile ou un corps de bâtiment, il dispose d'équipements spécifiques, mais reste organiquement lié à l'institution productrice de documents (en général l'hôtel de la préfecture). Ce point de vue est défendu par les plus hautes autorités architecturales, puisque Guadet, dans ses *Éléments et théories de l'architecture* ne traite pas des archives dans un chapitre particulier (ce qu'il fait pour les bibliothèques ou les musées), mais les envisage comme un élément de l'architecture administrative<sup>26</sup>. Les archives des Bouches-du-Rhône, qui occupent une aile du palais préfectoral édifié sous le Second Empire pouvaient à cet égard apparaître comme un modèle. Bien plus nombreux étaient les services qui végétaient dans le dénuement : en Tarn-et-Garonne l'archiviste et ses papiers disposaient en tout et pour tout de trois pièces, acquises de haute lutte, mais toujours convoitées par l'inspecteur d'académie occupant le local voisin<sup>27</sup>.

Une première génération de bâtiments spécifiques, érigés au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, précède de peu la formulation de premières « normes » (entendues ici au sens large). Elles s'élaborent après 1945, avec une nouvelle génération d'édifices tous conçus dans un contexte général de standardisation et de typification des éléments, tandis que la Direction des Archives de France se dote d'un service spécifique, dit « technique », chargé de veiller au respect des prescriptions en matière de construction des dépôts. Michel Duchein, conservateur au sein de cette administration, est le premier à énoncer ces règles sous la forme d'un

corpus qu'il affine progressivement à travers plusieurs publications : un long article publié en 1956 dans *Archivum*<sup>28</sup> précède de quelques années la parution du premier manuel consacré à la construction de bâtiments d'archives « de plein exercice ». L'ouvrage connaîtra plusieurs éditions<sup>29</sup>. Cette conception moderne, celle du « bâtiment type », s'impose au détriment des pratiques antérieures d'appropriation sommaire à mesure que les anciens locaux arrivent en fin de vie et que de nouveaux chantiers sont lancés.

Elle ne triomphe pourtant pas totalement, et le remploi d'édifices continue d'avoir ses défenseurs. Cette question fait l'objet d'un débat animé en 1963 lors d'une rencontre organisée à Budapest. La retranscription des échanges fait apparaître les différentes approches défendues par les membres de la communauté archivistique internationale<sup>30</sup> : en Espagne le choix est fonction de la nature des archives (« courantes » ou « définitives »), aux Pays-Bas les deux types de dépôts voisinent sans qu'il y ait débat ; en Bavière la préférence va aux nouveaux locaux, tout comme en Suède où ils sont « l'idéal ». Si certains Italiens prônent en toutes circonstances le bâtiment neuf, d'autres envisagent une partition selon les fonds (« les vieux papiers dans les vieux bâtiments, les papiers nouveaux dans les nouveaux bâtiments »). Cette idée est rejetée par le Français Perrotin, ardent défenseur du « neuf ». Enfin, Charles Braibant, alors directeur des Archives de France, confesse son regain d'intérêt pour les constructions anciennes, notamment depuis que s'est développée la pratique du « curetage » des édifices. En somme, la contradiction et les contradicteurs ne font pas défaut.

Or, cette époque est précisément celle du développement de la réflexion sur les reconversions. Les lieux d'archives de cette génération et des suivantes portent la marque d'une triple influence : d'une part une poussée normalisatrice qui tend à rejeter les édifices anciens comme autant de solutions imparfaites, incapables de réaliser pleinement le programme-type, d'autre part une recherche constante de la construction au meilleur coût, source de longues discussions sur les mérites comparés de la réhabilitation et de la construction neuve, enfin la prise en compte des résonances symboliques et patrimoniales attachées à l'ancien, argument susceptible de battre en brèche la promotion d'une modernité architecturale censée refléter l'efficacité administrative d'un pays modernisé.

## Les archives et les archivistes face aux réhabilitations

### *Le poids des normes et l'importance des variations nationales*

Lors des journées d'études d'Annecy, en juin 2003, Dominique Bezombes a évoqué la fascination que les archivistes ont pour les normes<sup>31</sup>. De fait, la littérature produite par la communauté archivistique en matière de bâtiments est pour l'essentiel normative. Sur ce point, comme sur d'autres, cette institution se différencie sensiblement du monde des musées ou de celui des bibliothèques<sup>32</sup>. Les auteurs des premiers textes publiés sur le sujet, des conférences

retranscrites dans la *Gazette des archives*, adoptent spontanément cette posture<sup>33</sup> : il s'agit de définir les différents espaces qui doivent composer le dépôt, de les situer les uns par rapport aux autres et d'énumérer leurs caractéristiques techniques. On est rapidement passé de ces linéaments de normes à un véritable programme-type. Les archives des édifices étudiés en contiennent parfois, généralement dans les premières phases du projet : on en a retrouvé dans les dossiers du bâtiment d'Amiens<sup>34</sup>, mais aussi dans les archives du CAMT<sup>35</sup>. Cette vision du bâtiment est aussi, dans une large mesure, une vision manichéenne : la norme définit ce qui est licite ou illicite, « bien » ou « mal » pour l'efficacité du service et la conservation des documents. Enfin, elle est impérative, ce qui conduit parfois à l'aménagement d'espaces prévus par les textes mais inutilisables dans la pratique<sup>36</sup>. Étudier les réhabilitations des bâtiments anciens en lieux de l'archive permet de saisir ce rapport à la norme dans un contexte particulièrement délicat, puisqu'il faut en pareil cas composer avec l'existant.

Ces normes sont cependant essentiellement relatives : elles ont évolué avec le temps, les prescriptions tenant compte des évolutions en matière de construction (abandon des structures autoportées<sup>37</sup>) ou de technologie (le développement récent des systèmes d'isolation dits à « double peau » rendant possible des dérives thermiques plus importantes, car mieux contrôlées<sup>38</sup>). Dans le cas présent, elles varient aussi en fonction de la culture institutionnelle des deux pays visités.

Il existe de nombreux points communs entre les archives belges et françaises : l'organisation des

premières a subi l'influence de l'Empire français, tandis que les affinités culturelles et linguistiques ont depuis longtemps favorisé les échanges d'idées et les influences réciproques. Ainsi, les ouvrages de Michel Duchein ont connu une large diffusion<sup>39</sup>, et des extraits en sont par exemple utilisés pour l'élaboration du programme destiné au bâtiment des archives de Mouscron<sup>40</sup>. La France est cependant loin de constituer un modèle pour les archives belges. Le site des archives de Wallonie, aux Moulins de Béez (ill. 23), offre des points de comparaison avec le Centre des archives du monde du travail : il s'agit dans les deux cas d'un ancien bâtiment industriel en briques, château fort ou cathédrale de l'industrie. Mais la réalisation wallonne témoigne d'un respect beaucoup plus grand de l'existant et d'une moindre transformation extérieure des bâtiments<sup>41</sup>. Le conseiller des concepteurs du projet, Maurice Culot, avait du reste précédemment émis de sévères réserves sur la réhabilitation menée par Alain Sarfati à Roubaix<sup>42</sup>.

Enfin, si les normes en matière de construction ne sont guère différentes d'un pays à l'autre, la situation institutionnelle des archives et les moyens disponibles pour faire appliquer ces prescriptions sont eux très différents : il en résulte un rapport plus ou moins contraignant à la norme et une plus ou moins grande intériorisation de celle-ci. En France, les effets centrifuges de la décentralisation ont été limités par l'action du service technique de la Direction des Archives, chargé d'émettre sur les projets un avis qui conditionne l'attribution d'une subvention pouvant aller jusqu'à 30 % du coût total du projet. En

Belgique, les archives de l'État dans les provinces ne sont pas décentralisées, mais les archives du royaume ne disposent que de peu de moyens pour imposer leurs vues lors de la conception d'un édifice : la régie des bâtiments de l'État, qui est responsable de la construction des édifices publics ne dialogue pas toujours de manière très approfondie avec les futurs affectataires. En conséquence, les lieux choisis pour implanter les dépôts sont rarement les plus appropriés, les archivistes ne sont guère associés à l'aménagement interne des édifices et, au total, la mise en pratique des normes est beaucoup plus délicate.

Ce qui va suivre est moins une typologie des édifices qu'une tentative d'analyse de trois attitudes possibles pour la réutilisation d'un édifice existant et sa transformation. Pour l'architecte – quand il intervient – comme pour l'archiviste, le choix de telle ou telle attitude est bien entendu largement conditionné par des facteurs financiers<sup>43</sup>, et il dépend en outre pour une bonne part des dispositions des pouvoirs publics, locaux ou nationaux, vis-à-vis du projet. Dans un premier temps on s'intéressera aux projets dans lesquels les archives s'adaptent au bâtiment sans le transformer en profondeur. Dans un deuxième temps, on analysera le choix fait d'adapter l'existant aux besoins des archives, afin de réaliser le plus scrupuleusement possible les prescriptions. Enfin, seront présentées quelques réalisations dans lesquelles le respect des normes est dépassé, transcendé en quelque sorte, en vue de créer un geste architectural fort, porteur d'une symbolique particulière.

## *S'adapter*

Cette première situation peut être appréhendée comme le prolongement à l'époque contemporaine des phénomènes d'appropriations approximatives qui ont longtemps caractérisé les espaces de conservation de l'archive : le lieu n'est pas du tout destiné à cette fonction de par sa vie antérieure et sa configuration, mais sa vacance et la nécessité de trouver un local pour les documents d'une collectivité conduisent les autorités à l'approprier sommairement pour les archives. En pareil cas, l'application des normes ne relève pas du projet ou du programme : elle ne peut guère être invoquée que par défaut, pour souligner l'inadéquation du lieu à la fonction. Plus rarement, l'heureuse coïncidence entre certains caractères préexistants du lieu et les besoins de la conservation amènent les archivistes à mettre en avant cette conjonction : c'est par exemple le cas aux archives de la ville de Bruxelles, installées dans un ancien grand magasin de tissus<sup>44</sup>. La structure en béton armé des établissements Jules Waucquez et Compagnie, implantés dans une série d'immeubles situés en plein cœur de Bruxelles, a permis une appropriation rapide des lieux en dépôt d'archives (ill. 24). Le remploi de l'existant est ici particulièrement poussé, puisque les étagères renfermant jadis les coupons sont toujours celles qui portent aujourd'hui les cartons<sup>45</sup>. L'Académie François Bourdon, implantée au Creusot dans les anciennes écuries du château de la famille Schneider, est un autre exemple : le sol pouvait d'emblée recevoir d'importantes charges, l'épaisseur des murs

garantissait l'inertie thermique, le travail d'adaptation des locaux se résumait finalement à la pose de grilles aux fenêtres et à la mise en conformité du lieu avec les règlements de prévention des risques d'incendie<sup>46</sup>.

Beaucoup plus fréquentes sont les adaptations problématiques, au cours desquelles l'inadéquation de l'existant aux besoins futurs jointe à la modestie des moyens disponibles conduit aménageurs et affectataires à subir les contraintes imposées par l'édifice. Un problème récurrent et important semble être la question des charges au sol. Aux archives de La Louvière (ill. 25), installées dans l'ancien hospice Plunkett de Rathmore<sup>47</sup>, composé de vastes salles, parquetées et hautes de plafonds, il n'a pas été possible aux étages supérieurs d'installer des rayonnages dans la totalité des espaces disponibles : ils doivent reposer sur les cloisons de l'étage inférieur pour ne pas mettre en péril la solidité des planchers<sup>48</sup>. Une autre source de difficulté réside dans la complication accrue des circulations, inévitable lorsqu'il s'agit, par exemple, d'adapter le circuit des documents et d'assurer l'imperméabilité entre espaces des lecteurs et dépôt dans un édifice qui abritait auparavant un couvent. C'est le cas aux archives de l'État à Huy (dépôt dépendant des archives de l'État à Liège). L'ancien couvent des frères mineurs de Huy (ill. 26), plusieurs fois approprié depuis la Révolution, est choisi en 1965 pour les archives de l'arrondissement judiciaire dépendant de cette ville. L'unique bureau et la salle de lecture sont installés dans d'anciennes cellules, mais il faut traverser une galerie du cloître (qui est de plus un passage public) pour atteindre certains dépôts implantés

dans l'ancienne église (cloisonnée et divisée en deux niveaux). D'autres magasins se trouvent au rez-de-chaussée, mais ils donnent directement dans la salle de lecture et n'en sont que symboliquement séparés<sup>49</sup>. Plus anecdotiquement, l'installation provisoire des archives de la communauté urbaine de Dunkerque dans les anciens locaux d'une compagnie de navigation a été réalisée en préservant l'étanchéité du circuit des documents, mais il a fallu pour cela éclater la répartition des bureaux et placer les sanitaires dans une zone difficilement accessible<sup>50</sup>. Enfin, le dernier problème posé par ces appropriations sommaires renvoie à une histoire ancienne des lieux de l'archive, celle déjà mentionnée de la difficile cohabitation avec d'autres institutions. Huy constitue une fois encore un exemple de choix : l'ancien couvent abrita au XIX<sup>e</sup> siècle une petite cité judiciaire avec prison, gendarmerie, écuries afférentes et justice de paix. Plus tard le musée s'installa dans ce bâtiment communal. Les archives ont pris la place des services de justice et voisinent donc avec le musée, l'appartement du concierge et le service des jardins de la ville (ce qui cause parfois des infiltrations dans les dépôts ou la salle de lecture). Les archives occupent en théorie 30 % du bâtiment, mais l'état de délabrement de certaines parties les rend impropres à toute utilisation<sup>51</sup>.

Un tel bâtiment est du coup presque nécessairement ressenti par ses utilisateurs comme un « stigmaté » : la qualité indéniable de l'architecture (un bâtiment datant du XVI<sup>e</sup> siècle, une salle de justice – inutilisable – du XIX<sup>e</sup> siècle) s'efface devant les contraintes qu'une structure jugée inadaptée fait peser sur la vie

du service. Le lieu est d'emblée présenté comme un « anti-modèle » par rapport à la norme. Du Creusot à Bruxelles, les appropriations minimalistes suscitent pourtant également des réactions d'adhésions et les « défauts » des bâtiments (par exemple des espaces de conservation trop lumineux) sont minorés dans le discours des archivistes, tandis que la conservation de l'existant est mise en avant pour justifier la valeur « mémorielle » ou patrimoniale de la nouvelle institution qui l'occupe : à l'Académie François Bourdon, qui conserve des fonds de métallurgie, est invoqué le souvenir des maîtres de forges ; à Bruxelles, un petit ouvrage consacré aux archives mêle histoire du quartier, de l'entreprise, de la transformation, et photographies des lieux auxquelles sont joints des documents d'archives provenant de l'entreprise mais détenus désormais par l'institution patrimoniale<sup>52</sup>. Selon un principe voisin, mais avec inscription dans l'espace, l'ancienne chapelle de l'hospice Plunkett de Rathmore abrite une exposition permanente sur la vie de l'institution charitable au temps de son activité.

### *Adapter*

Cette transformation profonde de l'existant vise à réaliser pleinement la fonction nouvelle dans la forme ancienne. Dès lors, les qualités de l'édifice recherchées par les acteurs du projet ne sont plus seulement sa vacance et son éventuelle solidité : entrent en compte son adaptabilité, sa capacité à épouser les normes archivistiques et les facilités qu'il offre pour réaliser le programme.

Face à ces contraintes, on se tourne souvent vers

les anciens édifices industriels ; mais le lien entre fonction ancienne et future, de même que la dimension patrimoniale du projet architectural, ne constituent pas toujours des thèmes majeurs des discours tenus sur ces projets. Dans le sud de la France, les manufactures de tabac désaffectées après la transformation de la régie (SEITA) en entreprise privée (Altadis) ont donné lieu à plusieurs réalisations ou projets dans le domaine des archives (archives municipales de Marseille<sup>53</sup>, Tonneins<sup>54</sup>) ou des bibliothèques (bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence). Dans le nord du pays ou en Belgique, les anciennes usines textiles (à Mouscron ; [ill. 27](#) ; à Anderlecht ; [ill. 28](#)) ou les entrepôts (Dunkerque ; [ill. 29](#)) sont particulièrement appréciés pour les facilités qu'ils offrent lors de l'aménagement des magasins. Les archives municipales de Mouscron ont pris place en 2002 dans une partie de l'ancienne manufacture française de tapis et couvertures, une usine de plain-pied implantée en lisière de l'agglomération. La structure d'ensemble de l'usine, faite de nefs métalliques soutenues par des colonnes de fonte a permis à l'architecte municipal d'équiper le service de tous les espaces prévus par le programme et il a en outre été possible de réduire la superficie des magasins pour limiter les risques d'incendie : entre les colonnes ont simplement été montées des cloisons qui délimitent les différentes pièces<sup>55</sup>. L'entrepôt des sucres de Dunkerque, désigné pour abriter les futures archives de la communauté urbaine, offre sur plusieurs niveaux une structure semblable : les études en cours laissent penser que la trame des nefs servira également de base à l'aménagement du dépôt<sup>56</sup>.

Le dépôt proprement dit est la partie du service d'archives qui fait l'objet des règlements les plus contraignants. Longtemps il s'est presque confondu avec l'institution elle-même, réduite à sa fonction de stockage et de conservation : de fait, les premiers textes techniques élaborés par les archivistes sur les bâtiments ne mentionnent que brièvement les autres espaces, toute l'attention de l'auteur se concentrant sur les magasins. Pour l'architecte, ils sont aussi la partie la plus difficile à réaliser, notamment lors d'une réhabilitation. Cette difficulté a conduit les auteurs de plusieurs projets à enfouir les dépôts. Coûteuse, cette solution présente pourtant un double avantage : elle supprime au moins partiellement les difficultés liées à l'existant, tout en masquant l'inévitable autant qu'« inesthétique » silo de stockage, que le voisinage d'un édifice ancien rend d'autant plus inopportuniste. En France, cette solution a été retenue à Amiens, pour les archives de la Somme ([ill. 30](#)), et plus récemment à Chamarande, pour celles de l'Essonne<sup>57</sup>.

C'est à l'occasion de ces projets, qui ne sont ni une simple appropriation ni un « geste » architectural voulu comme tel, que le souci de « coller » aux prescriptions normatives est le plus patent. Il n'est donc pas étonnant que les différences entre pays y soient particulièrement visibles. On pourrait opposer, par exemple, les archives de l'État à Mons, situées dans un ancien couvent de visitandines à celles de la Somme à Amiens, dans une maison du même ordre, mais occupée en dernier lieu par le séminaire. La réhabilitation conduite en Belgique après la Seconde Guerre mondiale s'est faite dans un grand respect de l'existant,

parfois au détriment de la fonctionnalité de l'édifice (les magasins sont répartis autour du cloître dans des pièces guère plus grandes que d'anciennes cellules). *A contrario*, le souci manifesté quelques années plus tard en France de respecter toutes les parties du programme-type, s'il a permis une bonne localisation des magasins, semble être à l'origine de certaines installations peu commodes (bureaux enterrés). Reste que c'est dans certains projets récents menés en Belgique que les difficultés rencontrées par les archivistes pour faire connaître et appliquer les prescriptions en matière de construction apparaissent le plus nettement. Aux archives générales du royaume de la rue du Houblon (ancienne imprimerie destinée à accueillir les fonds d'entreprises des AGR<sup>58</sup>, *ill.* 31) comme aux archives de l'État à Anderlecht (usine de l'Anglo-Belge de Bonneterie<sup>59</sup>) les difficultés de communication avec la régie des bâtiments et le fonctionnement même de celle-ci causent des retards, des incompréhensions et des réalisations pas toujours heureuses, à en juger par les réflexions des usagers et des archivistes. Rue du Houblon, le chantier est géré par la section de la régie qui gère les bâtiments de l'Union européenne à Bruxelles<sup>60</sup> : les archives ne sont que peu associées à l'aménagement intérieur de l'édifice, tandis que la régie, qui mène plusieurs projets de front en fonction de ses ressources budgétaires, ne considère pas celui des archives comme prioritaire, d'où les retards.

### *Dépasser*

Seules certaines réalisations s'inscrivent pleinement

dans le prolongement de l'engouement architectural pour les réhabilitations né dans les années 1960. La qualité intrinsèque de l'architecture travaillée ou l'ampleur des sommes engagées (150 MF pour le CAMT entre 1983 et 1993) n'expliquent pas seules la spécificité de ces opérations : la valeur d'usage n'existant plus, prime alors la valeur patrimoniale des édifices, qui entre elle-même en résonance avec la dimension patrimoniale et mémorielle de l'archive<sup>61</sup>. Cette conjonction de représentations liées aux patrimoines monumentaux ou écrits, qui ne se retrouvait que de manière marginale dans les projets plus modestes, est en revanche au cœur des discours tenus sur ces édifices.

Les questions d'application des normes, dont on a vu l'importance dans les projets moins importants, perdent ici de leur acuité : les sommes engagées permettent d'équiper les établissements en dépôts répondant aux prescriptions archivistiques tout en se jouant de contraintes de l'existant. Alain Sarfati s'imposa dans le concours pour le CAMT en résolvant d'une manière coûteuse mais judicieuse la localisation des dépôts<sup>62</sup> : il projeta d'installer les 50 km de rayonnages dans une moitié de l'ancienne usine Motte-Boscut<sup>63</sup> en évitant totalement celle-ci. Au Centre historique minier de Lewarde, où les archives ne sont qu'une activité parmi d'autres sur cet ancien carreau de mine, la dernière campagne d'agrandissement des installations muséographiques, portée par le succès croissant de cet équipement culturel, a été l'occasion d'installer en sous-sol un dépôt de 2, 5 km parfaitement équipé<sup>64</sup>. Le rapport aux normes cesse donc d'être une dimension centrale de la relation que les concepteurs

entretiennent avec l'économie générale du projet. Cette question est même parfois évacuée en quelques mots, comme dans les remarques lapidaires d'Olivier Corpet au sujet du bâtiment des archives des l'IMEC : « Pour ce qui est du pavillon des archives proprement dit, construit avec les précieux conseils techniques de la Direction des Archives de France, on ne peut pas parler de contre-modèle. Qu'est-ce que cela voudrait d'ailleurs dire en matière d'efficacité de traitement et de sécurité ? Il y a des normes professionnelles, dûment expérimentées, que notre installation spécifique nous permet sur certains aspects d'optimiser<sup>65</sup>. » L'attention de tous, car ces bâtiments n'intéressent pas les seuls archivistes, se déplace sur la critique de l'œuvre architecturale et sur sa place dans l'œuvre de l'architecte, qui est connu et reconnu pour ce bâtiment : Alain Sarfati à Roubaix, l'Atelier de l'Arbre d'or<sup>66</sup> aux Moulins de Béez. La valeur architecturale des édifices ainsi recréés est renforcée par l'installation d'œuvres d'art issues de la commande publique : *Light object* d'Ingo Maurer au CAMT<sup>67</sup>, des sculptures de Pierre Culot (*Fruit du mur*) ou de Michel Scheer (*Signe*) ainsi qu'une mise en lumière raffinée, œuvre de Yann Kersalé (*Courant d'âges*) à Namur<sup>68</sup>.

Mais l'essentiel n'est pas là, il réside bien plutôt dans les résonances et les correspondances qui s'établissent entre architectures anciennes et œuvres nouvelles, fonctions passées et actuelles, rapports entre patrimoine écrit et bâti. Ce jeu de passerelles, métaphore de l'archive médiatrice, était déjà au cœur du travail de Sarfati à Roubaix : le pont-levis métallique jeté en avant du vieux bâtiment devait

symboliser le renouveau du lieu et de la ville, de même que le passage des travaux manufacturiers aux activités culturelles. Passerelles et coursives abondent aussi à l'intérieur de l'édifice. Enfin, par un effet de chiasme, la partie du bâtiment dédiée aux activités d'avenir (expositions, animation culturelle) est traitée dans le respect de l'architecture industrielle, tandis que le lieu de conservation est hardiment coiffé ou ceint de superstructures de métal.

Les contraintes inhérentes à la restauration d'un monument historique pesaient beaucoup plus sur l'aménagement de l'abbaye d'Ardenne pour l'IMEC<sup>69</sup> (ill. 32) : grange aux dîmes, abbatale, vestiges des communs et des bâtiments conventuels ne pouvaient faire l'objet, dans le travail de l'architecte en chef des monuments historiques Bruno Decaris, d'audaces pareilles à celles imaginées par Alain Sarfati. Mais à la sagesse de l'intervention architecturale répond l'ambition des références littéraires invoquées, avec comme on pouvait s'y attendre en bonne place *Le Nom de la Rose* d'Umberto Eco<sup>70</sup>. En outre, alors que les références à la vie de l'ancienne usine Motte-Bossut sont pratiquement absentes de l'architecture du CAMT<sup>71</sup>, le chantier de l'IMEC a été l'occasion d'exprimer symboliquement les liens entre l'institution et son passé, assignant ainsi au lieu une fonction d'archive : un monument rappelle sur place l'exécution de soldats canadiens faits prisonniers par les SS le lendemain du débarquement<sup>72</sup> et Olivier Corpet se plaît à évoquer les 180 tombes de prémontrés découvertes en cours de chantier, dont le contenu, d'abord proposé à l'Ordre, est finalement resté sur place<sup>73</sup>.

## Ce que les bâtiments anciens nous apprennent sur l'archive

L'archive en tant que trace d'une activité et source de l'histoire entretient des liens étroits avec le passé. Dans les représentations communes, elle est couramment synonyme de passé, sinon de « dépassé ». Faisant glisser au second plan la question du rapport à la norme qui nous a guidé jusqu'ici, on voudrait en conclusion examiner les liens qui existent entre utilisations de bâtiments anciens et représentations de l'archive.

Les projets les plus modestes, les simples appropriations, apparaissent, nous l'avons dit, comme le prolongement d'une pratique très ancienne et particulièrement fréquente en matière de bâtiment d'archives. En pareil cas l'ancienneté du lieu, aggravée par mauvais état fréquent de certaines parties, est perçue très négativement. Cela n'est pas uniquement dû à l'écart qui existe entre la pauvre réalité du dépôt et l'ambition des prescriptions. On voudrait avancer l'idée qu'existe en pareille situation la crainte sous-jacente que le lieu vienne sournoisement confirmer les *topoi* dévalorisants sur les archives : lieu mort, exclu du cours normal de la vie, poussiéreux. La crainte, en somme, que ce lieu rebutant ne puisse être en définitive que l'incarnation attendue du lieu du rebut. À l'autre extrémité du spectre des situations envisagées, l'ancienneté du lieu n'est plus porteuse d'archaïsme : elle est au contraire symbole de modernité<sup>74</sup>, voire d'intemporalité. Dans le cas de l'IMEC, la transformation contemporaine du lieu médiéval crée symboliquement

l'espace « multi-temporel » convenant à la réception et la conservation de chefs-d'œuvre par définition intemporels. Parce qu'anciens, ces lieux de l'archive sont l'écrin approprié à la mémoire écrite, parce que restaurés, ils conviennent à l'écriture de la science future.

Une *remarque* mérite cependant d'être faite, qui tient à la place occupée par la fonction spécifiquement archivistique dans l'économie générale de ces projets ambitieux : la place des archives proprement dite est souvent marginale en regard d'autres fonctions, telles que les bibliothèques, ou les musées. Cela est vrai à Lewarde, où les Archives ne constituent de toutes façons pas le cœur du projet. Cela est également le cas aux Archives du monde du travail, où les espaces d'exposition – qui ne vivent que très difficilement plus de dix ans après l'ouverture du Centre – occupent près de 40 % de l'espace. Il est frappant que dans un projet tel que celui de l'IMEC, qui place en son cœur les archives et leur valorisation, les archives elles-mêmes soient en fait reléguées dans un bâtiment bas, construit spécialement pour elles, tandis que l'attention de tous – architectes, utilisateurs, commentateurs – se focalise sur l'abbatiale qui est en fait la salle de lecture et la bibliothèque du centre. L'examen des procès-verbaux de la commission supérieure des monuments historiques relatifs au projet est encore plus troublant : on évoque un temps la possibilité de loger les archives dans un bâtiment agricole non protégé au titre des monuments historiques., cette idée est finalement repoussée, mais les débats se concentrent sur l'abbatiale et la grange d'imière, pour savoir lequel de ces deux espaces aura le privilège

d'accueillir la salle de lecture ou la salle d'exposition<sup>75</sup>. Finalement, il n'est de bonne archive que cachée, soit que son caractère précieux nécessite de la dérober aux regards, soit que sa plastique triviale fasse préférer l'exposition d'autres productions humaines. *A contrario*, la visibilité, la béance de l'archive dans le dépôt est un indice patent de la misère de l'institution qui l'abrite. À moins qu'elle ne soit vidée de sa fonction documentaire et de son essence pour renaître sous la forme d'une œuvre d'art exposée au visiteur, comme les immenses fichiers qui trônent dans le hall d'exposition du Mundaenum de Mons<sup>76</sup>... (ill. 33)

#### Notes :

\* Ce texte est une version remaniée du texte publié dans : *Actes du colloque « Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-ouest du Moyen Âge à nos jours »*, organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l'AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004 (Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom éd.), Villeneuve d'Ascq, IRHiS – CEGES, 2007, p. 109-129.

1. Voir : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/pierre-fitte/site/accueil/accueil.html>
2. Un ancien palais urbain (Paris), un site militaire (Fontainebleau), une usine désaffectée (Roubaix), un château à la campagne (Espeyran).
3. Vincent Duclert, « Un palais pour les archives : le projet de Napoléon dans l'histoire », *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., p. 79-94.
4. Voir à ce sujet les remarques liminaires de Jean-Michel Leniaud dans les *Livraisons d'histoire de l'architecture* consacrées aux ministères : Jean-Michel Leniaud, « Noir sur Blanc », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 8, 2<sup>e</sup> semestre 2004, p. 5-6.
5. L'étude porte sur les édifices suivants, implantés dans le nord de la France et en Belgique francophone : Archives de la Somme

(Amiens), Archives de Dunkerque, Centre des archives du monde du travail - CAMT (Roubaix), Archives municipales (Mulhouse), Centre historique minier (Lewarde), Académie François Bourdon (Le Creusot), Institut mémoires de l'édition contemporaine (Caen), Archives générale du Royaume (Bruxelles et Anderlecht), Archives de Bruxelles, Archives de l'État à Mons, Mundaneum (Mons), Archives de La Louvière, Archives de Mouscron, Archives de l'État à Huy, Archives de l'État à Namur, Archives de Wallonie à Namur (Moulins de Béez). Je tiens à remercier, sans pouvoir toutes les citer ici, les personnes qui m'ont accordé un moment de leur temps de travail pour une visite ou un entretien, ainsi que Françoise Bosman, directrice du CAMT, qui m'a permis de réaliser les missions d'études nécessaires à cette enquête.

6. Stéphanie Quantin, *Les bâtiments d'archives en France (1789-1914)*, mémoire de maîtrise, université Paris IV Sorbonne (sous la direction de Françoise Hamon), septembre 2004, 3 vol., 231 ff., 358 pl. annexes n.p.

7. Le bâtiment des archives de l'État à Namur fait exception.

8. Philippe Simon, *Architectures transformées. Réhabilitations et reconversions à Paris*, Paris, éd. du Pavillon de l'Arsenal, 1997, 134 p., p. 10-13.

9. Non sans malice, Philippe Simon remarque que Le Corbusier, devenu âgé, sollicita auprès d'André Malraux le classement de certaines de ses œuvres. Philippe Simon, *op. cit.*, p. 10.

10. Kenneth Powel, *L'Architecture transformée. Réhabilitations, rénovations, réutilisations*, Paris, Seuil, 1999, 255 p., p. 10.

11. Philippe Simon, *op. cit.*, p. 11.

12. *L'enjeu friches industrielles*, Paris, Ministère de l'urbanisme et des transports, 1983, 140 p.

13. *Les grandes friches industrielles*, DATAR, Ministère de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, Paris, La Documentation française, 1985, 149 p.

14. *La réhabilitation des friches industrielles*, DATAR, Ministère de l'aménagement du territoire et de la reconversion, Paris, La Documentation française, 1991, 45 p.

15. Voir : Claudine Cartier, *L'Héritage industriel : un patrimoine*, CRDP – Franche-Comté, Besançon, 2002, 195 p., p. 8-9.

16. Claudine Cartier, *op. cit.*, p. 101.

17. Étudiant les reconversions destinées aux services d'archives, il faudrait avoir toujours à l'esprit les réalisations accomplies si-

multanément dans le domaine voisin des bibliothèques. Voir notamment : *Bibliothèques : une nouvelle génération. Dix ans de construction pour la lecture publique*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1993, p. 28-31 [bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, installée dans une ancienne manufacture d'allumettes] et *Provence-Alpes-Côte d'Azur. La réutilisation : une passion, Cahiers techniques*, n° 3, 4<sup>e</sup> trimestre 1987, p. 35-37 [bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence].

18. Voir : « Filatures : logements, commerces. « Recyclage » d'un îlot industriel à Elbeuf », *Techniques et architecture*, n° 322, décembre 1978, p. 81-86.

19. *Id.*, *ibid.*

20. *Bâtiments anciens, usages nouveaux. Regards sur la reconversion*, Paris, Ministère de l'environnement et du cadre de vie, 1980, 62 p.

21. *Aménagements nouveaux pour bâtiments anciens*, Bordeaux, Chambre de commerce et d'industrie, 1981, 12 ff. dact.

22. *Les cahiers de la réutilisation. Exposition : « Architectures de la réutilisation : un projet pour la ville »*, numéro spécial, mars 1985.

23. Voir par exemple : « Quelle reconversion ? », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 194, décembre 1977, p. 2-7.

24. Voir : Philippe Robert, *Reconversions, adaptations. New uses for old buildings*, Paris, Le Moniteur, 1989, 119 p. [voir l'introduction : « L'architecture comme palimpseste », p. 6-11].

25. Voir à ce sujet les travaux en cours de Stéphanie Quantin à l'EPHE.

26. Julien Guadet, *Éléments et théories de l'architecture, cours professés à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts*, Paris, Librairie de la Construction moderne, 1894, 3 vol., vol. II, p. 393-396 (« Éléments des édifices administratifs »).

27. Archives départementales de Tarn-et-Garonne, 123 T 1-2, rapports de l'archiviste départemental au préfet (1845 – 1880).

28. Michel Duchein, « Les bâtiments d'archives départementales en France », *Archivum*, VI, 1956, p. 108-177.

29. Michel Duchein, *Les bâtiments d'archives*, Paris, Conseil international des archives, 1966, 314 p. et *Les bâtiments d'archives, construction et équipements*, Paris, Archives nationales, 1985, 256 p.

30. « Progrès récents en matière de construction d'archives »,

*Actes des huitième et neuvième conférences internationales de la table ronde des archives (Budapest, 1963 et Londres, 1965)*, Paris, Imprimerie nationale, 1965, 231 p., p. 98-127.

31. « Je disais donc, en introduction, ma surprise devant le contraste entre l'intelligence, l'érudition, l'appétit de savoir des archivistes, et leur tentation paradoxale, dans l'élaboration des programmes d'archives, de la répétition ainsi qu'une certaine fascination pour la norme. » Dominique Bezombes, « Stratégies de programmation », *Actes des Deuxièmes journées d'études de la Direction des Archives de France : Bâtiments d'archives, bâtiments de l'avenir (Annecy, 27-28 mai 2003)*. Disponible sur le site de la DAF : [www.Archivesdefrance.culture.gouv.fr](http://www.Archivesdefrance.culture.gouv.fr) (rubrique : « bâtiments d'archives »).

32. Il en va de même (si l'on excepte l'ouvrage récent de Lucie Favier, les travaux de Françoise Hildesheimer et les contributions du présent colloque) pour l'écriture de l'histoire des archives : Vincent Duclert a pointé la relative rareté des travaux en la matière, flagrante quand on la compare à la bibliographie portant sur d'autres secteurs culturels.

33. Voir par exemple : René Gandilhon, « L'organisation d'un dépôt d'archives modernes », *Gazette des Archives*, n° 9, janvier 1951, p. 34-38.

34. Archives départementales de la Somme. Archives du service, dossiers « bâtiments ».

35. Le premier programme donné pour un Centre des archives du monde du travail est très proche du programme type pour un bâtiment d'archives départementales, avec, par exemple, une salle d'exposition de 50 m<sup>2</sup>. On est loin des 3500 m<sup>2</sup> du Centre de Roubaix ! Arch. nat. (CAMT). Archives du service, dossiers du bâtiment.

36. Il est par exemple prévu d'aménager des bureaux d'étages dans les magasins. Aux Archives de la Somme, ils ont été installés bien que le dépôt soit souterrain. Dans les faits, l'absence de lumière rend ces lieux peu appropriés au travail de longue haleine sur les fonds.

37. Largement utilisées dans les années 1960, ces structures ont été abandonnées à la suite des incendies qui détruisirent le CES Édouard Pailleron et la bibliothèque publique de Los Angeles.

38. Utilisée d'abord en RFA (Archives du Land de Schleswig-Holstein), cette technique se répand en France. Voir les nouvelles

- Archives des Yvelines, de Bernard Feypell (Véronique de Jacquellot, « Archives sans climatisation », *Le Moniteur*, 10 octobre 2003, p. 77) ou le projet des architectes Denu, Paradon et Buffière pour les futures Archives de la Meuse. Voir : Christian Hottin, « Bar-le-Duc : 1913, 1969, 2005. Les trois âges du bâtiment d'archives », *Livraisons d'Histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005 (numéro « Les bâtiments d'archives »), p. 65-85. Ce texte est également disponible dans le présent recueil, p.141-155.
39. Voir, par exemple : Wouter Rombauts, *Exigences minimales pour la construction et l'équipement de dépôts et de locaux d'archives*, Bruxelles, Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces (Miscellanea Archivistica manuale, 32), 1999, 18 p.
40. Archives communales de Mouscron, 201 – 8 : 861. 19. 1.
41. « Le projet, d'une ampleur comparable à celle de la transformation des anciennes filatures Motte à Roubaix (...) allait aussi s'en distancer : les leçons tirées de l'expérience française devaient éviter certaines erreurs et certains dysfonctionnements ». *Moulins [de] Béez*, Région wallonne, Institut du patrimoine wallon, s.d., n.p.
42. Arch. nat. (CAMT). Archives du service, dossiers du bâtiment.
43. Dans les textes et les conversations sur le sujet des remplois, revient souvent la question, jamais tranchée, du coût de ces opérations par rapport à celui d'une construction neuve. Fausse question, en définitive, puisque tout dépend de ce qui est recherché par les promoteurs du projet : simple asile pour les archives ou œuvre architecturale au sens fort ?
44. Sur le bâtiment : Thérèse Symons, *Une ruche bourdonnante s'est muée en un lieu d'étude*, Bruxelles, Archivum Bruxellae, 2001, 33 p.
45. Moins de deux ans, de 1977 à 1979, sont nécessaires pour passer de l'activité commerciale au travail archivistique. Thérèse Symons, *op. cit.*, p. 13-14.
46. Entretien écrit avec Ivan Kharaba, juin 2004.
47. *Ancien hospice Plunkett de Rathmore, archives de La Louvière – Ancien hôpital de Bois-du-Luc, Home « Les Godets » (Les Cahiers louviérois, 2)*, La Louvière, CEREDORE – Centre de recherches et de documentation régionales, 1995, 35 p.
48. Visite aux archives de La Louvière, entretien avec Thierry Delplancq, 13 août 2004.
49. Visite aux archives de l'État à Huy et entretien avec Laurence Druetz, 2 août 2004.
50. Visite aux archives de Dunkerque et entretien avec Anne Lebel, 8 juillet 2004.
51. La situation de l'établissement est rendue encore plus délicate par le désintérêt qu'affichent la ville (propriétaire mais qui n'en jouit guère) et l'État (locataire) à son égard : aucune des deux parties ne veut entreprendre de travaux. Entretien cité avec Laurence Druetz.
52. Thérèse Symons, *op. cit.*, p. 2, 4 et 33.
53. Isabelle Langlade, « La friche de la Belle-de-mai en reconversion », *10, rue bleue, histoire et reconversion d'une manufacture des tabacs*, Éditions Parenthèses – Archives municipales de Marseille, Marseille, 2003, 124 p., p. 105-116.
54. Il ne s'agit que d'un projet. « Le tabac aux archives ? », *Le petit bleu du Lot-et-Garonne*, 7 juillet 2004.
55. Visite aux archives de Mouscron et entretien avec Claude Depauw, juin 2004. Sur l'histoire de ce service et de son bâtiment, voir : Claude Depauw, *Les archives de la ville de Mouscron, chronique d'une naissance*, *Actes du colloque « Archives, archivistes et archivistique dans l'Europe du Nord-ouest du Moyen Âge à nos jours »*, organisé par le CHREN-O (Lille 3) et l'AAF, Roubaix, 2-4 décembre 2004 (Martine Aubry, Isabelle Chave et Vincent Doom éd.), Villeneuve d'Ascq, IRHiS – CEGES, 2007, p. 129-143.
56. Archives municipales de Dunkerque, archives courantes du service. Communauté urbaine de Dunkerque. Centre de la mémoire de l'agglomération dunkerquoise, Pré-programme. Réunion du 20 février 2002.
57. L'architecte Gérard Buffière a dû pour ce projet composer avec les lourdes contraintes liées au site (terrain marécageux) et au voisinage (les archives occupent les communs d'un château classique appartenant au département). Voir : Gérard Ernisse, Elsa Marguin-Hamon et France Saïe-Belaïsch, *Bâtiments d'archives (1986-2003)*, Paris, Direction des Archives de France, 2004, 125 p., p. 98-1000.
58. Visite et entretien aux archives générales du royaume avec Madeleine Jacquemin, 11 août 2004.
59. Visite aux archives de l'État à Anderlecht et entretien avec

Rolande Depoortere, 11 août 2004.

60. Les archives de l'Union européenne sont installées sur une autre partie du site.

61. Cette valeur mémorielle de l'archive, dominante aujourd'hui dans les discours portés sur elle (« mémoire écrite d'un département » ou d'une communauté) est en soi un argument plutôt récent, dont la légitimité tend à s'imposer au détriment des valeurs traditionnellement mises en avant par les professionnels ou spécialistes (valeur testimoniale ou probatoire, source historique).

62. La bibliographie sur le projet est abondante. Pour connaître les péripéties de la construction : Yvette Lebrigand, « Un grand projet de l'État : le Centre des archives du monde du travail de Roubaix », *Gazette des archives*, n° 141, 2<sup>e</sup> trimestre 1988, p. 175-180 et « Le Centre des archives du monde du travail », *Gazette des archives*, n° 168, 1<sup>er</sup> trimestre 1995, p. 50-57. Pour une synthèse historique et architecturale : Virginie Thiéry, « Du coton au carton, changement de production pour la filature Motte-Bossut : le Centre des archives du monde du travail, un défi architectural relevé par Alain Sarfati », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p. 104-120.

63. Sur l'histoire du bâtiment : Jacqueline Grislain et Martine Le Blan, « L'art de bâtir chez les Roubaisiens : la filature Motte-Bossut (1853 – 1985) », *Revue du Nord*, t. LXVII, n° 265, p. 485-515.

64. André Dubuc, « Lewarde : la restructuration architecturale et muséographique du Centre historique minier », *La revue du Louvre et des Musées de France*, n° 2, 2002, p. 24-27.

65. Olivier Corpet et Philippe Artières, « Une archive et son lieu : l'IMEC à l'abbaye d'Ardenne », *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, p. 105-114, p. 113.

66. Pour plus de renseignements sur ce cabinet, voir : [www.belgium-architects.com](http://www.belgium-architects.com).

67. Il s'agit de deux luminaires géants représentant la femme et

l'homme de l'ère industrielle.

68. Voir : <http://carw.wallonie.be/fr/oeuvresbeez.html>

69. Sur l'histoire du projet et la physionomie du lieu : Olivier Corpet et Philippe Artières, « Une archive et son lieu : l'IMEC à l'abbaye d'Ardenne », *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, p. 105-114.

70. Olivier Corpet et Philippe Artières, *op. cit.*, p. 108. L'œuvre de Eco est aussi invoquée par le promoteur du projet, René Garrec, président du conseil régional de Basse-Normandie : « Mon rêve c'est de transformer cette abbaye en bibliothèque à la Umberto Eco ». Voir : Pierre Mancel, « L'IMEC, l'abbaye des nouveaux archivistes », *Travées*, n° 4, 1997.

71. En revanche, le CAMT conserve en dépôt les archives de la société Motte-Bossut.

72. Olivier Corpet et Philippe Artières, *op. cit.*, p. 105.

73. Entretien avec Olivier Corpet, 2 septembre 2004. Des représentants de l'ordre des Prémontrés ont en outre visité l'abbaye d'Ardenne lors de leur dernier congrès mondial.

74. Encore cette notion est-elle éminemment périssable, y compris dans ces traductions architecturales : vingt ans après le lancement du projet d'Alain Sarfati, la « modernité » de son intervention à Roubaix a vieilli ; même si sa qualité demeure, elle est dépassée par celle d'autres projets (l'ancienne piscine, transformée par Philippon en musée d'art et d'industrie). En même temps, il est vrai, vieillissaient les idéologies, mais non les idéaux, qui avaient présidé à la naissance du CAMT.

75. Archives de l'IMEC. Commission supérieure des monuments historiques, procès-verbal de la séance du 5 janvier 1998.

76. Sur l'archive mise en scène comme œuvre d'art, voir : « L'archive comme œuvre d'art. Christian Boltanski : dialogue avec Nathalie Heinich », *Sociétés et Représentations*, n° 19, avril 2005, 337 p., p. 153-168.

## *REBONDS*

### **Post-scriptum**

Un tel recueil paraissait ne pas nécessiter de conclusion : la forme ne s'y prête guère. L'occasion s'est pourtant présentée de poursuivre le questionnement, tout en déplaçant légèrement l'angle d'approche. On s'était proposé, exemples à l'appui, de montrer comment une pratique technique et administrative, en l'occurrence l'archivistique, pouvait, grâce aux outils fournis par d'autres disciplines, modifier les conditions d'appréhension et de traitement de son objet, et partant de là, modifier la perception de celui-ci. Les archives et l'archivistique n'y apparaissaient plus seulement comme un ensemble de sources et de méthodes pour la recherche, mais comme un objet d'étude pour et par celle-ci.

A une autre échelle, soit celle de l'ensemble des

métiers de la conservation, la relation avec le monde de la recherche scientifique peut encore être envisagée autrement. En effet, se poser la question des relations entre conservation et recherche n'est pas qu'un problème de relation entre disciplines, c'est aussi un enjeu de rapport, et souvent de rapport de forces, entre institutions.

Tout en ne faisant qu'effleurer le sujet, les réactions suscitées par un récent colloque consacré aux conservateurs et à la recherche invitent à rechercher des solutions à cet autre aspect du débat : quelle place les métiers de la conservation veulent-ils aujourd'hui occuper dans l'institution de la recherche, et par quels moyens ?

*Février 2009*

## Les conservateurs et la recherche

*Réactions au colloque organisé le 19 décembre 2008 par l'INP  
en partenariat avec le CNFPT, l'INET et l'ENSSIB.*

Le sujet du colloque n'est pas neuf. Il est même ancien, comme l'a fait justement remarquer l'une des participantes, Isabelle Chave, en notant que cette question avait déjà été abordée en 1965 lors du Congrès des archivistes français. Ajoutons que sous des formes variées, des plus épistémologiques (L'Archivistique est-elle une science ?)<sup>1</sup> aux plus professionnelles<sup>2</sup>, on la retrouve depuis près d'une décennie<sup>3</sup>. Mais il est agréable de faire du neuf avec de l'ancien, et une question si récurrente ne saurait être impertinente.

Notons d'emblée que jamais la question n'avait été posée de manière aussi large, rassemblant des conservateurs du patrimoine de toutes les spécialités (à la notable exception de ceux des monuments historiques), des conservateurs de bibliothèques (à la surprenante exception des conservateurs en bibliothèque universitaire), des agents de l'Etat comme des collectivités territoriales, des conservateurs de grands et petits établissements aussi bien que des représentants des administrations centrales. Le partenariat avec les organismes de formation de la fonction publique territoriale lui conférait des orientations particulières : au nombre de celles-ci l'harmonisation des principes fondateurs des métiers de la conservation avec le développement des méthodes de gestion managériales qui, plus rapidement que dans la fonction publique

d'Etat, s'imposent aux décideurs locaux, mais aussi, fort heureusement, les perspectives de recherches transversales appliquées que suscitent le développement des politiques liées aux territoires.

### Une et multiples

Le bel exemple initial largement développé par Jean-François Delmas s'inscrivait pleinement dans la deuxième orientation de la journée : la Bibliothèque inguimbertaine de Carpentras<sup>4</sup> est en effet tout à la fois un centre d'Archives, une très riche bibliothèque patrimoniale et un musée (archéologique, des beaux-arts, des arts et traditions populaires et des arts décoratifs). Passée cette introduction, la journée était organisée autour de deux séries de communications. Tout au long de la matinée se succédèrent les témoignages de conservateurs de différentes spécialités développant à partir de leur expérience professionnelle la place tenue par les activités de recherche (ou plus exactement liées à la recherche) dans l'exercice de leur métier. L'après-midi, une table ronde fut l'occasion de décrire plus précisément la place que les recherches menées dans les institutions de conservations tenaient dans le développement des politiques territoriales.

Des Monuments historiques à l'Inventaire général, c'est toute la gamme des relations entre le monde de la conservation et l'activité de recherche qui a été développé. Point de représentant des Monuments historiques, donc. Il serait pourtant faux d'écrire qu'on n'y fait point de recherche. Des revues, bien connues, existent dans cette institution, des ouvrages s'y publient, les publications reçues par l'administration centrale témoignent de l'activité des conservateurs en région. Reste que, peu nombreux et relativement isolés, les conservateurs de Monuments historiques paraissent avoir un rapport tout personnel à la recherche, difficilement quantifiable, difficilement évaluable, et, en tout état de cause, peu structuré institutionnellement (signalons à ce propos que la sous-direction des Monuments historiques et des espaces protégés ne dispose par de bilan annuel de leurs activités de recherches, alors qu'un tel instrument de mesure existe pour les conservateurs des antiquités et objets d'art).

A l'autre extrémité du panel, on a pu apprécié, à travers les intervention des Julie Faure (Inventaire d'Ile-de-France), MariePottecher (Inventaire d'Alsace) ou Marie Gloc (Inventaire départemental de la Moselle), toute la spécificité de cette institution originale, naguère institution de recherche fondamentale interne au Ministère de la culture (il incarnait le « fait scientifique » du patrimoine, cher à André Chastel et Jean-Pierre Babelon tout autant que ces derniers voyaient dans les Monuments historiques le paradigme de son « fait administratif »)<sup>5</sup>, aujourd'hui institution de recherche appliquée, au service des collectivités pour la construction des territoires par leur

compréhension (voir à ce propos l'exemple développé par Julie Faure à propos des de l'étude des carrières de Romainville).

Dans l'entre-deux, musées bibliothèques et archives, s'ils se distinguent les uns des autres par la nature des collections détenues, paraissent entretenir avec l'activité de recherche une position assez similaire, sans doute assez bien résumée par l'analyse qu'en donna Isabelle Chave à propos des Archives. La relation à la recherche se construit selon trois axes distincts. Elle est d'abord affaire de contacts professionnels, avec les organismes de recherche locaux, nationaux ou internationaux, et inclut en la circonstance souvent la pratique occasionnelle ou régulière de l'enseignement dans un établissement universitaire<sup>6</sup>. Elle est ensuite une question de mise en œuvre au quotidien des méthodes et des savoirs et savoir-faire de la recherche : le conservateur retrouve alors les fondamentaux de sa formation initiale, c'est la dimension scientifique de son cœur de métier qui valide son expertise patrimoniale et rend possible la valorisation par l'institution de conservation des fonds qu'elle collecte et communique. Elle est enfin, et c'est encore une question d'expertise, une aide à la prise de décision des tutelles – dimension capitale dans le cadre d'une collectivité, mais peut-être plus encore dans les cercles des administrations centrales.

Indissolublement politique patrimoniale et discipline scientifique, l'archéologie a pleinement manifesté la singularité d'un positionnement obsidional plein de richesses mais sans doute difficilement reproductible : la loi sur les Archives n'est pas

– Dieu Merci – une loi sur l’Histoire de France, pas plus que celle sur les Monuments historiques ne légifère dans le domaine de l’Histoire de l’architecture, mais il existe une loi sur l’Archéologie, et l’Archéologie est une. Didier Delhoume a mis en évidence cette spécificité, insistant sur la pratique directe de la recherche par les conservateurs dans le cadre des SRA (le système de conventions entre le Ministère de la culture et le CNRS portant sur 14 UMR facilite cette implication directe), mais aussi sur la place centrale du conservateur archéologue dans les étapes de la recherche archéologique, qu’elle soit préventive ou programmée : prescription, administration, coordination, évaluation<sup>7</sup>. Il conviendrait d’ajouter l’essor récent de la valorisation de la recherche archéologique, à travers le développement des centres de conservation et d’étude<sup>8</sup>.

## Revenants et spectres

La recherche est donc de retour, elle existe bel et bien dans les métiers de la conservation, est-on tenté d’écrire à l’écoute de ces témoignages, mais aussi en entendant les exposés de l’après-midi, tournés vers les relations entre recherche et développement des territoires, mais qui incluait la présentation du développement de grands projets collectifs, tels que les catalogues régionaux, éléments parmi d’autres de ces « cathédrales du savoir que sont les grands catalogues nationaux », selon l’expression de Thierry Claerr. La recherche est de retour, est cela est bienvenu, tant il

est vrai que l’invocation, plus que l’introduction effective, du discours managérial dans les politiques de conservation il y a de cela quelques quinze à vingt ans avait pu faire croire à une marginalisation progressive de ces activités dans la carrière des responsables de bibliothèques, de musées ou de centres d’archives. Le parti affiché par plusieurs intervenants était plutôt celui de la recherche d’une synthèse, voire d’un partenariat gagnant-gagnant entre le conservateur-chercheur et le conservateur-manager, la capacité à déléguer – et donc le savoir-faire dans la direction d’une équipe – étant peut-être bien la clef du succès en la matière. Une recette que personne ne s’est risqué à livrer *coram populo*, mais dont Matthieu Desachy, dans un autre contexte, avait brillamment défini les grandes lignes<sup>9</sup>.

Reste qu’à cette recherche active, utile, parce qu’incluse dans les politiques patrimoniales nationales ou territoriales, on aurait pu opposer un rapport à la recherche moins valorisant, car moins valorisable : l’image ancienne mais tenace du conservateur confit dans ses recherches absconses, dévot des sociétés savantes locales, comme soudé trente années durant à son poste, mais pourtant comme absent à sa fonction, tout accaparé par ses travaux d’écriture particuliers. Cela n’a point trop été le cas, même si quelques remarques, par la négative, laissent entrevoir cette autre image de la recherche dans les métiers de la conservation : Maïté Van Marque évoquait par exemple à ce propos la crainte « de n’être qu’un chercheur », qui plus est « enfermé dans sa tour d’ivoire », tout autant que la nécessité de « ne pas sa couper des gens ».

Image de la recherche dont on ne sait trop à quel modèle de métier elle fait référence, mais qui en tout état de cause n'est pas celle de nos conservateurs. Quant aux sociétés savantes, loin d'être de poussiéreuses académies, elles sont promues partenaires des institutions de conservation, et relais efficaces en direction de la société civile, comme l'a montré François Dussoulier à partir de l'exemple Haut-Alpin, viviers, peut-être même, de mécènes...

En définitive, parlant d'une profession qui se vit dans « une éternelle tension » entre la recherche et l'action, Maïté Van Marque livrait sans doute la clef de compréhension de l'*ethos* d'une profession qui s'est construite historiquement moins sur le modèle d'une opposition entre science et administration que sur celui d'un enrichissement de l'une par l'autre : modèle qui est celui de tous les grands corps techniques de l'Etat, depuis la création de celui de Ponts et chaussées au XVIII<sup>e</sup> siècle...

### Absente(s)

Plutôt que d'agiter l'épouvantail défraîchi de l'érudit chartiste à l'ancienne mode, mieux vaut s'interroger brièvement sur les absents de la journée. Soyons direct : le premier et le plus flagrant est la recherche elle-même, ou plus exactement le questionnement sur ce que l'on entend par ce mot. Rien n'en a été dit ou presque. Partant, autant de conservateurs, autant de définitions possibles de la recherche, des plus restrictives et des plus structurées, très proches de celles qui

ont cours dans le monde de la recherche professionnelle, aux plus extensives, jusqu'à risque de perdre en chemin l'objet qu'on se propose de saisir : avec toute sa difficulté et toute son utilité, et bien qu'il nécessite souvent *des* recherches approfondies, un travail d'inventaire en archives est-il à proprement parler une activité de recherche ? Cela mérite une discussion. *A fortiori*, la préparation et la publication de normes pour ces mêmes inventaires est-il une activité constitutive de la recherche ? Question encore plus ouverte. Enfin, la mention de la construction d'une institution de conservation, qui facilitera certes grandement le travail des chercheurs, est-elle vraiment à sa place dans un exposé sur la recherche dans les métiers de la conservation ? A répondre positivement, on s'exposerait à inclure dans l'activité de recherche tout ce qui fait le métier de conservateur, et un tel colloque n'aurait plus d'objet...

Autre absente, qu'il aurait été plaisant d'évoquer dans les débats, mais que tout le monde a passé sous silence – y compris l'auteur de ces lignes : la recherche encore, mais « personnelle », *comme on dit*. Non pas celle de notre conservateur érudit de tout à l'heure qui accapare jusqu'aux heures de travail dues à l'Etat, mais celle qui se pratique à la marge, et sur laquelle il faudrait s'interroger. Quel est son statut ? Du point de vue de ce qui la pratique, s'entend, car de statut officiel elle n'en a guère. Rémunérée, accomplie pour des travaux de commande, elle est souvent qualifiée par les conservateurs de « ménages », gratuite (c'est-à-dire aux frais de son acteur) elle est moins

– pensons-nous – une forme de compensation que la recherche d’une seconde légitimité dans l’exercice du métier : à court terme elle vient renforcer comme un fil de trame la validité de la pratique professionnelle, à long terme elle est l’outil de construction des parcours personnels évoluant vers le monde de la recherche académique. Tout cela ferait un bel objet d’étude, pour lequel le questionnement, mais non nécessairement les catégorisations, élaboré par Florence Weber à propos du « travail à côté » des ouvriers de Montbard<sup>10</sup> serait sans doute utile.

Dernière absente, dont l’absence fut si criante que la salle se chargea de la rendre visible à tous, la recherche toujours, mais, enfin, l’institution de la recherche. Qu’il n’y ait eu dans la salle aucun représentant du CNRS, de l’ANR, des grands établissements que sont l’EPHE ou l’EHESS, c’est un fait que tout le monde a pu constater. Que ces sigles aient été quasiment absents des propos des intervenants, c’est ce qu’il faut relever et sur quoi il faut s’interroger sérieusement. Là encore, le monde de l’Archéologie et, dans une moindre mesure, celui de l’Inventaire général, se distinguent. Partout ailleurs, c’est au cas par cas qu’il faut rechercher les collaborations. On peut s’en féliciter et louer l’autonomie du monde de la conservation, qui aurait en matière de recherche sa dynamique propre. On peut aussi s’inquiéter, car si l’institution du patrimoine participe à l’activité scientifique, et cela lui est essentiel, elle ne détient pas la plus forte légitimité en ce domaine, constat étayé par la répartition du

pilottage des différents programmes budgétaires...

## Silhouettes

Enfin, tout cela appelle quelques esquisses, car ce colloque enrichissant pour tous ses participants et pour la réflexion sur les métiers de la conservation pourrait être à l’origine de chantiers qui nous paraissent nécessaires.

La diversité des points de vue exprimés, les visions développées par les uns et les autres de l’activité de recherche et de sa place dans la pratique professionnelle, les zones d’ombres aussi, tout invite à initier une enquête, menée avec les outils des sciences sociales pour explorer plus en détail les relations entre métiers de la conservation ( il n’y a pas lieu de la limiter aux seuls conservateurs du patrimoine ou des bibliothèques) et recherche scientifique. Le panel des positionnements observé lors du colloque coïncidait peu ou prou avec les données recueillis lors de quelques entretiens d’information menés au sein de la DAPA en vue de la préparation d’une communication et avec les éléments de notre expérience personnelle de conservateur d’archives au sein d’un service à compétence nationale. Il y a là des hypothèses de travail à approfondir, mais, on l’a compris, c’est tout autant les manques qu’il faudra questionner.

S’agissant de l’un d’eux, clairement manifesté dans le déroulement des débats, à savoir l’absence de connaissance, tout simplement, de l’institution de la recherche, une action devrait être menée avec les

organismes de formations compétents (soit les organisateurs de la rencontre) en vue de la mise en place d'un véritable enseignement pratique du pilotage de la recherche. Notre expérience de cette fonction de pilotage au sein d'une petite structure, la Mission ethnologie de la DAPA, permet de partager avec beaucoup ce constat : l'organisation de la recherche est complexe, actuellement en constante mutation, et les circuits permettant à des conservateurs de s'y insérer à titre individuel, mais aussi devant leur faciliter la participation de leurs établissements à des actions et programmes collectifs de recherche, sont difficiles à connaître et à maîtriser, pour ne rien dire de la difficulté des démarches à mener dès que des budgets sont à rechercher. Cet enseignement doit-il prendre place dans la formation initiale des conservateurs ? Il faut y réfléchir. Sous quelle forme ? La conduite de projets dans tous les domaines (conservation préventive, valorisation des collections, égalité des chances) est un des points forts de la formation dispensée par l'INP : sur le modèle des « junior entreprise » des écoles de commerce, ne pourrait-il y avoir au sein de chaque promotion des projets menés tout au long de la scolarité selon le principe de la conception et de la conduite collective d'un projet de recherche ?

En effet, la rencontre du 19 décembre 2009 a tenu son principal objectif : il apparaît indubitablement que la recherche fait partie de nos métiers... Pour autant, on ne saurait oublier que la recherche, et ce de plus en plus, est elle-même un métier, et qui doit s'apprendre.

#### Notes :

1. Voir le colloque « L'Archivistique est-elle une science ? » organisé par l'Ecole nationale des chartes et l'Association des archivistes français, Paris, la Sorbonne, 30 et 31 janvier 2003.
2. Voir le colloque « Les métiers du patrimoine en Europe, Paris, Auditorium du Louvre, janvier 2005. Un compte-rendu en a été donné par Anne-Marie Bertrand : « La recherche sur / à / par / pour / », *BBF*, 2005, n° 2, p. 5-6.
3. Citons encore : « Recherches et archives. Journées d'études co-organisées par la Direction des Archives de France et le Centre de Recherche sur le patrimoine culturel », Paris, novembre 2004. Et enfin : « La recherche en archivistique », journée d'études organisée par les étudiants du DESS Histoire et métier des archives, Angers, 16 mars 2001. Version consultable en ligne : <http://membres.lycos.fr/archivangers/JE2001-3.htm>
4. Voir : Jean-François Delmas, « Carpentras : Le projet scientifique et culturel de l'Inguimbertaine », *Patrimoines, Revue de l'Institut national du Patrimoine*, 2008, n° 4, P. 56-64.
5. Voir : André Chastel et Jean-Pierre Babelon, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Lévi, 1994, 141 p. Première publication : *Revue de l'Art*, 49, 1980.
6. A elle seule la question des relations des conservateurs avec le monde de l'enseignement supérieur – et non celui de la recherche – mériterait une enquête fouillée.
7. Notons que cette très forte structuration institutionnelle de la recherche archéologique est également présente au plan international, par le biais de la commission des fouilles du MAE.
8. Voir : Jean-François Charnier, « Les centres de conservation et d'étude. Une nouvelle politique de l'Etat vers les « dépôts » archéologique et la gestion des mobiliers du patrimoine », *Les nouvelles de l'Archéologie*, n° 113, septembre 2008, p. 47-50.
9. Intervention de Matthieu Desachy, directeur de la Bibliothèque – Médiathèque d'Albi au séminaire « patrimoines » de l'Ecole nationale des chartes, 2 octobre 2008 : « Faut-il nécessairement être schizophrène pour être conservateur et historien ? ».
10. Florence Weber, *Le travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, éditions de l'EHESS, 2001, 207 p. (collection « Les réimpressions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales »)